



MONTAGNE BASQUE

PROJET DARC
NATUREL RÉGIONAL
MONTAGNE BASQUE
.....
DOSSIER D'OPPORTUNITÉ
SEPTEMBRE 2018



Nous tenons à remercier nos partenaires financiers et techniques :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna
Association des Commissions Syndicales du Pays-Basque

Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE
EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Ainsi que l'ensemble des structures ayant accompagné techniquement et contribué à cette étude :

Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, la DDTM, la DREAL, le Conseil de Développement de Pays Basque, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique, le CAUE64, l'AUDAP, le Conservatoire d'Espaces Naturels, l'Etablissement Public Foncier Local, la Chambre d'Agriculture du 64, la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles 64, la MSA, Euskal Herriko Laborarien Batasuna, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, l'AOP Ossau-Iraty, l'AOP Irouleguy, Biharko Lurraren Elkarte, FNDR Arrapitz, le Centre Départemental de l'Elevage Ovin, la Cellule Pastorale, Lurzaindia, la SCIC Garro, AFP, la Fédération Cuma 64, l'Interprofession du bois, l'Office National des Forêts, les Communes Forestières, Auñamendi, Su Aski, Larrun Patrimoine Commun, Ideki, Cade, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, AAPPMA 64, Lagun, EcoGIS, le Collectif des Associations de défense de l'environnement Pays Basque, Sepanso64, Sagartzea sasi Artalde, Ikerzaleak, Arteka, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, Ecogis, Azia, Aiba, la Fédération Départementale de la Chasse, l'Association Communale de Chasse Agréée de Larrau, Synergies, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le Lycée agricole Frantsesenia, l'Association de développement des Pyrénées par la formation, l'Office de tourisme Garazi Baigorri, le Club Alpin Français Bayonne Pays-Basque, les Grottes d'Isturitz Oxocelhaya.

Un remerciement particulier à nos stagiaires Mathilde Levielle, Cécile Gattegno et Miren Oillarburu, aux animatrices de LEADER Montagne Basque, ainsi qu'à Asisko Urmeneta, Pantxika Maïtia et toute l'équipe d'Aldudarrak Bideo.

	INTRODUCTION	P. 4
01	LE PROJET "PARC NATUREL RÉGIONAL" DE LA MONTAGNE BASQUE : UN LIEU DE RÉFLEXION DÉSIRÉ ET PORTÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX	P. 7
	1. Un projet issu des ateliers de concertation instaurés par la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque	P. 9
	2. Un projet porté par l'ensemble des élus de la Montagne Basque	P. 14
	3. Un projet source de cohésion	P. 18
02	LE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE BASQUE : UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT AU REGARD DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PNR RETENU À L'ISSU D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION	P. 25
	1. Le processus de concertation à l'origine de la détermination du périmètre	P. 26
	2. La Montagne Basque : un périmètre cohérent au regard des critères PNR	P. 31
	3. Un positionnement transfrontalier stratégique à l'échelle régionale et pyrénéenne	P. 33
03	LA MONTAGNE BASQUE : UN TERRITOIRE PATRIMONIAL RICHE ET SINGULIER À L'ÉQUILIBRE FRAGILE	P. 35
	1. Une richesse patrimoniale remarquable reposant sur le tryptique « Homme-Nature-Culture »	P. 37
	2. Un territoire rural confronté à des mutations socio-économiques	P. 56
	3. Les enjeux et défis de la Montagne Basque	P. 63
04	INTÉRÊT ET PLUS-VALUE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE	P. 66
	1. Le Parc Naturel Régional, un coordonnateur/animateur susceptible de répondre aux besoins de la Montagne Basque et d'apporter une plus-value	P. 67
	2. Le PNR, la possibilité d'un partenariat affirmé « gagnant-gagnant » CAPB / gestionnaires de montagne	P. 73
	3. Le PNR, l'union des acteurs pour l'avenir de la Montagne Basque	P. 74
	CONCLUSION	P. 76
	ANNEXE	P. 77

LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL S'INSCRIT DANS UN RÉCIT ET UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La Montagne Basque est un territoire de moyenne montagne situé dans la partie occidentale du Massif des Pyrénées, à proximité de l'Océan Atlantique. Elle a noué, tout au long de l'histoire, de fortes relations avec son versant sud, cadastré en Espagne : frontière, conflits, contrebande, commerce, biens familiaux, gestion des usages, montage de projets de développement ...

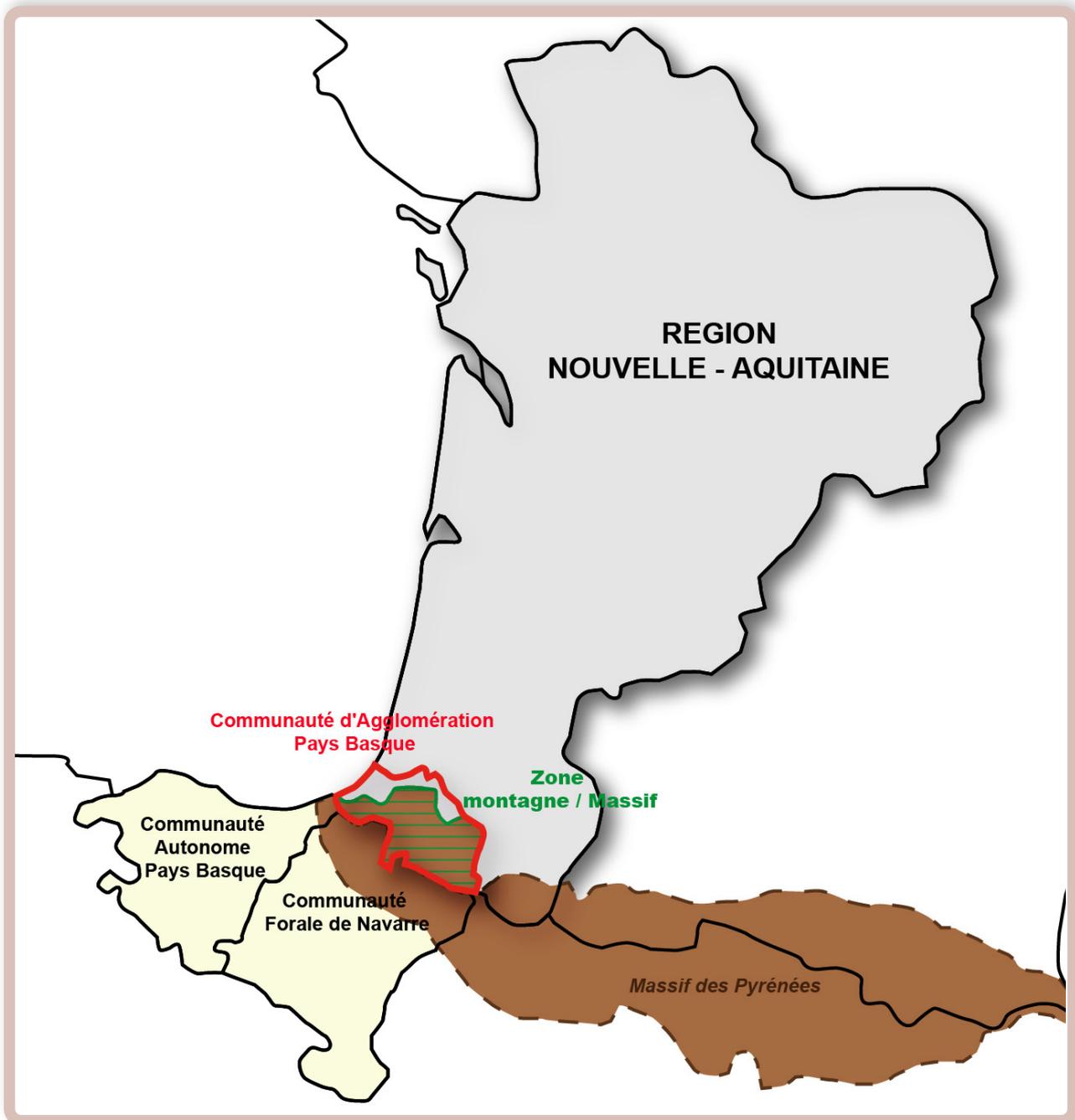


Figure 1 : La localisation de la Montagne Basque à l'échelle transfrontalière, régionale et pyrénéenne.

Les acteurs du versant français se sont engagés dans un projet de création de Parc Naturel Régional (PNR). Ce projet s'inscrit pleinement dans le récit territorial et collectif de la Montagne Basque. Il est d'abord le fruit d'une relation séculaire établie entre les femmes et les hommes du territoire et un bien commun géré et préservé collectivement : **la montagne**. Cette initiative est également **la résultante d'un long processus de développement local et d'échanges mobilisant**

les élus, les gestionnaires de l'espace pastoral et les socioprofessionnels ¹.

Ce processus a permis d'acter collectivement des atouts patrimoniaux exceptionnels et des menaces pesant sur un territoire dont le devenir dépend de la préservation de son patrimoine² et de son maillage social. Le projet de PNR est bien une réponse à des besoins partagés et constitue une mise en perspective d'un territoire, de pratiques collectives et d'un patrimoine face à des transformations

environnementales, sociétales et économiques sans précédent : le déclin de l'agropastoralisme aux conséquences néfastes sur les réalités socio-économiques et environnementales.

Néanmoins, cette démarche ne relève en rien d'un projet défensif, bien au contraire. Elle vise à faire de la Montagne Basque une montagne multiusage, préservée, vivante et à faire reconnaître et perdurer des pratiques collectives traditionnelles de gestion de l'espace, déterminantes dans la préservation d'un patrimoine naturel, paysager et culturel, singulier et spécifique. La gestion d'une montagne multiusage s'impose comme un défi majeur : les transformations viennent en effet impacter des pratiques agropastorales millénaires fondées sur l'étagement altitudinal qui participent fortement au maintien des grands équilibres « Homme-Nature-Culture »³.

En outre, la mise en œuvre de la Loi NOTRE a profondément recomposé le cadre institutionnel basque avec la création d'une collectivité basque unique : la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Plutôt que d'opposer les deux démarches, les acteurs basques ont œuvré à leur articulation en faisant valoir l'opportunité d'un PNR pour répondre à des besoins tant à l'échelle de la Montagne Basque qu'à l'échelle du Pays Basque : organisation et cohésion territoriale, valorisation des métiers et des savoir-faire montagnards à la fois traditionnels

et innovants, gestion des usages urbains et ruraux dans les espaces naturels de montagne, relations transfrontalières.

Enfin, l'étude d'opportunité et de faisabilité repose sur deux partis pris majeurs. Le premier est d'inscrire l'étude dans le cadre d'une dynamique collective de développement engagée depuis la rédaction de la Charte du Développement Durable (2007) et la mise en place des programmes LEADER (2007-2013 et 2014-2020), s'appuyant sur un grand nombre de réunions d'échanges et de travail. L'autre parti pris est bien celui de produire un dossier d'opportunité qui réponde aux attentes d'un tel exercice et qui fasse valoir la singularité d'un modèle de développement ancestral fondé sur un triptyque « Homme - Nature - Culture » à la fois exemplaire mais dont l'équilibre fragile est menacé.

D'après le Guide des porteurs de projet⁴, le dossier d'opportunité doit présenter un diagnostic du patrimoine naturel, culturel, paysager du territoire étudié ainsi que des réalités socio-économiques à l'œuvre (**voir partie 3**). Il doit également démontrer la motivation des acteurs locaux à travailler pour l'accomplissement du projet PNR (**voir partie 1**) tout comme il doit étudier la pertinence et la plus-value du PNR (**voir partie 4**) et du périmètre proposé (**voir partie 2**). ■

1. Les socioprofessionnels sont couramment considérés comme les forces vives d'un territoire.

2. Patrimoine : Ce terme désigne les biens culturels, matériels ou immatériels, et les biens naturels hérités qu'il faut transmettre aux générations futures (notion de devoir et de responsabilité). Par biens culturels matériels, il est entendu l'ensemble des monuments, constructions et sites dotés de valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques. Les biens culturels immatériels regroupent l'histoire, la gastronomie, la langue, l'art d'une société. Les biens naturels englobent, quant à eux, les formations physiques, biologiques, géologiques remarquables ainsi que les espèces et les habitats présentant une valeur exceptionnelle (Géoconfluence, 2016).

3. Le triptyque « Homme-Nature-Culture » : L'Homme désigne l'ensemble des activités humaines et des populations (femmes et hommes). La nature désigne la biodiversité et la représentation que l'Homme s'en fait. La biodiversité désigne trois niveaux d'organisation du monde vivant, décrivant la diversité des espèces subsistant à la surface de la terre, la diversité génétique au sein d'une population, et celles des écosystèmes nécessaires à ces populations (Lévêque, 2011). La culture « peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (UNESCO, 1982).

4. Guide des porteurs de projet, 2014.

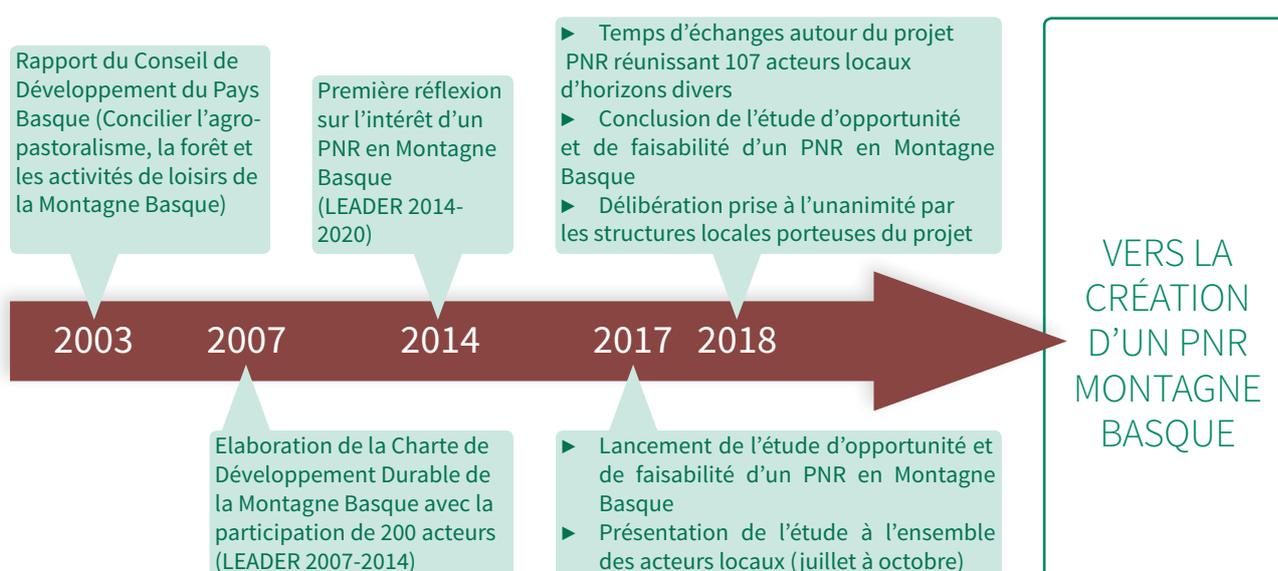
LE PROJET PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE BASQUE : UN LIEU DE RÉFLEXION DÉSIRÉ ET PORTÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX

01

- 1.1 UN PROJET ISSU DES ATELIERS DE CONCERTATION INSTAURÉS PAR LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE ————— **P. 9**
- 1.2 UN PROJET PORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE BASQUE ————— **P. 14**
- 1.3 UN PROJET SOURCE DE COHÉSION ————— **P. 18**

La création d'un PNR en Montagne Basque est désirée par les acteurs locaux (élus, gestionnaires d'estives, socioprofessionnels), unis par des habitudes de concertation, notamment depuis 2007 et l'élaboration de la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Forts de ce constat, les élus locaux ont impulsé le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque en veillant à maintenir la cohésion des acteurs. Les propos qui suivent s'appuient sur la présentation détaillée d'une frise chronologique (figure 2) permettant d'appréhender la maturation du projet et l'intérêt que les acteurs locaux lui portent.

LE PNR EN MONTAGNE BASQUE : UNE SUITE LOGIQUE POUR UN TERRITOIRE AUX HABITUDES DE CONCERTATION ANCRÉES ET RECONNUES



En 2003, le Conseil de Développement du Pays Basque, association rassemblant les forces vives du territoire à des fins de concertation, rédige le rapport « Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs de la Montagne Basque ». Ce rapport préconise la rédaction d'une Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Depuis l'élaboration de cette dernière en 2007, les acteurs locaux, publics et privés, ont pris l'habitude

de se réunir pour réfléchir, ensemble, à l'avenir du territoire Montagne Basque. Dès 2014, suite à un rapport sur la gouvernance de la Montagne Basque, le PNR leur est apparu comme un lieu de réflexion pertinent pour répondre aux enjeux et aux besoins de la Montagne Basque. Conscients de l'intérêt de l'outil, les élus locaux ont oeuvré au lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque et à son bon déroulement.

Figure 2 : Le PNR en Montagne Basque : une suite logique pour un territoire aux habitudes de concertation ancrées.

1.1 UN PROJET ISSU DES ATELIERS DE CONCERTATION INSTAURÉS PAR LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE

Le projet PNR est l'aboutissement de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de la Montagne Basque : élus, gestionnaires d'estives, socioprofessionnels. Cette mobilisation s'est traduite par des actes forts (Charte de Développement Durable de la Montagne Basque) et engageants (programmes LEADER) qui ont con-

duit des acteurs divers mais volontaires à initier une démarche de réflexion et de co-construction pour l'avenir de ce territoire. Le projet PNR Montagne Basque s'inscrit non seulement dans la continuité de cette démarche mais vise également à la poursuivre, à la développer, à la structurer et à la pérenniser sur un temps long.

A. La Charte de Développement Durable : un premier acte de mobilisation des acteurs de la Montagne Basque

Face à des conflits d'usages de plus en plus prégnants, le Conseil de Développement du Pays Basque publie, en 2003, le rapport « Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne Basque ». Il révèle l'intérêt de rédiger une Charte de Développement Durable de la Montagne Basque centrée sur le multiusage. Élaborée en 2007, cette dernière est le fruit d'un important travail de concertation avec près de 200 acteurs locaux mobilisés. Elle émane avant tout d'une démarche volontaire et volontariste initiée et portée par les principaux gestionnaires des espaces pastoraux que sont les quatre Commissions Syndicales de la Montagne Basque (Vallée de Baigorry, Pays de Cize, Vallée d'Ostabaret, Pays de Soule). Elle répond à l'invitation faite par le Conseil des Élus du Pays Basque d'inscrire le devenir de la montagne dans le projet de territoire « Pays Basque 2020 » autour de la cohabitation des activités en montagne.

Cette démarche est alimentée par le souhait de répondre aux enjeux relatifs à l'entretien de l'espace montagnard et à la cohabitation des activités sur un territoire de montagne confronté depuis une quinzaine d'années à de profondes mutations qui le fragilisent (déprise des activités agricoles et sylvicoles, développement croissant et non maîtrisé des activités touristiques et de loisirs...).

Cette Charte constitue un acte d'engagement collectif destiné à prendre en main et à garder la

maîtrise du devenir de ce territoire autour de sept objectifs devant contribuer au développement durable⁵ de la montagne :

- ▶ Soutenir le pastoralisme et la pratique de la transhumance dans les estives ;
- ▶ Valoriser les zones intermédiaires ;
- ▶ Renforcer la fonction économique de la forêt ;
- ▶ Organiser un tourisme durable ;
- ▶ Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel ;
- ▶ Développer l'éducation et la sensibilisation à l'économie et à l'environnement montagnard ;
- ▶ Organiser la gouvernance de la Charte.

Les programmes européens LEADER 2007-2013 et 2014-2020 ont permis de participer à la concrétisation d'une partie des objectifs définis dans la Charte. ■

5. Un développement durable « répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Organisation des Nations Unies, 1987).

B. Les programmes européens LEADER, la mise en place d'une dynamique collective

Le programme européen LEADER 2007-2013, doté d'une enveloppe de fonds européens, a servi d'outil d'animation et de levier de financement à la mise en œuvre d'une grande partie des objectifs inscrits dans la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Il repose sur le territoire défini

par le classement des communes en zone montagne et/ou massif ⁶ par arrêté préfectoral, incluant également quelques communes qui ne bénéficient pas de ce classement dans le but d'assurer une continuité géographique et territoriale.

LE TERRITOIRE LEADER : UN TERRITOIRE DE PROJET

Le périmètre LEADER regroupe 111 communes sur les 158 que totalise le Pays Basque. Il s'agit d'un territoire de projet qui a fait ses preuves. Sur ces 111 communes, 108 sont classées en zone Montagne et/ou Massif et trois, bien que non classées, assurent la continuité du périmètre.

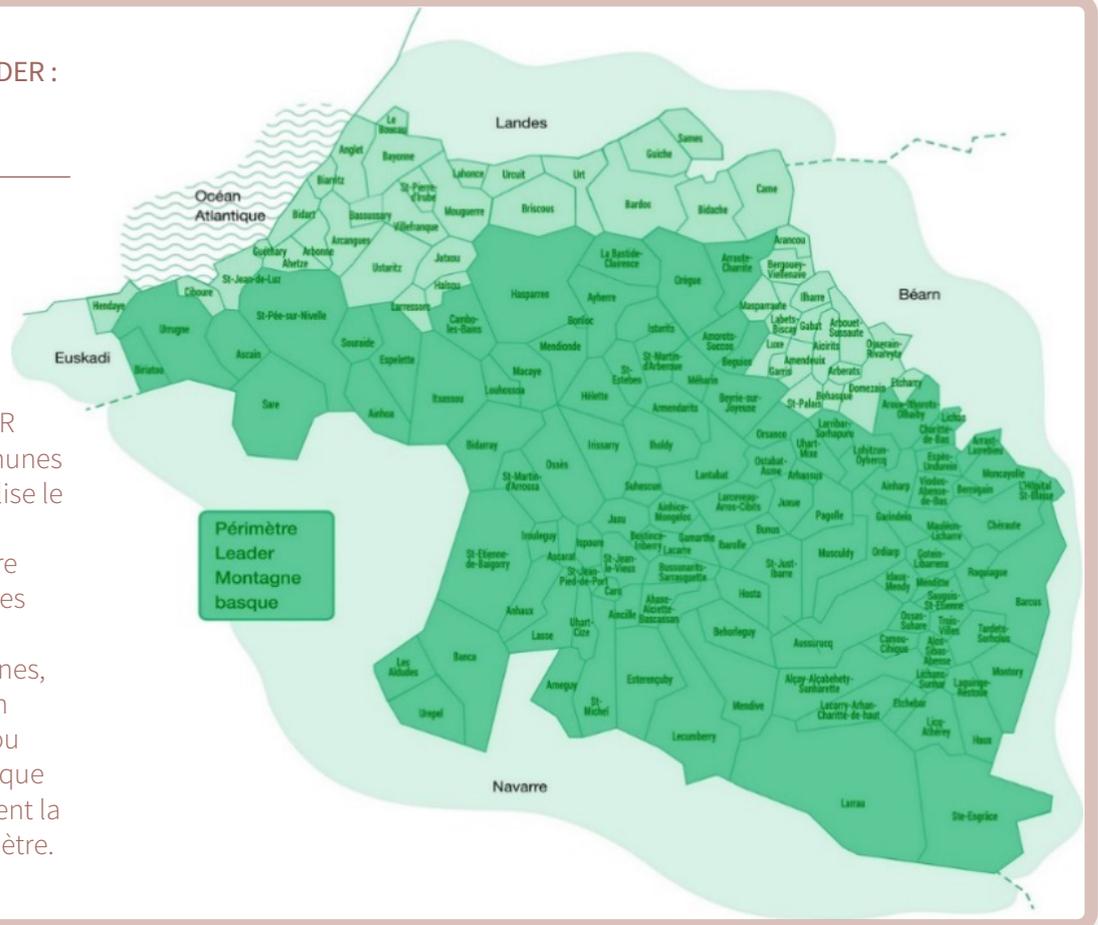


Figure 3 : Le périmètre d'action du programme européen LEADER Montagne Basque

Le programme LEADER 2007-2013 s'est traduit par le soutien à près de **100 projets** (orientés sur l'agropastoralisme, le patrimoine et le tourisme, le multiusage et la forêt) et **neuf projets de coopération interterritoriale ou transnationale**. Il a mobilisé 71 porteurs de projets. Au-delà du levier financier, le programme européen LEADER a surtout initié une dynamique collective propre à la Montagne Basque autour d'un comité de programmation mis en place par le Conseil des Élus du Pays Basque et constitué de façon ad'hoc

par rapport au territoire et à la stratégie ciblée sur la montagne : 33 membres réunissant des élus des Commissions Syndicales et des Communautés de Communes (regroupées depuis 2017 en une seule Communauté d'Agglomération) ainsi que des socioprofessionnels de l'agriculture, de la forêt, du tourisme et du patrimoine naturel et culturel. **Le programme européen LEADER a ainsi permis de « casser les cloisons » et de construire une réflexion collective et partagée** sur la Montagne Basque entre élus, gestionnaires d'estives et

socioprofessionnels, entre acteurs des différents secteurs d'activité, entre vallées, au sein d'une instance (le comité de programmation) qui n'existait pas jusqu'alors.

6. En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. Les zones dites de montagne d'une part (elles relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels) et d'autre part des massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne. Notons que la politique dite de Massif est spécifique à l'État Français.



Photographie 1 : Des porteurs de projet devant le comité de programmation LEADER le 23 mai 2018



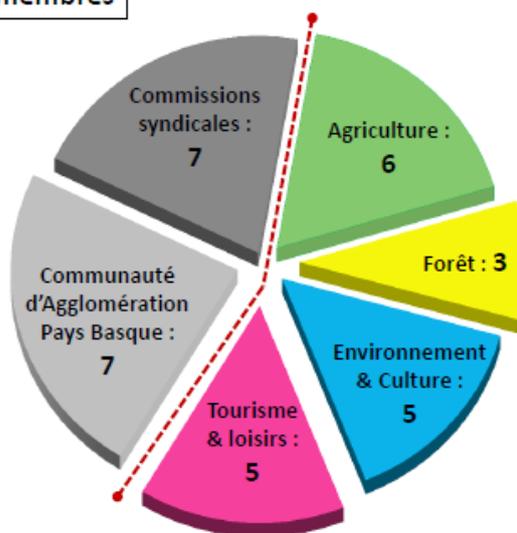
Comité de programmation LEADER Montagne basque

33 membres = 33 voix

Collège PUBLIC : 14 membres

- Pays de Soule
- Pays de Cize
- Ostabarret
- Vallée de Baigorri

- Soule Xiberoa
- Garazi Baigorri
- Iholdi Oztibarre
- Amikuze
- Pays d'Hasparren
- Errobi
- Sud Pays Basque



Collège PRIVE : 19 membres

- Chambre d'agriculture 64
- EHLG
- Interpro ovine
- Buru Beltza
- Fédération des AFP/GP
- APFPB (producteurs fermiers)

- Assos Propriétaires forestiers
- Entr. Travaux Forestiers
- SCIC Sugarai

- CPIE
- LPO / CEN
- Aunamendi / Lauburu
- Azia / Euskaldun Gazteria
- Fédé Chasse / Fédé Pêche

- OT Soule
- OT Garazi Baigorri
- OT Basse Navarre
- OT Pays d'Hasparren
- OT Sare/Espelette

Partenaires institutionnels = invités sans voix délibérative

- Région (Autorité de gestion)
- ASP (Autorité de paiement)
- Etat (DDTM)
- Département
- Conseil Développement Pays Basque

La composition du Comité de programmation LEADER Montagne Basque témoigne du partenariat des acteurs publics et privés dans la construction de l'avenir de la Montagne Basque. En place depuis 2007 et renouvelé en 2014, ce Comité a largement prouvé sa capacité de co-réflexion et de co-construction. **Il ne demande qu'à perdurer dans le temps.**

Figure 4 : Composition du Comité de programmation LEADER Montagne Basque depuis 2014

Suite à un bilan du programme en 2013, les acteurs présents ont réaffirmé leur volonté de continuer à travailler ensemble et à poursuivre la dynamique en lien avec le nouveau Contrat territorial Pays Basque 2014-2020. Un projet de territoire Montagne Basque 2014-2020 a été élaboré autour de cinq axes :

- ▶ Développer les capacités de gestion collective et d'aménagement des zones de montagne pour garantir la préservation et la valorisation de l'écrin montagnard ;
- ▶ Valoriser économiquement le territoire et ses ressources ;
- ▶ Communiquer/informer/sensibiliser sur la Montagne Basque ;
- ▶ Garder des villages vivants et une qualité de vie attractive ;
- ▶ Favoriser la dimension transfrontalière.

Il a servi de base pour l'élaboration d'un second programme LEADER Montagne Basque 2014-2020. La volonté de consolider et structurer juridiquement cette gouvernance partenariale porteuse d'une réflexion collective sur l'avenir de la montagne, au-delà de la procédure européenne LEADER, a conduit les acteurs locaux à s'intéresser à la démarche PNR parmi les divers outils possibles. ■

C. Le PNR, l'aboutissement d'une réflexion co-construite

La démarche LEADER a largement contribué à l'impulsion d'une dynamique de développement local autour de besoins et d'enjeux identifiés et partagés par les acteurs de la Montagne Basque. Néanmoins, LEADER a également montré ses limites pour répondre durablement aux enjeux du territoire. Ces dernières sont inhérentes aux programmes européens qui accompagnent avant tout l'expérimentation et l'impulsion de projets pilotes sur une période donnée. Or, **le devenir de la Montagne Basque et de son patrimoine reposent sur la définition et la mise en œuvre d'actions structurantes à long terme.**

Lors d'un bilan du programme européen LEADER, les élus et les socioprofessionnels de la Montagne Basque ont procédé à l'identification objective de besoins pour un développement durable de la Montagne Basque :

- ▶ Le triptyque « Homme-Nature-Culture », détaillé dans la partie III du présent rapport ;
- ▶ Le portage et la pérennisation des actions transversales et transfrontalières (mutualisation des moyens financiers et humains) ;
- ▶ L'expérimentation et l'innovation ;
- ▶ La communication, la pédagogie et la sensibilisation ;
- ▶ Le maintien du partenariat entre les Commissions Syndicales et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- ▶ Le partenariat et la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- ▶ La réciprocité et la complémentarité territoriale ;
- ▶ L'organisation d'une voix de la Montagne Basque.

En 2014, le territoire de la Montagne Basque a conduit une étude afin de déterminer l'outil juridique qui répondrait au mieux à l'ensemble de ces besoins⁷. Cette étude s'est concentrée sur cinq modes de gouvernance potentiels : le groupement d'intérêt public, l'association, le PNR, le syndicat mixte, le pôle d'équilibre territorial et rural. Très rapidement, elle a mis en avant la pertinence et la plus-value d'un PNR pour la Montagne Basque. En juin 2014, élus et techniciens ont participé à un voyage d'étude au sein du Massif des Bauges durant lequel ils ont pu prendre connaissance de l'outil PNR, via l'exemple du PNR du Massif des Bauges.

7. Cette étude a été menée par Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), association des quatre Commissions Syndicales du Pays Basque, en partenariat avec six Communautés de Communes.

Outre la découverte d'un PNR, ce voyage avait pour objectifs :

- ▶ La comparaison du contexte territorial de la Montagne Basque à d'autres contextes partageant des enjeux similaires (dynamisme de l'agropastoralisme, attractivité territoriale, valorisation des patrimoines, développement touristique, valorisation environnementale en lien avec l'agropastoralisme et le multiusage) ;
- ▶ La comparaison des politiques territoriales développées sur ces enjeux par la Région, les Départements et les intercommunalités ;
- ▶ Le partage des innovations permettant de traiter les enjeux ;
- ▶ Les enseignements à tirer des structures mises en œuvre pour gérer ces enjeux, organiser l'ingénierie territoriale et les modalités de gouvernance de l'ensemble.

VISITE AU SEIN DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

La délégation Montagne Basque était composée de neuf élus et de onze techniciens des Commissions Syndicales, des Intercommunalités, du Conseil des Elus du Pays Basque, de la Fédération des Associations Foncières Pastorales (AFP) – Groupement Pastoraux (GP). Ce séjour s'est organisé autour de plusieurs visites et rencontres : la Société d'Economie Alpestre, le Syndicat Mixte du Salève et la rencontre des acteurs du PNR du Massif des Bauges.



Figure 5 : Délégation de la Montagne Basque au sein du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le comité de pilotage de l'étude réuni le 3 juillet 2014 a conclu à la nécessité de poursuivre l'exploration du scénario du Parc Naturel Régional (étapes de construction, faisabilité, partenariats...). Ce dernier semble alors être le plus approprié face à la volonté de construire une gouvernance partenariale forte et face aux besoins identifiés et partagé de la Montagne Basque.

A la suite des conclusions, les élus locaux ont saisi le Conseil Régional, autorité compétente pour l'engagement de la procédure de création d'un PNR. En octobre 2015, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a donné un accord de principe au lancement de la démarche, c'est-à-dire à la préparation du dossier d'opportunité, tel que défini au niveau national.

La démarche de « projet de PNR » engagée par les acteurs de la Montagne Basque ne constitue pas un à priori mais bien l'aboutissement d'une réflexion dont le point de départ est la prise de conscience collective des menaces qui pèsent sur le territoire, résultantes des bouleversements en cours, et du caractère exceptionnel du patrimoine de la Montagne Basque. Elle a donc bien pour origine la cohésion, la réflexion et la mobilisation des élus et des socioprofessionnels de la Montagne Basque, soucieux de son avenir. ■

1.2 UN PROJET PORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE BASQUE

Les élus locaux (de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des Commissions Syndicales) ont eu à cœur de contribuer au bon déroulement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque. Initiée en mai 2017, cette dernière s'est achevée en Août 2018.

A. L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque a duré un an et trois mois ; temps nécessaire pour assurer son bon déroulement. Impulsée suite aux réflexions menées dans le cadre du LEADER, elle ne pouvait que s'appuyer sur son périmètre, à savoir les 111 communes classées en zone Montagne et/ou Massif. Afin de garantir la neutralité et l'objectivité du dossier d'opportunité, elle a été réalisée avec l'appui de trois bureaux d'étude : CRP Consulting, Biotope, Landot et Associés.

Cette étude a été co-portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), association des quatre Commissions Syndicales du Pays Basque (Vallée de Baïgorry, Pays de Cize, Vallée de l'Ostabaret, Pays de Soule).

Ce co-portage souligne la volonté de maintenir la dynamique collective entre les gestionnaires d'estives et les élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le portage administratif a été assuré par l'association EHMEB.

Cette étude a été réalisée en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Au total, le comité de pilotage s'est réuni quatre fois. Ce dernier, présidé par J. BARREIX (Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule) soutenu par J.B. LABORDE (conseiller délégué à la montagne à la Communauté d'Agglomération Pays Basque), se composait des élus des collectivités territoriales porteuses de l'étude

ainsi que des partenaires techniques et financiers. Il a eu pour rôle la validation des différentes étapes de l'étude : diagnostic thématique, pertinence et plus-value de l'outil, périmètre, plan du rapport d'opportunité. Ces comités de pilotage ont été fortement suivis et ont donné lieu à des discussions d'une richesse incontestable qui ont permis de cibler les enjeux prioritaires partagés pour la Montagne Basque, première ligne de la future Charte du PNR (voir annexe 1 à 5). Chaque comité de pilotage a été, en amont, travaillé avec le comité technique. Ce dernier était constitué

des techniciens des structures suivantes : Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires Massif des Pyrénées, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pays Basque (service transfrontalier, tourisme, montagne, agriculture, transition écologique), de l'association des Commissions Syndicales basques et du Conseil de Développement du Pays Basque. ■

B. Focus sur l'originalité des porteurs de projet de l'étude PNR : du laboratoire au système de gestion ancestral

Les porteurs locaux du projet PNR s'illustrent par leur originalité. La Communauté d'Agglomération Pays Basque, prend la forme d'un laboratoire de l'organisation intercommunale tant son «format XXL» la démarque. Enracinées historiquement dans le paysage basque, les Commissions Syndicales font preuve d'innovation pour se renouveler sans cesse et pour assurer une gestion durable des ressources.

1. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE, UN LABORATOIRE DE L'ORGANISATION INTERCOMMUNALE

Le premier janvier 2017 marque l'avènement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui compte près de 300 000 habitants. Elle est issue de la fusion de huit Communautés de Communes et de deux Communautés d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, très étendue, diverse dans ses composantes territoriales (urbaine, périurbaine, rurale) et géographiques (littoral, piémont, montagne) est une des plus grandes Communautés d'Agglomération de France au regard de ses 158 communes adhérentes et de sa superficie de 2 968 km. Ce «format XXL» fait de la Communauté d'Agglomération Pays Basque un laboratoire de l'action et de l'organisation intercommunale notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe. Les compétences de cette dernière, obligatoires, facultatives comme optionnelles, sont en cours de définition.

Le périmètre d'étude, le périmètre LEADER, est totalement englobé dans cette nouvelle entité intercommunale à fiscalité propre. Il couvre 78 % du territoire et concentre 27 % de la population de la

Communauté d'Agglomération Pays Basque (zone montagne).

Ainsi, le projet de PNR présente, en matière d'aménagement du territoire, à la fois un caractère inédit et singulier pour deux raisons. Il s'inscrit d'abord dans le cadre de la construction d'une collectivité basque unique souhaitée et attendue depuis plusieurs décennies. Et, il participe à l'organisation territoriale du Pays Basque.

2. LES COMMISSIONS SYNDICALES, DES STRUCTURES AU SYSTÈME DE GESTION ANCESTRAL IMPLIQUÉES DANS LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE, PLUS QUE JAMAIS PERTINENTES

Alors que prend place une collectivité unique sur l'ensemble du territoire historique basque, subsistent en Montagne Basque des structures au système de gestion collective ancestrale : les Commissions Syndicales. Considérées par certains comme les laboratoires avant gardistes de l'intercommunalité, les Commissions Syndicales sont définies par l'article L.5222-1 à 6 du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsque plusieurs communes possèdent des biens ou des droits indivis, il est créé, pour leur gestion et pour la gestion des services publics qui s'y rattachent, une personne morale de droit public administrée par une commission syndicale composée des délégués des conseils municipaux des communes intéressées et par les conseils municipaux de ces communes ».

Ces dernières ont pour mission la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel appartenant en indivision à des communes (forêts, vastes espaces montagnards, faune et flore) et le développement de secteurs d'activités typiques d'une économie de montagne tournée non seulement vers l'agriculture et le pastoralisme (présence très fragilisée de nombreux bergers et éleveurs transhumants avec leurs troupeaux) mais également ouverte à un tourisme respectueux de l'environnement montagnard et de ses pratiques ancestrales.

Les cinq Commissions Syndicales présentes sur le territoire (Vallée de Baigorri, Pays de Cize, Vallée d'Ostabaret, Pays de Soule, Bois de Mixe) gèrent une surface indivise de plus de 45 000 hectares correspondant à 20 % de la surface du périmètre d'étude⁸. Ces 45 000 hectares sont composés de 15 000 hectares de forêt et de 30 000 hectares d'estives utilisées par plus de 1000 éleveurs. En tant que gestionnaires d'espace, les Commissions Syndicales assurent l'entretien de 426 kilomètres de voirie, des équipements pastoraux, des adductions d'eau, des équipements touristiques (les chalets d'Iraty en vallée de Soule, le chalet de Cize) et des droits de chasse.

Les Commissions Syndicales présentent une antériorité immémoriale en matière d'aménagement de la Montagne Basque et sont largement impliquées dans les démarches de développement local (LEADER notamment ou projet de PNR). Si les Commissions Syndicales œuvrent au développement d'une montagne multiusage et s'impliquent dans les démarches environnementales, leur action de gestion collective des équipements et des espaces indivis doit en même temps faire face à une baisse de leurs recettes traditionnelles (chasse, forêt, baisse de la transhumance...) et au développement de nouveaux usages en montagne, notamment touristiques. Dans la partie occidentale du périmètre d'étude, il n'existe pas de Commission Syndicale. Le foncier y est beaucoup plus morcelé entre le foncier privé et le foncier communal. Dans

cette partie du territoire, la gestion du foncier est assurée soit par les communes ou regroupement de communes pour certains projets (tourisme, gestion du territoire, animation Natura 2000), soit par des Associations Foncières Pastorales (AFP)⁹.



Photographie 2 : Les chalets d'Iraty se fondant dans le paysage de la plus grande hêtraie d'Europe



Photographie 3 : Un etxola/cayolar sur le territoire de la Commission Syndicale de la Vallée de baigorri

8. Les Commissions Syndicales sont des structures essentiellement présentes dans le département des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Dans une moindre mesure, elles se retrouvent dans le Nord-Ouest de la France sur des territoires bocagers.

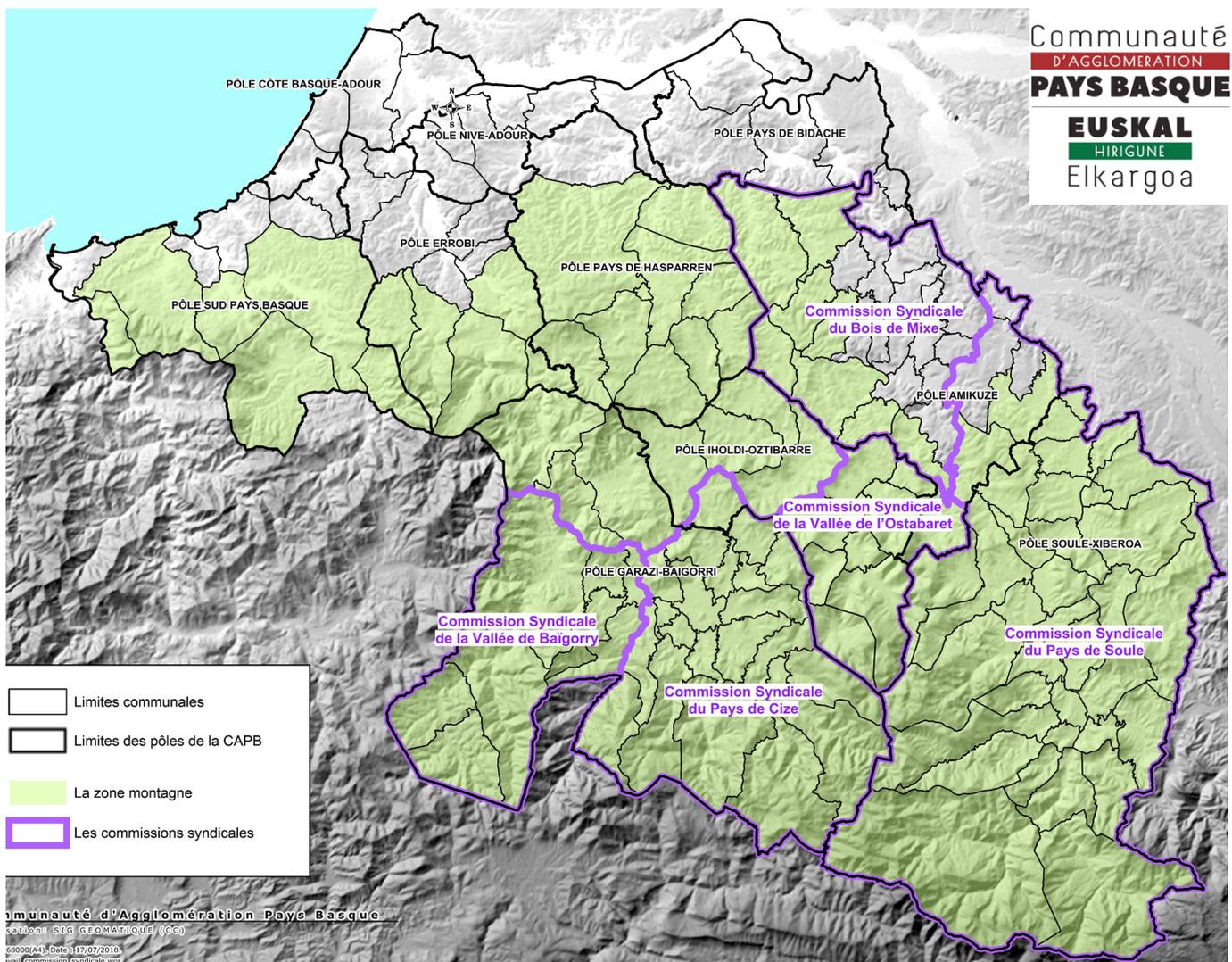
9. Les AFP regroupent des propriétaires de terrains (privés ou publics) sur un territoire à dominante agropastorale. Au-delà de la gestion pastorale, la Fédération des AFP et GP des Pyrénées-Atlantiques travaille sur plusieurs actions de communication et de sensibilisation du grand public autour du métier de berger/éleveur.

Les Commissions Syndicales constituent au Pays Basque les principaux gestionnaires et les acteurs incontournables de l'aménagement de l'espace montagnard.

les communes, d'échanger sur les expériences et les habitudes de travail. **Ces échanges se sont renforcés ces dernières années grâce à la réflexion amorcée autour du projet PNR.**

Néanmoins, les programmes européens LEADER ont permis à l'est de la montagne, géré par des Commissions Syndicales, et à l'ouest, géré par

Tout au long de l'étude, les porteurs du projet PNR ont eu à cœur de nourrir la cohésion des acteurs. ■



Cette carte permet de localiser les porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération Pays Basque (limite noire) et les différentes Commissions Syndicales regroupées au sein d'Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), l'association

des quatre Commissions Syndicales du Pays Basque (Vallée de Baigorri, Pays de Cize, Vallée de l'Ostabaret, Pays de Soule) (limite violette). Le périmètre d'étude y est également représenté (zone verte).

Figure 6 : Les porteurs locaux du projet du PNR et le périmètre d'étude (périmètre choisi)

1.3 UN PROJET SOURCE DE COHÉSION

La concertation est au cœur de tout projet de PNR. Elle est garante de son succès. Persuadés de l'importance et du rôle de la concertation, les porteurs du projet PNR Montagne Basque n'ont pas hésité à mettre en place diverses actions permettant la rencontre et des échanges constants entre acteurs autour de ce projet.

A. Un nombre de rencontres important entre les élus locaux

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque a donné lieu à nombre de réunions au sein des structures porteuses (Communauté d'Agglomération Pays Basque et Commissions Syndicales) mais aussi entre ces structures, indépendamment des comités de pilotage.

Le lancement de l'étude s'est traduit par des rencontres à l'été 2017 au sein des pôles territoriaux (pôle territorial Côte Basque Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Iholdi Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Nive Adour, Soule Xiberoa, Sud Pays Basque) et des quatre Commissions Syndicales (Pays de Soule, vallée d'Ostabaret, Pays de Cize, Vallée de Baigorri). L'objectif de ces rencontres était de présenter l'outil PNR et de décrire les modalités de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque. Elles ont permis aux élus de se saisir de la définition d'un PNR et d'identifier les prochaines étapes, notamment celles sur lesquelles ils allaient être mobilisés et de faire remonter les questions, les à priori positifs.

Afin de préparer les délibérations relatives au dépôt du dossier d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine, une seconde réunion a eu lieu au cours des mois de juin/juillet 2018 dans l'ensemble des pôles territoriaux et des Commissions Syndicales. Le but de ces réunions était de répondre à toutes les questions que les élus pouvaient se poser quant à la mise en place d'un PNR en Montagne Basque. La synthèse des réunions du lancement de l'étude avait permis de réaliser une présentation dans laquelle apparaissaient toutes les questions récurrentes.

Il s'agissait des interrogations suivantes :

- ▶ Un PNR, c'est quoi ?
- ▶ Quelles différences avec un Parc National ?
- ▶ Quel périmètre ?
- ▶ Un PNR, pour quoi faire au juste ? Quels types de projets ?
- ▶ Y'aura-t-il de nouvelles contraintes sur mon activité ?
- ▶ Quels liens PNR/voisins de de Navarre et Guipúzcoa ?
- ▶ Quelles conséquences pour les Commissions Syndicales ?
- ▶ Quelle plus-value ?
- ▶ Quelle articulation avec les services et les compétences de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ?
- ▶ Comment sont associés les professionnels, la société civile ?
- ▶ Quel calendrier ? Quelles sont les prochaines étapes ?
- ▶ Quelle gouvernance ?
- ▶ Quel budget ?
- ▶ Qui le porte ?
- ▶ Et si on décide de ne pas créer de PNR ? Que fait-on pour la Montagne Basque ?

Ces réunions se sont révélées très interactives. Les élus ont ainsi pu voter la délibération d'opportunité locale d'un PNR en maîtrisant le sujet. D'ailleurs, les délibérations ont été prises à l'unanimité dans toutes les structures, symbole de la connaissance du projet et de la volonté que ce dernier aboutisse (voir les annexes 6 à 11).

Entre ces deux temps forts, marquant le début et la fin de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque, d'autres rencontres entre les structures porteuses ont été organisées. En effet, le second comité de pilotage a eu lieu le 18 janvier 2018 avec pour ordre du jour la validation du diagnostic thématique et l'approbation de la pertinence de l'outil. Ce comité de pilotage s'est révélé riche en information. Face à la quantité d'informations à assimiler, des élus ont rencontré des difficultés à rebondir après l'exposition des résultats. Pour y remédier, il a été décidé de mettre en place une concertation entre les élus des structures porteuses en vue du troisième comité de pilotage axé sur la sélection du périmètre du futur PNR Montagne Basque. Au total, des élus représentants des Commissions Syndicales se sont réunies trois fois, des élus représentants la Communauté d'Agglomération une fois, puis ensemble des élus des Commissions Syndicales, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Région Nouvelle-

Aquitaine et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires deux fois. Ces réunions ont abouti à un débat de plus de deux heures lors du troisième comité de pilotage qui s'est soldé par une prise de décision partagée quant au choix du périmètre à déposer (voir partie II).

Ces temps de rencontre ont contribué à alimenter l'appropriation et à une plus grande adhésion des élus locaux au sein des structures mais également entre les structures autour du futur PNR. L'unanimité des délibérations l'atteste. Bien plus, ils ont permis de nourrir, d'ores et déjà, le contenu du projet PNR Montagne Basque en précisant les défis et enjeux que le territoire doit relever.

Un tel projet ne peut aboutir que s'il est partagé par les forces vives du territoire, à savoir : les acteurs de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, du tourisme, des loisirs, de la sylviculture, du patrimoine naturel et culturel, de la jeunesse... ■

B. Des temps d'échanges permettant de consolider le partenariat entre élus et socioprofessionnels

Un projet de PNR ne peut fonctionner que s'il est soutenu par les forces vives du territoire. Ces dernières ont été associées à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque lors de deux temps forts (une réunion d'information le 26 octobre 2017 et un temps d'échanges le 27 juin 2018) et lors de réunions d'information bilatérales.

Le 26 octobre 2017

Les porteurs du projet PNR ont invité les forces vives du territoire à une réunion d'information à Mendionde. Cette réunion avait pour objectif de :

- ▶ Présenter le PNR / lieu de réflexion pour travailler sur les défis et enjeux d'un territoire
- ▶ Présenter les modalités de l'étude / méthodologie et calendrier
- ▶ Présenter les premiers résultats / diagnostic thématique
- ▶ Répondre à toutes les inquiétudes et interrogations

Plus de 50 personnes ont répondu positivement à l'invitation. Cette première réunion a permis d'atténuer les éventuelles craintes que le terme PNR peut engendrer, en évitant notamment les amalgames avec la figure de Parc National. Elle a également permis de récolter des éléments d'information pour compléter le diagnostic thématique. Surtout, elle a été l'occasion pour les forces vives de témoigner de leur volonté de participer activement au projet et à la rédaction de la future Charte du PNR Montagne Basque (voir les annexes 12 à 13).

Le 27 juin 2018

Journée marquée par un temps d'échanges qui se révèle fondateur pour la démarche tant il illustre la volonté des acteurs locaux de co-construire, par un PNR, l'avenir de la Montagne Basque. Ce temps d'échanges a été organisé autour de l'intervention de quatre acteurs de PNR déjà existants :

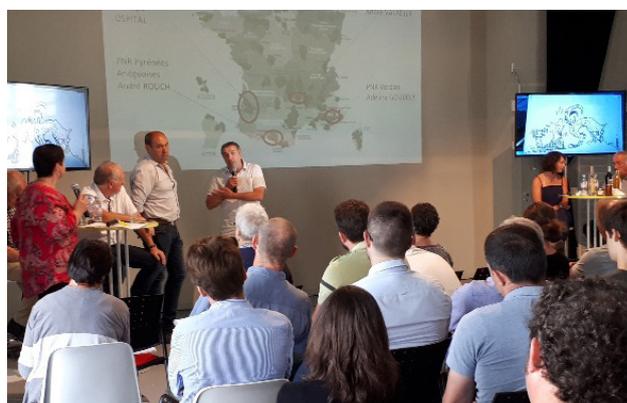
- ▶ Le président du PNR Aubrac, André Valadier, a évoqué les thématiques suivantes: l'innovation, l'agropastoralisme, les produits de qualité, la marque Valeur PARC, l'eau, les prédateurs, l'origine des PNR, la place des agriculteurs dans un PNR, le rôle du conseil de développement, les étapes de construction d'un PNR.
- ▶ Adeline Goubely, ancienne responsable au pôle Grand site et aménagement du territoire au sein du PNR du Verdon, a apporté son témoignage en matière de gestion touristique, de restauration du petit patrimoine bâti et de gestion de l'eau.
- ▶ Le président du PNR des Pyrénées Ariégeoises, André Rouch, a traité les points suivants: la mise en valeur de la biodiversité, l'agropastoralisme, la marque Valeur PARC, les prédateurs, la valorisation du bois local, la valorisation du petit patrimoine, l'ouverture des paysages.
- ▶ Le directeur du PNR Landes de Gascogne, Philippe Ospital, a évoqué l'expérience de son territoire sur la gestion des trails et sur l'aide aux communes pour l'application de certaines réglementations, notamment celles sur les véhicules motorisés.

Au total, plus de 100 personnes ont participé à cet évènement¹⁰. Tous les secteurs d'activité du territoire y étaient représentés : les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture, du milieu associatif environnemental, culturel et de la jeunesse, de la chasse, de l'enseignement, du tourisme, des institutions et des partenaires du projet.

A l'issue des présentations, les participants ont pu interroger les intervenants et faire part de leur avis/questionnement sur le projet. Si des interrogations demeurent et alimentent la construction du contenu du projet, aucune opposition franche n'est à relever. Bien au contraire, les forces vives ont démontré une réelle volonté de participer au projet PNR (voir les annexes 14 et 15).

Chaque participant disposait d'un post-it vert (« ce qui vous a paru positif à retenir ») et d'un post-it orange (« ce qui vous a paru négatif / interrogation ») qu'il devait compléter et coller au mur avant de quitter la salle. Le tableau ci-contre synthétise les remarques.

10. Au total, ce sont plus de 350 personnes qui ont été invitées. Les invitations se sont centrées sur les membres du comité de pilotage et du comité technique de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque, sur les membres du comité de programmation du programme européen LEADER, sur les membres qui ont participé au bilan du programme LEADER en 2014, soit un grand nombre de socioprofessionnels du territoire.



SECTEUR D'ACTIVITÉS	STRUCTURES
Porteurs du projet et partenaires	Communauté d'Agglomération Pays Basque, Commissions Syndicales, Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna, Région Nouvelle-Aquitaine, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
Institutionnels	Direction départementale des territoires et de la Mer, Institut National de l'Origine et de la Qualité, Agence d'Attractivité et de Développement Touristique, Conservatoire d'Espaces Naturels, Etablissement Public Foncier Local, Communes
Agriculture	Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, MSA, Euskal Herriko Laborarien Batasuna, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, AOP Ossau-Iraty, AOP Irouleguy, Biharko Lurraren Elkarte, Centre Départemental de l'Élevage Ovin, Cellule Pastorale, Lurzaindia, AFP
Sylviculture	Interprofession du bois, Office National des Forêts, Communes Forestières
Milieu associatif environnemental, culturel et de la jeunesse représentant la société civile	Auñamendi, Su Aski, Ligue de Protection des Oiseaux, Lagun, Collectif des Associations de défense de l'Environnement Pays Basque, Sagartzea, Ikerzaleak, Conseil de Développement du Pays Basque, ARTEKA, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, Ecogis, Azia, Aiba
Chasse	Fédération Départementale de la Chasse, Association Communale de Chasse Agréée de Larrau
Enseignement	Université de Pau et des Pays de l'Adour, Lycée agricole Frantsesenia, Association de développement des Pyrénées par la formation
Tourisme	Office de tourisme

Ce tableau répertorie l'ensemble des structures qui ont participé au temps d'échanges du 27 juin 2018, soit plus de 46 pour un total de 107 participants. Le nombre et la diversité des acteurs présents reflètent la dimension multiusage de l'avenir de la Montagne Basque.

Tableau 1 : Liste des structures présentes lors du temps d'échanges du 27 juin 2018



POINTS NÉGATIFS

- Manque de clarté dans l'explication de la procédure
- Les éleveurs pas suffisamment impliqués dans la réflexion
- La gouvernance
- Les plus-values du PNR pour la Montagne Basque
- Le financement et le budget du PNR
- Prise en compte de l'environnement trop faible

POINTS POSITIFS

- Un projet commun, fédérateur, participatif et démocratique
- Un avenir plus serein pour les jeunes
- Une gouvernance locale et ascendante
- Un atout pour un développement touristique durable
- L'environnement au cœur de toutes les démarches
- Le label : marque valeur Parc

Tableau 2 : Synthèse des commentaires de l'assemblée sur le temps d'échanges du 27 juin 2018

L'évènement du 27 juin est perçu par nombre d'acteurs locaux comme l'avènement de la création du PNR en Montagne Basque. Il a su réunir toutes les forces vives du territoire autour d'enjeux et de thématiques relatifs au multiusage de la Montagne Basque. Si des inquiétudes et des interrogations perdurent, il a démontré qu'aucun acteur n'était en total désaccord avec ce projet mais qu'il y'avait encore un travail de communication, de pédagogie et de concertation à réaliser.

Des réunions bilatérales entre les porteurs du projet PNR et les forces vives du territoire ont complété ces temps d'échanges. Les porteurs du projet PNR ont ainsi rencontré : **les acteurs de l'agriculture** (la Chambre d'Agriculture, le Centre Départemental de l'Elevage Ovin, la Fédération

des AFP-GP, Euskal Herriko Laborantza Ganbarra), **les acteurs de la pêche** (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques – Association des Propriétaires Riverains de la Nive) **et de la Chasse** (Fédération Départementale de la Chasse). **Centrées sur la présentation du projet, elles ont permis à certains acteurs de manifester clairement leur volonté de participer à la réflexion sur le contenu du projet et de fixer les prochains temps de rencontre (présentation du projet en Assemblée Générale...).** D'autres réunions bilatérales sont en cours de préparation avec les acteurs de la sylviculture, du patrimoine naturel, culturel, et avec les éleveurs... Dans l'attente de prochains temps d'échanges, les porteurs du projet PNR multiplient les actions de communication autour du projet via l'élaboration d'un site « one page » et des articles de presse. ■

C. La mise en place d'outils de communication pour répondre aux interrogations de tous les habitants ¹¹

Afin de tenir informé les habitants du territoire du projet PNR Montagne Basque, les porteurs du projet PNR ont décidé de créer un site internet « one page ». Ce site, mis en ligne à partir d'octobre 2018, contiendra les onglets et informations suivants :

ONGLET	INFORMATIONS
Le projet PNR Montagne Basque	Historique du projet - Périmètre retenu - Les étapes de la création du PNR
C'est quoi un PNR ?	Définition - La différence PNR/Parc National - Les cinq missions d'un PNR - Le rôle de la Charte - Des exemples d'actions menées dans des PNR
Pourquoi un PNR en Montagne Basque ?	La carte d'identité de la Montagne Basque – Le triptyque « Homme-Nature-Culture » - et les menaces pesant sur cette dernière - Les défis et enjeux à relever pour la Montagne Basque - Le rôle du PNR pour y répondre
L'articulation Commissions Syndicales / Communauté d'Agglomération Pays Basque / PNR	La présentation des Commissions Syndicales - La présentation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque - Les relations PNR/Commissions Syndicales/Communauté d'Agglomération Pays Basque
Les actualités	Un calendrier à jour des évènements relatifs au projet PNR Montagne Basque - Les articles de presse
Foire aux questions	Une boîte à questions à partir des questions revenant le plus fréquemment
La photothèque	Des photographies représentant le territoire Montagne Basque
Pour aller plus loin	Des documents à télécharger – Dossier d'opportunité, compte-rendu de réunions
Contacts	Les contacts des techniciens référents - Un formulaire pour déposer des remarques, questions

Ce site internet est conçu de sorte à assurer une interaction perpétuelle entre les élus locaux et les forces vives du territoire.

Tableau 3 : L'architecture du site internet « one-page » « Projet PNR Montagne Basque »

Au-delà d'un contenu informatif, ce site « one-page » va permettre à tous les habitants de déposer leurs interrogations et d'y avoir une réponse rapide ou de la traiter lors de la phase de concertation. Dans l'attente de disposer d'un outil internet dédié au projet PNR, les porteurs du projet PNR informent les habitants via la presse locale (écrite et orale).

INTITULÉ DE L'ARTICLE	DATE DE PARUTION	MÉDIA	IDÉES PRINCIPALES
« Un Parc Naturel Montagne Basque en réflexion »	20 / 09 / 2016	France Bleu Pays Basque	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un projet souhaité par les élus locaux et appuyé par la Région Nouvelle-Aquitaine ▶ Un projet long, visant la protection et la préservation des patrimoines
« Le Parc Naturel Régional Montagne Basque à l'étude »	30 / 09 / 2016	La République des Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une étude d'opportunité de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque ▶ La distinction PNR/Parc National
« Le Parc Naturel Régional du Pays Basque sur les rails »	02 / 07 / 2018	Mediabask	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des porteurs de projet locaux ▶ Un projet de territoire non contraignant ▶ Le budget des PNR
« La création d'un Parc Naturel en réflexion »	03 / 07 / 2018	Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le dynamisme des acteurs à l'origine du projet ▶ Un projet long à construire
« Un Parc Naturel pour la Montagne Basque »	06 / 07 / 2018	Laborari	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de contraintes supplémentaires ▶ Une Charte écrit par des acteurs locaux ▶ Une gouvernance locale ▶ Des plus-values pour le territoire (économie, démographie, social, tourisme, agriculture, environnement...) ▶ Une priorité : le pastoralisme et l'activité agricole
« Mauléon-Licharre : le Parc Naturel Régional sur les rails »	12 / 07 / 2018	La république des Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un projet de création d'un PNR en Montagne Basque en cours ▶ La durée du processus de construction ▶ Un projet basé sur la volonté des acteurs locaux distinct d'un Parc National
« Le Parc Naturel Régional sur les rails »	18 / 07 / 2018	Sud-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le dépôt du dossier d'opportunité à la Région fin Août ▶ Un processus de construction de plusieurs années centré sur la concertation
« Feu vert pour le Parc Naturel Régional au Pays Basque Nord »	23 / 07 / 2018	Mediabask	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque relative au dépôt prise à l'unanimité ▶ Un projet fédérateur et collaboratif

Tableau 4 : Présentation des articles de presse publiés sur le thème du projet PNR Montagne Basque

Les articles de presse se concentrent essentiellement sur la volonté des acteurs locaux à travailler, en concertation, pour que le projet PNR devienne une réalité (voir l'annexe 17).

Dans l'attente de la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine, les porteurs du projet PNR réfléchissent aux prochaines étapes avec pour exigence l'appropriation et l'adhésion des acteurs autour du projet. ■

11. Habitant : personne qui habite, qui vit ordinairement en un lieu (Larousse, 2018).

D. Le maintien de la dynamique des acteurs autour du projet

Les acteurs des PNR existants l'affirment : la création d'un PNR prend plusieurs années qui peuvent être traversées par des turbulences, des temps morts ou encore un affaiblissement de la dynamique. Les porteurs du projet PNR Montagne Basque ont pleinement conscience de ces difficultés. Pour les éviter, ils réfléchissent à la mise en place de différents temps et supports pour nourrir la motivation des élus comme des socioprofessionnels :

► **L'accueil des porteurs de projet du dossier d'opportunité du PNR de Gâtine Poitevine¹² :**

Le 11 et 12 octobre prochains, le Pays de Gâtine vient en visite sur le territoire de la Montagne Basque. Ce séjour a pour thème « la vie dans un territoire de montagne transfrontalier ». Il sera abordé sous le prisme de la culture, de l'identité et du patrimoine.

► **Un voyage d'étude le 24 et 25 octobre au sein du PNR des Pyrénées Ariégeoises :**

Les porteurs du projet accompagnés de socioprofessionnels vont se rendre sur le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Avec l'aide du directeur et du président, ils sont en train de construire le programme du séjour.

► **Des lettres d'information et des réunions dans les communes du territoire Montagne Basque :**

Très prochainement, les porteurs du projet vont envoyer une lettre d'information pour tenir informées les communes de l'avancement du projet. Ces lettres vont être complétées par des réunions tenues au sein de chaque commune composant le périmètre du projet PNR Montagne Basque lors des conseils municipaux.

► **Des réunions d'information auprès des socioprofessionnels :**

Des réunions d'information sur le projet PNR Montagne Basque auprès des socioprofessionnels sont déjà programmées pour l'automne et pour l'hiver. A titre d'exemple, la Fédération Départementale de Chasse souhaite accueillir les porteurs du projet lors des Assemblées Générales de chaque unité de gestion comprise dans le périmètre PNR Montagne Basque.

► **Des réunions pour établir la méthodologie à utiliser pour la concertation en réflexion :**

Les porteurs de projet souhaitent mettre en place des réunions de travail pour définir la méthodologie à utiliser durant la phase de concertation. Ces temps de travail réuniront les

techniciens qui ont suivi la démarche depuis son lancement par le biais des comités techniques mais aussi les techniciens des structures en lien avec l'agriculture, la chasse, la pêche, la sylviculture, le tourisme, le patrimoine naturel, culturel et les loisirs.

D'ores et déjà, les porteurs du projet PNR réfléchissent aux prochaines étapes de la création du PNR en Montagne Basque. Cette réflexion se veut co-construite en partenariat avec les socioprofessionnels du territoire (acteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse, de la pêche, du tourisme, des loisirs, du milieu associatif environnemental, culturel et de la jeunesse) et avec l'ensemble des structures qui participent à la démarche depuis son lancement. Il s'agit de « faire ensemble », de mutualiser les compétences et de bénéficier de l'expertise propre à chaque structure/domaine d'activités.

Du haut de ses cimes, la Montagne Basque assiste à la mobilisation des élus locaux et des socioprofessionnels pour écrire son devenir au sein d'un PNR au Pays-Basque. Le périmètre de ce dernier ne peut donc être issu que d'un processus de concertation appuyé par des données objectives extraites du diagnostic thématique. ■

12. Les porteurs de projet du PNR de Gâtine Poitevine et du projet PNR Montagne Basque ont déjà eu l'occasion d'échanger lors du festival « Territoires Sauvages » organisé le week-end du 30 mars 2018 par le PNR des Landes de Gascogne.

LE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE BASQUE : UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT AU REGARD DES CRITÈRES DE CLASSEMENT PNR ET RETENU À L'ISSU D'UN PROCESSUS DE CONCERTATION

02

- 2.1 LE PROCESSUS DE CONCERTATION À L'ORIGINE DE LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE ————— **P. 26**
- 2.2 LA MONTAGNE BASQUE : UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT AU REGARD DES CRITÈRES PNR ————— **P. 31**
- 2.3 UN POSITIONNEMENT TRANSFRONTALIER STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET PYRÉNÉENNE ————— **P. 33**

LE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE BASQUE : UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT

Le territoire de la Montagne Basque retenu pour le dossier d'opportunité répond aux critères de classement PNR tout en étant le fruit d'un processus de concertation. Il s'agit du périmètre LEADER. De part notamment sa position transfrontalière, il présente des caractéristiques singulières qui lui confèrent une certaine originalité.

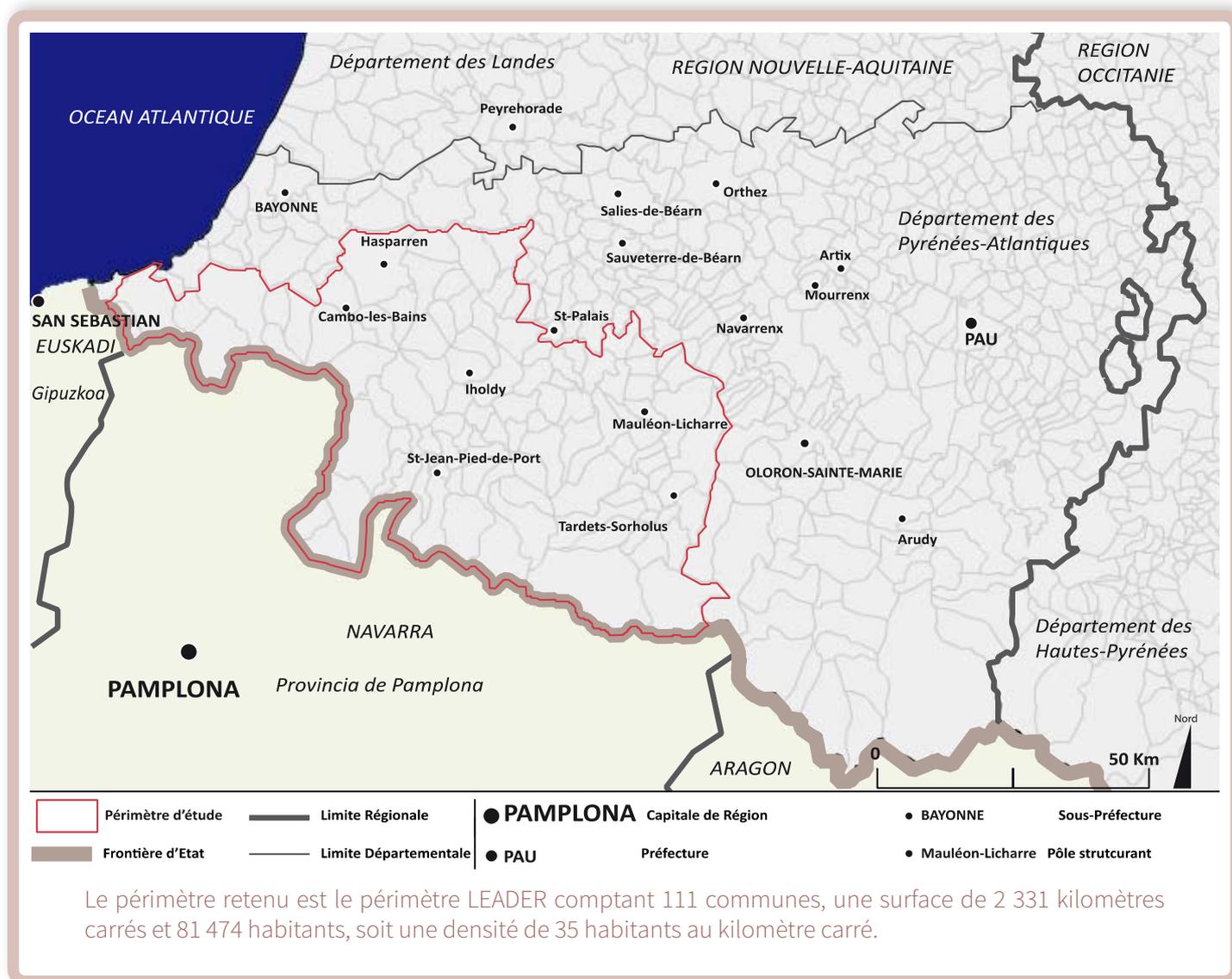


Figure 7 : Le périmètre retenu localement pour le PNR Montagne Basque

2.1 LE PROCESSUS DE CONCERTATION À L'ORIGINE DE LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Comme mentionné précédemment, six réunions préparatoires avec les élus des Commissions Syndicales, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Département des Pyrénées-

Atlantiques, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, ont eu lieu en amont du comité de pilotage centré sur la définition du périmètre à inscrire

dans le dossier d'opportunité. Lors de chacune de ces réunions, la méthodologie utilisée pour choisir le périmètre a été présentée et débattue. Celle-ci se scinde en quatre grandes étapes : la cartographie d'une série d'indicateurs « froids », l'élaboration de cartes de synthèse par thématique

via la combinaison des indicateurs « froids », l'élaboration de scénarii de périmètre à partir de la combinaison des cartes de synthèse, le questionnement des scénarii au regard des critères de classement PNR et des besoins de la Montagne Basque.

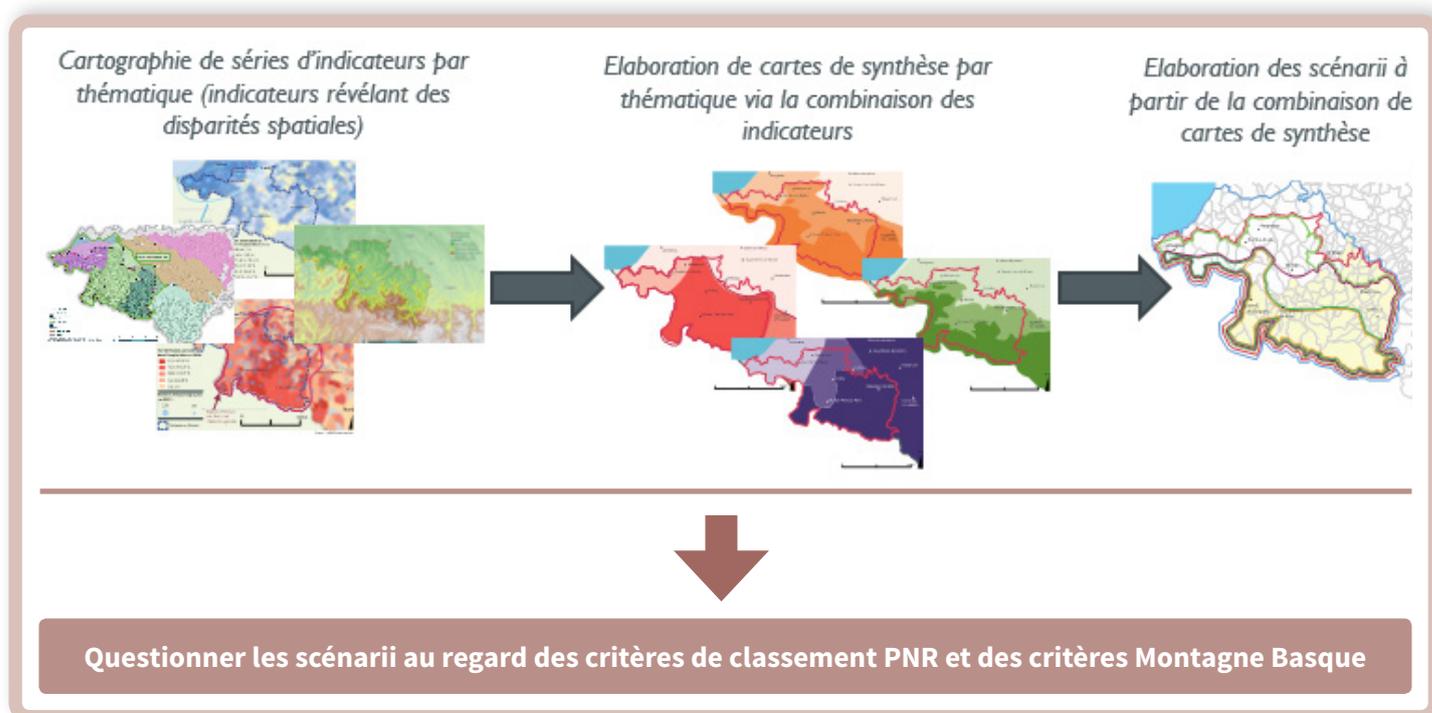


Figure 8 : Schéma de la méthodologie adoptée pour déterminer le périmètre

Première étape :

La présentation des cartographies des séries d'indicateurs

Pour chaque thématique présente dans le diagnostic, une série d'indicateurs « froids » a été cartographiée. Ces derniers permettent d'identifier les cohérences et les disparités spatiales :

- ▶ **Contexte physique** : relief et gradient altitudinal, massifs, occupation du sol
- ▶ **Agriculture** : orientation technico-économique des exploitations agricoles, surfaces gérées collectivement, surfaces toujours en herbe, occupation du sol par l'agriculture, poids de l'emploi agricole dans l'emploi total, évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010, évolution de la surface agricole utile entre 2000 et 2010
- ▶ **Paysage-culture** : les grands ensembles paysagers, les entités et unités paysagères, la localisation du petit patrimoine pastoral
- ▶ **Nature** : les zonages Natura 2000, les zonages d'inventaires, les couloirs de migration aviaire, la qualité des eaux et le contexte piscicole, la trame verte et bleue
- ▶ **Social** : les niveaux d'occupation démographique, les évolutions démographiques entre 2008-2013, l'indice de vieillissement, la localisation des services de proximité de base dans les communes, les écarts en matière de revenus de ménages
- ▶ **Urbanisme** : l'indice synthétique de croissance urbaine
- ▶ **Economie** : l'évolution de l'emploi, l'emploi touristique, la typologie économique des anciens EPCI

Seconde étape : La présentation des cartes de synthèse

La combinaison de chaque indicateur a permis de réaliser des cartes de synthèse par thématique. Au total, sept cartes de synthèse ont été utilisées : contexte physique, patrimoine naturel, agriculture, patrimoine paysager et culturel, aménagement du territoire, économie.

Troisième étape : L'élaboration des scénarii de périmètre

L'association des différentes cartes de synthèse a donné naissance à cinq scénarii de périmètre. Ces scénarii, accompagnés d'analyse Atout/Faiblesse/Menace/Opportunité (AFOM), ont été présentés aux élus (voir l'annexe16).

SCÉNARIO 1 :



Le scénario 1 concentre les massifs de plus de 900 mètres. Il présente une forte richesse naturelle et patrimoniale. Il se caractérise par un mode de gestion collectif et par de nombreux échanges transfrontaliers. Il est affaibli par la déprise agricole, la baisse démographique, le vieillissement de la population, la baisse du nombre de services et par des conditions météorologiques difficiles. Il peut s'appuyer sur le multiusage, la valorisation des patrimoines, les échanges transfrontaliers et le mode de gestion collectif pour se développer. Il est fortement menacé par la dévitalisation démographique et économique, la déprise agricole et le changement climatique.

SCÉNARIO 2 :



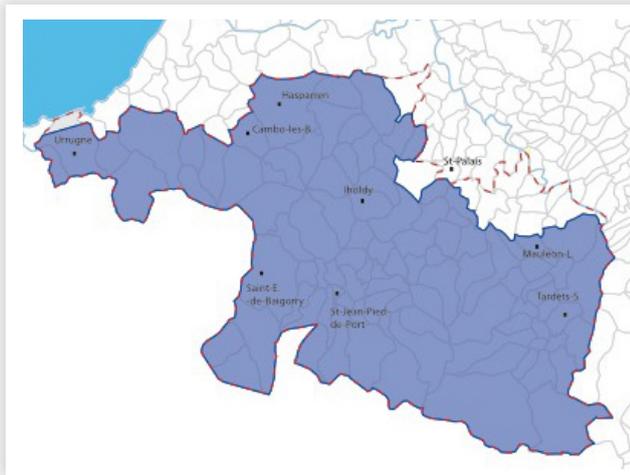
Le scénario 2 englobe la richesse naturelle, culturelle et patrimoniale de la frange de la Montagne Basque. L'ouest se caractérise par un développement socio-économique important et l'est par son mode de gestion collectif, source d'innovations. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole et les conditions météorologiques difficiles. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par des difficultés socio-économiques diverses. Le renforcement des relations est-ouest, l'essor des échanges transfrontaliers, la valorisation des patrimoines et le multiusage sont des sources de développement. Ce périmètre est menacé par la déprise agricole et le changement climatique. L'ouest doit lutter contre la pression foncière et l'est contre la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agropastorales.

SCÉNARIO 3 :



Le scénario 3 inclut les atouts du périmètre 2 tout en les renforçant du fait de la prise en compte de la complémentarité entre le haut et le bas des vallées et de l'intégration de la zone de transition écologique plaine/montagne. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Le renforcement et la valorisation de la complémentarité haut et bas de vallée, le renforcement de la réciprocité territoriale est/ouest et l'essor des relations avec le Béarn sont de réelles opportunités pour ce périmètre. Ce périmètre doit faire face à de nombreuses menaces : la déprise agricole, le changement climatique, l'étalement urbain (ouest), la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agricoles (est).

SCÉNARIO 4 :



Le scénario 4 se caractérise par une mosaïque de patrimoines. Il contourne toutes les zones de surfaces collectives. Il permet la complémentarité agricole nord/sud. La proximité avec les zones urbaines constitue également un atout. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest et le nord sont fragilisés par la pression foncière. L'est est affaibli par des dynamiques socio-économiques négatives. Ce périmètre présente un certain nombre d'opportunités : la valorisation de la mosaïque des patrimoines, le renforcement de la trame verte et bleue, les échanges d'expériences sur la gestion collective, l'essor des relations avec le Béarn et le Sud des Landes. Aux menaces des périmètres 1, 2 et 3, s'ajoutent les difficultés inhérentes à la cohabitation de différentes identités culturelles et l'accompagnement de l'urbanisation.

SCÉNARIO 5 (PÉRIMÈTRE RETENU) :



Le scénario 5 est fort d'une mosaïque de patrimoines. Il est défini par la zone montagne et la zone massif. C'est un territoire de projet où la concertation est une habitude de travail (via le programme LEADER). Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Les opportunités de ce territoire sont les suivantes : valorisation de la mosaïque des patrimoines, renforcement de la trame verte et bleue, la réciprocité territoriale est/ouest et surtout le maintien de la dynamique de projet. Ce périmètre connaît les mêmes menaces que les périmètres 1, 2, 3 et 4. Ses limites sont fragiles car inhérentes à des politiques publiques mouvantes (Exemple : zone Montagne/Massif).

Quatrième étape :

Le questionnement des scénarii de périmètres au regard des critères de classement PNR et des critères de la Montagne Basque

Les élus ont ensuite questionné chaque scénario au regard des deux critères de classement PNR auxquels le territoire peut à ce jour prétendre répondre et à l'aune des besoins de la Montagne Basque. Ces derniers répondent aux besoins identifiés pour la montagne en 2014, lors du bilan du programme européen LEADER, et des autres démarches existantes en Montagne Basque.

Grâce à ces nombreuses réunions, les élus ont pu s'approprier la méthodologie utilisée pour définir le périmètre. Au-delà de l'assimilation de la méthode, ces réunions leur ont permis d'échanger sur la sélection du périmètre au sein de leur structure et entre les structures et sur la définition des enjeux prioritaires pour la Montagne Basque. S'étant construit un point de vue, les élus ont pu se concentrer lors du troisième comité de pilotage sur le débat et non uniquement sur le contenu de l'exposé. Après un débat de plus de

deux heures, le comité de pilotage du 29 mars 2018 a décidé de présenter le périmètre 5 dans le rapport d'opportunité, soit le périmètre d'étude :

- ▶ Car il s'agit du périmètre LEADER, soit d'un périmètre de projet existant depuis 10 ans au sein duquel la dynamique construite avec les acteurs locaux ne doit pas être stoppée. D'autant plus que la dynamique de projet et la mobilisation des acteurs locaux sont essentielles à l'élaboration d'un PNR (voir partie 1) ;
- ▶ Car il répond aux besoins de la Montagne Basque définis lors du bilan du programme européen LEADER en 2014 ;
- ▶ Car il répond aux deux critères de classement PNR auxquels un territoire en projet peut prétendre répondre. ■

CRITÈRES PNR	CRITÈRES MONTAGNE BASQUE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qualité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ces paysages représentant pour les régions concernées un ensemble remarqué mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national ▶ Cohérence et pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tryptique « Homme-Nature-Culture » ▶ Portage, pérennisation des actions transversales et transfrontalières (mutualisation des moyens financiers et humains) ▶ Expérimentation et innovation ▶ Communication, pédagogie et sensibilisation ▶ Partenariat Commissions Syndicales / Communauté d'Agglomération Pays Basque ▶ Partenariat et contractualisation avec la région ▶ Réciprocité et complémentarité territoriale ▶ Organisation d'une voix de la montagne basque

Figure 9 : Les critères utilisés pour définir le périmètre

2.2 LA MONTAGNE BASQUE : UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT AU REGARD DES CRITÈRES PNR

Comme mentionné précédemment, le périmètre retenu doit répondre, à ce stade de la démarche, à deux critères de classement :

- ▶ La qualité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ses paysages représentant pour les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national.
- ▶ La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants.

Le périmètre Montagne Basque répond parfaitement à ces exigences. En intégrant les trois niveaux de l'étagement altitudinal de la Montagne Basque (fond de vallée, zone intermédiaire, estive¹⁴), il englobe la diversité des patrimoines naturels, culturels et paysagers ainsi que leurs interactions qui font la richesse et la cohérence de ce territoire bien que fragilisé et menacé (voir partie III).

Concernant **le patrimoine naturel**, le périmètre retenu intègre une mosaïque de milieux écologiques en prenant en compte à la fois :

- ▶ **Les zones cœurs de biodiversité (estives)**, associées aux altitudes les plus élevées du territoire et à la majorité des zonages de protection de la biodiversité. Il s'agit des secteurs les plus contraints et les mieux préservés, avec un haut potentiel écologique, composés principalement de milieux forestiers et de milieux ouverts. Ces zones cœurs de biodiversité sont fragiles au regard de la déprise agricole et du changement climatique.
- ▶ **Les zones intermédiaires** situées entre les hautes altitudes et les fonds de vallée. On y trouve davantage de prairies et autres milieux ouverts (landes notamment), associés à des milieux boisés sur les secteurs les plus contraints ou en déprise. Cet étagement sera fortement touché par le changement climatique et les

évolutions du pastoralisme.

- ▶ **Les fonds de vallée et les plaines**, associées aux altitudes les moins élevées de la Montagne Basque. Il s'agit des secteurs les plus menacés par le mitage urbain, en raison du relief moins contraignant pour la construction. Ils se composent, entre autres, de prairies et de zones humides.

Ce périmètre est pertinent et cohérent au regard des **trames vertes et bleues**. En effet, il garantit la continuité écologique est-ouest indispensable à la faune piscicole et les continuités écologiques transfrontalières. Bien plus, il assure une grande partie des continuités écologiques des Pyrénées, en complémentarité et au-delà du périmètre du Parc National des Pyrénées. Et, il s'inscrit dans plusieurs continuités nationales boisées, bocagères, milieux ouverts thermophiles et assure la migration d'oiseaux et de poissons¹⁵.

La prise en compte des trois niveaux de l'étagement altitudinal, de leurs interactions et de leurs usages est d'autant plus indispensable que le système agropastoral est garant du maintien, de la préservation des paysages et de la culture (entre le nord et le sud, entre l'est et l'ouest). Les mouvements des troupeaux et des Hommes aux grés des saisons ont façonné et façonnent une série de marqueurs culturels et paysagers propres à chaque étage :

- ▶ Les fonds de vallée se caractérisent par des formes urbaines où prédominent l'« etxe » (la maison, le foyer en basque) et les sièges d'exploitations agricoles. Au centre de ces villages se trouvent les frontons, les églises, symboles de la vie des villages. Les caractéristiques architecturales et des formes urbaines de ces villages, à l'image du bourg emblématique de Saint-Jean-Pieds-De-Port, qualifient et identifient ce territoire de la Montagne Basque.
- ▶ Les zones intermédiaires sont le support des bordes¹⁶. Ces dernières sont entourées de fougères, de parcours¹⁷ et de forêts. La Massif de la Rhune, à l'ouest de la Montagne Basque, est l'emblème de ces secteurs. La zone intermédiaire est le lieu de transition des Hommes et des

troupeaux à l'automne et au printemps entre les fonds de vallée et les estives.

- Les estives accueillent les troupeaux en saison estivale autour du cayolar/etxola (cabane du berger). Les cromlechs témoignent de la présence de l'Homme sur ces territoires depuis le néolithique. C'est dans ces montagnes que sont nés les jeux de bergers et la txalaparta¹⁸. Gardant encore les traces de l'exploitation minière des siècles passés, les estives sont encore façonnées par la sylviculture. Ces lieux sont également synonymes de frontières entre versant nord et sud de la montagne, matérialisée par des bornes aux milieux des pâturages. Une frontière qui fait partie de l'histoire et la culture de ce territoire (conflits, contrebande, commerce, unions, faceries...).

Pour plus de cohérence, le périmètre intègre les **trois ensembles paysagers** de la Soule, de la Basse Navarre et du Labourd de l'Atlas paysager des Pyrénées-Atlantiques, qui malgré des distinctions, partagent une facette naturelle et verdoyante liée au climat océanique.

Au-delà de l'influence du système agropastoral, le patrimoine culturel de la Montagne Basque est nourri par celui plus large du Pays Basque, avec le partage en premier lieu d'une langue et d'une culture commune. A titre d'exemple, la mythologie basque repose sur un ensemble de légendes et de personnages hauts en couleur que l'on retrouve principalement dans les forêts et espaces montagnards, comme Mari, divinité féminine emblématique représentant la « Nature » ou encore Basajaun, « seigneur sauvage » protecteur des activités agropastorales. Ce patrimoine culturel, riche et singulier, avec des traditions bien vivantes sur la Montagne Basque, confère au territoire un

intérêt certain à l'échelle nationale.

Par ailleurs, ce périmètre permet la prise en compte de la problématique de la cohabitation des usages et la gestion de cette multifonctionnalité si caractéristique de la Montagne Basque. La Montagne Basque s'ouvre à une multitude d'activités de loisirs et d'activités économiques dépendantes du maintien des milieux ouverts ou semi-ouverts. **La prise en compte des estives, des zones intermédiaires et des fonds de vallée permet d'inclure la diversité des milieux et des espèces remarquables à l'échelle nationale et d'y apporter des réflexions globales et systémiques en appréhendant la transhumance du siège de l'exploitation jusqu'à l'estive et en abordant toutes les problématiques/dynamiques relatives au multiusage de la montagne.**

Le périmètre choisi est cohérent et pertinent car il prend en compte toute la richesse des patrimoines naturels, culturels et paysagers ainsi que l'ensemble des usages qui peuvent, à court ou long terme, l'impacter.

Au-delà des critères de classement PNR, **ce périmètre répond aux besoins de la Montagne Basque, tels que définis par les acteurs locaux en 2014.** Il assure une solidarité et complémentarité séculaire entre les hauts et les bas des vallées et entre l'est et l'ouest. Il prend en compte l'ensemble des gestionnaires d'estives (Commissions Syndicales, communes, AFP). Surtout, il rassemble des acteurs engagés à travers le programme européen LEADER dans la volonté de prendre en main collectivement l'avenir de la montagne ; des



Figure 10 : Une représentation de l'étagement altitudinal, du village de fond de vallée à l'estive

acteurs qui ont su montrer leur capacité à travailler ensemble et à se mobiliser pour bâtir des projets tout en développant un savoir-faire en matière d'ingénierie de projet et d'animation territoriale et transfrontalière, et qui sont convaincus de l'intérêt d'un PNR en montagne basque et des plus-values qu'il apporterait. Cette dimension du portage et de la dynamique de projet se révèle essentielle face aux difficultés inhérentes à toute création de PNR. Le choix de ce périmètre s'avère aussi stratégique à l'échelle régionale et pyrénéenne. ■

14. L'estive désigne les zones de hautes altitudes dédiées aux pâturages des troupeaux de la vallée en saison estivale (Malègue, 1933).

15. Source : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

16. La borde est un bâti rudimentaire destiné à stocker du fourrage ou à abriter les troupeaux à l'automne et au printemps (petit patrimoine bâti).

17. Les parcours désignent des surfaces pâturées comportant plusieurs strates végétales.

18. La txalaparta est un instrument de musique basque de percussion. A l'origine, elle permettait aux bergers de communiquer de cayolar en cayolar.

2.3 UN POSITIONNEMENT TRANSFRONTALIER STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET PYRÉNÉENNE

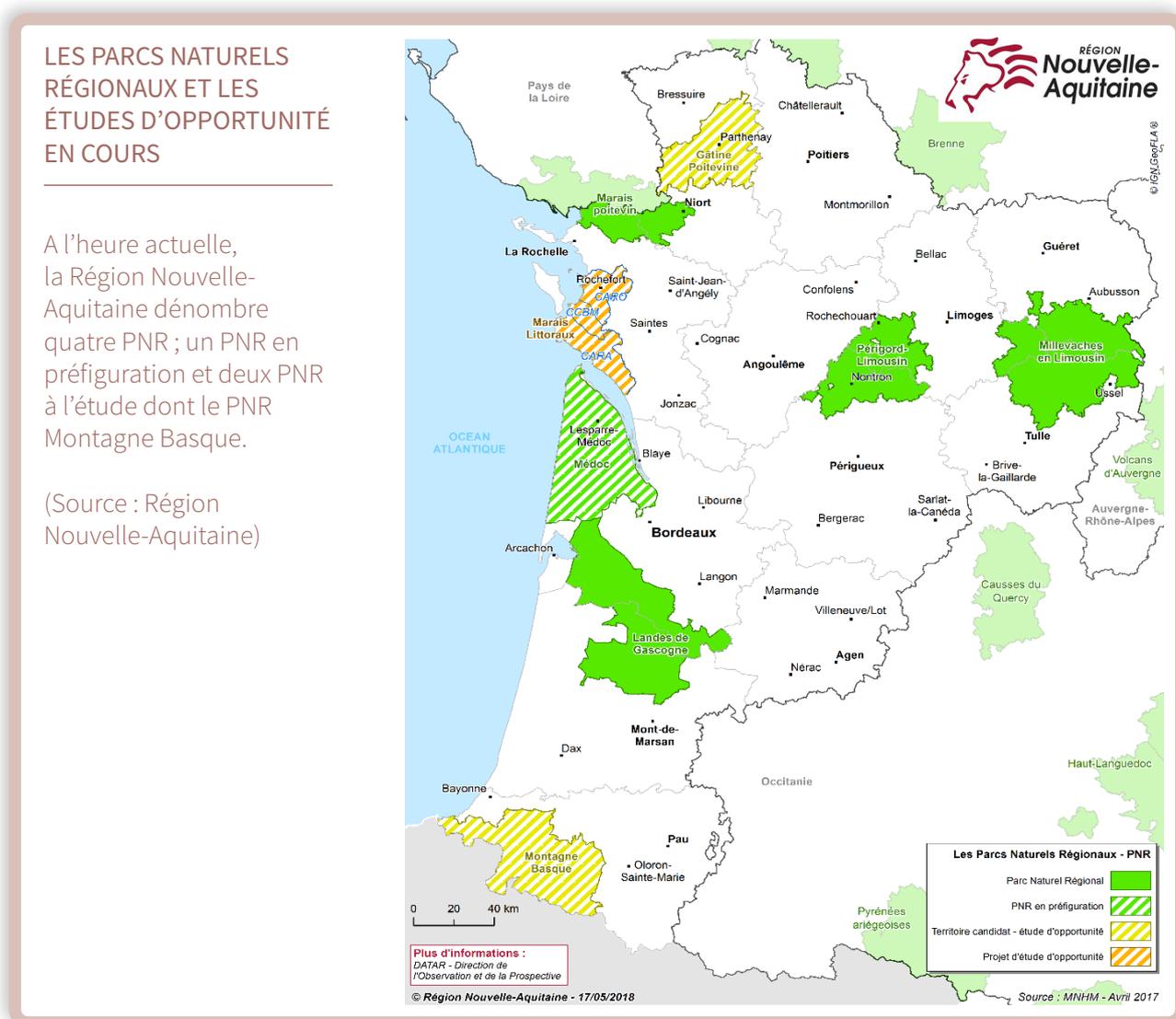


Figure 11 : Localisation du projet PNR Montagne Basque à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine

De par son caractère transfrontalier, le projet d'un PNR en Montagne Basque se distingue de l'offre des PNR actuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet permettrait de mettre en valeur la diversité régionale en matière de biodiversité, de paysage, de patrimoine, de culture, de tourisme et d'activités économiques durables et de compléter l'offre existante. Il participerait, par ailleurs, pleinement à l'aménagement de l'espace régional.

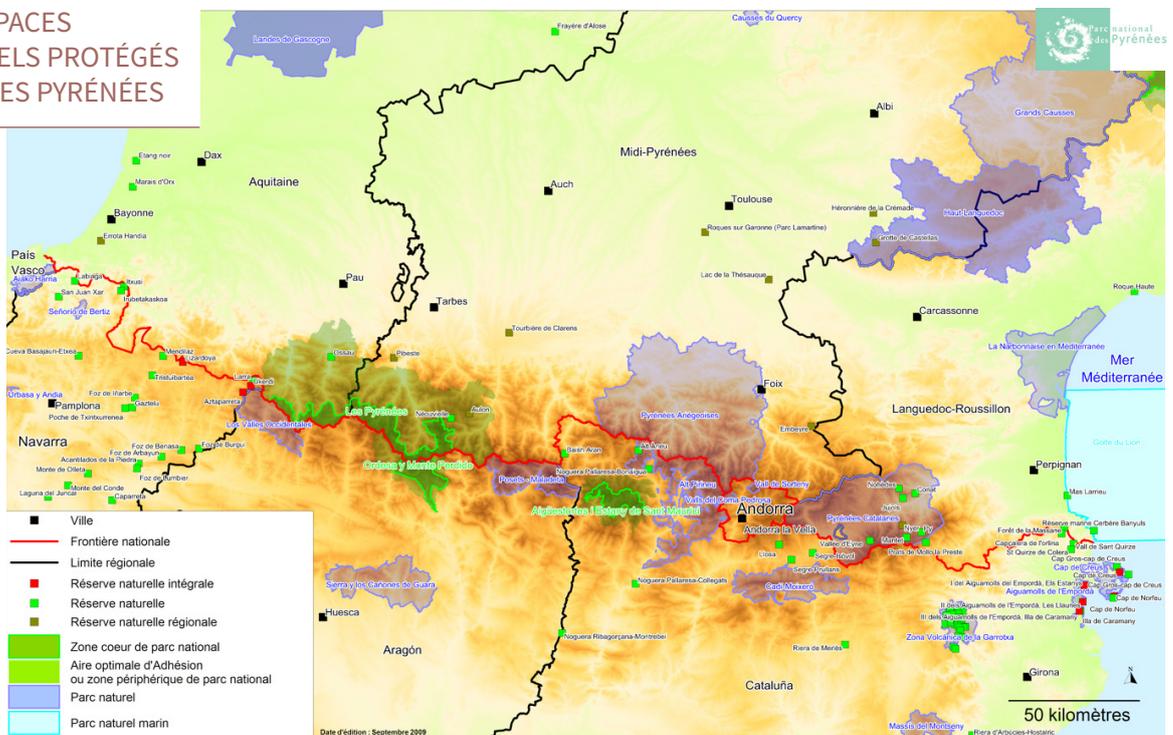
Le territoire retenu entretient déjà des relations étroites avec ses voisins de Navarre et de Guipúzcoa avec qui il partage une culture, une histoire, un patrimoine. Devant faire face à des enjeux similaires (préservation du patrimoine, maintien des exploitations agricoles, **maintien de la démographie**, maintien des continuités écologiques, qualité de l'eau...), ces territoires, composant le versant nord et sud de la Montagne Basque, ont à cœur d'œuvrer ensemble pour y faire face. Si des projets transfrontaliers sont en cours d'exécution, grâce notamment au programme Interreg POCTEFA, le PNR pourrait être le support de projets de coopération plus nombreux. Cet essor sera facilité par l'existence du «Parque Natural» de HaiakoHarria en Euskadi et de celui de Señorío de Bertiz en Navarre et par la création d'une

Réserve de Biosphère sur les Vallées d'Aezkoa et de Salazar (Navarre). En effet, l'expérience du PNR des Pyrénées Ariégeoises et du PNR des Pyrénées Catalanes prouvent qu'il est plus aisé de développer des actions de coopération transfrontalières autour de l'environnement, du patrimoine et du tourisme avec des structures analogues au PNR.

Enfin, le projet PNR Montagne Basque permettrait d'améliorer l'offre PNR et la couverture des outils de préservation du patrimoine dans la partie occidentale du massif pyrénéen. À l'heure actuelle, les outils de préservation se concentrent, en effet, dans la partie centrale du Massif.

Le périmètre retenu se situe à l'ouest du massif pyrénéen, zone disposant de peu d'outils de préservation et de mise en valeur des patrimoines. Le périmètre retenu est singulier de par sa localisation et sa position transfrontalière à l'échelle régionale comme à l'échelle pyrénéenne. Fruit d'un territoire de projet et d'un processus de concertation, il répond à tous les critères de classement PNR. La réponse à ces critères est détaillée dans les parties qui suivent qui synthétise le diagnostic thématique réalisé lors de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR (voir annexe 19). ■

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DANS LES PYRÉNÉES



Le périmètre retenu se situe à l'ouest du massif pyrénéen, zone disposant de peu d'outils de préservation et de mise en valeur des patrimoines.

Figure 12 : Localisation des différents outils de préservation à l'échelle pyrénéenne

LA MONTAGNE 03 BASQUE : UN TERRITOIRE PATRIMONIAL RICHE ET SINGULIER À L'ÉQUILIBRE FRAGILE, EN PÉRIL

- 3.1 UNE RICHESSE PATRIMONIALE REMARQUABLE REPOSANT SUR LE TRIPTYQUE « HOMME-NATURE-CULTURE » ————— **P. 37**
- 3.2 UN TERRITOIRE RURAL CONFRONTÉ À DES MUTATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ————— **P. 56**
- 3.3 LES ENJEUX ET DÉFIS DE LA MONTAGNE BASQUE ————— **P. 63**

La singularité du patrimoine naturel de la Montagne Basque provient d'abord de ses composantes géomorphologiques et biogéographiques. Mais le territoire tire aussi sa richesse et sa particularité de l'action des hommes et des femmes qui y vivent et qui le façonnent grâce à des pratiques agricoles et agropastorales ancestrales. **Ce triptyque « Homme-Nature-Culture », véritable carte d'identité de la Montagne Basque**, constitue cependant un équilibre fragile soumis à des menaces internes et externes qui se répercutent négativement sur la préservation du patrimoine et le maintien d'un modèle économique durable. Au-delà du triptyque, la Montagne Basque présente des caractéristiques socio-économiques similaires aux autres territoires ruraux français.

L'objectif de cette partie est de montrer comment les activités humaines s'articulent avec l'environnement dans une interdépendance positive, en quoi elles sont sources de richesse et enfin, comment la mise en place d'un PNR pourrait valoriser l'ensemble et contribuer à sa préservation. Cette partie argumente la pertinence et la cohérence du périmètre proposé pour opportunité.

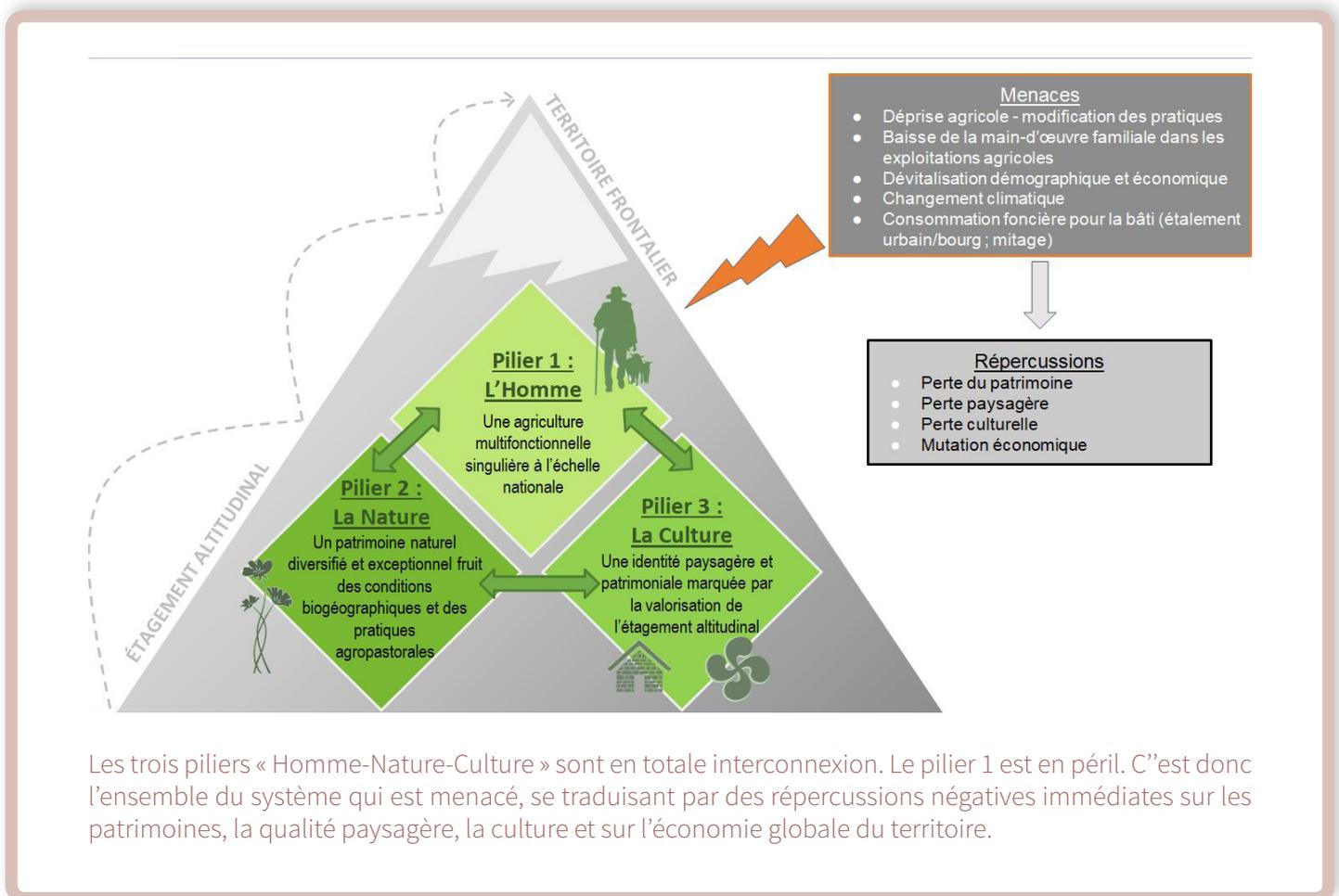


Figure 13 : Le tryptique « Homme-Nature-Culture » et les menaces le fragilisant

3.1 UNE RICHESSE PATRIMONIALE REMARQUABLE REPOSANT SUR LE TRIPTYQUE « HOMME-NATURE-CULTURE »

Le système « Homme-Nature-Culture » œuvre à l'exceptionnalité du patrimoine de la Montagne Basque. Ces trois piliers interagissent au profit d'un système dont l'équilibre est en danger.

A. Une agriculture multifonctionnelle singulière à l'échelle nationale

L'Homme façonne le territoire via l'agriculture. L'agriculture du territoire Montagne Basque est multifonctionnelle¹⁹ et présente un certain nombre de caractéristiques qui permettent de la distinguer

des autres agricultures présentes sur le massif pyrénéen ou à l'échelle nationale. Le schéma ci-dessous synthétise ces aspects explicités dans les lignes qui suivent.

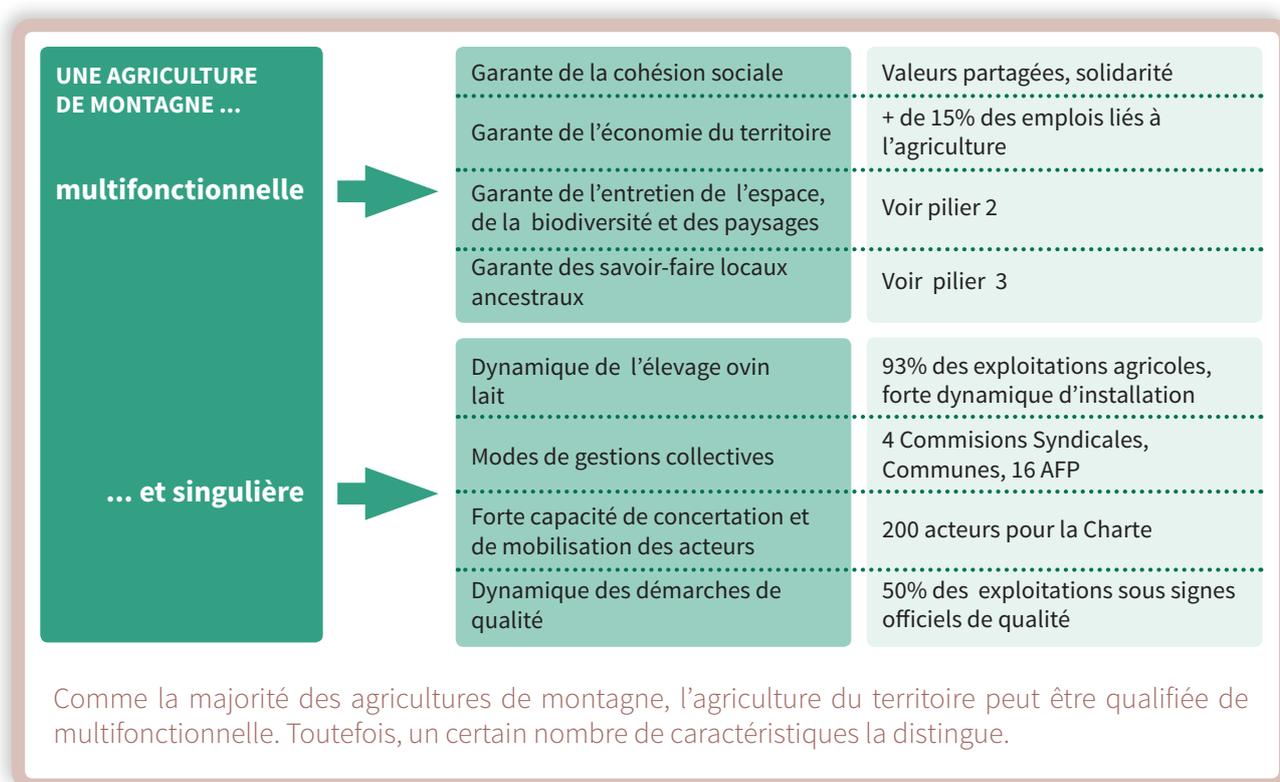


Figure 14 : Une agriculture multifonctionnelle et singulière

L'agriculture du territoire Montagne Basque se caractérise par :

► **Une forte densité d'exploitations agricoles et une agriculture des plus dynamiques au niveau national.**

Le territoire présente, encore aujourd'hui, une densité importante de petites exploitations agricoles profitant d'un important foncier collectif.

La vitalité de ce secteur (près d'un actif sur quatre est agriculteur) résulte notamment du fort attachement au territoire, à la terre et à l'etxe, et à la valorisation des produits. Aujourd'hui, les exploitations agricoles tendent à présenter des stratégies de plus en plus diverses mais complémentaires.

► **Une spécificité ovin/lait dans les Pyrénées et une diversité de productions sous signes officiels de qualité auxquels adhèrent la moitié des exploitations agricoles.**

La Montagne Basque dispose d'une importante variété de ressources herbagères valorisées par la pâture des bêtes. Si l'élevage ovin/lait via la production de fromage domine, il existe également une diversité de productions (bovin viande, porc Kintoa, piment d'Espelette, agneau de lait des Pyrénées, vin d'Irouléguy...) qui font l'objet d'un nombre croissant de démarches collectives de qualité. Bien souvent, l'atelier bovin viande vient en complément de l'atelier ovin lait. Au-delà de l'impact socio-économique majeur (revenus des agriculteurs, image du territoire...), ces démarches reposent sur des pratiques agroenvironnementales traditionnelles et sur la valorisation de races locales, parfois menacées. Par ailleurs, elles garantissent une alimentation locale et diversifiée de qualité.



Photographie 4 : Deux brebis manex tête noires sur les estives de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorry



Photographie 5 : Le porc basque du Kintoa (© carolepro.com)

► **Des races locales valorisées économiquement ou en conservation représentant une importante « biodiversité domestique »²⁰.**

Le système agropastoral et la production de fromage, notamment en AOP, reposent sur la valorisation de races locales inscrites dans un schéma de sélection : la Manex tête rousse, la Manex tête noire²¹ et la Basco-Béarnaise. On peut également citer le Porc basque de Kintoa, originaire de la vallée des Aldudes et du pays Quint, qui fait l'objet d'une importante valorisation économique depuis une dizaine d'années ou encore les betizu et la pirenaika (race de bovin locale) ou le poney Pottok. A ces races locales animales, s'ajoute un patrimoine riche en variétés végétales locales dont certaines ont été relancées et valorisées économiquement (Piment d'Espelette, cerise d'Itxassou, maïs roux).

► **Des pratiques pastorales qui relèvent d'un bien commun patrimonial à part entière.**

En Montagne Basque, les pratiques agropastorales modèlent les paysages, concourent à la richesse et à la préservation du patrimoine naturel. Elles valorisent la ressource en herbe dans l'espace et dans le temps à travers l'utilisation de l'étagement altitudinal composé de trois niveaux : le fond de vallée (siège de l'exploitation), la zone intermédiaire (le quartier des bordes) et les estives (support des cayolars). Deux « pratiques singulières » sont à souligner : la transhumance et l'écobuage. La transhumance concerne plus de 1000 éleveurs en Montagne Basque. Elle consiste à déplacer les troupeaux du siège d'exploitation à l'estive au sein de laquelle ils demeurent plusieurs mois. Si cette pratique présente une dimension culturelle, elle est surtout indispensable à la viabilité économique du système agropastoral et garante d'une montagne entretenue. Elle permet notamment de libérer les parcelles de l'exploitation pour constituer les stocks de fourrage nécessaires à l'alimentation hivernale

19. Une agriculture est dite multifonctionnelle lorsqu'elle remplit simultanément des fonctions économiques, environnementales et sociales tout en participant à l'aménagement du territoire afin de parvenir à un développement durable (Bonhommeau, 2014).

20. La biodiversité domestique englobe l'ensemble des espèces et des sous-espèces (races, variétés) domestiquées et sélectionnées par l'Homme.

21. La diminution incessante du nombre de brebis Manex tête noire menace très sérieusement la poursuite du schéma de sélection.

des troupeaux. L'écobuage, dit également feu pastoral, est un outil indispensable pour l'entretien des estives. Praticé depuis le Néolithique, il concourt au maintien de la qualité fourragère des estives, au maintien des paysages ouverts indispensables à la faune et la flore endémiques prairiales et à la diminution du risque d'incendies. Il n'a d'intérêt ou de justification que s'il sert à éliminer les refus après pâturage sur un semestre.

Sans transhumance et élevage extensif, l'écobuage n'aura plus lieu d'exister mais les conséquences, de fait, (incendies, baisse de la biodiversité, impacts négatifs sur le tourisme et l'économie locale) s'avèreraient insolubles et catastrophiques. Il est reconnu comme technique depuis la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 et est encadré par les cellules locales d'écobuages.



Photographie 6 : Le tressage du piment d'Espellete (© carolepro.com)



Photographie 7 : Un écobuage sur le territoire de la Commission Syndicale du Pays de Soule (© carolepro.com)

De novembre à mars les bêtes sont au sein de l'exploitation agricole. C'est la période des mises bas et de la traite. A partir de mars/avril, elles pâturent au sein des parcours des zones intermédiaires afin de libérer les prairies du siège d'exploitation pour les récoltes de fourrages nécessaire à l'alimentation hivernale. En mai/juin, les bêtes atteignent les estives pour y rester jusqu'en septembre.

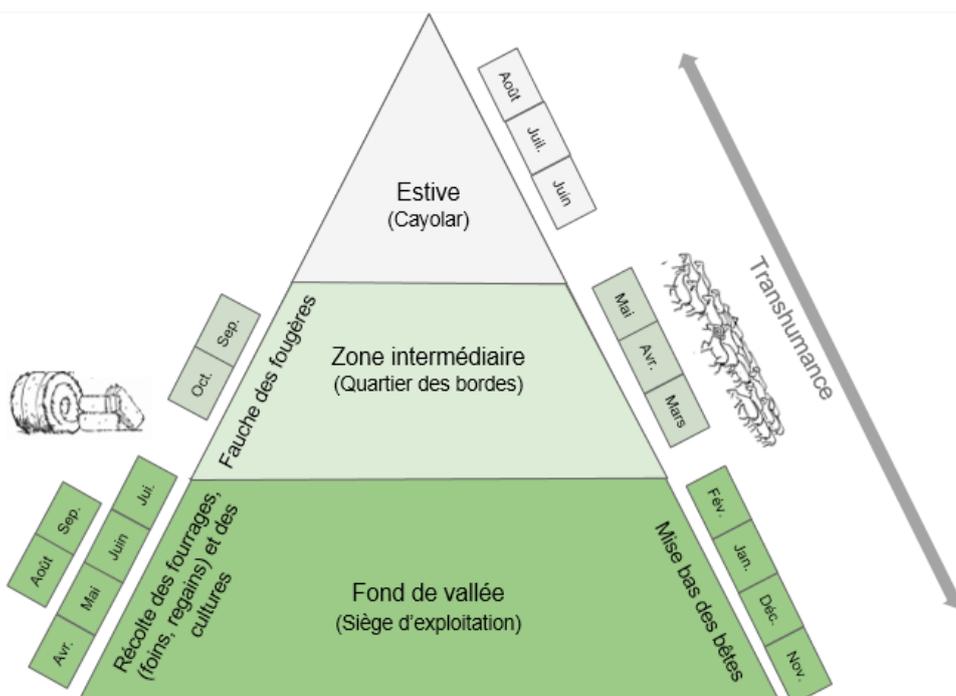


Figure 15 : Utilisation des différents étages altitudinaux par l'agropastoralisme

► **Des surfaces collectives, levier de la cohésion sociale.**

Le patrimoine collectif (près de 50 000 hectares) est géré à l'ouest et en zone de piémont par les communes ou par des Associations Foncières Pastorales et au sud-est du territoire par les Commissions Syndicales, structures au système de gestion ancestral propres aux territoires agropastoraux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Ces dernières investissent de plus en plus le champ de la gestion environnementale et agroenvironnementale puisqu'elles ont, entre autres, en charge l'animation de certains DOCOB Natura 2000. Autre élément qui reflète la capacité de concertation et de mobilisation des acteurs agricoles : la participation à l'élaboration de la Charte de Développement Durable qui a réuni en 2007 près de 200 acteurs des vallées de la Montagne Basque et notamment des agriculteurs suite à l'invitation des Commissions Syndicales.

► **Une dynamique d'acteurs soutenant et accompagnant l'activité agropastorale.**

Le territoire Montagne Basque compte de nombreuses structures para-agricoles (chambres consulaires, associations multiples) qui viennent en appui et en soutien au pastoralisme et aux bergers/éleveurs. Parmi ces structures, il est possible de citer²² :

> **La Chambre Départementale d'Agriculture :** Chambre consulaire, elle traite diverses problématiques en relation avec le développement agricole du territoire. Elle propose des formations et un appui technique aux éleveurs.

> **Euskal Herriko Laborantza Ganbara,** association loi 1901 de développement agricole et rural, créée le 15 janvier 2005, a pour objet de contribuer au développement d'une agriculture paysanne et durable ainsi qu'à la préservation du patrimoine rural et paysan, dans le cadre d'un développement local concerté sur le territoire Pays Basque.

> **Le Centre Départemental de l'Élevage Ovin (CDEO)** a en charge les schémas de sélection des races ovines locales. Il propose de nombreux suivis techniques aux éleveurs.

> **La cellule pastorale,** composée de techniciens de différentes structures spécialisés dans le pastoralisme, gère notamment les dossiers de gardiennage.

> **Biharko Lurraren Elkartea** (B.L.E) association qui accompagne les producteurs en agriculture biologique ou en réflexion de conversion.

> **Buru Beltza,** association qui travaille à la valorisation de la brebis Manex tête noire et à la mise en place d'une bourse d'emploi dont l'objectif est d'aider les éleveurs à trouver de la main-d'œuvre tout en fidélisant les bergers sur le territoire d'un été à l'autre.

> **Le syndicat AOP Ossau-Iraty :** Syndicat professionnel créé en 1978, il veille au respect du cahier des charges de l'AOP, à la qualité du lait et des fromages et assure la communication autour du produit.

> **Le syndicat AOC Porc Kintoa, le syndicat AOP du piment d'Espelette, le syndicat des vins d'Irouleguy, l'association Sasi Artalde, l'association Euskal Herriko Erle Beltza ...**

► **Un patrimoine naturel exceptionnel et géré durablement jusqu'à ce jour.**

La Montagne Basque fait valoir ses pratiques remarquables et traditionnelles dans le cadre du **dispositif agroenvironnemental « PAEC »** (projets agro-environnementaux et climatiques) **garant d'un maintien des bonnes pratiques sources d'aménités environnementales**²³. Ce dispositif relève du second pilier de la Politique Agricole Commune. Il offre un cadre global de maintien des bonnes pratiques d'élevage (par exemple : la transhumance) assurant une gestion durable des surfaces pastorales au travers des MAEC. Il est décliné autour des DOCOB afin de répondre à des enjeux plus localisés.

► **Une activité agricole au carrefour du multiusage de la Montagne Basque.**

L'agriculture est garante de la diversification des activités de loisirs sur le territoire. Ses pratiques ont également un impact direct sur l'activité de pêche. Par ailleurs, elle noue une relation intime

22. Il s'agit d'une liste non exhaustive qui témoigne du nombre important de structures dédiées à l'accompagnement des filières et des éleveurs.

23. Aménité environnementale : il s'agit d'un terme générique qui qualifie l'ensemble de valeurs matérielles et immatérielles produit par l'agriculture concourant à l'attractivité du territoire (Ribière, 2010).

avec la chasse. Afin de limiter les dégâts sur les ressources causées par les nuisibles, l'agriculture appelle les chasseurs à contenir les populations. Réciproquement, les chasseurs sont soucieux de la qualité écologique des pratiques agricoles garantant de l'équilibre des populations.

Malgré sa vitalité et une plus forte résistance qu'ailleurs, la Montagne Basque n'échappe pas aux grandes transformations de l'agriculture et doit faire face à un certain nombre de menaces, dangers, signes d'alerte, liées les unes aux autres. La déprise agricole est désormais une réalité. Elle se matérialise essentiellement par trois phénomènes :

- ▶ La diminution inexorable du nombre d'installation de jeunes agriculteurs. Malgré une forte dynamique d'installation, le renouvellement des chefs d'exploitation n'est plus assuré. Par conséquent, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de chuter. En l'espace de 10 ans, plus de 850 exploitations agricoles ont disparu.
- ▶ Du fait de la libération de terres agricoles en fond de vallée, les exploitations agricoles tendent à s'agrandir. Par conséquent, les espaces difficilement mécanisables et peu productifs, telles les zones intermédiaires, sont abandonnés. Simultanément, des pratiques agropastorales disparaissent n'étant plus économiquement pertinentes et/ou exécutables face à la baisse de la main d'œuvre familiale : transhumance, écobuage, fauche de la fougère... Des massifs entiers de moyenne altitude et des zones de parcours communaux sont ainsi en voie de déprise. Ce qui se traduit par des conséquences environnementales et paysagères négatives (Baigura, La Rhune etc.) et par des risques incendies accrus.
- ▶ La Surface Agricole Utile diminue du fait de l'embroussaillage de certains espaces et/ou sous la pression urbaine.

Par ailleurs, les chefs d'exploitation doivent faire face à un contexte économique morose avec un revenu qui reste faible. Ce constat s'explique par un coût de production en constante évolution face à un prix de vente des produits qui stagne. En plus d'être faible, ce dernier est largement dépendant de la Politique

Agricole Commune conférant un sentiment d'incertitude pour l'avenir. **Ces incertitudes ne leur permettent pas ou peu d'embaucher** pour lutter contre la disparition de la main-d'œuvre familiale. Devant un contexte économique difficile et des conditions de travail contraignantes et rudes (horaire, astreinte, physique), des éleveurs et des futurs éleveurs renoncent à poursuivre cette activité. La baisse du nombre d'éleveurs se répercute négativement sur le patrimoine naturel, le petit bâti...

En plus d'un contexte économique incertain, le changement climatique constitue une menace pour la pérennité des exploitations agricoles. L'évolution de la pluviométrie impacte nettement les collectes de fourrages.

Outre les atouts et les menaces, l'agriculture de la Montagne Basque présente certaines opportunités qu'un PNR pourrait explorer grâce à son rôle de médiation, de concertation et d'impulsion d'innovation et d'expérimentation :

- ▶ **L'essor de démarches s'appuyant sur la qualité des produits et sur leur relation au terroir.**

La Montagne Basque possède des produits qui pourraient bénéficier d'un label.



Photographie 8 : Des produits de qualité (© carolepro.com)

- ▶ **Le développement de circuits courts.**

Les circuits courts permettent aux éleveurs de dégager de la plus-value sur leurs produits. Toutefois, ils sont complexes à mettre en place dans un contexte de baisse de main-d'œuvre.

► **L'alimentation locale.**

En lien avec le développement des démarches de qualité et des circuits courts, le PNR pourrait œuvrer pour garantir une alimentation locale au sein des restaurations collectives.

► **La diversification de l'activité agricole.**

Les éleveurs pourraient augmenter leur revenu en se diversifiant et en se concentrant sur de nouvelles filières et/ou sur l'agrotourisme.

► **La valorisation et la transmission des savoir-faire.**

Afin que les savoir-faire locaux ne disparaissent, il faut assurer leur transmission et les faire connaître auprès du grand public.

► **La complémentarité des stratégies des exploitations.**

Il est intéressant pour le territoire que les habitants puissent trouver localement les denrées nécessaires à la vie de tous les jours et parvenir à se nourrir via des produits locaux de qualité.

► **La contribution à une revalorisation collective du métier d'éleveur.**

La construction d'une image commune et partagée du métier peut concourir à sa revalorisation et ainsi inciter les jeunes éleveurs à s'installer tout en améliorant la connaissance du métier par des tiers.

► **Le renforcement du lien rural/urbain et du lien est/ouest du territoire.**

Il devient de plus en plus important de travailler sur la relation rural/urbain et sur la relation est/ouest afin de renforcer la réciprocité territoriale.

ATOUS

- Une forte densité d'exploitations agricoles et une agriculture des plus dynamiques au niveau national notamment en matière d'installation
- Une spécificité ovin/lait dans les Pyrénées et une diversité de productions sous signes officiels de qualité auxquels adhèrent la moitié des exploitations
- Une diversité de production garantissant aux habitants une alimentation locale de qualité
- Une diversité de production permises par un climat doux
- 50 000 hectares de pâturage collectif
- Des pratiques pastorales et des modes de gestion relevant d'un bien commun patrimonial à part entière et participant pleinement à l'entretien et à la préservation du patrimoine et des paysages
- Des races locales valorisées économiquement ou en conservation symboles d'une importante « biodiversité domestique »
- Le multiusage de la Montagne Basque (agriculture, chasse, pêche, sylviculture, tourisme, loisir)

FAIBLESSES

- Une dynamique de déprise engagée
- Une diminution de nombre d'exploitations agricoles
- Un déficit de main-d'œuvre
- Une baisse des pratiques traditionnelles
- Des revenus faibles et une activité dépendante des aides
- Une tendance à l'abandon de certains espaces les plus difficiles à travailler
- Un manque d'attractivité du métier d'éleveur (dévalorisation économique et image négative)

OPPORTUNITÉS

- Les démarches de qualité
- Le développement des circuits courts
- L'accès à une alimentation locale de qualité
- La diversification : développement de nouvelles filières agricoles, valorisation de nouveaux produits, la pluriactivité, l'agrotourisme
- La reconnaissance, la valorisation, voire le transfert des savoir-faire et des pratiques concourant à la préservation du patrimoine
- Les complémentarités entre différentes stratégies d'exploitations
- La réciprocité territoriale
- Une image encore porteuse, bénéficiant d'une certaine crédibilité

MENACES

- La vieillissement des exploitants peinant à trouver des repreneurs (exploitations sans suite)
- La poursuite de la déprise et de l'agrandissement des exploitations agricoles
- L'étalement urbain
- Le changement climatique
- La baisse de la diversification des produits d'où une diminution de la qualité alimentaire locale
- Le déclin des pratiques traditionnelles et l'abandon de certains espaces (notamment des zones intermédiaires)
- Les conflits d'usages et le développement des risques d'incendies
- La baisse des aides et des revenus agricoles

Les atouts, menaces, faiblesses et opportunités de l'agriculture de la Montagne Basque sont synthétisés dans le tableau ci-contre. Ce type d'agriculture, pratiquée depuis des siècles, soucieuse de respecter l'environnement, était garante jusque-là de l'entretien et de la richesse du patrimoine naturel de la Montagne Basque, comme nous le verrons dans la suite de notre exposé. ■

B. Un patrimoine naturel diversifié et exceptionnel, fruit des conditions biogéographiques et des pratiques agropastorales

Le territoire Montagne Basque présente un patrimoine écologique remarquable qui repose sur des conditions biogéographiques singulières liées à son contexte montagnard et de l'action de l'Homme et de l'agropastoralisme garant des milieux ouverts

et semi-ouverts. Le schéma ci-dessous présente les caractéristiques de ce patrimoine exceptionnel et les deux facteurs à l'origine de ce dernier. Ces éléments sont détaillés dans les paragraphes suivants.

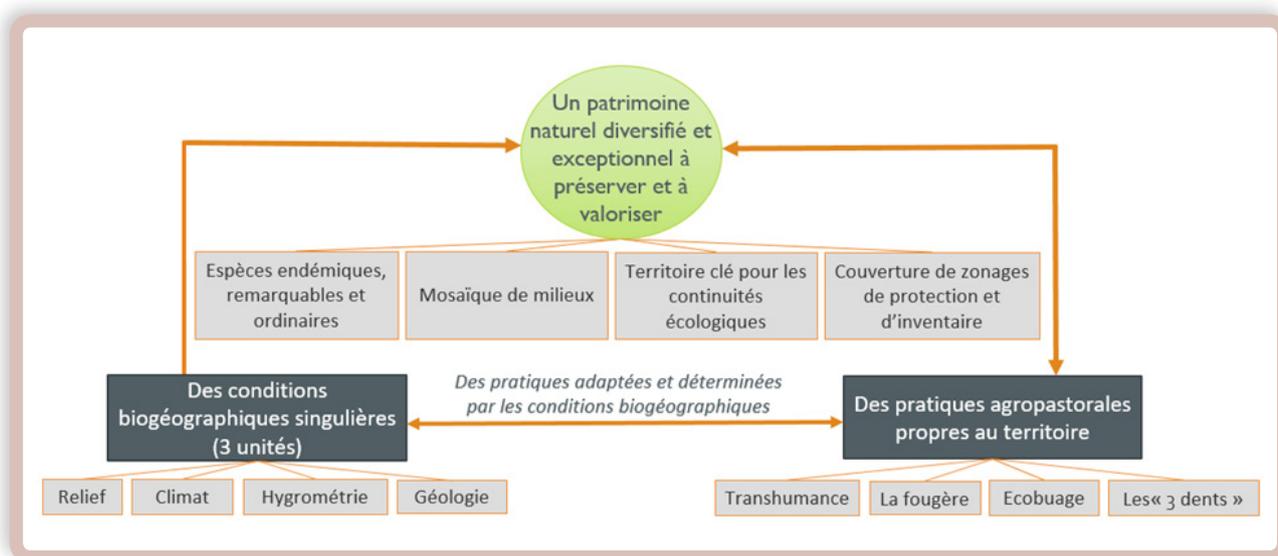


Figure 16 : Les caractéristiques du patrimoine naturel de la Montagne Basque ²⁴

La Montagne Basque se caractérise, en premier lieu, par **une mosaïque de milieux imbriqués géographiquement**.

Ces milieux se décomposent en quatre grandes catégories : les milieux ouverts et semi-ouverts (qui correspondent aux espaces agricoles sur la carte ci-dessous), les milieux aquatiques et humides, les milieux forestiers et les milieux rupestres.

> **Les milieux ouverts et semi-ouverts** (prairie, bocage, parcelle cultivée, lande, fougèraie, pelouse) représentent la majeure partie de l'occupation des sols. Ils sont dédiés à l'agriculture et à l'élevage. Ecologiquement intéressants, ils constituent une zone de refuge, de chasse et de déplacement pour nombre d'espèces locales, ordinaires²⁵ comme

plus patrimoniales (Vipère de Séoane, rapaces...). Cette biodiversité est donc liée à l'Homme et notamment aux activités agropastorales garantes du maintien des milieux ouverts et des conditions favorables d'accueil pour les espèces faunistiques et floristiques. L'attractivité paysagère de ces milieux attire nombre de visiteurs désireux d'y pratiquer des activités de pleine nature.

24. Les « 3 dents » : cette expression désigne la succession des troupeaux sur un parcours garant de son entretien. Les brebis, dans un premier temps, puis les vaches et enfin les chevaux constituent le mode d'entretien traditionnel des pacages.

25. Espèce ordinaire : le qualificatif ordinaire est attribué à des espèces communes de par la taille de leur population, de par la superficie de l'aire de distribution et de par le degré de spécialisation du milieu dont elles ont besoin (Godet, 2014).

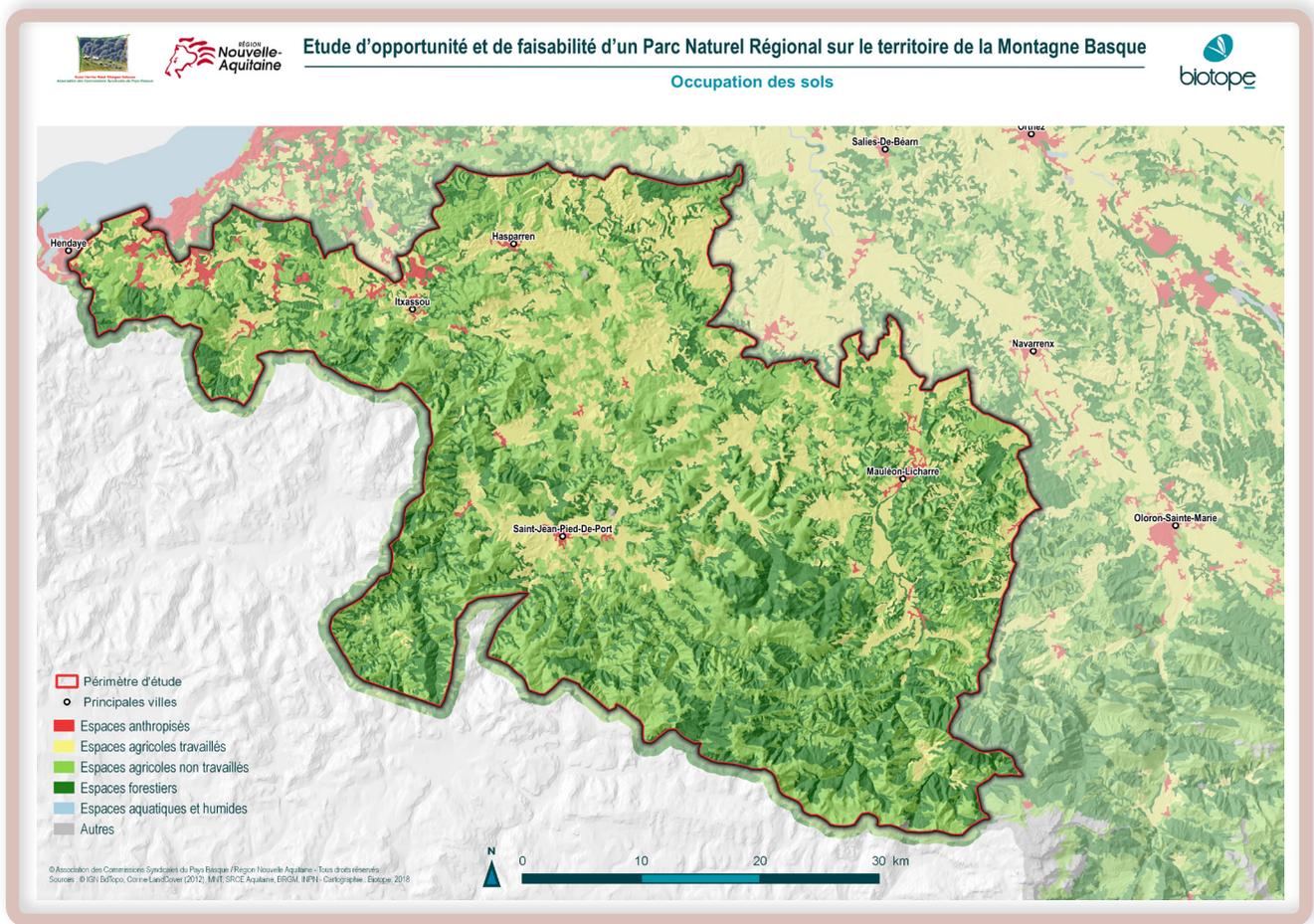


Figure 17 : Localisation des milieux ouverts, forestiers, aquatiques et humides
(Source : Corine Land Cover, RPG, BD Topo)

> **Les milieux humides**, que l'on retrouve principalement sous forme de boisements alluviaux ou de prairies humides, sont des milieux clés pour le territoire. Au-delà de leur richesse écologique, ils jouent un rôle de régulation de l'eau, de gestion des risques d'inondation, de filtration et

participent à la qualité et à la diversité des paysages. Ces milieux aquatiques et humides sont bien préservés et présentent une bonne qualité, notamment en amont, dans les vallées de montagne. Certaines tourbières font l'objet d'une ouverture au public.



Gorges de la Bidouze



Prairie tourbeuse à Molinie



Hêtraie acide

Figure 18 : Exemples de milieux aquatiques, humides et forestiers sur le territoire (© Biotope)



Photographie 9 : La Drosera, espèces végétales typique des tourbières (© carolepro.com)



Photographie 10 : Figure d'art représentant la Drosera (© carolepro.com)

> Bien préservés, **les milieux forestiers** (près de 70 000 hectares) sont diversifiés. Ils comptent de grands massifs forestiers de hêtres (Forêts d'Iraty et d'Holzarte par exemple) et de chênes (Bois de Mixe par exemple). Les espèces forestières varient selon l'étagement montagnard et les gradients d'hygrométrie. Ainsi, les plaines alluviales sont occupées majoritairement par des boisements affectionnant les sols plus ou moins humides : l'Aulne glutineux, le Frêne commun et le Chêne pédonculé. Sur les versants des collines, le Chêne tauzin et le Châtaigner sont visibles. Plus en altitude, les hêtres se font plus présents puis se mêlent au Sapin pectiné. Sur les sommets les plus élevés, seul le Pin à crochet arrive à se développer.

Les milieux forestiers abritent une flore et une faune riche (oiseaux, chauves-souris et insectes). Il est possible d'y observer le Sénéçon de Bayonne (espèce floristique protégée au niveau national, endémique du Pays Basque et du sud des Landes), le Chat forestier, le Pic à dos blanc, l'Aigle botté, la Grande Noctule ou encore la Rosalie des Alpes.

Les milieux forestiers sont exploités durablement par la sylviculture depuis des siècles. Le débardage par câble n'est d'ailleurs pas rare au sein des massifs forestiers de montagne. D'ailleurs, des entreprises locales dans les vallées veillent à la valorisation du bois local pour l'ébénisterie ou le chauffage (SCIC Sugarai, scieries...).

> **Les milieux rocheux et rupestres**, issus de la formation des Pyrénées, sont également présents en nombre sur la Montagne Basque : falaises (Kakuetta, massif des Arbailles par exemple), grottes (Verna par exemple), cavités naturelles. Ces milieux sont particulièrement favorables aux rapaces

(notamment pour la nidification) et aux chauves-souris (hibernation, reproduction). Participant aujourd'hui à la joie des spéléologues, ces milieux ont été exploités pour leur minerai au cours des siècles passés.



Vautour fauve (ci-dessus) et Minioptère de Schreibers (ci-dessous)



Figure 19 : Espèces de rapaces et de chauves-souris présentes sur la Montagne Basque (© Biotope)

Comme abordé précédemment, le territoire bénéficie **d'une diversité importante d'espèces floristiques et faunistiques**, patrimoniales et ordinaires. La Montagne Basque se caractérise ainsi par un taux d'endémisme élevé (Grenouille des Pyrénées, Calotriton, Clausilie basque, Desman des Pyrénées, Vipère de Séoane, Ehippigrère gasconne, Campagnol basque, etc.), notamment sur les plus hautes altitudes.



Figure 20 : Quelques exemples d'espèces rares et endémiques des Pyrénées (© Biotopo)

Cette mosaïque de milieux et cette diversité d'espèces bénéficient **d'un réseau hydrographique dense**. Il s'articule autour de l'Adour tout en s'inscrivant dans son bassin versant. Ainsi, les principaux cours d'eau sont en grande majorité des affluents de l'Adour : La Bidouze, La Joyeuse, la Nive, l'Arduy, le Gave d'Oloron, Le Saison... Malgré son inscription dans un seul bassin versant, le territoire de la Montagne Basque présente des typologies variées de cours d'eau, entre les ruisseaux torrentiels de montagne et les larges

vallées alluviales de basse altitude. Il propose ainsi de nombreux habitats et corridors écologiques (cours d'eau, ripisylve, zones humides, bois alluviaux) pour des espèces aquatiques mais aussi semi-aquatiques et terrestres. La qualité de l'eau, propice à une faune piscicole riche, concourt au développement raisonné des activités de loisirs de pêche. Cette dernière a néanmoins tendance à se détériorer vers l'aval, dans les zones de plaines. Le potentiel énergétique de cette ressource n'est pas négligeable (micocentrales...).

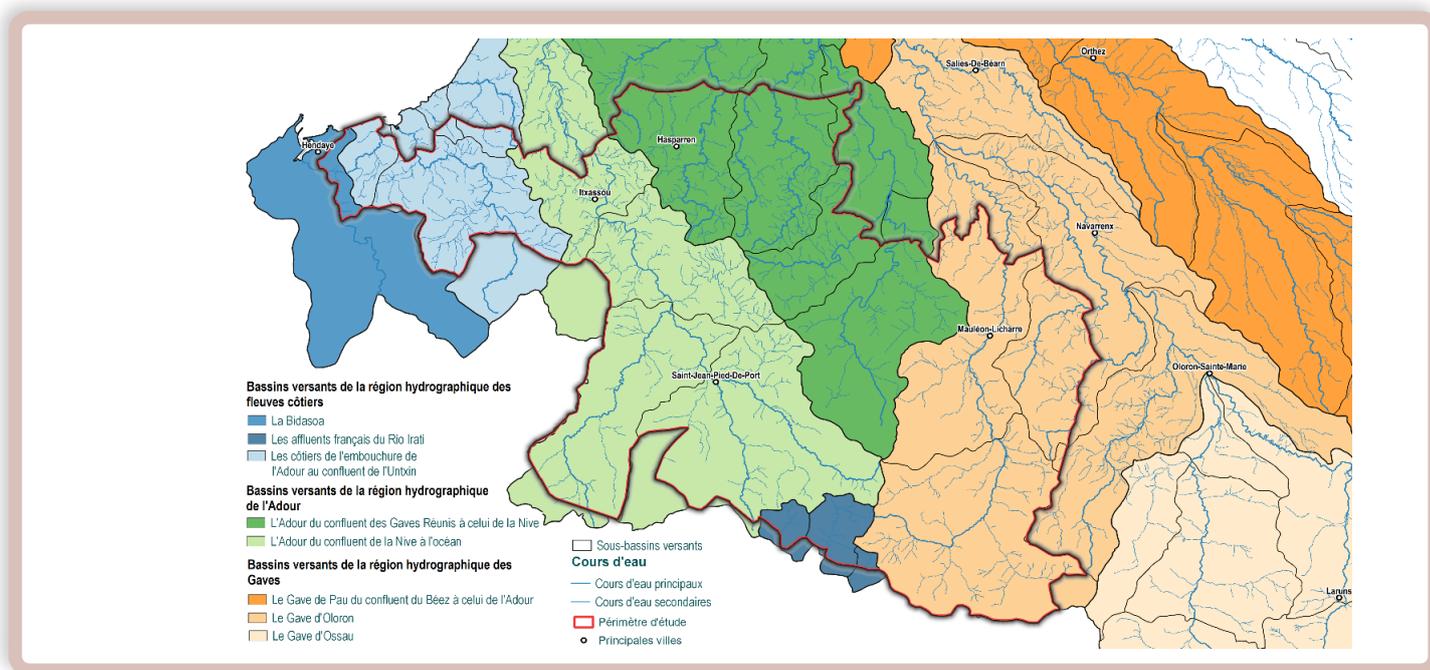


Figure 21 : Réseau hydrographique et bassins versants de la Montagne Basque (Source : BD Carthage, BD Topo)

Toutes ces caractéristiques font du territoire de la Montagne Basque un secteur clé pour **le maintien des continuités écologiques**²⁶ locales mais aussi transfrontalières, régionales, nationales, voire européennes pour les espèces migratrices. En effet, elle forme :

► **Un lieu de migration important pour l'avifaune.**

Le col d'Organbidexka, en vallée de Soule, est l'un des trois plus importants sites de migration postnuptiale d'Europe occidentale. Le col de Lizarrieta (commune de Sare) et le col de Lindux (commune de Banca) constituent également des voies de migration non négligeables à l'échelle locale comme nationale.

► **Un lieu de migration important pour la faune piscicole.**

Le SDAGE Adour Garonne a identifié plusieurs cours d'eau comme étant des « axes pour les migrateurs amphihalins » (l'Untxin, la Nive, la Nivelles, la Joyeuse, le Lihoury, le Saison et la Bidouze). Le Saumon atlantique (*Salmosalar*), la Lamproie marine (*Petromyzonmarinus*), la Lamproie de rivière (*Lampetrafluviatilis*), la Grande Alose (*Alosaalosa*), l'Alose feinte (*Alosafallax*) et bien sur l'Anguille

européenne (*Anguilla anguilla*) traversent ainsi le territoire du littoral jusqu'aux vallées.

Par ailleurs, le territoire de la Montagne Basque est un espace riche en réservoirs de biodiversité et en corridors écologiques, d'importance régionale et nationale pour les milieux ouverts, humides et boisés (sous-trame des « pelouses et prairies », « milieux humides » et « boisements de feuillus »).



Photographie 11 : Observation de l'avifaune sur le col d'Organbidexka

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité
 Trame verte
 Milieux humides

Corridors
 Trame verte
 Milieux humides

Cours d'eau
 Cours d'eau

Principales zones de continuités écologiques intrarégionales et interrégionales

Éléments fragmentants régionaux majeurs
 Autoroutes ou type "autoroutier"
 Ligne à grande vitesse

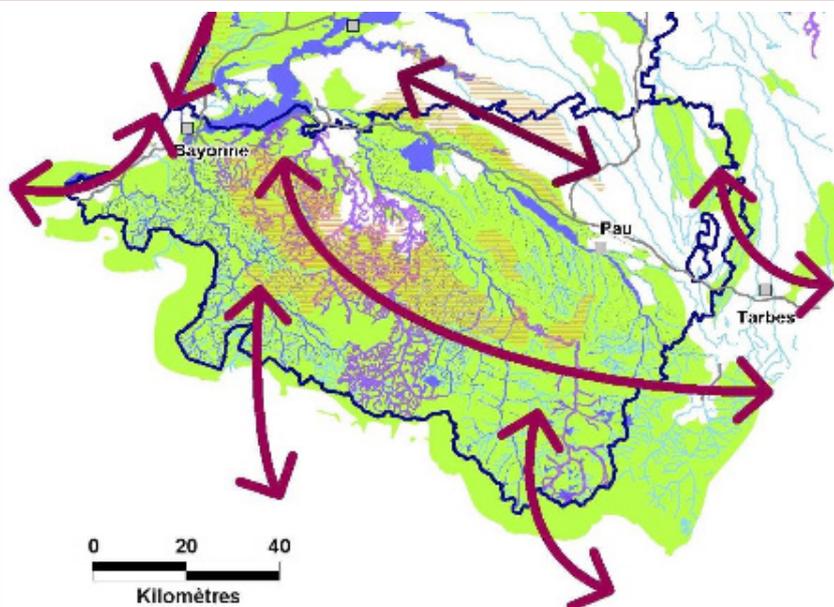
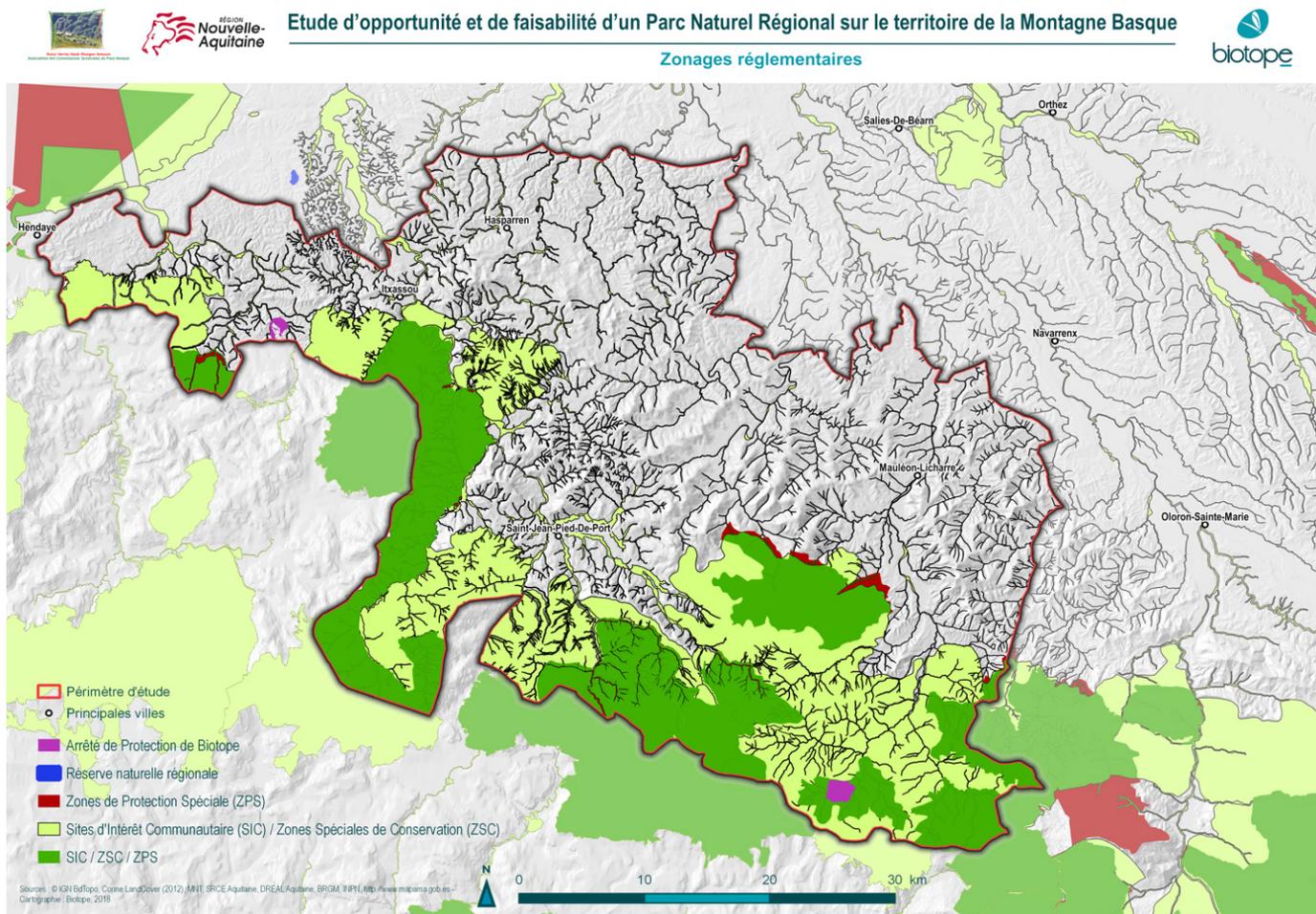


Figure 22 : Schéma général des continuités écologiques (Source : SRCE, 2014)

26. « Une continuité écologique est un élément du maillage des milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et des espèces qu'ils contiennent : site de reproduction, d'alimentation, d'hivernage et de repos, espaces de circulation... La notion de continuité écologique est associée à celle de « connectivité du paysage » qui correspond au degré avec lequel ce paysage permet les mouvements des espèces » (DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2018).

Ces corridors écologiques font du territoire un incontournable de la trame verte et bleue transfrontalière, nationale et européenne.

Un nombre non négligeable de zonages de protection et d'inventaire rend également compte du caractère exceptionnel de ce patrimoine, même si les outils de préservation ne sont pas homogènes sur le territoire et ne couvrent pas l'intégralité des continuités et des enjeux écologiques. La figure ci-après localise les zonages de protection de la biodiversité sur le territoire de la Montagne Basque.



Au total, le territoire compte 61 zonages d'inventaire dont 54 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et sept Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux, deux arrêtés de protection de Biotopes pour préserver le site de LurBerria pour sa forte abondance en Pique-Prune et le site de reproduction du Gypaète Barbu d'Holzarte sur la commune de Larrau, 18 sites naturels gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine et un site géré par

le Conservatoire du littoral (domaine d'Abbadia à Urrugne), neuf espaces naturels sensibles gérés par le département et une vingtaine de plans nationaux pour préserver les espèces les plus menacées, notamment les chauves-souris, le Gypaète Barbu, le Vautour Fauve, le Milan Royal, le Percnoptère d'Égypte, le Desman des Pyrénées, la Loutre et le Vison d'Europe, les papillons azurés, les insectes saproxyliques et l'écrevisse à pattes blanches.

Figure 23 : Zonages réglementaires de protection de la biodiversité (Source : DREAL, INPN, BDTOPO)

Cette richesse s'explique par :

► **Le positionnement du territoire à l'interface de plusieurs zones biogéographiques.**

La zone atlantique, au nord du territoire se compose d'un système complexe de collines, de coteaux et de plateaux prolongés de longs glacis alluviaux et de vallées. Sa matrice fortement agricole est sillonnée par un réseau de boisements, de landes, de prairies et de cours d'eau. **La zone montagnarde**, au sud du territoire, se caractérise par son organisation en étages : montagnard (hêtraie-sapinière), subalpin (pinède à crochet) et alpin (pelouses d'altitude). Elle présente une abondance de milieux de prairies de pâturage, de grandes landes et la substitution progressive du hêtre au chêne dans les forêts. On y trouve également la grande majorité des milieux rupestres associés aux falaises, aux gorges et aux formations rocheuses plus ou moins accidentées issues de la formation des Pyrénées. Une faible part du territoire, sur la commune d'Urrugne, jouxte le domaine atlantique marin au niveau de la façade littorale.

► **L'étagement altitudinal du territoire et l'existence de pratiques agropastorales adaptées à chaque étage.**

Chaque étage possède des conditions biogéographiques propres. De par l'existence de ces conditions, l'activité agropastorale a mis en place des pratiques adaptées à chaque étage. La combinaison des conditions biogéographiques et des pratiques agricoles donne naissance à des milieux au sein desquels vivent une faune et une flore spécifiques.

- > Les fonds de vallées sont parsemés de prairies.
- > Les zones intermédiaires sont couvertes de fougères, de landes et de forêts.
- > Les estives sont constituées de parcours et de forêts. L'étage montagnard, subissant les plus fortes contraintes (relief, hygrométrie...) d'où une installation humaine moindre, compte le plus de milieux fermés (forêt). Les contraintes topographique, climatique (eau, neige, vent...), hygrométrique ont permis la mise en place de niches écologiques, composées d'espèces rares et endémiques.

Ces spécificités (étages altitudinaux, zones biogéographiques, actions de l'Homme) font de

la Montagne Basque **un espace de transition écologique** fort d'une grande diversité d'habitats et d'espèces.

Toutefois, la singularité et la richesse de ce patrimoine naturel **sont menacées, courant un grave danger.**

► **Le déclin du pastoralisme.**

C'est une menace effective pour le territoire de la Montagne Basque (appauvrissement en biodiversité). En effet, la déprise agricole et l'abandon des zones intermédiaires, donc la disparition de l'« Homme », favorisent l'embroussaillage et la fermeture des milieux. Ces évolutions ne conviennent pas à la plupart des espèces de milieux ouverts.

► **La pression foncière.**

Elle entraîne une consommation de l'espace agricole ; consommation qui se traduit par la disparition et la fragmentation des milieux naturels avec des impacts évidents sur la biodiversité associée.

► **Le changement climatique.**

Il représente également une menace majeure pour la biodiversité. Il entraîne une modification des conditions biogéographiques pour lesquelles les espèces s'étaient spécialisées. Le réchauffement peut ainsi entraîner une migration des espèces vers les altitudes plus élevées avec un risque de disparition de certaines espèces. Il favorise l'apparition d'espèces exotiques envahissantes, qui prennent le pas sur les espèces locales. Enfin, il a des conséquences sur la ressource en eau en limitant sa disponibilité durant les périodes estivales (sécheresse, besoins en irrigation, en eau potable plus importants), dont la qualité et la quantité conditionnent la présence de nombreux habitats et espèces de la Montagne Basque. Il favorise également certains risques, notamment les risques d'incendies et d'inondations, qui pourraient engendrer des destructions d'habitats et d'espèces.

► **Un développement non maîtrisé du tourisme et des activités de pleine nature.**

Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les espèces les plus sensibles au dérangement (dérangement, sur-fréquentation, destruction de milieux naturels et d'espèces, pollution par les déchets, etc.), et peut également engendrer une consommation d'espaces naturels (pour la mise en

place d'équipements par exemple).

En dépit de menaces certaines, le patrimoine naturel présente trois axes d'amélioration :

► **Sa valorisation.**

Le patrimoine naturel du territoire mérite d'être davantage valorisé et reconnu ; les habitants comme les visiteurs ne le connaissant que trop peu, et ne perçoivent pas le rôle des éleveurs dans son maintien.

► **L'accroissement des connaissances sur la nature ordinaire ²⁷.**

Comme dans tous les territoires, la nature ordinaire reste encore largement méconnue. Or, elle est une source d'information déterminante pour la compréhension des évolutions en cours et pour l'amélioration de la trame verte et bleue.

► **L'essor des énergies renouvelables.**

Les ressources naturelles (eau, bois) ne sont encore que trop peu utilisées pour la production d'énergie renouvelable faute de connaissances, d'infrastructures adaptées...

Les atouts, menaces, faiblesses et opportunités du patrimoine naturel de la Montagne Basque sont résumés dans le tableau suivant :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ► Un territoire de transition biogéographique à l'origine d'une mosaïque de milieux et d'une diversité d'espèces patrimoniales, rares, endémiques et ordinaires ► Un territoire clé pour le maintien des continuités écologiques et des migrations d'espèces ► Un territoire clé pour le maintien de la trame verte et bleue à l'échelle frontalière, nationale et européenne ► Un réseau hydrographique dense et de bonne qualité ► Une pluralité de zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité attestant du caractère exceptionnel du patrimoine écologique ► L'Homme et les activités traditionnelles agropastorales, des facteurs clés dans la préservation et le maintien des milieux ouverts et de la biodiversité associée 	<ul style="list-style-type: none"> ► Des outils de préservation de la biodiversité non homogènes sur le territoire et ne couvrant pas les corridors écologiques ► Une dépendance des milieux ouverts à l'agropastoralisme aujourd'hui en déclin ► L'utilisation trop faible des énergies renouvelables
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ► Une valorisation plus importante du patrimoine naturel ► Un accroissement des connaissances sur la nature ordinaire ► La nécessité de réaliser une étude sur les continuités écologiques à l'échelle du futur PNR et à l'échelle transfrontalière pour compléter les données existantes (par exemple celles du SRCE) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Les évolutions des pratiques agricoles ► Un développement non maîtrisé du tourisme et des activités de pleine nature ► Une consommation et/ou une fragmentation d'espaces naturels ► Le changement climatique ► Le déclin de certaines espèces ordinaires ► Une altération de la dynamique et de la qualité des cours d'eau et des zones humides ► Les espèces exotiques envahissantes

27. Nature ordinaire : la nature ordinaire est la nature constituée d'espèces communes (Godet, 2014). ■

C. Une identité paysagère et patrimoniale marquée par la valorisation de l'étagement altitudinal

Les paysages et le patrimoine de la Montagne Basque sont fortement marqués par l'étagement altitudinal et par la valorisation de ces derniers par l'Homme. Chaque étage possède ses propres spécificités. Le schéma ci-dessous présente de manière simplifiée les étages altitudinaux et leurs principales caractéristiques, qui seront ensuite détaillées.

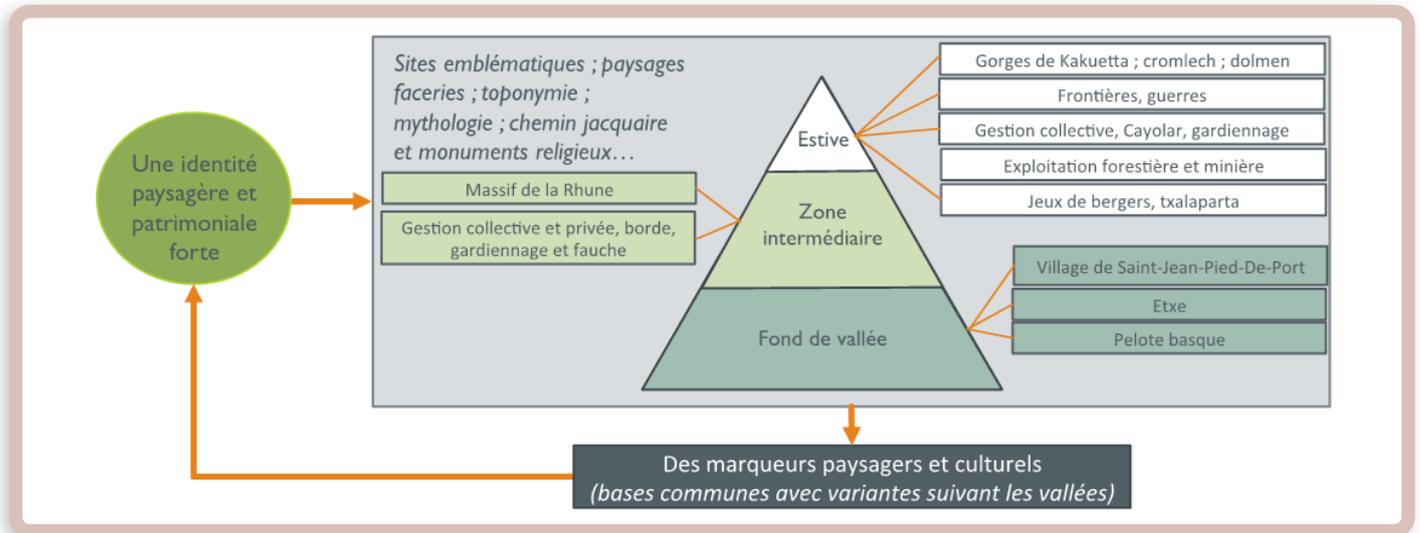


Figure 24 : Schéma de synthèse présentant les grandes caractéristiques des paysages et des patrimoines de la Montagne Basque

Le territoire de la Montagne Basque, du fait de sa position à l'extrême ouest de la chaîne des Pyrénées et au pied de l'Océan Atlantique, voit se succéder une grande diversité de paysages et de patrimoines sur une courte distance. Du littoral à la haute montagne, toutes les nuances sont présentes, grâce au relief et aux activités humaines.

Ainsi, selon l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques²⁸, la Montagne Basque s'organise autour de trois ensembles paysagers distincts, d'est en ouest :

► **La Soule** formée par la vallée du Saison constitue une zone de transition entre le Béarn et la Basse Navarre. Elle réunit une zone de piémont et de montagne. Elle représente la province basque la moins peuplée du fait de son relief et de son isolement en matière d'axes routiers. Les formes douces et ondulées du piémont répondent aux reliefs abrupts de la Haute Soule avec ses gorges vertigineuses et profondes. Le paysage est marqué par une végétation abondante, la présence de l'eau (canyons,

méandres du Saison...) et l'activité pastorale. Au Sud, le Pic d'Orhy (2017 mètres), point culminant du Pays Basque, constitue un point de repère. Dans les plaines alluviales, les villages se sont installés à l'abri des crues, sur des terrasses ou en pleine montagne (Larrau) et se démarquent par leur caractère groupé et leur architecture dont les toits en ardoises.

► **La Basse-Navarre** englobe les pays de Cize (Haute vallée de la Nive), de Mixe (Vallée de la Bidouze) et la vallée des Aldudes. Avec Saint-Jean-Pied-de-Port pour ville principale (1850 habitants), la Basse Navarre est une province agricole où le paysage est lié à l'économie pastorale. Il se caractérise au nord par des collines agricoles, modelées par le réseau hydrographique, et au sud par les premiers contreforts des Pyrénées, aux courbes plus franches. L'habitat est plus dispersé, adapté aux reliefs et marqué par la ferme bas-navarraise, maison traditionnellement massive aux façades blanches. Les bourgs sont toujours surmontés de leur église.

► **Le Labourd** réunit à la fois la Côte Basque et le Labourd intérieur. L'Océan Atlantique constitue l'un des motifs paysagers phares de cette entité mais s'inscrit en dehors du périmètre d'étude. À l'intérieur (Labourd intérieur), le versant nord des Pyrénées se caractérise par de longues crêtes ondulantes et des bosses rondes, parcourues par les troupeaux de brebis et ponctuées d'un semis de maisons blanches aux volets rouges ou verts. Le climat est humide et rend la présence de l'eau habituelle : du brouillard à la pluie, de la source au ruisseau et à l'Océan. De la même façon que la Soule et la Basse Navarre, les premiers contreforts de la chaîne des Pyrénées

apparaissent comme une toile de fond, indiquant le sud. Les silhouettes emblématiques aux formes douces de la Rhune et des Trois Couronnes sont des marqueurs identitaires du Labourd. Le Labourd se démarque aussi par son architecture très typée entre l'Etxe (la maison) de carte postale, blanche et rouge, et l'architecture balnéaire de la côte.

28. Les critères utilisés par l'Atlas paysager sont les suivants : géomorphologiques (relief, hydrographie), anthropologiques (occupation des sols, forme de l'habitat, végétation), sensibles et esthétiques.

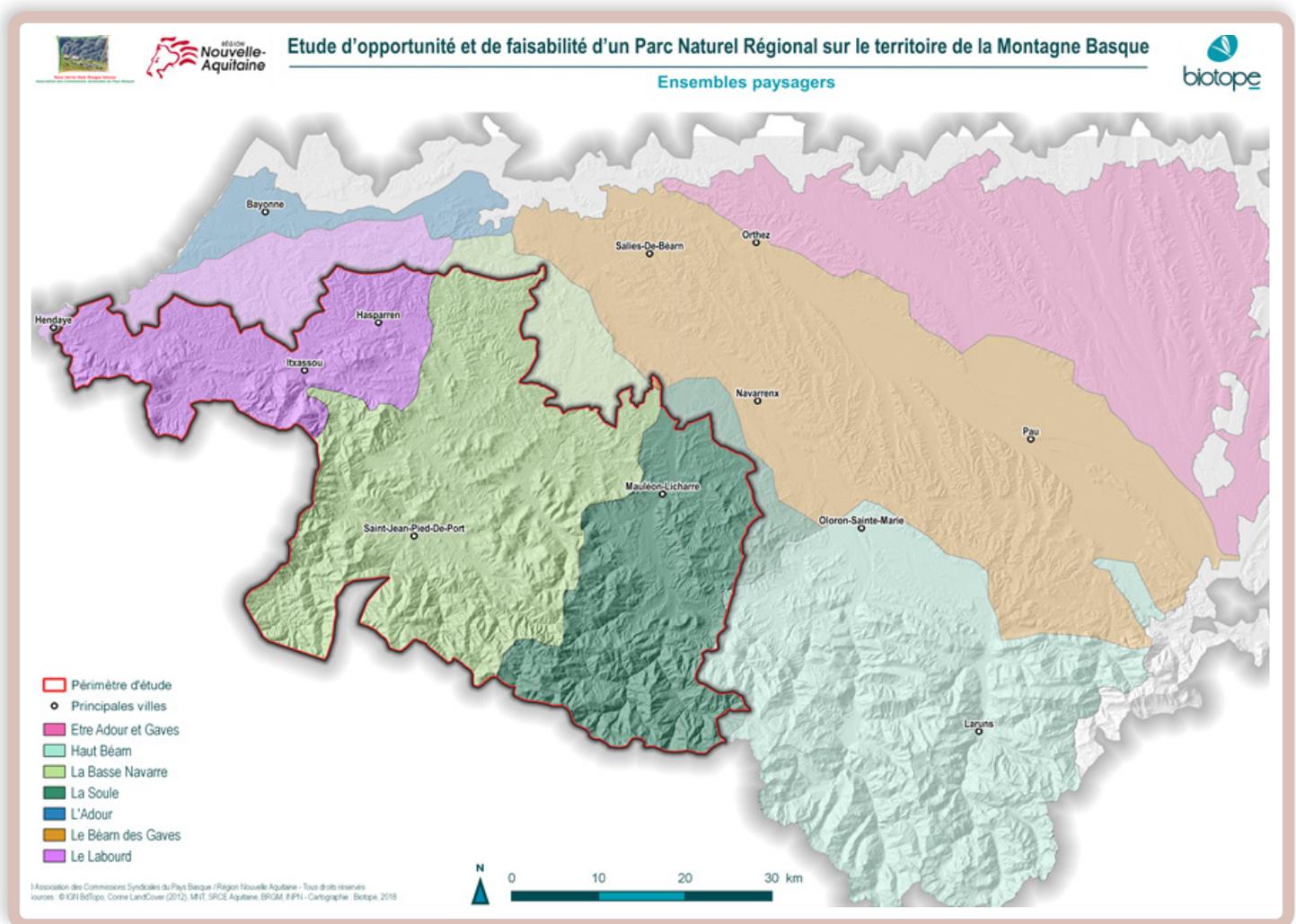


Figure 25 : Ensembles paysagers de l'atlas des paysages (Source : Atlas des paysages 64)

Au-delà de ces trois ensembles, les paysages et les patrimoines sont également fonction des étages altitudinaux. Cette organisation paysagère et culturelle provient en grande partie du système

agropastoral traditionnel, qui maintient des paysages ouverts et structure ces derniers selon l'altitude et la saison.

On retrouve ainsi les étages suivants :

- ▶ **La plaine et les fonds de vallées** bénéficient d'un relief plus doux et moins contraignant pour le développement des activités humaines et pour l'urbanisation. Cet étage altitudinal est caractérisé par une présence humaine « permanente » par opposition aux autres étages où la présence humaine est davantage temporaire. L'Homme a donc marqué les paysages : villages et villes, patrimoine bâti et religieux (églises, cimetières basques), bergerie et cultures... L'absence de contraintes topographiques a permis un habitat plus dispersé, organisé autour des « etxe », les maisons familiales basques. Le fronton rythme la vie du village avec la pelote basque. Certains villages sont d'ailleurs emblématiques et concourent à la renommée du territoire comme celui de Saint-Jean-Pied-De-Port.
- ▶ **La zone intermédiaire** est, comme son nom l'indique, une zone de transition entre les fonds de vallées et les estives d'altitude. Elle est parcourue par les bergers et leurs troupeaux lors des transhumances annuelles. Dans cet étage sont présents des marqueurs forts de cette particularité du système agropastoral : on y trouve par exemple les bordes, les fougeraies, les parcours, les sentiers de transhumance et des forêts. Le Massif de la Rhune symbolise les zones intermédiaires.
- ▶ **L'estive.** Au cœur de l'été, les bergers et leurs troupeaux se retrouvent dans les estives, en haute altitude. Cette zone est formée par des pâturages gérés collectivement. On y trouve les marques des civilisations agropastorales anciennes (patrimoine archéologique tel que les cromlechs) et des traces du passé industriel et minier. Cette zone a vu naître les jeux de bergers et la txalaparta. Aujourd'hui, elle est rythmée par la vie des activités pastorales (cayolars) et sylvicoles. Elle est reconnue pour ses nombreuses grottes (La Verna) et gorges (Kakuetta) qui font le plaisir des visiteurs, des spéléologues et des pratiquants de canyoning.

La zone d'estive se caractérise également par **la présence de la frontière**. Au cours des siècles, cette frontière s'est révélée plus ou moins perméable.



Photographie 12 : La représentation d'un cayolar/etxola



Photographie 13 : Les cromlech (© carolepro.com)

Les conflits, amitiés, contrebandes, échanges, exploitation du bois, charbonnière et passages ont nourri et alimentent encore l'histoire et la culture locale. Aujourd'hui, cette frontière se matérialise par :

- > **La présence des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.** Ces derniers symbolisent le mouvement perpétuel des Hommes de part et d'autres de la frontière.
- > **La présence des bornes frontalières.** Les bornes sont le témoin du partage cadastral des Pays.
- > **La présence de benoïteries**²⁹.
- > **La signature des faceries.** Chaque année, la Commissions Syndicale du Pays de Cize et la Junta

29. La benoïterie est l'habitat de la gardienne de l'église et du cimetière d'une paroisse.

de Aezkoa signent les faceries. Il s'agit de traités ancestraux qui permettent aux éleveurs de Cize d'utiliser les parcours de la Junta.

> **L'existence du Pays Quint.** Edifié en 1856 par le Traité de Bayonne, le Pays Quint est un territoire cadastré en Espagne et habité par les populations / éleveurs de la Vallée des Aldudes.

> **La mise en place de projets transfrontaliers.** Nombre de projets viennent dynamiser les relations entre ces territoires transfrontaliers (POCTEFA SASC Irati, POCTEFA Kintoan Barna).

Les paysages du territoire de la Montagne Basque qui se succèdent partagent néanmoins une facette naturelle et verdoyante, liée au climat arrosé et à la présence de secteurs « sauvages » inaccessibles. L'eau est un motif récurrent des paysages du territoire, traversé par un réseau hydrographique dense et visible (passage dans les villages, pont, ripisylves, topographie...).



Photographie 14 : La signature des faceries entre la Vallée de Cize et d'Aezkoa (© carolepro.com)



Basse vallée du Saison



Tardets au Nord du Saison



Gave du Saison

Figure 26 : L'eau dans les paysages (Source : Atlas des paysages)

La Montagne Basque hérite plus globalement des marqueurs identitaires de la culture basque, qu'elle partage avec l'ensemble du Pays Basque français et espagnol :

- ▶ **Une langue commune**, l'euskara, est parlée dans les deux pays. Côté espagnol, 27 % des habitants de 16 ans et plus sont bascophones et côté français, 21,4 % des habitants de 16 ans et plus sont bascophones.
- ▶ **Des traditions** (carnavals, mascarades, fêtes de villages) et **une mythologie partagée** (Mari, divinité féminine de la nature, croix basque, géants bâtisseurs des dolmens et cromlechs du pays basque...).
- ▶ **Des arts en commun** : littérature, théâtre (la pastorale, chantée ou jouée, les tobéraks ou charivaris, organisations théâtrales sous forme de défilés, etc.), musique et chant, danse, gastronomie, sports (pelote basque, jeux de force basques, etc.).

Cette culture, encore préservée et vivante grâce aux efforts des acteurs locaux (institut culturel basque, fédérations d'artistes, associations, troupes d'acteurs, centres culturels, etc.), représente **une singularité et un véritable atout identitaire pour le territoire.**

Toutefois, les paysages et la culture de la Montagne Basque sont **menacés** :

- ▶ **Une diminution de l'usage de la langue basque** est manifeste, se traduisant par un amoindrissement des spécificités du territoire. Il s'agit d'une richesse héritée inestimable qui se traduirait par une perte de culture sans précédent.
- ▶ **La méconnaissance de certains patrimoines** (jardins, patrimoine archéologique notamment) cause leur privatisation ou leur dégradation (comme par exemple les stèles discoïdales largement détériorées dans les années 1970 mais maintenant protégées).
- ▶ La pression foncière est propice à **la dégradation du patrimoine architectural** avec des constructions aux formes peu esthétiques et incohérentes avec la forme traditionnelle du bâti.

- ▶ Le changement climatique et le déclin de l'agropastoralisme accentuent le risque de transformation et de fermeture des paysages et la disparition du petit bâti pastoral (bordes, cayolars à l'abandon, cromlechs...).
- ▶ Les paysages et le patrimoine sont deux thématiques qui disposent **d'une base de connaissance incomplète.** Sur la thématique paysagère, la source de donnée principale provient de l'Atlas des paysages de Pyrénées-Atlantiques, qui s'inscrit à une échelle plus large que le territoire et qui date de 2001. Une révision de cet atlas est envisagée et permettrait d'actualiser cette donnée et de mieux distinguer culture et paysages. Concernant le patrimoine, en dehors du patrimoine protégé, le petit patrimoine n'est pas systématiquement identifié et cartographié, ce qui complique sa préservation et sa mise en valeur.

Afin de lutter contre ces menaces, le PNR pourrait contribuer à mettre en place des actions élaborées par l'ensemble des acteurs pour maintenir le rôle paysager de l'agropastoralisme et pour accroître la connaissance sur le patrimoine afin de le préserver et de la valoriser.



Photographie 15 : La dégradation du petit bâti agropastoral (© carolepro.com)

Le tableau qui suit reprend les atouts, les menaces, les faiblesses et les opportunités relatifs à l'identité paysagère, culturelle et patrimoniale de la Montagne Basque.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▶ Une diversité de paysages sur un territoire réduit▶ Des paysages entretenus par un système agropastoral traditionnel▶ Des sites emblématiques (la Rhune, Saint-Jean-Pied-De-Port, Kakuetta)▶ Des procédures «Sites Patrimoniaux Reconnus» existantes ou en cours▶ Des sites UNESCO▶ Un patrimoine culturel lié à la valorisation des étages altitudinaux par les activités humaines▶ L'euskara, une langue commune sur le territoire de la Montagne Basque et du Pays Basque▶ Une culture vivante, portée par les habitants et les acteurs du territoire▶ Un patrimoine bâti diversifié et de grande qualité▶ Un urbanisme et une architecture identitaire▶ Un territoire à l'urbanisme régi soit par le RNU, soit par des cartes communales et des PLU▶ La valorisation de la culture transfrontalière	<ul style="list-style-type: none">▶ Une banalisation de l'habitat▶ Un patrimoine peu connu et mal identifié notamment dans les documents d'urbanisme▶ Très peu d'inventaires patrimoniaux établis▶ Des modalités de préservation et de restauration du patrimoine peu développées par les acteurs locaux▶ Peu d'actions pour réguler la place des publicités et des enseignes▶ Une connaissance des paysages et de leurs évolutions à mieux qualifier en complémentarité de l'Atlas du paysage
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">▶ Un système agropastoral garant du paysage▶ Un patrimoine à faire connaître▶ Une population locale soucieuse de préserver son patrimoine et les paysages	<ul style="list-style-type: none">▶ Le déclin de l'activité agricole, une menace pour la pérennité des paysages et du petit bâti▶ Le changement climatique à l'origine de transformation paysagère

Le système « Homme-Nature-Culture » constitue la carte d'identité de la Montagne Basque. Au-delà de ce triptyque singulier et fragilisé, des facteurs socio-économiques inquiétants et réels, propres aux territoires ruraux, caractérisent le territoire de la Montagne basque et renforcent la nécessité d'actions d'un PNR pour y répondre. ■

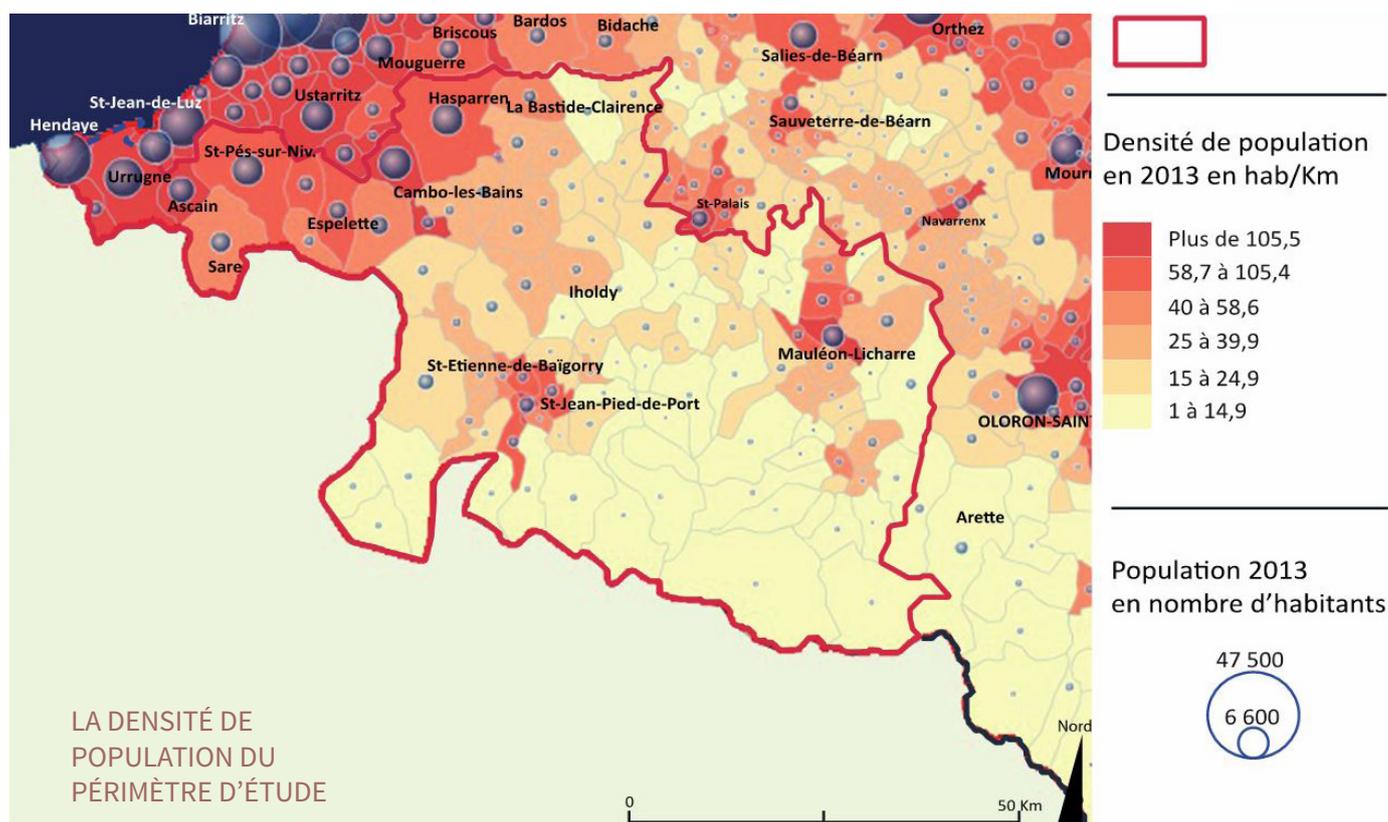
3.2 UN TERRITOIRE RURAL CONFRONTÉ À DES MUTATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La Montagne Basque s'est longtemps appuyée sur la force de son agriculture pour se développer. Si aujourd'hui cette activité est encore une composante essentielle de son économie malgré la déprise qui la menace, **la Montagne Basque est un territoire en mutation** qui pourrait ne plus préserver son cadre naturel.

A. Un espace de transition urbain/rural

La Montagne Basque est un territoire dont les niveaux d'attractivité et d'occupation démographique varient selon que l'on se situe à proximité du littoral, en zone de piémont ou de montagne. La dynamique de desserrement³⁰ depuis Bayonne détermine

un important écart d'attractivité et d'occupation démographique entre l'ouest et l'est du territoire. Les dynamiques de construction de logements, de déplacements et l'organisation de l'offre de services s'en retrouvent tout aussi contrastées.



La densité de population sur le périmètre d'étude est contrastée : à l'extrême ouest, elle atteint des seuils importants (plus de 105,5 hab/km² pour Urrugne

par exemple), tandis qu'à l'est, la dévitalisation et le vieillissement de la population conduisent à une densité très faible.

Figure 27 : Densité de la population/km² (Source : INSEE)

En parallèle, le desserrement démographique recompose la sociologie du périmètre. Les catégories socioprofessionnelles de la population se distribuent différemment au sein du territoire. Les revenus des ménages sont plus faibles à l'est où la catégorie socioprofessionnelle agricole est fortement représentée dans la population.

Cette diversité n'est pas sans révéler les menaces de tels écarts d'attractivité et d'occupation démographique.

En effet, **la dévitalisation de la partie orientale met en avant le risque d'un délitement social.** Les vallées de montagne s'inscrivent dans un processus de dévitalisation depuis plus de 20 ans. L'offre de services est faible dans certaines communes de montagne où les populations sont

30. « Le desserrement répond au manque d'espace dans le centre des agglomérations. Il conduit les activités et les populations à se déplacer en périphérie » (Géoconfluences, 2013).

soumises à des conditions de vie et de déplacements plus difficiles qu'en plaine (Vallées de Baigorry et de Soule par exemple).

De plus, **l'étalement urbain recompose la partie occidentale du périmètre d'étude.** Les mobilités et la consommation d'espace liées à la construction de logements, se développent. Ces communes en voie de périurbanisation courent le risque de devenir des « villages dortoirs » et de perdre le lien

des habitants au monde rural et agricole. La menace d'une banalisation identitaire pèse sur cette partie du territoire.

Mais, la recherche de la réciprocité territoriale, aussi bien d'est en ouest que de nord au sud, est un levier de dynamisation économique (essor des circuits courts, transfert des flux touristiques...). ■

B. Une économie diversifiée en mutation

L'importance des emplois de production du fait des activités agricoles et agroalimentaires

L'économie de la Montagne Basque, contrairement à bon nombre de territoires pyrénéens ou ruraux, est marquée par une présence importante d'emplois de production révélant l'importance des activités agricoles et agroalimentaires. Dans la partie orientale du territoire et notamment dans les vallées de montagne, l'emploi agricole pèse près de 20 % des emplois totaux. Les emplois industriels sont deux fois plus représentés en Montagne Basque que sur l'ensemble des Pyrénées.

La « résistance » de l'agriculture et la structuration de filières agroalimentaires ancrées au territoire, ont jusqu'à présent évité à la Montagne Basque de rentrer dans un modèle d'économie résidentielle ou de services qui s'est largement imposé dans bon nombre de territoires ruraux.

Cette singularité « productive » de l'économie du territoire résulte d'une capacité remarquable des acteurs à structurer collectivement des filières économiques performantes, démontrant la capacité du territoire à construire un PNR.

Un tourisme durable naissant rencontrant des difficultés de structuration

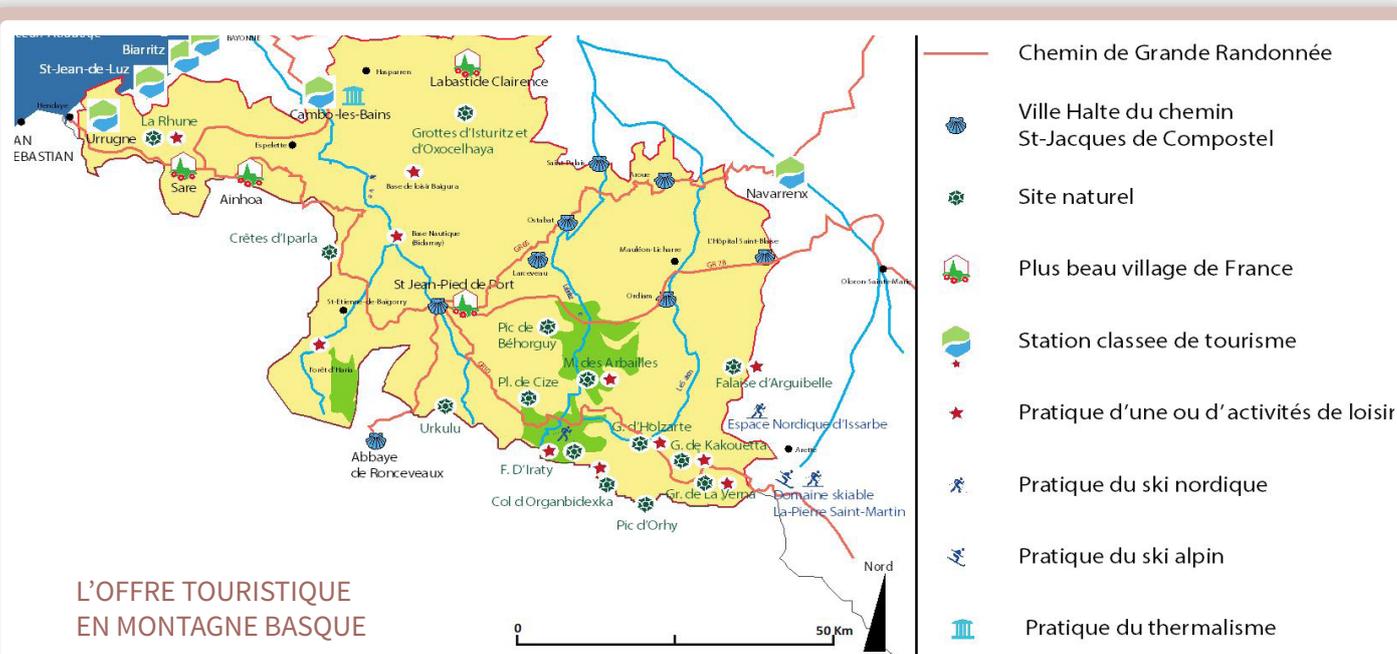
Autre caractéristique importante de l'environnement économique dans lequel évolue le territoire Montagne Basque : **le tourisme durable.** Si le tourisme est depuis longtemps ancré dans l'économie des territoires pyrénéens, grâce notamment au développement des stations

d'altitude, le développement touristique de la Montagne du Pays Basque est plus récent. La priorité agricole a en effet pendant longtemps supplanté le tourisme, le renvoyant au rang d'une activité complémentaire. En raison d'un enjeu de diversification économique et également de potentiels indéniables, le tourisme s'impose peu à peu aux acteurs locaux comme un levier de développement incontournable.

L'emploi touristique est moins représenté en Montagne Basque que dans le reste des Pyrénées. Et si dans les Pyrénées la croissance de l'économie touristique est plutôt à l'arrêt depuis une dizaine d'années, dans la partie montagnarde du Pays Basque, le tourisme crée des emplois pour l'instant.

Par ailleurs, l'offre touristique de la Montagne Basque est assez éloignée de celle des vallées pyrénéennes. Ici, l'activité neige est marginale. La Montagne Basque se caractérise comme un espace de moyenne montagne accessible à tous (habitants du territoire, touristes, excursionnistes) tout au long de l'année. Le positionnement spontané est celui d'un tourisme quatre saisons, authentique, nature et durable, fortement lié aux patrimoines et aux paysages. Il s'inscrit dans une logique de diversification économique et de développement raisonné. **Autrement dit, le développement touristique ne doit pas se faire aux dépens de la préservation du patrimoine et de la priorité du maintien des activités agricoles et agropastorales mais doit au contraire participer à leur valorisation. C'est dans cette optique que se développe l'écotourisme** ³¹.

31. L'écotourisme est défini par la Société Internationale de l'Écotourisme en 1991 comme suit : « L'écotourisme est un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés ».



L'offre touristique en Montagne Basque est variée mais cohérente. Elle s'appuie sur son patrimoine naturel (chemin de randonnée, site naturel, activité

de pleine nature) et historique (tourisme jacquaire, site parmi les « plus beaux villages de France ») et sur un espace naturel ouvert et entretenu par l'élevage.

Figure 28 : Schéma de l'offre (non exhaustive) et des pratiques touristiques en Montagne Basque (Source : CRP consulting)

Par ailleurs, l'offre touristique du Pays Basque est variée, proposant diverses activités de pleine nature, complémentaires aux activités plages, comme en témoigne la carte. Elle comprend :

► **Deux filières à fort potentiel de développement et fortement liées au territoire et aux paysages : les activités de pleine nature et l'agrotourisme.**

Concernant l'offre de pleine nature, **la randonnée reste l'activité la plus pratiquée et offre un grand potentiel en toutes saisons.**

Les autres activités (activités d'eaux vives, spéléologie, escalade, pêche, ornithologie, etc.), se sont développées de manière plus informelle. On pourra tout de même citer de beaux exemples de mise en valeur des activités de plein air comme la base de loisirs de Baïgora qui propose de la randonnée, du parapente ou encore de l'escalade et du canyoning. Concernant l'agrotourisme et l'oenotourisme, des produits se développent autour des nombreuses démarches collectives

et de réseaux d'agrotourisme (séjours à la ferme, organisation de visites et dégustations, vente sur site, démarche régionale destination vignobles...). Le fromage de brebis, les vins d'Irouléguy, la viande d'Herriko Haragia ou encore le piment d'Espelette sont les produits à plus forte notoriété.



Photographie 16 : Exemple d'activités de pleine nature (© carolepro.com)

► **Une filière de tourisme jacquaire.**

La Montagne Basque est un **haut lieu du tourisme jacquaire**, situé à la convergence des chemins de Saint-Jacques. Le nombre de pèlerins enregistrés au bureau d'accueil de Saint-Jean-Pied-De-Port est passé de 3 000 en 1992 à 57 295 en 2017.

► **De nombreux sites emblématiques.**

Le territoire compte un certain nombre de sites à forte notoriété comme **Saint-Jean-Pied-de-Port** (fortement lié au tourisme Jacquaire) ou **le massif de la Rhune (352 621 visiteurs en 2007 sont montés au sommet avec le petit train)** qui est le site touristique le plus fréquenté du département et parmi le Top 5 des sites les plus visités de Nouvelle-Aquitaine. **Le massif d'Iraty** orienté vers l'écotourisme est aussi un incontournable de l'offre de la Montagne Basque. Cette dernière est également forte de sites naturels très visités tel que les gorges de Kakuetta ou encore Holzarte.

Toutefois, **la filière « tourisme » demeure fragile car en cours de structuration.** Elle souffre d'un manque de lisibilité, de la saisonnalité marquée, d'un manque de structures d'accueil du fait des hébergements vieillissants et d'un manque de professionnalisme en matière d'accueil. Son développement, non maîtrisé, fait aussi courir des risques de conflits d'usages voir de dégradation des milieux.

La filière bois en grande difficulté mais prometteuse

La filière « bois » est en difficulté. Elle est freinée par une faible accessibilité à la ressource notamment en montagne et un bois produit peu compétitif. Toutefois, la valorisation du bois local constitue une source de débouchés sans précédent qui reste en grande partie à explorer, notamment sur la thématique des énergies renouvelables.



Photographie 17 : L'exploitation forestière par débardage par câble (@carolepro.com)

Néanmoins, les opportunités qu'offrent chaque secteur d'activité doivent être nuancées au regard **des signes de banalisation de la base économique** autour d'une économie de services largement répandue dans l'ensemble des territoires ruraux. En effet, ces dix dernières années, la forte croissance de l'emploi résulte du développement de la sphère économique résidentielle autrement dit des emplois des activités de la construction, du commerce et des services. Les créations d'emplois dans ces secteurs font plus que compenser une importante baisse du nombre d'emplois agricoles.

A cela s'ajoute **la dévitalisation en cours dans certaines vallées et territoires de montagne.** L'ouest du territoire concentre plus de la moitié des emplois totaux de la Montagne Basque. En 10 ans, le territoire perd 600 emplois agricoles soit -15 % des emplois. Géographiquement, ces pertes touchent l'ensemble du territoire tant à l'ouest du périmètre, où les 22 communes sous influence du grand pôle de Bayonne, perdent près de 270 emplois agricoles soit une évolution de -25 %, qu'à l'est, où les communes de piémont et de montagne, perdent près de -320 emplois agricoles soit une évolution de -11 %. Cette dynamique est d'autant plus préoccupante que les emplois agricoles

sont encore nombreux et pourraient continuer à baisser et à impacter la dynamique économique du territoire notamment dans les communes de montagne. Ces derniers sont déjà pour certains en déclin démographique, et disposent d'un nombre limité de leviers pour compenser une décrue forte et continue des emplois agricoles.

Pour conclure, l'économie du périmètre Montagne du Pays Basque s'appuie sur une agriculture forte de l'attachement et de la cohésion de ses

acteurs malgré la déprise. Elle s'appuie aussi sur d'autres leviers comme le tourisme qui participe à la valorisation d'un patrimoine naturel et historique. Afin de se diversifier, elle doit parvenir à trouver des solutions pour mieux valoriser le bois local. Par ailleurs, les enjeux économiques de la Montagne Basque rejoignent ceux de la dynamique transfrontalière, qui pourra encourager les échanges d'expériences dans le cadre d'une coopération renforcée à la frontière qu'offrirait un PNR. ■

ATOUS

- ▶ Un territoire attractif
- ▶ Une économie diversifiée et singulière
- ▶ Des filières structurées
- ▶ Une culture industrielle
- ▶ Une proximité avec le littoral et le pôle urbain de Bayonne
- ▶ Des axes de passages transfrontaliers
- ▶ Une ressource en bois importante
- ▶ Des atouts indéniables pour l'écotourisme

FAIBLESSES

- ▶ Des filières en souffrance : l'agriculture, le bois, le tourisme (manque de structuration)
- ▶ Une partie du territoire est particulièrement enclavée par rapport aux grands pôles urbains
- ▶ Une faible couverture par des outils de planification
- ▶ Une faible couverture en matière de services et de numériques dans certaines parties du territoire
- ▶ Une déprise démographique et un vieillissement de la population à l'est du territoire
- ▶ De faibles niveaux de revenu
- ▶ Une pression foncière importante

OPPORTUNITÉS

- ▶ Favoriser le multiusage
- ▶ Diversifier les revenus
- ▶ Développer le lien Urbain/Rural
- ▶ La qualité patrimoniale du territoire
- ▶ Travailler le maillage des services
- ▶ Développer et expérimenter une offre de vie « montagne » (services, numériques)
- ▶ L'essor de l'écotourisme et de l'agrotourisme

MENACES

- ▶ La déprise agricole
- ▶ La dévalorisation des métiers ruraux
- ▶ La banalisation économique autour d'une économie résidentielle
- ▶ L'étalement urbain non maîtrisé
- ▶ La dévitalisation démographique et sociale dans certaine partie du territoire
- ▶ La rupture du lien social
- ▶ Le développement des inégalités spatiales et sociales
- ▶ Le risque d'un développement touristique peu maîtrisé

C. Le changement climatique : une préoccupation sociétale

Le territoire Montagne Basque, du fait de sa localisation dans le massif des Pyrénées, est particulièrement sensible au changement climatique. En effet, ce phénomène global et mondial est davantage prononcé en montagne.

Ce phénomène se traduit par une augmentation du nombre de jours chauds et du nombre de

sécheresses. La figure ci-après montre l'évolution de la température moyenne annuelle en la comparant à la référence de la température moyenne observée sur la période 1981-2010. Elle rend compte du phénomène de réchauffement qui s'opère depuis les années 1980.

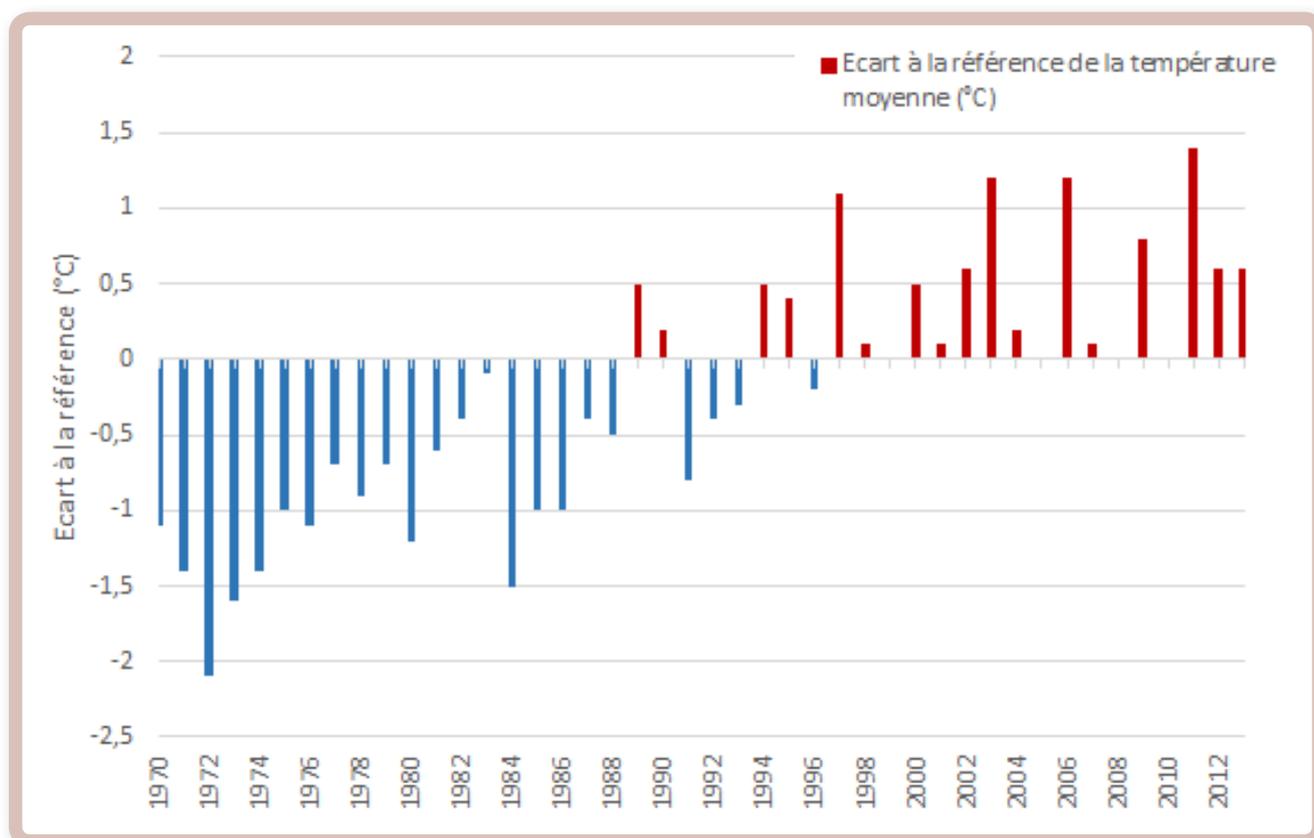


Figure 29 : Température moyenne annuelle : écart à la référence 1981-2010 mesurée à Licq-Atherey

Concrètement, le changement climatique en Montagne Basque se matérialise et se traduira dans les années à venir par :

► **La modification des activités humaines.**

La diminution de l'enneigement peut se répercuter négativement sur le tourisme hivernal et positivement sur le tourisme estival du fait d'une période estivale prolongée d'où des modifications de la demande touristique. Le décalage des saisons va entraîner inéluctablement une évolution/adaptation des pratiques agricoles et du pastoralisme.

► **Une multiplication des risques.**

Les risques naturels sont amenés à se multiplier (incendies, mouvements de terrain, inondations, coulées de boues, épisodes neigeux forts...).

► **Une évolution du patrimoine naturel et paysager.**

Les espèces et milieux vont évoluer sous l'effet du réchauffement climatique. Les espèces vont monter vers de plus hautes altitudes en quête des conditions optimales pour lesquelles elles sont adaptées.

► **Une raréfaction des ressources.**

Les ressources en eau vont diminuer. Toutefois, la baisse des précipitations sera moins préjudiciable que dans un territoire déjà en déficit hydrique. De plus, les scénarii d'évolution climatique montrent une évolution non significative de la pluviométrie même si des contrastes saisonniers sont envisagés. L'augmentation de la température risque cependant d'augmenter les besoins et rendre la ressource moins disponible pendant la saison estivale : le risque de conflits d'usages sera donc plus important.

Face à ces constats, **plusieurs initiatives locales ont été engagées par plusieurs opérateurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour anticiper ces changements et s'y adapter** : schéma et plan climat, air, énergie, étude prospective Adour 2050, Observatoire pyrénéen du changement climatique...

L'enjeu repose donc en premier lieu sur une amélioration des connaissances à l'échelle locale pour développer une culture des risques et faire émerger des solutions d'adaptation. Il s'agit, par exemple, de poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre en agissant notamment sur les secteurs des transports et de l'agriculture, qui sont localement les deux premiers émetteurs de gaz à effet de serre. Les autres secteurs disposent également de marge de manœuvre pour diminuer les émissions notamment l'habitat et plus

particulièrement l'habitat ancien souvent plus énergivore et émetteur en gaz à effet de serre.

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces liés au changement climatique sont rappelés brièvement dans le tableau qui suit.

L'analyse des atouts de la Montagne Basque a permis d'identifier les défis et enjeux à relever pour assurer la préservation de son patrimoine naturel, culturel et paysager. ■

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des actions locales engagées pour réduire et anticiper le changement climatique ▶ Un climat bien arrosé d'où une baisse des précipitations moins préjudiciables 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un territoire particulièrement sensible au changement climatique du fait de sa localisation en zone de montagne
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un développement du tourisme estival du fait de l'allongement de la période estivale ▶ Le développement d'innovation pour limiter et s'adapter au changement climatique ▶ L'accroissement de connaissances locales sur ce phénomène 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une poursuite du réchauffement climatique et une accentuation de ses répercussions négatives (rareté de l'eau, dégradation du patrimoine naturel, pic de pollution...) ▶ Une remise en question du tourisme hivernal ▶ Une remise en question de certaines pratiques agricoles locales et un décalage des périodes de transhumance

3.3 LES ENJEUX ET DÉFIS DE LA MONTAGNE BASQUE

La mise en parallèle des thématiques a permis d'identifier les principaux défis et les enjeux transversaux auxquels le territoire est soumis. Ainsi, pour préserver l'équilibre du système « Homme-Nature-Culture » et lutter contre les fragilités du territoire, la Montagne Basque doit relever trois défis déclinés en huit enjeux opérationnels :

DÉFI 1	DÉFI 2	DÉFI 3
MAINTENIR LA RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE	MAINTENIR UNE MONTAGNE HABITÉE ET VIVANTE	ASSURER UNE CONCERTATION DURABLE AUTOUR DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir le tissu d'exploitations agricoles 2. Maintenir les pratiques agropastorales 3. Accompagner l'urbanisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir la démographie et un maillage de services 2. Développer une économie durable 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir le multi-usage 2. Garantir la médiation environnementale 3. Atténuer et s'adapter au changement climatique

Figure 30 : Défis et enjeux transversaux de la Montagne Basque

DÉFI 1 : MAINTENIR LA RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

La richesse naturelle, patrimoniale et paysagère est le fruit d'un lien étroit entre le milieu et des pratiques agropastorales propres au territoire. En effet, ces pratiques ont été déterminées par les conditions biogéographiques singulières (le relief, le climat, l'hygrométrie et la géologie). Elles participent tant au maintien de la biodiversité et d'un paysage de montagne entretenu qu'à la construction de l'identité de la Montagne Basque à travers un certain nombre de marqueurs identitaires, culturels et de produits de qualité présents sur le territoire.

La déprise agricole, l'abandon de ces pratiques et un développement urbain non maîtrisé constituent les principales menaces pesant sur cette richesse naturelle, patrimoniale et paysagère.

1 Maintenir le tissu d'exploitations agricoles.

La densité d'exploitations agricoles de petite taille et la part d'emplois agricoles sont des plus fortes en France. Si le tissu dense d'exploitations agricoles contribue au maintien d'une agriculture multifonctionnelle et à un aménagement durable du territoire, le nombre d'exploitations agricoles baisse considérablement en Montagne Basque. Par ailleurs, le développement des revenus dans les exploitations constitue un objectif permettant de lutter contre la déprise agricole tout en s'inscrivant dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Les efforts pourraient porter sur la diversification des activités dans les exploitations, la mise en place de filières innovantes, le développement des circuits courts ou encore une plus forte inscription des exploitations dans le

cadre de démarches collectives de qualités avec des produits ancrés dans leur terroir, adossées à des pratiques respectueuses de l'environnement et à la valorisation des races locales. L'écrin patrimonial de la Montagne Basque constitue le cadre qualitatif essentiel au maintien d'une agriculture multifonctionnelle et au développement de revenus dans les exploitations agricoles.

2 **Maintenir les pratiques agropastorales**, notamment la transhumance, qui suppose de développer l'animation et le gardiennage mais également de poursuivre l'équipement des estives. Il s'agit de reconquérir des zones intermédiaires sur lesquelles pèsent aujourd'hui des menaces majeures de fermeture d'espaces et de conflits d'usages. Et, il est important de maintenir la fauche de la fougère garante d'une richesse écologique incontestable.

3 **L'accompagnement de l'urbanisation** doit permettre de limiter l'étalement urbain qui conduit à l'artificialisation des terres agricoles sur certaines parties du territoire, renforce la dynamique de déprise et menace le maintien de la biodiversité et la qualité patrimoniale du territoire. À une autre échelle, cet accompagnement peut se matérialiser par la recherche de solutions en matière de densification et de réhabilitation des centres bourgs et de leur patrimoine bâti. Par ailleurs, il doit aider les communes des hauts de vallées à permettre aux jeunes couples de s'installer et de bâtir des habitations.

DÉFI 2 : MAINTENIR UNE MONTAGNE HABITÉE ET VIVANTE

Le diagnostic met en avant à l'est du territoire une dynamique de dévitalisation démographique, couplée à une dévitalisation économique liée à la déprise agricole. Ce contexte entraîne un délitement du lien social pourtant important en Montagne Basque.

1 Maintenir le maillage des services et mettre en œuvre des expérimentations pour favoriser l'accessibilité des publics à une offre de services de base notamment par le développement d'une offre d'éco-mobilité. L'accès aux services de proximité est garant d'une bonne qualité de vie et contribue à la vie des villages.

2 Développer une économie durable en s'appuyant sur la richesse et l'attractivité du patrimoine. Des actions peuvent être menées pour développer la filière bois notamment la valorisation du bois local autour de divers débouchés (circuits courts, valorisation du bois de hêtre, promotion de la construction en bois local...). Par ailleurs, le déploiement d'une offre de tourisme raisonné peut être adossé à une charte de tourisme durable et mettre en valeur un patrimoine riche et préservé. Enfin, la diversification de l'économie doit permettre de maintenir l'attractivité des villages et garantir une bonne qualité de vie (favoriser les PME en milieu rural, communiquer pour attirer les jeunes et les nouveaux habitants).

DÉFI 3 : ASSURER LA CONCERTATION DURABLE AUTOUR DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES

La Montagne Basque fait l'objet d'usages divers : l'agropastoralisme et ses pratiques associées (transhumance, écobuage...), la sylviculture et depuis une quinzaine d'années le tourisme. Ce dernier est pratiqué par des populations souvent d'origines urbaines pouvant méconnaître un certain nombre de règles liées à l'environnement montagnard. Ainsi, se confrontent « une montagne espace de liberté et de loisirs » pour les uns et « une montagne espace de travail » pour les autres. En outre, la montée en puissance de la problématique environnementale est venue complexifier l'enjeu d'une montagne multiusage. La préservation du patrimoine et du bien commun suppose d'engager des outils de médiation, de sensibilisation mais également de renforcer la capacité des gestionnaires de la montagne à intégrer de nouveaux usages et enjeux de préservation de l'environnement et à lutter contre le changement climatique.

1 Garantir le multiusage : la Montagne Basque pourrait devenir à terme une référence en la matière. Les actions mises en œuvre dans le cadre de LEADER pourraient se pérenniser, notamment : la réalisation d'un guide de bonnes pratiques visant une bonne cohabitation des activités à travers une série d'actions (animations, formations-actions des élus gestionnaires, création d'outils communs de gestion et de sensibilisation, supports de communication...)

2 Garantir la médiation environnementale : cet enjeu renvoie à la sensibilisation des publics usagers mais au-delà à la mise en synergie des différents opérateurs en charge de la gestion de dispositif de préservation du patrimoine.

3 Le changement climatique est déjà une réalité constatée sur le territoire (impact sur l'eau, sur le développement de plantes invasives) ; c'est un enjeu qui reste à partager avec les acteurs.

Ces enjeux et défis identifiés demandent des réponses cohérentes, fédératrices et mobilisatrices. La création d'un parc naturel régional dans la Montagne Basque serait une solution pour mettre en place une politique pérenne, pertinente et organisée sur ce territoire.

La plus-value d'un PNR en Montagne Basque est certaine. ■

INTÉRÊT ET PLUS- VALUE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

04

- 4.1 LE PARC NATUREL RÉGIONAL, UN COORDONNATEUR/
ANIMATEUR SUSCEPTIBLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA
MONTAGNE BASQUE ET D'APPORTER UNE PLUS-VALUE ————— **P. 67**
- 4.2 LE PNR, LA POSSIBILITÉ D'UN PARTENARIAT AFFIRMÉ
« GAGNANT-GAGNANT » CAPB / GESTIONNAIRES DE MONTAGNE **P. 73**
- 4.3 LE PNR, L'UNION DES ACTEURS POUR L'AVENIR DE LA
MONTAGNE BASQUE ————— **P. 74**

Les porteurs et acteurs de l'étude d'opportunité et faisabilité d'un PNR en Montagne Basque ont souhaité mûrir leur réflexion en vérifiant d'une part que le PNR serait la bonne démarche et outil de développement - réponse aux enjeux et besoins du territoire - mais en vérifiant aussi sa pertinence au regard du contexte institutionnel particulier du Pays Basque et des partenariats à lier autour de ce territoire de montagne exceptionnel. Il en résulte que le PNR se situe au centre d'un système vertueux de concentration des efforts partenariaux pour la montagne basque.

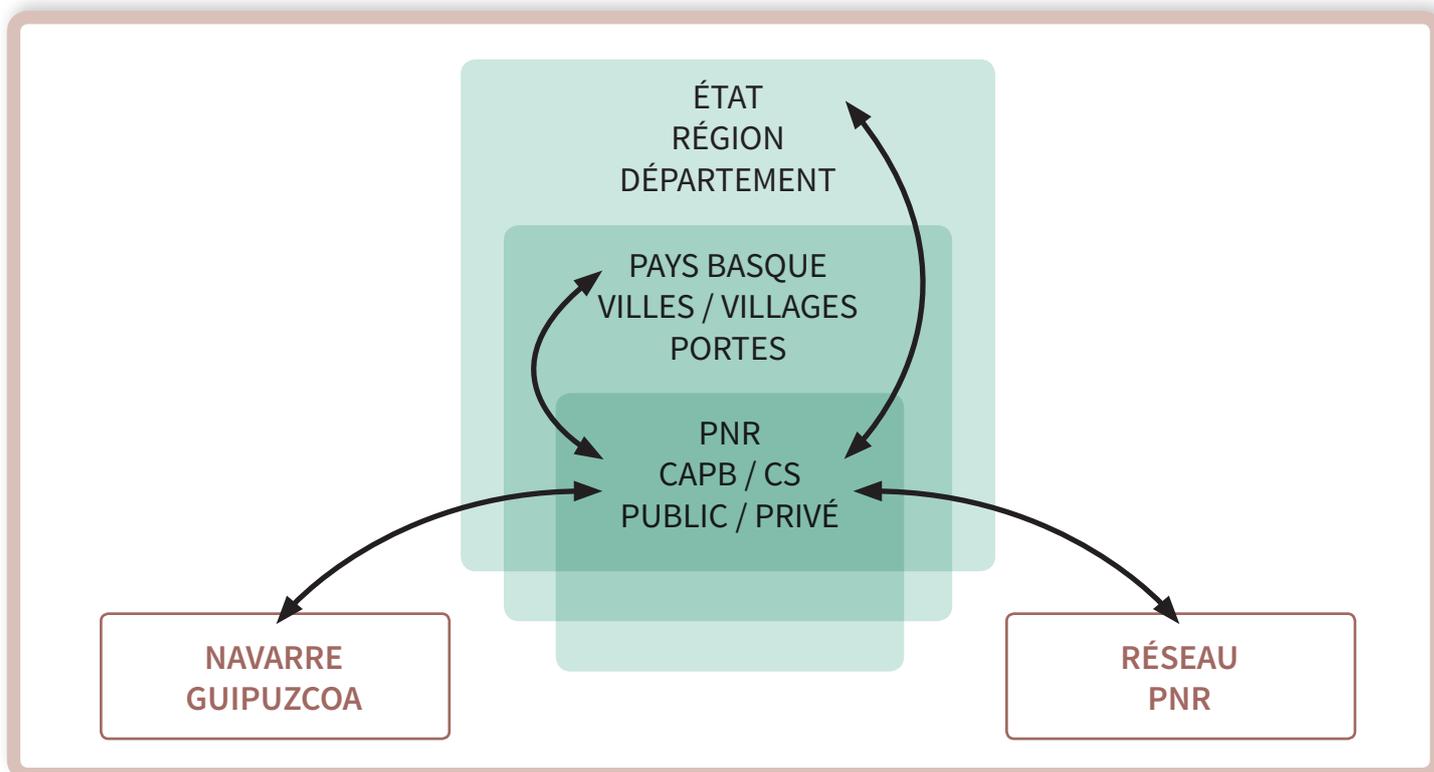


Figure 31 : Le PNR et ses partenaires réunis durablement pour l'avenir de la Montagne Basque

4.1 LE PARC NATUREL RÉGIONAL, UN COORDONNATEUR/ ANIMATEUR SUSCEPTIBLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA MONTAGNE BASQUE ET D'APPORTER UNE PLUS-VALUE

Une réponse aux défis/enjeux de la Montagne Basque du fait de ses missions et attributions :

Pour rappel, les objectifs du projet Montagne Basque 2014-2020, travaillés lors d'un processus participatif en 2014, avant même toute piste de réflexion de création d'un PNR, en reprenaient plusieurs missions et laissent donc entrevoir le fait que la démarche PNR pouvait répondre aux objectifs du projet de territoire :

- ▶ Développer les capacités de gestion collective et d'aménagement des zones de montagne pour garantir la préservation et la valorisation de l'écrin montagnard ;
- ▶ Valoriser économiquement le territoire et ses ressources ;
- ▶ Communiquer/informer/sensibiliser sur la montagne basque ;
- ▶ Garder des villages vivants et une qualité de vie attractive ;
- ▶ Favoriser la dimension transfrontalière.

Le temps de l'étude d'opportunité et de faisabilité a permis aux acteurs locaux d'approfondir le positionnement du territoire montagne du Pays Basque autour du triptyque « Homme-Nature-Culture » et de préciser les défis et enjeux partagés pour l'avenir du territoire.

Chacun des huit enjeux identifiés en Montagne basque peut être illustré par des exemples de projets et actions concrètes mis en place par des PNR. C'est le cas notamment au sein des quatre PNR de l'Aubrac, des Pyrénées Ariégeoises, des Landes de Gascogne et du Verdon conviés à participer à un échange le 27/06/18 (voir annexe 14 et 18) sur des actions de gestion du multiusage et de médiation agro-environnementale.

Le rôle du PNR pour contribuer à l'exécution de ces projets est triple :

- ▶ **Un rôle d'animation et de coordination entre les structures compétentes et les acteurs locaux.** En aucun cas, le PNR ne vient se substituer aux structures compétentes.
- ▶ **Un appui technique aux structures compétentes et aux acteurs locaux.** Le PNR met à disposition de l'ingénierie.
- ▶ **Un appui financier aux structures compétentes et aux acteurs locaux.** Le PNR dispose de moyens financiers pour la réalisation des actions prévues par la Charte et dispose d'une ingénierie capable de rechercher les financements nécessaires à la réalisation des actions.

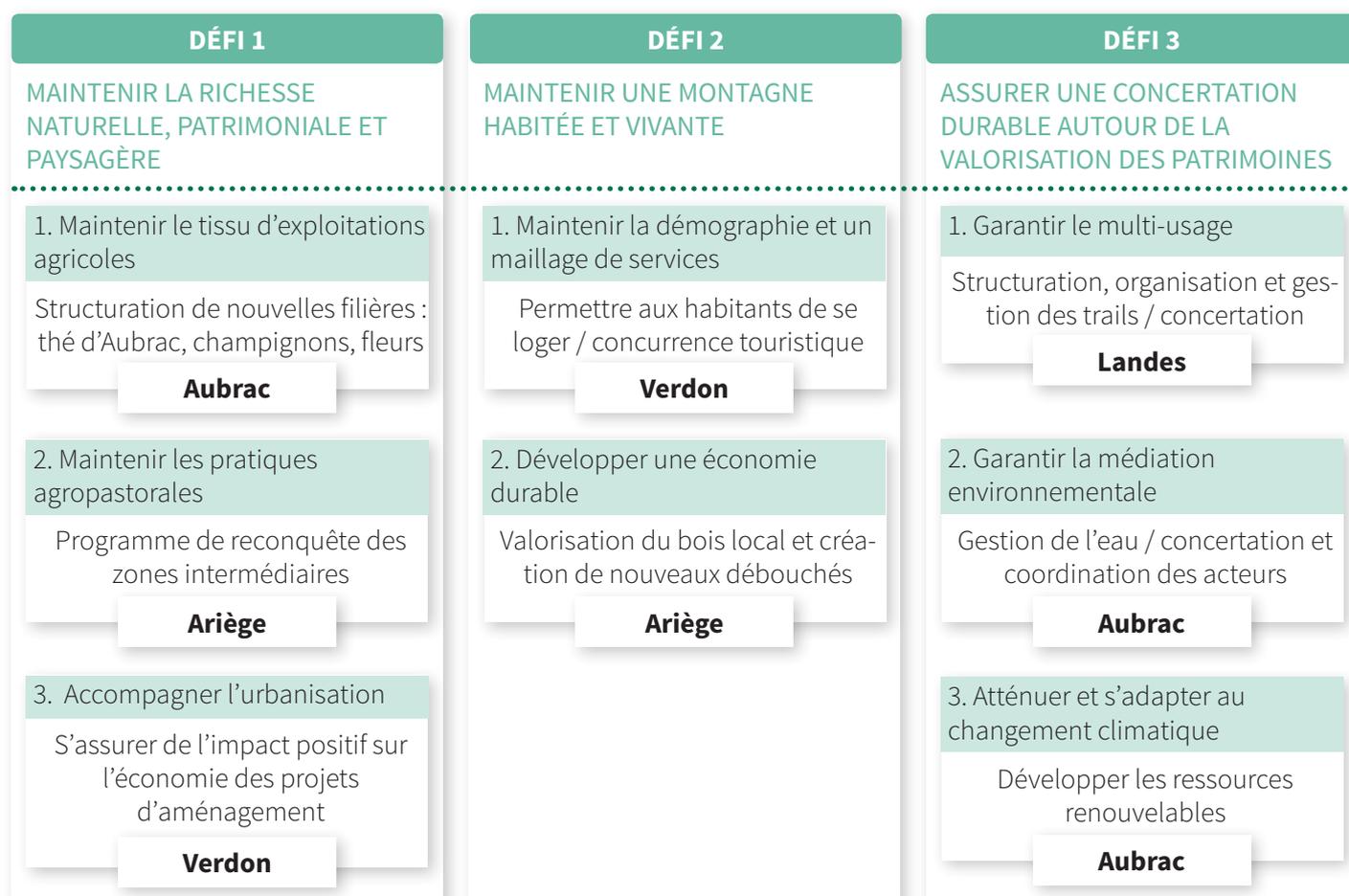


Figure 32 : Illustration de projets de PNR pouvant répondre aux défis et enjeux transversaux de la Montagne Basque

Une réponse à d'autres besoins organisationnels et partenariaux identifiés par les acteurs de la montagne basque :

Parmi les besoins de la Montagne Basque, identifiés en 2014 et qui ont fait l'objet de cette étude d'opportunité et de faisabilité, certains relevaient des enjeux de territoire, mais d'autres tenaient plus à des besoins organisationnels et partenariaux auxquels le PNR pourra visiblement répondre :

- ▶ Portage et pérennisation d'actions au regard transversal sur les activités, à faciliter entre gestionnaires, comme le projet du « Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque » ;
- ▶ Accompagnement des porteurs de projets sur ces actions (animation et ingénierie, mise en relation et mise en réseau, recherche de financement...)
- ▶ Expérimentation et d'innovation (exemple : mobilité en zone de montagne, démarche participative autour de la revitalisation des villages...)
- ▶ Concertation et participation public/privé initiée dans le cadre du programme européen LEADER et donc d'une dynamique de travail commune pour développer durablement le territoire avec une synergie des opérateurs ;
- ▶ Pérennisation des missions des Commissions Syndicales et de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

- ▶ Réciprocité/complémentarité territoriale entre haut et bas de vallée, entre rural et urbain ;
- ▶ Coordination de procédures et d'ingénierie (mutualisation de moyens) pour une efficacité d'actions de développement durable de la montagne ;
- ▶ Organisation d'une voix de la Montagne Basque/ de la zone rurale du Pays Basque auprès des partenaires institutionnels.

Le PNR est en effet une structure souple proche du terrain, « clé en main », pérenne, à effet « levier » sur différentes démarches et procédures, et dotée d'une charte à valeur juridique. Sans PNR, pour arriver aux mêmes effets positifs sur le territoire montagne, une palette d'outils juridiques devraient être créés, accompagnés de structures ad hoc, telle qu'une conférence des élus de la Montagne, possibles mais complexes et fragiles, et avec une contractualisation au cas par cas sur des actions. Le PNR offre donc une vraie sécurisation de la poursuite des projets et des dynamiques de travaux concertés et partenariaux initiés depuis plus de dix ans en Montagne Basque. C'est une démarche de développement à long terme, qui rassemble, coordonne, donne de la cohérence et qui offre un cadre d'innovation et d'expérimentation, pertinent par son cadre juridique et sa sécurisation.

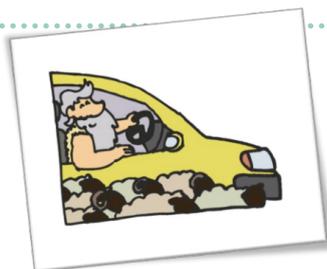
FOCUS

Illustration de l'intérêt du PNR à partir d'un projet transversal « Le Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque ».

Le Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque est un projet partenarial mené par Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (Association des Commissions Syndicales) et les anciennes intercommunalités du territoire de montagne, associant les socio-professionnels. Initié en 2010, ce projet, au long cours, a pour objectif d'organiser la cohabitation des activités par de l'information, de

la sensibilisation pédagogique aux métiers et activités de montagne, via la création d'outils adaptés aux nouvelles activités comme aux gestionnaires. Il vise également la prise en compte de l'essor de ces activités dans la gestion de la montagne. Symbole de cette démarche, Basajaun, personnage de la mythologie, gardien des montagnes du Pays Basque, est un fil conducteur de tous les supports de sensibilisation diffusés au grand public en période d'écobuage, de cueillette de champignons, d'évènements sportifs accueillant un public nombreux...

FOCUS



Ce projet, jusqu'alors porté par EHMEB, et mené en conventionnement entre 10 structures a été accompagné durant 3 ans par un financement européen LEADER appuyé tant politiquement que techniquement et financièrement par les services de l'Etat, la Région, le Département, et bénéficiant d'une animation dédiée. Forte d'un bilan positif en 2013 à l'issue du financement LEADER, la démarche n'a pourtant pas pu concrétiser toutes les actions prévues (dont l'installation d'une signalétique homogène en montagne) pour des raisons d'organisation administrative notamment. La pérennisation de cette initiative comme d'autres actions collectives a été à l'origine de la question de la structuration pérenne de la Montagne Basque, débouchant sur une étude d'opportunité de création d'un PNR.

Mais qu'apporterait la création d'un PNR à ce type de projet transversal tant dans ses thématiques que dans son partenariat ?

Pour mettre en place ce projet, les structures porteuses et partenaires n'auraient pas besoin de conventionner puisqu'elles seraient déjà réunies au sein du syndicat mixte ouvert du PNR qui pilote la Charte ; Charte ayant une valeur juridique. L'ingénierie dédiée et partagée réaliserait le projet. Le financement de ce projet serait facilité tant par « l'effet levier » du parc que par la capacité de l'ingénierie à rechercher les financements manquants. D'autant plus que l'éducation est au centre des missions d'un PNR.

Par ailleurs, la concertation permise et facilitée par le PNR serait propice à l'élaboration des actions du guide via la participation des socio-professionnels et les liens avec les villes portes.

La qualité du projet serait accrue par les échanges d'expériences au sein du réseau PNR et par la capacité de l'ingénierie à mener plusieurs projets en même temps.

Quels autres types de projets pourraient bénéficier d'une configuration en PNR ?

Le territoire Montagne Basque est directement concerné par douze projets transfrontaliers (autour notamment de l'environnement, de l'écotourisme et du tourisme jacquaire, de l'économie, des mobilités, de la culture ...) qui représentent un investissement total de 20 millions d'euros.

A titre d'exemple, le projet « Kintoan Barna » a pour principal objectif d'inverser la tendance à l'érosion des populations des fonds de vallée de Saint-Jean-Pied-De-Port à Pampelune. Il s'agit de développer l'attractivité du territoire, en redynamisant les vallées, en les revalorisant économiquement au profit des habitants, des acteurs et des visiteurs. Il a également pour but de valoriser les ressources naturelles, culturelles et identitaires de cette région, avec la création de différents sites d'interprétation de l'histoire de la Navarre, la découverte du patrimoine minier (visite de galeries) et l'exploitation des ressources identitaires du territoire (Euskara, diaspora, chant, danse...). Ce projet entend aussi développer les sports de nature et promouvoir les produits locaux.

On pourrait également citer d'autres projets, tels que « SASC Irati », qui entend déployer une offre et des services écotouristiques au niveau du site transfrontalier d'Irati géré par les vallées de Soule, de Cize, d'Aezkoa et de Salazar ou encore « H20Gurea » qui vise à mettre en place des actions conjointes de gestion de l'eau.

Ces initiatives de coopération transfrontalière multithématiques et multipartenariales sont à saluer car nombreuses et étendues. Néanmoins, on pourrait s'interroger sur leur pérennité. Elles sont en effet confrontées à un manque de moyens sur le long terme. Autre élément de mise en garde : la faible connexion des différents projets satellisés nuit à la cohérence d'ensemble.

Le PNR est une structure pérenne, forte d'une Charte à valeur juridique. Il permettrait de répondre aux enjeux identifiés pour la Montagne Basque, dont les besoins organisationnels et partenariaux de cette dernière.

Une plus-value manifeste au regard d'autres outils et démarches existantes ou envisageables pour le territoire :

Plusieurs outils et démarches ont fait l'objet d'une interrogation sur leur capacité à répondre aux enjeux du territoire, qu'il s'agisse de structuration intercommunale, de dispositifs de protection et mise en valeur du territoire existants ou envisagés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

62 % de la superficie de la Montagne Basque fait l'objet de dispositifs d'inventaire, de protection, de valorisation ou de préservation du patrimoine naturel. Les sites Natura 2000 occupent 43 % de la superficie de la Montagne Basque. C'est donc tout naturellement que les démarches suivantes ont été analysées :

► **La réserve naturelle** : elle a pour objet la conservation du milieu naturel présentant une importance particulière et devant être soustrait

de toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

- **La réserve de biosphère** : elle concourt à un objectif de développement durable et est inscrite dans un réseau international. Elle est souvent portée par des Parcs Naturels Régionaux ou Parc Nationaux.
- **Natura 2000** : il s'agit d'un dispositif qui entend préserver la diversité biologique en Europe par la protection d'habitats naturels exceptionnels ou d'espèces de faune ou flore sauvages rares.
- **L'Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE)** : il a pour objet d'accroître et d'améliorer les connaissances sur l'environnement, leur diffusion et la sensibilisation et information au public, mais apporte aussi un concours scientifique et technique aux pouvoirs publics. Il assure la conservation d'espèces ou la mise en place d'actions visant à préserver la biodiversité et à restaurer les milieux naturels.
- **Les démarches de Grands sites** : elles identifient, protègent et valorisent les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

TYPE D'OUTIL / STRUCTURE DE PORTAGE	CADRE JURIDIQUE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ? AGRICOLE, TOURISTIQUE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?	VALORISATION PATRIMONIALE ?	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?	AUTRES ACTIONS POSSIBLES ?
Parc naturel régional	L333-1 C.ENV	X	X	X	X	Oui
CAPB	CGCT	X	X	X	X	Oui
Réserve naturelle	L332-1 et s. C.ENV			Uniquement patrimoine naturel	X	N/A
Réserve biosphère	L336-1 et s. C.ENV				X	N/A
Grand site	L341-15-1 C.ENV	X (touristique)		X	X	N/A
Natura 2000	L414-1 C.ENV			Uniquement patrimoine naturel	X	N/A
EPCE	L143-1 et s. CGCT				X	Discutable en droit

Figure 33 : Niveau de réponse d'outils et démarche de territoires aux enjeux et besoins de la Montagne Basque

Ces outils ne pourraient répondre que partiellement aux enjeux identifiés pour la Montagne Basque. La réserve naturelle, la réserve de biosphère, Natura 2000, l'établissement public de coopération environnementales se concentrent sur des enjeux environnementaux. Excepté Natura 2000, les zonages sont très localisés, en général développés sur des périmètres inférieurs en taille au périmètre choisi pour le PNR. Ils ne couvrent pas systématiquement les corridors identifiés par le schéma régional de cohérence écologique. Ils ne seraient d'ailleurs à ces échelles, pas incompatibles voir même peut être complémentaires à la création d'un PNR. La réserve de biosphère à l'étude dans les Vallées Navarraises de Salazar et d'Aezkoa notamment est à regarder avec attention en vue de coopération.

L'étude de trois autres outils (Groupement d'Intérêt Public, association, PETR) aurait également pu être envisagée mais ces derniers semblaient peu adaptés au projet de la Montagne Basque.

En effet :

- ▶ **Le Groupement d'Intérêt Public** est difficile à justifier juridiquement alors que la Communauté d'Agglomération pourrait exercer les compétences confiées au GIP (article 98 de la loi 2011-525).
- ▶ **L'association** quant à elle viendrait s'ajouter à l'association des commissions syndicales déjà existantes et ne résout pas la question du portage des actions.
- ▶ **Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural)** n'est pas possible juridiquement car il doit regrouper plusieurs EPCI.

Un Parc Naturel Régional au Pays Basque serait donc complémentaire et cohérent par rapport aux autres dispositifs de protection et de mise en valeur des patrimoines en étant :

- ▶ **Un outil au service de la synergie et de la coordination des opérateurs.** Le Parc Naturel Régional favoriserait la mise en place d'une approche plus homogène sur la préservation du patrimoine naturel de la Montagne Basque, de mieux prendre en compte les continuités écologiques et d'avoir un regard transversal sur l'agriculture, la biodiversité, la culture qui sont des thématiques très liées sur le territoire d'étude.

- ▶ **Un outil au service de l'acceptabilité environnementale.** Du fait de ses missions de sensibilisation, d'information et de médiation agro-environnementale, l'outil offre l'opportunité d'améliorer l'acceptabilité des initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité et de mieux communiquer sur le patrimoine naturel du territoire, pas toujours connu par les acteurs locaux.
- ▶ **Un outil au service de la capitalisation des connaissances et de l'amélioration des savoirs.** L'outil doit d'une part améliorer la connaissance du patrimoine et d'autre part valoriser et développer des savoir-faire remarquables en matière de préservation du patrimoine. Sur un territoire où les zonages sont très localisés, le PNR permettrait donc de développer et de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble de la Montagne Basque.

Le Parc Naturel Régional apporterait des garanties en matière de préservation du patrimoine naturel en capitalisant sur les dispositifs déjà existants et leur donnerait plus de cohérence. Ces dispositifs émanent de la volonté d'acteurs institutionnels, présentés dans la partie I, pour qui le PNR serait aussi un outil de dialogue et de rassemblement.

Une complémentarité de la Charte de PNR et du SCoT

Si actuellement la Montagne Basque n'est pas couverte par un SCoT, le SCoT actuel Agglomération de Bayonne et Sud des Landes devrait être étendu à termes sur l'ensemble du Pays Basque. Il conduirait à la mise en place d'un SCoT interdépartemental porté par un Syndicat Mixte regroupant la Communauté de Communes de Seignanx (Landes) et la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il s'agit donc dans notre cas, d'analyser la valeur ajoutée que pourrait apporter la Charte d'un PNR en matière de planification.

Ainsi, la Charte d'un PNR garantirait la prise en compte des objectifs de préservation des patrimoines de la Montagne Basque dans les outils de planification (SCoT et PLU), à long terme, au-delà de la révision du SCoT, et dans un cadre de gouvernance élargi au-delà du Pays Basque. En

effet, la Charte d'un PNR doit permettre d'enrichir et d'optimiser la planification portée par le SCoT. Elle doit contribuer à donner une place centrale à la sauvegarde des espaces naturels et des «cœurs de nature» en ville. Ses enjeux doivent impérativement s'y retrouver d'où une dimension environnementale plus forte. En outre, elle apporte une dimension supplémentaire au SCoT, celle d'animer et d'impulser une dynamique de projets d'aménagement et de développement durable.

Le PNR garantit une place plus importante et plus sécurisée pour les Commissions Syndicales et d'autres opérateurs de l'espace montagnard en

matière de planification. En effet, les Commissions Syndicales peuvent prendre part à la gouvernance du PNR mais à priori pas à celle du syndicat mixte de SCoT où seules les communes et EPCI peuvent participer au vote.

Le calendrier des deux démarches étant concomitant, le futur SCoT et la Charte PNR seront élaborés en parfaite adéquation au Pays Basque. ■

4.2 LE PNR, LA POSSIBILITÉ D'UN PARTENARIAT AFFIRMÉ « GAGNANT-GAGNANT » CAPB/ GESTIONNAIRES DE MONTAGNE

1. Les atouts d'un PNR au sein d'une jeune Communauté d'Agglomération XXL

Le PNR est tout d'abord une démarche/un outil compatible juridiquement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Une « Agglomération XXL » qui se dote d'un PNR pour son territoire rural serait un terrain et terreau d'expérimentation et d'innovation atypique permettant de construire de manière forte :

- ▶ Un maillage de villes et villages portes et communes associées au PNR pour une matérialisation du lien rural/urbain en soutenant des projets de découverte et de sensibilisation aux métiers de montagne, de médiation agroenvironnementale, de projet d'alimentation de qualité et de proximité...
- ▶ Une image de qualité de territoire et de ses produits et services basés sur le développement durable de ses ressources et paysages ;
- ▶ Une attractivité de la zone rurale du Pays Basque dans une destination Pays Basque travaillée au sein de la Communauté - en effet une étude a confirmé l'attraction positive des territoires PNR pour l'installation en zone rurale ;

- ▶ Un cadre d'action partenarial avec les gestionnaires incontournables de montagne que sont les Commissions Syndicales.

Le PNR Montagne Basque constituerait un atout supplémentaire de cette Communauté d'Agglomération, dotée d'une ingénierie dédiée et certainement mutualisée avec les Commissions Syndicales.

2. La reconnaissance des Commissions Syndicales, roues motrices d'une longue réflexion sur l'avenir de la montagne

Les Commissions Syndicales, gestionnaires de territoires indivis selon le CGCT art. 5222-1 à 6, ont acquis un savoir-faire indéniable dans la gestion collective et l'aménagement des espaces de montagne. Elles ont mis leur expérience aux services des territoires de montagne du Pays Basque gérés par des Communes et associations foncières pastorales au sein de la démarche partenariale d'écriture de la Charte de Développement Durable de 2007, des programmes LEADER successifs (2007-2013 et 2014-2020), et ce en lien avec les

représentants des secteurs d'activités développés en montagne (agropastoralisme transhumant, sylviculture, tourisme et loisirs de pleine nature, gestion et éducation aux patrimoines naturels, culturels, immatériels).

Véritables locomotives des démarches de réflexion sur l'avenir de la montagne, elles ne peuvent pourtant pas siéger dans la gouvernance de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le PNR leur offre la possibilité d'intégrer une gouvernance de gestion partenariale du territoire de montagne avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque et d'être officiellement légitimées dans leur action territoriale, et de bénéficier ainsi de plus de lisibilité et visibilité auprès des partenaires institutionnels, et d'appuis techniques et financiers mutualisés avec la Communauté, dans un cadre partenarial sécurisé à long terme.

3. Une articulation PNR/CAPB à travailler au regard de chaque action

Les élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des Commissions Syndicales se projettent déjà dans la phase suivante de définition de l'articulation exacte des missions et actions du PNR avec les compétences et politiques publiques de la Communauté et les objectifs de gestion et d'administration de biens indivis en montagne des Commissions Syndicales. L'implication des services respectifs de ces collectivités dans la co-construction de la charte sera décisive pour garantir la complémentarité des actions développées sur le territoire montagne du Pays Basque et leur déclinaison. ■

4.3 LE PNR, L'UNION DES ACTEURS POUR L'AVENIR DE LA MONTAGNE BASQUE

> Un partenariat fort avec la Région, l'Etat, le Département

Le Parc Naturel Régional offre à la montagne du Pays Basque la possibilité de concentrer/cibler de manière pérenne, les efforts des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le territoire depuis toujours sur des enjeux partagés et identifiés ensemble dans le cadre d'une concertation.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre dynamiquement à la construction de PNR en son sein. Aujourd'hui, elle en compte quatre, plus un nouveau qui sera labellisé début 2019 et trois en cours de réflexion. Elle travaille à la mise en place d'un cadre d'intervention spécifique en faveur des PNR. Elle considère ces derniers comme des partenaires privilégiés, des lieux d'expérimentation et comme des relais des politiques régionales. Elle a affirmé différents modes d'intervention des PNR qui leurs confèrent une véritable plus-value : le PNR concepteur, le PNR expert, le PNR

coordinateur et le PNR facilitateur. Elle a également défini des domaines d'intervention privilégiés des PNR : continuité et transition écologique, paysage, atténuation et adaptation au changement climatique, écotourisme, itinérance touristique et développement maîtrisé des sports de nature, agriculture durable, actions exemplaires de développement local. Ces domaines se retrouvent totalement dans les défis et enjeux identifiés dans l'étude d'opportunité pour un PNR en Montagne Basque.

Par ailleurs, elle propose des « contrats de parc » qui permettent aux Parcs, aux Départements qui le souhaitent et à la Région de mettre en œuvre, ensemble, un programme d'actions sur une période de trois ans. Au-delà de ce contrat, ce PNR Montagne Basque s'inscrirait pleinement en phase avec le plan Montagne du Conseil Départemental du 64 et la convention interrégionale du Massif Pyrénéen piloté par le CGET.

> Une intégration des partenaires frontaliers

La Montagne Basque ne peut être appréhendée sans son versant sud. Au-delà d'une réalité géographique, c'est une réalité de vie (faceries, écoles, gestion de l'eau, des déchets, loisirs) et de flux frontaliers de femmes et d'hommes, d'animaux et de biens qui ont forgé l'identité et l'histoire de cette montagne (chemins Jacquaires, guerres, commerce) et son quotidien pour de nombreux habitants aujourd'hui. Avec sa dimension « multiusage », la carte transfrontalière de la Montagne Basque est son signe distinctif parmi les PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Si la création d'un PNR transfrontalier a été envisagée dès le début de la réflexion, elle n'est pas possible pour l'instant notamment car nécessitant au préalable la création d'un Parc Naturel de l'autre côté de la frontière puis la création d'un organe de gouvernance commun transfrontalier avec le PNR français.

Les enjeux identifiés sur le territoire sont cependant communs quel que soit le versant de la montagne sur différentes thématiques. Les partenaires de Navarre et Guipúzcoa seront donc étroitement associés à l'écriture de la Charte et pour la conduite d'actions communes.

Les projets « montagne transfrontaliers » seront facilités entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les Commissions Syndicales et les partenaires espagnols. Des actions pourront être portées ensemble sur des problématiques partagées à l'exemple des concours de prairies fleuries transfrontaliers du PNR des Pyrénées Ariégeoises. De nouvelles opportunités de travail s'ouvriront avec les Parques Naturels et la réserve de biosphère Navarraise en réflexion.

> Un échange d'expérience au sein d'un réseau des PNR et autres figures de protection et/ou mise en valeur des patrimoines

Le Parc Naturel Régional de la Montagne Basque permettrait de compléter le réseau des PNR de Nouvelle-Aquitaine dans sa zone transfrontalière et sur une thématique clé du multiusage et de gestion de la cohabitation des activités aménageuses de

cette montagne (pastoralisme transhumant et exploitation sylvicole) avec les activités bénéficiant de cet espace ouvert (chasse, pêche, randonnée et autres activités de pleine nature, découverte des patrimoines naturels, culturels, identitaires), toutes s'appuyant et dépendant d'une gestion durable des ressources naturelles.

Le PNR montagne basque intégrerait un réseau d'échange d'expériences avec les autres PNR Pyrénéens et Nationaux, mais aussi avec la Parc National des Pyrénées proche et les Parques Naturels espagnols.

D'ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine encourage les Parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine à travailler en réseau ; réseau que les porteurs du projet locaux sont en train de construire en allant régulièrement à la rencontre des autres Parcs.

Au-delà du réseau PNR, le parc s'intégrera plus globalement dans les réseaux d'acteurs dédiés à la protection et à la valorisation des patrimoines qu'ils soient paysagers, écologiques ou historiques. Sur le volet écologique, les structures animatrices des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) seront les interlocuteurs privilégiés dans la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et humides et des continuités écologiques « bleues ». Les conservatoires du littoral et des espaces naturels ainsi que les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) seront également des partenaires clés pour échanger sur les pratiques de conservation et de suivi des espèces, les problématiques locales et les actions pour y répondre, les initiatives de sensibilisation et de communication... Sur le volet paysager et patrimoine, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) constitue un acteur incontournable, qui capitalise déjà de nombreux retours d'expérience. Le PNR Montagne Basque aura à cœur de travailler main dans la main avec toutes ces structures pour garantir la préservation et la valorisation de ses patrimoines. ■

CONCLUSION

Le dossier d'opportunité permet de conclure que le territoire répond aux différents critères de classification d'un Parc Naturel Régional.

En effet, le territoire de la Montagne Basque dispose :

- ▶ **D'un patrimoine culturel très identitaire** : la Montagne Basque partage une langue, l'euskara, et au-delà, une culture commune et vivante bien plus vaste (mythologie, sports, architecture et urbanisation, festivités...) avec le Pays Basque. Par ailleurs, elle dispose de marqueurs propres à son territoire lié à la civilisation agropastorale, notamment le petit patrimoine (bordes, cayolars/etxola, cromlechs, etc.) organisé selon l'étagement altitudinal ;
- ▶ **D'un patrimoine naturel qualitatif et singulier**, né de conditions biogéographiques particulières et d'une activité agropastorale qui a façonné le territoire, aujourd'hui menacé par la déprise agricole, le développement urbain et le changement climatique ;
- ▶ **De paysages de grande qualité**, marqué par l'étagement altitudinal, qui partagent les mêmes enjeux que le patrimoine naturel ;
- ▶ **D'un positionnement transfrontalier unique** aux regard des autres Parcs Naturels Régionaux de la Nouvelle-Aquitaine ;
- ▶ D'une localisation en zone de montagne caractérisée par **le multiusage**.

Ces constats, exposés dans le rapport d'opportunité, sont le fruit d'une mobilisation importante des élus des Commissions Syndicales et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, mais aussi de celle de nombreux socioprofessionnels. Avant même l'étude d'opportunité et de faisabilité, ces acteurs étaient déjà inscrits dans une dynamique collective de développement local. Cette dynamique reste vivante et prête à s'investir dans le cadre de l'élaboration de la Charte et au sein de la structure de préfiguration du futur PNR.

Le PNR constituerait un cadre de travail et de décisions partagés entre collectivité, gestionnaires de l'espace et acteurs privés favorisant la complémentarité des approches et la transversalité des projets indispensables au développement durable d'une montagne multiusage. Il permettrait de réfléchir et de proposer un plan d'action pour répondre aux interrogations suivantes :

Le PNR permettrait de poursuivre une histoire collective où les hommes et les femmes ont largement contribué au service de ce bien commun. Il est temps et pertinent de doter la Montagne Basque d'un outil, d'un lieu de réflexion commun et connu, tel que le PNR. Il ne le sera plus dans 15 ans.

ANNEXES



LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU COMITÉ TECHNIQUE



Comité de pilotage de la Montagne Basque / suivi démarche PNR

- ▶ Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : PAYET Gilbert
- ▶ Sous-préfecture des Pyrénées-Atlantiques : JONATHAN Hervé
- ▶ Conseil Régional d'Aquitaine : THIERRY Nicolas, GAMACHE Nicolas, SAINTE MARIE Andde
- ▶ CGET Pyrénées : PUJOS Charles
- ▶ Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : MIRANDE Jean-Pierre
- ▶ Communauté d'Agglomération Pays Basque : ETCHEGARAY Jean-René, LABORDE Battit, IBARLUCIA Michel, BAUDRY Paul, IPUTCHA Jean-Marie, HARRIET Jean-Pierre, CACHENAUT Bernard, MOLIMOS Beñat, ARRABIT Beñat, OÇAFRAIN Michel, BIDART Jean-Paul, BOSCO Dominique, ETCHEMAITE Pierre, SECALOT Michel, NARBAIS-JAUREGUY Eric, CAMOU Jean-Michel, ETCHEBER Pierre, JOCOU Pascal, BETBEDER Lucien, HERNANDEZ Frédéric, DAGORRET François, OLCOMENDY Daniel
- ▶ Commission Syndicale du Pays de Soule : BARREIX Jacques, AYPHASSORHO Sylvain, IRIART Alain, ARRAYET Jean-Christophe
- ▶ Commission Syndicale du Pays de Cize : GOYHENEIX Joseph, INCHAUSPE Henry, TAFERNABERRY Roger
- ▶ Commission Syndicale de la Vallée de l'Ostabaret : CASET Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Michel
- ▶ Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : BIDART Michel, OÇAFRAIN Jean-Marie, OÇAFRAIN Alain, MOCHO François
- ▶ Conseil de Développement du Pays Basque : PHILIPS Caroline

Comité Technique de la Montagne Basque / suivi démarche PNR :

- ▶ Conseil Régional d'Aquitaine : DURAND Hélène, PROFIT Antoine, ABTOUR Georges-Henri, ZALAS Christelle
- ▶ DREAL Aquitaine : AUDOUARD Sophie
- ▶ CGET Massif des Pyrénées : BUNNEL Thomas
- ▶ DDTM : DUCASSE José, TISLE Joëlle, HAMEL Clémence
- ▶ Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : ELBE Nathalie, ESCLARMONDE Rose-Marie, ELOIRIE Valérie, ESNAULT François, LAMONTHE Eva
- ▶ Communauté d'Agglomération Pays Basque : YOHANA Emmanuelle, DOILLET Marie-Pierre, HUVETEAU Caroline, VO Han, LAFUSTE Sandrine, COURDURIE Natacha, ELICEITS Françoise, IRIBARNE Maylis, THORNARY Anne-Marie, PETRISSANS ITURBURUA Xabina, ASPORD Xavier, CELHAIGUIBEL Claudine, COLIN Alexandra, GONZALEZ Maite, BADIE Jean-Paul, DUTHIL Matthieu, BIDEAIN Michel, HARISPE Laurence, EMERAND Katia, MABILLE Nadia, FRONZES Axelle, SARRADE Caroline, ALMANDOZ Inès, MOULIAN Pierre, DARTIGUE Pierre-Yves, CARRERE Dominique, EVRARD Sébastien, CAPDEVIELLE Hélène, IRIART Jenofa
- ▶ Conseil des Elus Pays Basque : BOLOQUY Battitta
- ▶ Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (Association des Commissions Syndicales du Pays Basque) : INDA GALLUR Sébastien, OILLARBURU Jean-Bernard, CHOMARD Emilie, VILARELLE Marine, LAPRESSES Marie-France, ARTANO GARMENDIA Coralie
- ▶ Conseil de Développement du Pays Basque : ARRETZ Philippe

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 1

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

Du 10 mai 2018 à 14h00 à St Jean Le Vieux



Euskal Herriko Mendi Elkargoen Botsakua
Association des Commissions Syndicales de Pays-Basque

► Membres du Comité de pilotage présents :

Nicolas GAMACHE, Andde SAINTE, Jean-Pierre MIRANDE, Annick TROUNDAY, Caroline PHILIPS, Paxkal INDO, Jean-Christophe ARRAYET, Jacques BARREIX, Joseph GOYHENEIX, Jean-Marie OCAFRAIN, Jean-Baptiste LABORDE, Jean-Marie IPUTCHA, Lucien BETBEDER, Bernard CACHENAUT, Benat ARRABIT, Pierre ETCHEMAITE, Michel SECALOT, Michel ETCHEBEST

► Membres du Comité technique présents :

Marine VILARELLE, Emilie CHOMARD, David TOURREUIL, Marie-Pierre DOILLET, Emmanuelle YOHANA, Eva LAMOTHE, Emilie LABORDE, Joëlle TISLE, José DUCASSE

► Excusés :

Jean-Luc BERNARD COLOMBAT, Eric MORVAN, Jean-René ETCHEGARAY, François DAGORRET, Daniel OLCOMENDY

► Vos interlocuteurs techniques :

Hélène DURAND, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA

ORDRE DU JOUR / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXPOSÉS

L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DU PNR MONTAGNE BASQUE

L'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR Montagne Basque est issu des différents travaux menés sur la Montagne Basque depuis 2007 et la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. En 2013, MendikoTopaketak est l'occasion de réaliser un bilan du premier LEADER Montagne Basque et de réfléchir au projet Montagne Basque 2014-2020. De nombreux enjeux/besoins sont alors mis en évidence. Un voyage d'étude au sein du PNR du Massif des Bauges permet de prendre conscience que le PNR est peut-être l'outil adapté aux besoins de la Montagne Basque.

En 2015, une rencontre entre les élus locaux et la Région Nouvelle-Aquitaine a lieu afin d'explorer le scénario PNR. En septembre 2016, les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine valide le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque. Suite à cette décision, des réunions d'information ont lieu au sein des pôles territoriaux et des Commissions Syndicales.

Ce premier comité de pilotage marque le lancement de l'étude qui durera un an. Cette étude sur la réflexion de l'avenir de la Montagne Basque se déroulera dans un contexte nouveau du fait de la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Cette étude est co-portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par l'association des Commissions Syndicales Basque. Le comité de pilotage décisionnel regroupe les collectivités porteuses de l'étude ainsi que les partenaires techniques

PROPOS INTRODUCTIFS

Jean-Pierre Mirande ouvre la séance en présentant les quatre Commissions Syndicales basques. Il rappelle l'implication de ces structures dans le maintien du pastoralisme et dans la prise en compte du multiusage. Il évoque le portage financier de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque (Région Nouvelle-Aquitaine, EHMEB, CAPB, CGET). Il présente la composition et le rôle du comité de pilotage.

A.2

et financiers. Il est présidé par M. Mirande et par M. Thierry. Les prestataires retenus sont : CRP Consulting, Biotope, Landot et Associés.

LES QUATRE ÉTAPES DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

- ▶ **Le diagnostic** : Il s'agit d'un portrait de territoire, constitué à partir de données froides. Il se concentre sur la richesse et les fragilités des patrimoines : paysager, naturel, bâti, culturel, identitaire, pratique et savoir-faire. Il permet de définir des enjeux et des orientations de préservation et de valorisation des patrimoines et de développement socio-économique. Il doit permettre de mettre en débat le devenir de la Montagne Basque autour de la question suivante : «le patrimoine et l'environnement, une priorité forte pour une Montagne Basque active et son développement économique ?». Le diagnostic est construit au regard des critères PNR. La cartographie est réalisée sur la base de la bibliographie et d'autres cartes.
- ▶ **L'analyse de la pertinence de l'outil PNR** : Cette étape consiste à démontrer l'intérêt et la plus-value d'un PNR sur le territoire et au regard d'autres organisations possibles. Elle doit aider les élus à prendre les décisions autour de deux questions : « en quoi l'outil PNR est le seul outil et le plus pertinent pour répondre durablement aux enjeux de préservation, de valorisation des patrimoines et de développement de la Montagne Basque ? Si non, quel outil et comment ? ».
- ▶ **Le périmètre** : Plusieurs périmètres possibles doivent être définis et comparés au regard des critères de classement PNR. Ce périmètre doit permettre de rendre compte d'objectifs clairs et partagés.
- ▶ **L'argumentaire conclusif** : Il doit indiquer s'il est opportun ou non de créer un PNR en Montagne Basque.

LES ENJEUX DE L'ÉTUDE :

L'étude doit garantir le débat. Elle doit conduire à un projet. Elle doit travailler sur le rôle, la place et l'avenir des Commissions Syndicales. Le PNR ne doit pas entrer en concurrence avec la CAPB. Il doit garantir l'expérimentation et l'innovation. L'étude doit également se concentrer sur la dimension transfrontalière du projet.

LES DÉFIS DE LA CONCERTATION/ COMMUNICATION :

Un protocole de concertation doit rapidement être mis en place. Le projet entraîne quelques craintes :

- ▶ Une mise sous cloche : confusion entre Parc National et PNR
- ▶ Une nouvelle couche administrative
- ▶ Des contraintes pour l'activité agricole

Il faut que la communication soit transparente et simple. A ce stade, il s'agit essentiellement de l'information, de l'écoute et de la concertation auprès de publics ciblés.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 2

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

Du 18 janvier 2018 à 14h30 à St Jean Le Vieux

► Membres du Comité de pilotage présents :

Jean-Marie OCAFRAIN, Jean-Christophe ARRAYET, Jacques BARREIX, Beñat ARRABIT, Michel ETCHEBEST, Andde SAINTE MARIE, Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Nicolas GAMACHE, Jean-Pierre MIRANDE, Joseph GOYHENEIX, Jean-Marie IPUTCHA, Jean-Michel CAMOU, Jean-Paul BIDART

► Membres du Comité technique présents :

Sébastien INDA-GALLUR, Emilie CHOMARD, Marine VILARELLE, Philippe ARRETZ, Gabriel SADAILLAN, Jean-Bernard OILLARBURU, François ESNAULT, Michel BIDEAIN, Nathalie ELBE, Ines ALMANDOZ, Georges-Henri ABTOUR

► Excusés :

Gilbert PAYET, Michel BIDART, François MOCHO, Michel IBARLUCIA, Lucien BETBEDER, Daniel OLCOMENDY, Dominique BOSCOQ, Pierre ETCHEMAITE, Eric NARBAIS-JAUREGUY, Jose DUCASSE, Joëlle TISLE, Sophie AUDOUARD, Natacha COURDURIE

► Vos interlocuteurs techniques :

Hélène DURAND, Coralie ARTANO, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA

L'écrin montagnard de la Montagne Basque s'appuie sur un système composé de trois piliers :

- Le premier pilier est l'Homme ; l'Homme qui pilote une agriculture multifonctionnelle singulière à l'échelle nationale
- Le second pilier est la Culture ; une identité paysagère et patrimoniale marquée par la valorisation de l'étagement altitudinal
- Le troisième pilier est la Nature ; un patrimoine naturel qui est diversifié et exceptionnel, fruit des conditions biogéographiques et des pratiques agropastorales.

La qualité et le caractère du patrimoine de la Montagne Basque s'expliquent par les interconnexions de ces trois piliers. Il est proposé aux membres du comité de pilotage de mettre en avant ce système et ses équilibres dans le dossier d'opportunité, en précisant que le pilier 1 d'une agriculture agropastorale, assure une fonction essentielle dans l'équilibre et la pérennité de ce système.

Ce système homme-nature-culture est soumis à des menaces (la déprise agricole, la modification des pratiques, la dévitalisation démographique, le changement climatique, la consommation foncière). Les menaces/fragilité qui pèsent sur ce système engendrent des répercussions négatives sur l'ensemble de l'écrin montagnard.

Pour lutter contre ces fragilités, le territoire de la Montagne Basque doit relever trois grands défis qui font écho aux finalités d'un PNR (préserver les patrimoines, développer les territoires de faible densité en déprises, œuvre à un développement durable).

Chacun de ces défis sont déclinés en enjeux opérationnels :

ORDRE DU JOUR / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXPOSÉS

1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC THÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Le diagnostic thématique doit permettre de démontrer la pertinence de la création d'un PNR Montagne Basque au regard de divers critères de classement. Seule sa synthèse est incorporée à l'étude d'opportunité et de faisabilité finale. La synthèse du diagnostic de la Montagne Basque présente une orientation originale : l'importance allouée à l'agriculture. C'est l'orientation qui est proposée pour validation ce jour.

A.3

- ▶ **Premier défi** : le maintien de la richesse naturelle, patrimoniale et paysagère via le maintien du tissu des exploitations agricoles, le développement des circuits courts ;
- ▶ **Second défi** : le maintien d'une montagne habitée et vivante via la préservation du maillage de services et le développement d'une économie durable ;
- ▶ **Troisième défi** : l'assurance d'une concertation durable autour de la valorisation des patrimoines.

2. PERTINENCE DE L'OUTIL PARC NATUREL RÉGIONAL AU REGARD D'AUTRES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR doit démontrer la pertinence de créer un PNR sur le territoire de la Montagne Basque. Pour cela, nous devons répondre aux questions posées au niveau national dans le guide du porteur de projet d'opportunité de PNR. Ces questions sont déclinées et complétées localement par les questions suivantes :

▶ **Le PNR peut-il répondre aux défis/enjeux identifiés pour la Montagne Basque ?**

Chaque enjeu identifié pour la Montagne Basque peut être illustré par des projets mis en place par des PNR. Le rôle du PNR pour contribuer à l'exécution de ces projets est triple :

> **Un rôle d'animation et de coordination** entre les structures compétentes et les acteurs locaux. En aucun cas, le PNR vient se substituer aux structures compétentes. Il joue un rôle d'animation et de coordination.

> **Un appui technique** aux structures compétentes et aux acteurs locaux. Le PNR met à disposition de l'ingénierie.

> **Un appui financier** aux structures compétentes et aux acteurs locaux. Le PNR dispose de moyen financier pour la réalisation des actions prévues

par la Charte et dispose d'une ingénierie capable de rechercher les financements nécessaires à la réalisation des actions.

A partir de divers ateliers de concertation qui ont eu lieu sur le territoire, une liste de projets répondant aux besoins de la Montagne Basque et susceptibles d'être travaillés dans le cadre d'un PNR sont présentés.

Au regard des éléments présentés, le PNR répond bien aux enjeux et besoins identifiés pour la Montagne Basque.

▶ **Le PNR est-il pertinent au regard des autres outils ?**

Plusieurs outils pourraient répondre aux enjeux de préservation et valorisation environnementale à l'échelle du périmètre de la Montagne Basque. Mais au-delà de cet objectif, pour répondre aux besoins de développement économique, développement des patrimoines de la montagne basque et d'aménagement du territoire, seuls le PNR et la CAPB pourraient dans l'absolu répondre à l'ensemble des besoins et enjeux de la montagne basque.

> Au sein d'un PNR, la réalisation de projet n'implique pas la mise en place de convention puisque l'ensemble des structures sont réunies au sein du syndicat mixte du PNR qui pilote la Charte (Charte ayant une valeur juridique). L'ingénierie dédiée et partagée mène le projet. Le financement est facilité. La qualité du projet est accrue grâce à l'expérience du réseau PNR et grâce à la capacité de l'ingénierie de mener plusieurs projets en même temps.

> Pour répondre aux besoins de Montagne Basque, la CAPB peut se doter d'outil Had Hoc, tel qu'une conférence des élus porteur d'un schéma de développement durable. Ce schéma ne serait pas doté de valeur juridique. Ce procédé induit une certaine lourdeur administrative et une certaine fragilité puisqu'il n'y a pas d'organisation pérenne, de cadre juridique et de contrat spécifique entre les partenaires financiers et techniques.

Le scénario de création d'un outil Had Hoc est possible dans l'absolu mais complexe, fragile, peu pérenne et revient à prolonger le fonctionnement actuel des acteurs de la Montagne Basque en comité de pilotage. Le PNR offre quant à lui une sécurisation de la poursuite des projets.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ÉCHANGE ET POINTS VALIDÉS, CONCERNANT :

1. LA SYNTHÈSE DE DIAGNOSTIC THÉMATIQUE DE L'ÉTUDE:

La proposition d'organisation du diagnostic de l'étude d'opportunité autour d'un tryptique Homme-Nature-Culture est validée par les élus.

Les élus échangent sur le fait que, certes cette proposition est un parti pris, mais représentatif de la réalité tant l'interdépendance entre ces trois piliers est forte. La mise en avant de l'activité agricole permet de démontrer l'originalité du « futur » PNR Montagne Basque.

L'importance du pilier « homme », au centre des activités et d'une montagne vivante, est aussi souligné en lien avec le développement socio-économique de la montagne, agricole, mais aussi touristique, artisanal etc. « L'homme » fait aussi lien entre montagne et piémont, matérialise la complémentarité économique de la montagne et de la plaine. Les enjeux liés à l'urbanisation et à la disponibilité foncière pour l'installation des jeunes et la dynamisation du tissu agricole sont évoqués.

Les spécificités et singularités du territoire et de sa culture sont importantes à souligner dans le rapport, ainsi que la volonté d'une gouvernance locale qui « souhaite dessiner son futur », l'importance de la concertation. L'illustration à travers le projet du « Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque » est importante.

Enfin, les membres du comité de pilotage suggèrent de veiller à employer des termes engageants sur le niveau de qualité territoriale attendue dans un PNR Montagne Basque, en se donnant par exemple pour

objectif de « développer » durablement plutôt que de se contenter de « maintenir » les atouts de la montagne, le tissu agricole etc.

2. PERTINENCE DE L'OUTIL PARC NATUREL RÉGIONAL AU REGARD D'AUTRES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE :

A l'unanimité, les membres du comité de pilotage réaffirment leur volonté de poursuivre l'étude d'opportunité sur l'outil de développement Parc Naturel Régional, dont la pertinence pour répondre aux besoins et enjeux de la montagne basque est actée.

C'est avant tout la complémentarité CAPB/PNR qui est mise en exergue par les élus. Le PNR comme outil de cohésion, de partenariat avec la présence des Commissions Syndicales au sein du Syndicat Mixte, un outil de concertation, un outil qui rassemble.

Le partenariat avec la Région est important. Le PNR est un « outil de développement à long terme ». Il est jugé pertinent par son cadre juridique, sa sécurisation, financière notamment. C'est un cadre d'innovation et d'expérimentation.

Les élus soulignent le fait que le « PNR va être ce que l'on veut qu'il soit » avec l'écriture commune de sa Charte.

Enfin, la Région propose de travailler de concert avec le Pays de la Gâtine, actuellement en cours d'étude d'opportunité, et d'avancer ensemble sur les prochaines étapes de création d'un PNR avec la conduite d'études soutenues par la Région.

3. PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE CETTE ÉTUDE :

M Jean-Pierre Mirande a souhaité se retirer de la présidence du comité de pilotage. Jacques Barreix, syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule, le remplace.

A.4

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 3

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

Du 29 mars 2018 à 14h00 à St Jean Le Vieux

► Membres du Comité de pilotage présents :

Michel OCAFRAIN, Dominique BOSQ, Daniel OLCOMENDY, Pierre ETCHEMAITE, Michel SECALOT, Lucien BETBEDER, Jean-Marie OCAFRAIN, Jacques BARREIX, Andde SAINTE-MARIE, Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Jean-Pierre MIRANDE, Joseph GOYHENEIX, Jean-Michel CAMOU, Jean-Paul BIDART, François MOCHO, Roger TAFERNABERRY, Alain IRIART, Jean-Louis CASET, Jean-Michel ETCHEBERRY, Sylvain AYPHASSORHO, Henry INCHAUSPE

► Membres du Comité technique présents :

Sébastien INDA-GALLUR, Emilie CHOMARD, Marine VILARELLE, Emmanuelle YOHANA, Hélène CAPDEVIELLE, Laurence HARISPE, Philippe ARRETZ, Gabriel SADAILLAN, Jean-Bernard OILLARBURU, François ESNAULT, Nathalie ELBE, Jose DUCASSE

► Excusés :

Gilbert PAYET, Hervé JONATHAN, Charles PUJOS, Michel BIDART, Paul BAUDRY, Beñat CACHENAU, Nicolas GAMACHE, Michel ETCHEBEST, Jean-Christophe ARRAYET, Beñat ARRABIT, Jean-Marie IPUTCHA, Caroline PHILIPS, Sophie AUDOUARD

► Vos interlocuteurs techniques :

Hélène DURAND, Coralie ARTANO-GARMENDIA, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA

LEADER, d'où est issue l'idée du PNR, ce qui lui fait préférer ce périmètre.

ORDRE DU JOUR / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXPOSÉS

L'objectif de ce comité de pilotage est de déterminer le périmètre proposé à la Région Nouvelle-Aquitaine, pour avis d'opportunité sur la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque. Il s'agit d'une étape obligatoire de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR (cf. guide du porteur de projet 2012). Le périmètre retenu doit être pertinent et cohérent au regard des critères de classification PNR mais aussi répondre aux enjeux/besoins de la montagne basque identifiés durant le processus de construction du projet montagne basque 2014-2020.

Quelques rappels préalables sur la notion de périmètre de PNR :

> Le périmètre choisi localement durant l'étude d'opportunité sera proposé pour avis d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine, puis aux services de l'Etat. L'Etat peut, au cours de son évaluation d'opportunité, éventuellement demander une révision du périmètre qui fera l'objet de la création d'un PNR ;

> Le périmètre qui fait l'objet d'un avis d'opportunité positif de la Région et de l'Etat, est le périmètre sur lequel est travaillé la Charte de PNR ;

> Le périmètre détermine le projet de Charte (nombre, poids et équilibre des enjeux). Au regard de la position géographique de la Montagne Basque, cette Charte accordera de l'importance aux enjeux transfrontaliers. S'il est juridiquement impossible de mettre en place un PNR transfrontalier, des mesures incitatives peuvent être adoptées sur les zones transfrontalières et les partenaires espagnols

PROPOS INTRODUCTIFS

Le président du COPIL, Jacques Barreix, accueille les participants et souhaite un débat serein pour cette réunion qui doit permettre de retenir le périmètre du PNR. Joseph Goyheineux, Battit Laborde, Jean-Pierre Mirande et Andde Sainte-Marie partagent cette volonté de débattre dans la sérénité. Andde Sainte-Marie, en tant que représentant de la Région indique que le Conseil Régional est ouvert aux différents périmètres proposés. Jean-Pierre Mirande rappelle son attachement à la démarche

peuvent participer au débat du syndicat mixte en tant qu'invités ;

► Enfin, une fois la Charte rédigée, la création d'un PNR est soumise à la délibération de chaque commune du périmètre proposé qui choisit ou non d'adhérer au PNR.

1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR DÉTERMINER LE PÉRIMÈTRE DU PNR MONTAGNE BASQUE

La méthodologie utilisée doit permettre de déterminer le périmètre le plus pertinent et cohérent au regard des critères de classement PNR et des critères de la Montagne Basque rappelés en

figure 1 ci-dessous. La méthodologie se scinde en quatre étapes :

- Pour chaque thématique présente dans le diagnostic, une série d'indicateurs a été cartographiée ; indicateurs attestant d'une hétérogénéité spatiale.
- A partir des indicateurs, des cartes de synthèse ont été réalisées (par thématique).
- La combinaison des cartes de synthèse permet d'identifier plusieurs périmètres possibles.
- Les différents scénarii de périmètre sont ensuite questionnés au regard des critères de classification PNR et des enjeux/besoins identifiés en Montagne Basque (ces deux clés d'entrées se rejoignant sur un certain nombre de points).

CRITÈRES PNR

- Qualité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ces paysages représentant pour les régions concernées un ensemble remarqué mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national
- Cohérence et pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants

CRITÈRES MONTAGNE BASQUE

- Tryptique « Homme-Nature-Culture »
- Portage, pérennisation des actions transversales et transfrontalières (mutualisation des moyens financiers et humains)
- Expérimentation et innovation
- Communication, pédagogie et sensibilisation

Répondre aux enjeux et aux besoins de la Montagne Basque

- Partenariat Commissions Syndicales / Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Partenariat et contractualisation avec la région
- Réciprocité et complémentarité territoriale
- Organisation d'une voix de la montagne basque

Gouvernance

A.4

2. PRÉSENTATION DES CARTES DE SYNTHÈSE PERMETTANT DE DÉFINIR DES PÉRIMÈTRES POSSIBLES

Au total, six cartes de synthèse ont été présentées. Elles portaient sur les thématiques suivantes : contexte physique, patrimoine naturel, agriculture, patrimoine paysager et culturel, aménagement du territoire et économie. Pour permettre une meilleure appropriation et un échange au cours du comité de pilotage, les cartes avaient déjà été exposées aux élus lors de plusieurs réunions de concertation.

3. IDENTIFICATION ET PRÉSENTATION DES CINQ ZONAGES PROPOSÉS EN VUE DU CHOIX D'UN PÉRIMÈTRE

A partir des cartes de synthèse, cinq zonages ont été décrits à l'aide d'analyse dite AFOM (« Atouts, faiblesses, opportunités et menaces »).



Le périmètre 1 concentre les massifs de plus de 900 mètres. Il présente une forte richesse naturelle et patrimoniale. Il se caractérise par un mode de gestion collectif et par de nombreux échanges transfrontaliers. Il est affaibli par la déprise agricole, la baisse démographique, le vieillissement de la population, la baisse du nombre de services et par des conditions météorologiques difficiles. Il peut s'appuyer sur le multiusage, la valorisation des patrimoines, les échanges transfrontaliers et le mode de gestion collectif pour se développer. Il est fortement menacé par la dévitalisation démographique et économique, la déprise agricole et le changement climatique.



Le périmètre 2 englobe la richesse naturelle, culturelle et patrimoniale de la frange de la Montagne Basque. L'ouest se caractérise par un développement socio-économique important et l'est par son mode de gestion collectif, source d'innovations. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole et les conditions météorologiques difficiles. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par des difficultés socio-économiques diverses. Le renforcement des relations est-ouest, l'essor des échanges transfrontaliers, la valorisation des patrimoines et le multiusage sont des sources de développement. Ce périmètre est menacé par la déprise agricole et le changement climatique. L'ouest doit lutter contre la pression foncière et l'est contre la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agropastorales.



Le périmètre 3 inclut les atouts du périmètre 2 tout en les renforçant du fait de la prise en compte de la complémentarité entre le haut et le bas des vallées et de l'intégration de la zone de transition écologique plaine/montagne. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Le renforcement et la valorisation de la complémentarité haut et bas de vallée, le renforcement de la réciprocity territoriale est/ouest et l'essor des relations avec le Béarn sont de réelles opportunités pour ce périmètre. Ce périmètre doit faire face à de nombreuses menaces : la déprise agricole, le changement climatique, l'étalement urbain (ouest), la dévitalisation socio-économique et l'évolution des pratiques agricoles (est).



Le périmètre 4 se caractérise par une mosaïque de patrimoines. Il contourne toutes les zones de surfaces collectives. Il permet la complémentarité agricole nord/sud. La proximité avec les zones urbaines constitue également un atout. Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest et le nord sont fragilisés par la pression foncière. L'est est affaibli par des dynamiques socio-économiques négatives. Ce périmètre présente un certain nombre d'opportunités : la valorisation de la mosaïque des patrimoines, le renforcement de la trame verte et bleue, les échanges d'expériences sur la gestion collective, l'essor des relations avec le Béarn et le Sud des Landes. Aux menaces des périmètres 1, 2 et 3, s'ajoutent les difficultés inhérentes à la cohabitation de différentes identités culturelles et l'accompagnement de l'urbanisation.



Le périmètre 5 est fort d'une mosaïque de patrimoines. Il est défini par la zone montagne et la zone massif. C'est un territoire de projet où la concertation est une habitude de travail (via le programme LEADER). Ce périmètre est affaibli par la déprise agricole. L'ouest doit faire face à une forte pression foncière. L'est est fragilisé par la baisse démographique, le vieillissement de la population, la chute des emplois, le faible revenu des ménages, la diminution de la présence de services dans les communes. Les opportunités de ce territoire sont les suivantes : valorisation de la mosaïque des patrimoines, renforcement de la trame verte et bleue, la réciprocity territoriale est/ouest et surtout le maintien de la dynamique de projet. Ce périmètre connaît les mêmes menaces que les périmètres 1, 2, 3 et 4. Ses limites sont fragiles car inhérentes à des politiques publiques mouvantes (exemple : zone Montagne/Massif).

A.4

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ÉCHANGE SUR LES ZONAGES PROPOSÉS ET PÉRIMÈTRE VALIDÉ

1. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES SUR LES DIFFÉRENTS ZONAGES PROPOSÉS

A l'issue de la présentation, les élus échangent sur les scénarii présentés.

► Le périmètre 1 :

Certains élus estiment que le périmètre 1 est celui qui concentre le plus de menaces. Il s'agit d'une « zone rouge » sur laquelle le PNR devra se concentrer.

Le périmètre 1 se centre sur le territoire des Commissions Syndicales du Pays de Soule, de Cize, de la vallée de l'Ostabaret et de la vallée de Baigorri. Ces dernières jouent un rôle déterminant tant pour les éleveurs que pour les habitants, via l'impulsion de nombreux projets. Le PNR serait un moyen de les aider à poursuivre leurs missions.

Le périmètre 1 compte peu d'habitants et tend à se dépeupler. Par conséquent, peut-il se défendre seul ? Certains élus soulignent le fait que ce serait une erreur « de s'enfermer » sur ce zonage restreint.

► Le périmètre 2 :

Si le rôle du PNR est de se concentrer sur le maintien du pastoralisme, la vie en montagne et sur la préservation de l'écrin montagnard alors le périmètre 2 est le plus pertinent. En effet, ce périmètre est homogène en terme de problématiques agropastorales.

En revanche, si le rôle du PNR est de se centrer sur les dynamiques socio-économiques alors ce périmètre est trop restreint. Les difficultés socio-économiques sont présentes sur un territoire plus large que le périmètre 2.

► Le périmètre 3 :

Pour la majorité des élus, le zonage 3 semble le périmètre le plus pertinent. Ce périmètre se caractérise par une entrée socio-économique et pastorale. Il regroupe de nombreuses menaces :

► Difficultés socio-économiques et démographiques des quatre vallées (Soule, Ostabaret, Cize, Baigorri)

► Déprises agricoles et évolution des pratiques agropastorales

L'intérêt de ce périmètre réside dans la prise en compte des dynamiques économiques et sociales existantes entre le haut et le bas des vallées.

Il permet également de travailler sur la réciprocité territoriale entre l'intérieur du Pays Basque plus rural et sa zone côtière.

Par ailleurs, c'est un territoire cohérent au sein duquel, comme le soulignent les élus, « les Commissions Syndicales doivent être aidées pour le travail quotidien qu'elles accomplissent auprès des éleveurs et des habitants ». Ce périmètre est même qualifié de périmètre « cœur » du futur PNR.

► Le périmètre 4 :

Ce zonage regroupe les enjeux relatifs à la montagne et à la gestion collective. Des élus manifestent des craintes liées à sa taille. Ils craignent que les enjeux, notamment les enjeux liés à la zone 1, soient « dilués » ou plus diffus. A contrario, ce périmètre permet de s'appuyer sur des zones qui sont moins de difficulté, qui englobent un certain nombre d'habitants, sans être aussi vaste que le périmètre 5.

► Le zonage 5 :

Le périmètre 5 est également jugé pertinent par les élus. Il est défini comme le périmètre de la solidarité territoriale. Il permet de prendre en compte l'ensemble des activités économiques (agriculture, pastoralisme, artisanat, commerces, services publics, tourisme, culture) et non excluant. Surtout, c'est un territoire « qui a déjà fait ses preuves, via LEADER, au sein duquel il faut maintenir la dynamique de projet et les habitudes de travail ». C'est un territoire fort de son vécu. Il sera plus facile de défendre un périmètre porté par l'ensemble des élus du territoire. Bien entendu, si ce périmètre est retenu, les élus souhaitent prioriser les enjeux et actions et se « concentrer sur les zones les plus en difficultés ».

Cependant, la taille du périmètre interroge.

La gouvernance devra assurer le traitement des enjeux jugés prioritaires à savoir le maintien de l'agropastoralisme et le dynamisme socio-économique des vallées.

A l'issue de ce premier temps d'échange, le périmètre 3 et le périmètre 5 sont considérés comme les plus pertinents et cohérents pour un PNR Montagne Basque.

2. VALIDATION DU PÉRIMÈTRE RETENU À L'ÉTAPE D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Le périmètre 5 est retenu.

Après un second temps d'échange et un vote à bulletin secret, les élus valident le périmètre 5 (12 votes pour le périmètre 5 et 8 votes pour le périmètre 3). C'est donc sur le périmètre 5 que s'appuiera le rapport final de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque.

Ce choix est motivé par la volonté de ne pas rompre la dynamique de projet et de travail existante au sein du programme LEADER. En dépit de ce choix, les élus s'accordent sur le fait que le PNR devra se concentrer sur les enjeux et les menaces prioritaires, accentués en zone 3.

Pour rappel, le périmètre 5, périmètre LEADER, comporte 111 communes : Biriadou, Urrugne, Ascain, Sare, Saint-Pée-sur-Nivelle, Souraïde, Ainhoa, Espelette, Cambo-les-Bains, Ixassou, Louhossoa, Hasparren, Macaye, Mendionde, Hélette, Saint-Esteben, Saint-Martin-d'Arberoue, Isturits, Bonloc, Ayherre, La Bastide-Clarence, Orègue, Bidarray, Ossès, Saint-Martin d'Arrossa, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Banca, Aldudes, Urepel, Lasse, Anhaut, Irouléguy, Ascarat, Ispoure, Jaxu, Ainhice-Mongelos, Gamarthe, Lacarre, Bustince-Iriberry, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Caro, Uhart-Cize, Arnéguy, Saint-Michel, Estérençuby, Lecumberry, Mendive, Béhorléguy, Aincille, Ahaxe-Alciette-Bascassan, Bussunarits-Sarrasquette, Irissary, Iholdy, Armendarits, Suhescun, Lantabat, Ostabat-Asme, Arhansus, Larceveau-Arros-Cibits, Juxue, Bunus, Ibarrolle, Hosta, Saint-Just-Ibarre, Pagolle, Lohitzun-Oyhercq, Larribar-Sorhapuru, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Orsanco, Beyrie-sur-Joyeuse, Méharin, Béguios, Amorots-Succos,

Arraute-Charrite, Larrau, Saint-Engrâce, Haux, Licq-Athérey, Etchebar, Lacarry-Arhan-Charrite-de-Haut, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Montory, Lagunige-Restoue, Lichans-Sunhar, Camou-Cihigue, Aussurucq, Alos-Sibas-Abense, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Osses-Suhare, Barcus, Sauguis-Saint-Etienne, Menditte, Idaux-Mendy, Ordiarp, Musculdy, Roquiague, Gotein-Libarrenx, Garindein, Mauléon-Licharre, Chéraute, L'Hôpital-Saint-Blaise, Moncayolle-Larroy-Mendibieu, Berrogain-Laruns, Viodos-Abense-de-Bas, Ainharp, Espes-Undurein, Charrite-de-Bas, Arrast-Larrieu.

PROCHAINES ÉTAPES DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ / FAISABILITÉ

L'étude se poursuit par la construction d'un argumentaire qui sera présenté lors d'un prochain comité de pilotage en juin 2018. Cet argumentaire sera aussi alimenté par les avis apportés lors d'un temps d'échange avec les socio-professionnels, acteurs du territoire.

A.5

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 4

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET FAISABILITE D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

Du 2 juillet 2018 à 14h00 à St Jean Le Vieux

► Membres du Comité de pilotage présents :

SAINTE MARIE Andde, MIRANDE Jean-Pierre, LABORDE Battit, SECALOT Michel, BARREIX Jacques, ARRAYET Jean-Christophe, GOYHENEIX Joseph

► Membres du Comité technique présents :

INDA-GALLUR Sébastien, BUNEL Thomas, TISLE Joëlle, VO Han, BIDEGAIN Michel, CAPDEVIELLE Hélène, PAUTRIZEL Françoise, ETCHEVERRY Vincent, GAYRAL Anne-Marie, VASSEUR Clothilde, MORESMAU Marie-Noëlle, LANDOT Yann

► Vos interlocuteurs techniques :

Coralie ARTANO-GARMENDIA, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA, Cécile GATTEGNO-VIDAL

- L'exposition de la motivation et des engagements des acteurs du territoire
- La justification de la cohérence du périmètre retenu au regard des critères de classement PNR.

À partir de ces indications, un plan du dossier d'opportunité du PNR Montagne Basque a été réalisé

Après discussion le comité de pilotage valide ce plan.

ORDRE DU JOUR /PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXPOSÉS

1. PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

D'après le guide des porteurs de projet PNR, le dossier d'opportunité doit comporter :

- L'explication du contexte et de la démarche à savoir : l'origine, le portage et la place du projet dans la politique régionale.
- La présentation d'une analyse thématique du territoire : le patrimoine naturel, culturel et paysager ; l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; l'organisation intercommunale ; les activités économiques et la démographie.
- La justification de l'outil PNR : la pertinence et la plus-value de l'outil au regard d'autres outils ; la complémentarité du projet avec d'autres dispositifs de protection, de mise en valeur ou d'aménagement du territoire existants ou envisagés.

2. PROPOSITION DE CONTENU POUR LA PRÉSENTATION QUI AURA LIEU AU SEIN DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES COMMISSIONS SYNDICALES

Dans un premier temps, la vidéo "Game Over" sera diffusée comme introduction pour rappeler pourquoi la réflexion sur un PNR en Montagne Basque. Puis, il est proposé de réaliser une présentation interactive à partir des questions récurrentes. Ces questions pourraient être les suivantes :

- Un PNR, c'est quoi ?
- Quelles différences avec un Parc National ?
- Quel périmètre ?
- Un PNR, pour quoi faire au juste ? Quels types de projets ?
- Y'aura-t-il de nouvelles contraintes sur mon activité ?
- Quels liens PNR / voisins de Navarre et Guipúzcoa ?
- Quelles conséquences pour les Commissions Syndicales ?
- Quelle(s) plus-value(s) ?

- ▶ Quelle articulation avec les services et les compétences de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ?
- ▶ Comment sont associés les professionnels, la société civile ?
- ▶ Quel calendrier ? Quelles sont les prochaines étapes ?
- ▶ Quelle gouvernance ?
- ▶ Quel budget ?
- ▶ Qui le porte ?
- ▶ Et si on décide de ne pas créer de PNR, que fait-on pour la Montagne Basque ?

Toutes les diapositives de seront pas présentés, uniquement celles qui aiguissent la curiosité des élus.

Après discussion le comité de pilotage valide ce plan.

3. PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES. LES PROCHAINS TRAVAUX À RÉALISER SONT :

- ▶ La configuration de la gouvernance de préfiguration
- ▶ La conception de la méthodologie de concertation durant l'écriture de la Charte
- ▶ La poursuite du travail sur les enjeux prioritaires de la montagne à appuyer dans la Charte
- ▶ L'articulation PNR/CAPB/Commissions Syndicales

1. LE PROJET PNR EN MONTAGNE BASQUE : UN LIEU DE RÉFLEXION DÉSIRÉ ET PORTÉ LOCALEMENT

- A. Un projet issu des ateliers de concertation instaurés par la Charte de développement durable de la Montagne Basque
- B. Un projet porté par l'ensemble des élus de la Montagne Basque (CAPB / CS)
- C. Un projet source de cohésion

2. UN TERRITOIRE DE PROJET

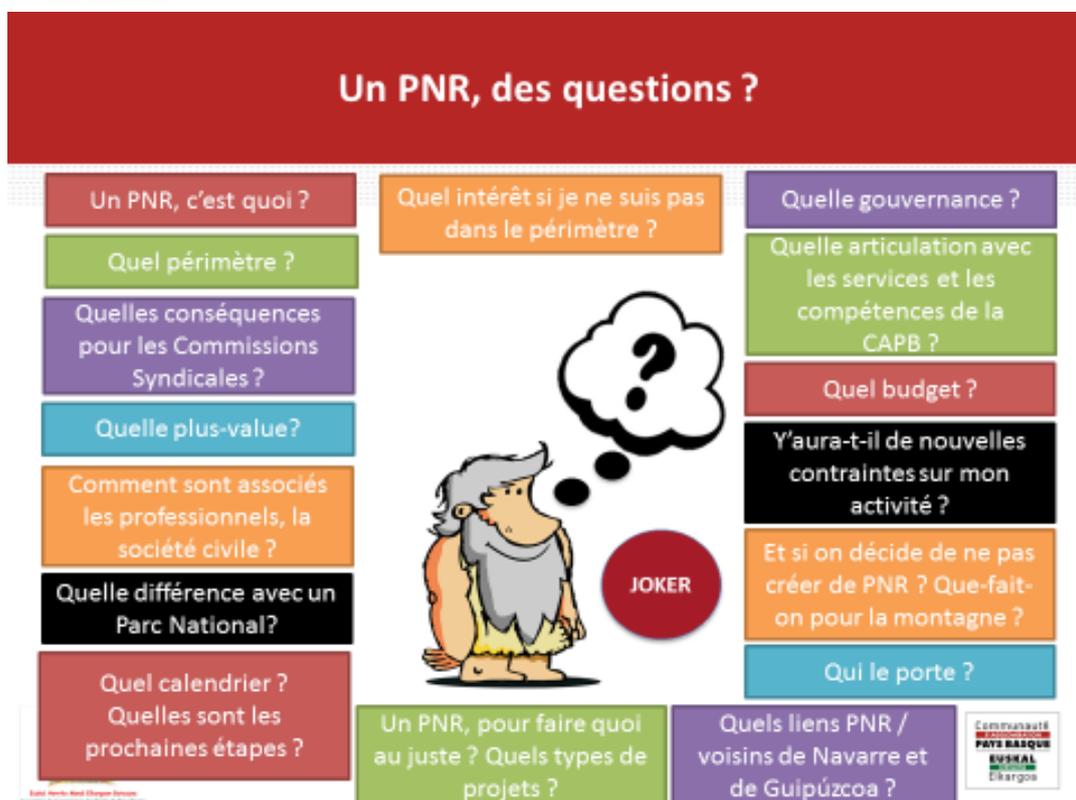
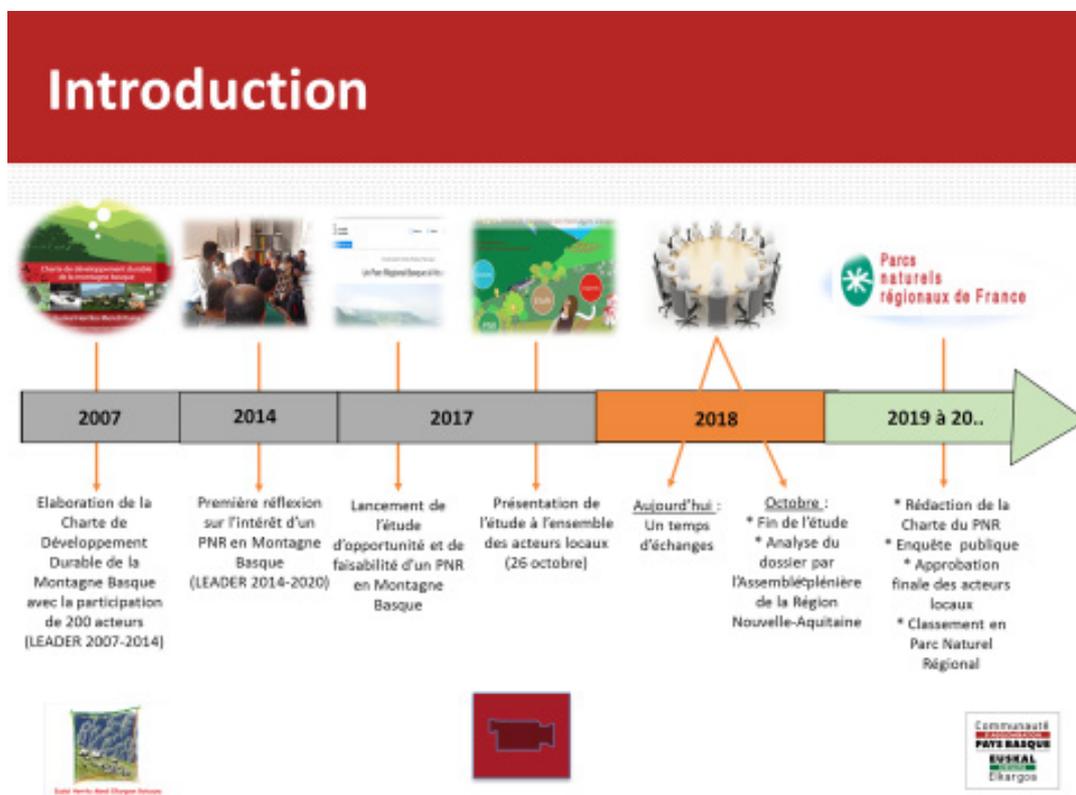
- A. Le périmètre retenu
- B. Un positionnement stratégique à l'échelle régionale comme à l'échelle du massif des Pyrénées
- C. Une richesse patrimoniale remarquable reposant sur le triptyque « Homme-Nature-Culture » menacé
- D. Un laboratoire en matière d'aménagement et de développement durable
- E. Les défis et les enjeux de la Montagne Basque

3. INTÉRÊTS ET PLUS-VALUES D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE

- A. Le PNR : un coach, un animateur susceptible de répondre aux défis et enjeux de la Montagne Basque
- B. Une plus-value manifeste au regard des autres outils envisageables
- C. Focus contexte institutionnel : CAPB / CS
- D. Le lien avec la politique de la Région et le plan montagne
- E. L'intégration des partenaires transfrontaliers
- F. L'articulation avec les autres PNR dont ceux de la Nouvelle-Aquitaine, avec le Parc National des Pyrénées et avec les « Parques Naturelles ».

A.6

PRÉSENTATION EFFECTUÉE AUPRÈS DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES COMMISSIONS SYNDICALES (ÉTÉ 2018)



Un PNR, c'est quoi ?

❖ Qu'est-ce qu'un PNR ?

« C'est un **territoire rural habité**, reconnu au niveau national pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise au tour d'un **projet concerté de développement durable**, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines. Il s'appuie sur l'affirmation d'une **identité forte** »

❖ Quelle est sa vocation ?

Un PNR a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement**.

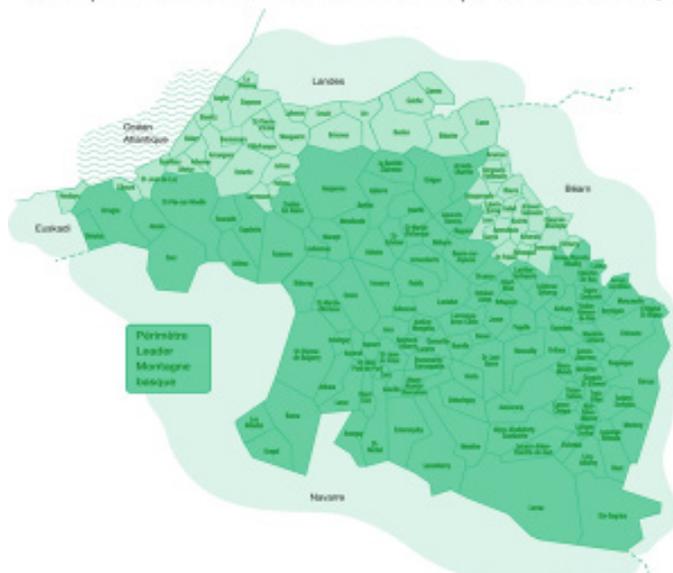
❖ Quelles sont ses missions ?

- ✓ Organiser la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager, notamment par une gestion adaptée
- ✓ Contribuer à l'aménagement du territoire
- ✓ Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie du territoire
- ✓ Assurer l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement
- ✓ Contribuer à l'expérimentation, l'innovation et la recherche



Quel périmètre ?

- Le périmètre retenu localement : le périmètre Leader / 111 communes



Attention :
L'Etat peut demander une révision du périmètre retenu localement



A.6

Qui le porte ?

- **L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque :**
 - Un coportage :
Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Commissions Syndicales
 - Portage administratif :
Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB)
 - Les partenaires :
Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
 - Comité de pilotage :
Collectivité territoriale porteuse de l'étude, partenaires techniques et financiers

- **Le PNR :**
 - Un portage assuré par un syndicat mixte ouvert à construire
 - Des prérequis :
La Communauté d'Agglomération Pays Basque, les Commissions Syndicales, la Région, le Département, l'Etat
 - Des réflexions à mener : les forces vives ?

Syndicat Mixte (PNR des Pyrénées Ariégeoises) :
Animer la mise en œuvre de la Charte du Parc

Assemblée Décisionnelle

Assemblée Consultative

Comité syndical :
6 délégués régionaux,
6 départementaux,
150 délégués communaux

4 commissions
consultatives composées
de divers acteurs locaux

1 Conseil scientifique

Bureau:
4 délégués régionaux, 4
départementaux, 14
délégués communaux



[Retour](#)

Quel lien entre PNR / voisins de Navarre et de Guipúzcoa?

Partenaires sans voix délibératives
au sein du syndicat mixte

PNR Montagne Basque

Les partenaires
transfrontaliers

- Des relations plus fortes et durables
 - De l'interconnaissance
- Des projets transfrontaliers montagne facilités entre CS/CAPB/partenaires espagnols
- De nouvelles opportunités de travail avec les « Parques Naturels » et la Réserve de Biosphère en construction
- Des actions portées ensemble sur des problématiques partagées (ex : concours de prairies fleuries transfrontaliers dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises)



[Retour](#)

Quelle différence avec un PARC NATIONAL ?

Le PNR en quelques mots :

- ✓ Contractualisation avec la Région sur 15 ans
- ✓ Organisation de territoire rural volontaire (volonté locale)
- ✓ Adhésion libre des communes
- ✓ Le PNR a des missions et non des compétences
- ✓ Syndicat mixte ouvert avec une équipe d'ingénierie dédiée qui peut être mutualisée

Parc Naturel Régional	Parc National
Volonté locale et Régionale	Volonté de l'Etat
Droit commun	Loi particulière
Des missions	Des compétences
Un syndicat mixte	Un établissement public national
Développer durablement	Préserver



[Retour](#)

Quelle plus-value ?

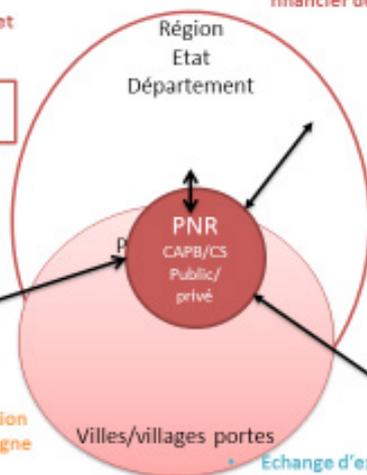
- Portage et pérennisation d'actions transversales facilité entre gestionnaires
- Expérimentation/innovation
- Pédagogie/sensibilisation
- Structure clé en main avec un effet levier
- Partenariat CAPB/CS
- Public/privé : pérennisation système Leader
- 1 rôle d'animation/coordination/appui technique et financier des structures et institutions compétentes

Partenariat technique et financier ciblé montagne sur 15 ans



Navarre Guipúzcoa

- Pas de possibilité de PNR transfrontalier mais une intégration des partenaires Navarrais montagne pour travailler des actions en commun



- Compatibilité juridique/ expérimentation
- Réciprocité territoriale: villes/villages portes
- Organisation d'une voix de la MB
- Attractivité du PB intérieur, offre touristique dans la destination PB
- 1 corde de +I
- Ingénierie mutualisée PNR/CAPB/CS

[Retour](#)

Echange d'expérience dans un réseau PNR Pyrénéen/National/Transfrontalier



A.6

Quelles conséquences pour les Commissions Syndicales ?

Reconnaissance
du rôle de
gestionnaire /
Place dans la
gouvernance

Dès la structure de préfiguration

Participation active à l'élaboration de la Charte

Se faire connaître auprès des institutions, des
acteurs locaux et des visiteurs

Une meilleure association aux projets de
développement territorial

Appui d'ingénierie

Appui financier

Une participation financière à définir



[Retour](#)

Quelle gouvernance ?

Durant l'étude d'opportunité
et de faisabilité

- *Un coportage :*
Région Nouvelle-Aquitaine,
Communauté d'Agglomération
Pays Basque, Commissions
Syndicales
- *Portage administratif :*
Euskal Herriko Mendi
Elkargoen Batasuna (EHMEB)
- *Les partenaires :*
Conseil départemental des
Pyrénées Atlantiques,
Commissariat Général à
l'Égalité des Territoires
- *Comité de pilotage :*
Collectivité territoriale
porteuse de l'étude,
partenaires techniques et
financiers

Durant la préfiguration (à
construire)

Option 1 :

- Association de
préfiguration (1 an)
- Syndicat mixte ouvert
de préfiguration
- Membres : Région,
Département, CAPB,
CS
- Forces vives locales à
définir

Option 2 :

- Syndicat mixte ouvert
de préfiguration
- Membres : Région,
Département, CAPB,
CS
- Forces vives locales à
définir

Le PNR

Syndicat mixte ouvert

- Membres : Région,
Département, CAPB, CS
- Forces vives locales à définir

Syndicat Mixte (PNR des Pyrénées Ariégeoises) :
Animer la mise en œuvre de la Charte du Parc

Assemblée Décisionnelle

Assemblée Consultative

Comité syndical :
6 délégués régionaux,
6 départementaux,
150 délégués communaux

4 commissions
consultatives composées
de divers acteurs locaux

1 Conseil scientifique

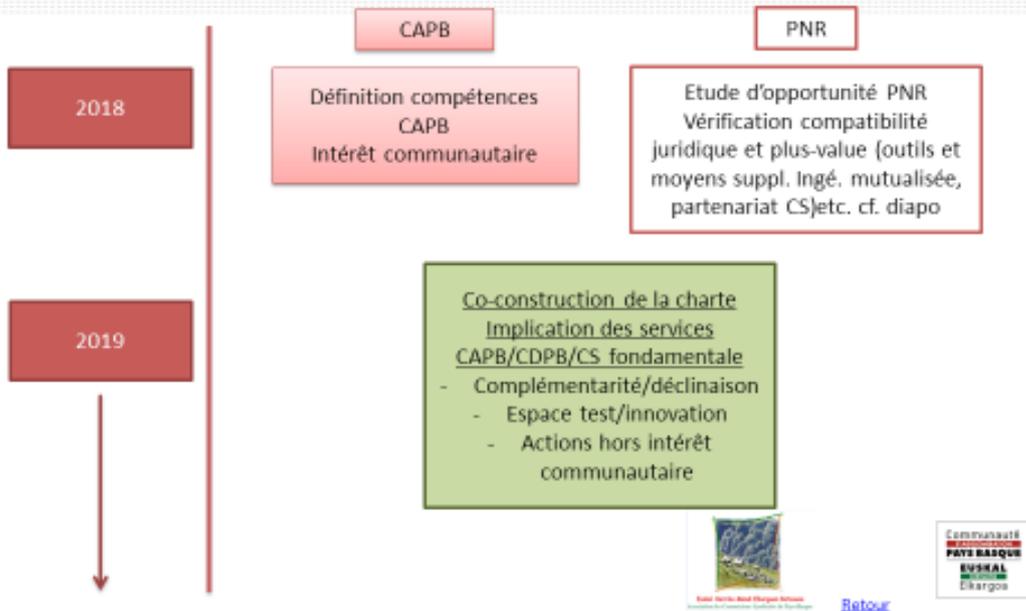
Bureau:
4 délégués régionaux, 4
départementaux, 14
délégués communaux

[Retour](#)

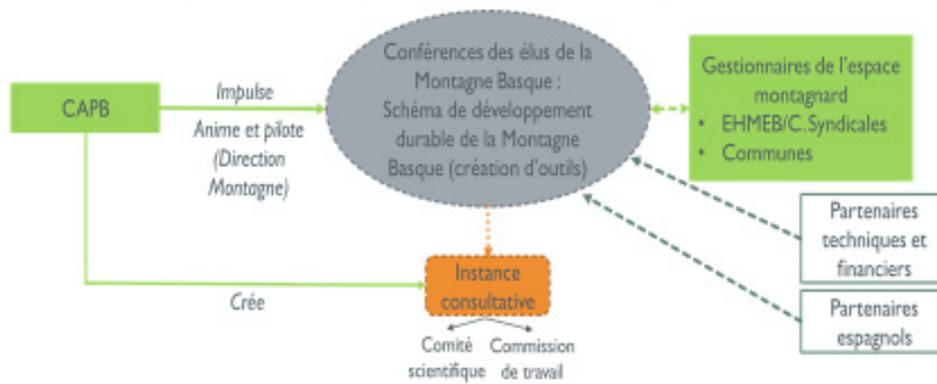


[Retour](#)

Quelle articulation CAPB/PNR?



Et si on décide de ne pas créer de PNR ? Que fait-on pour la montagne Basque ?



Questionnements :

- Co-portage ? Des conventions entre EHMEB et CAPB ?
- Animateur dédié ?
- Financement ?

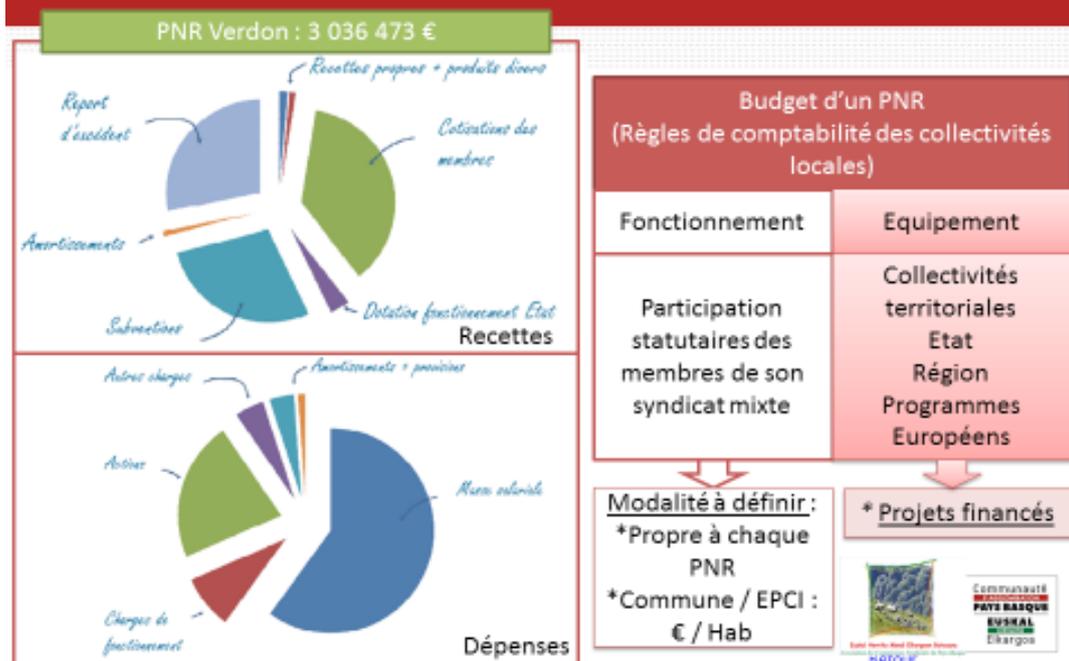
Limites :

- Participation des socio-professionnels
- Pérennisation de développement d'un programme d'actions
- Difficultés face à la multiplication de projet

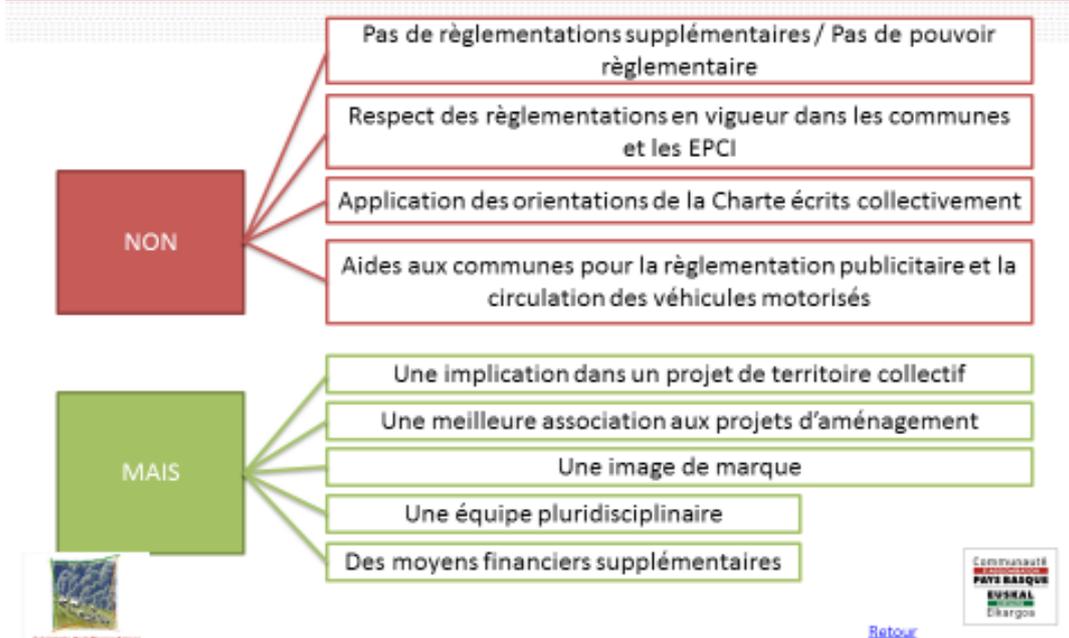


A.6

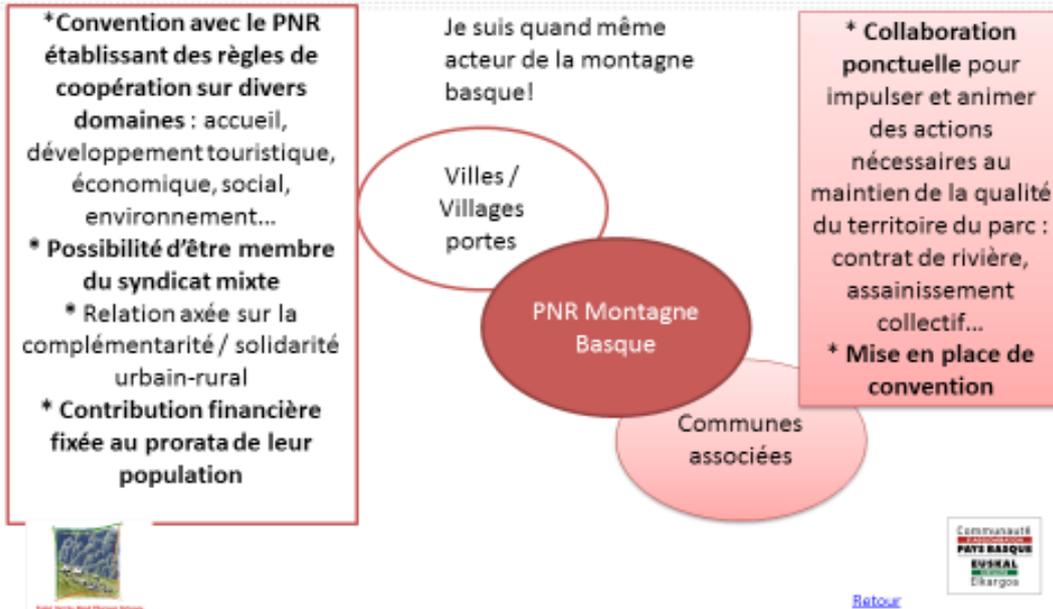
Quel budget ?



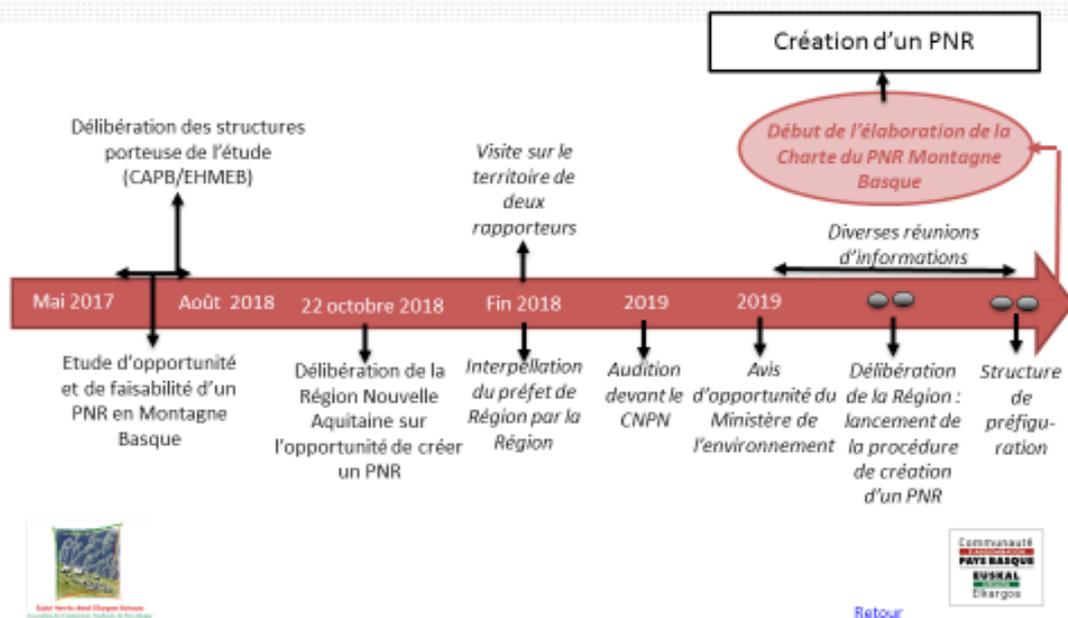
Y'aura-t-il de nouvelles contraintes sur mon activité ?



Quel intérêt si je ne suis pas dans le périmètre ?

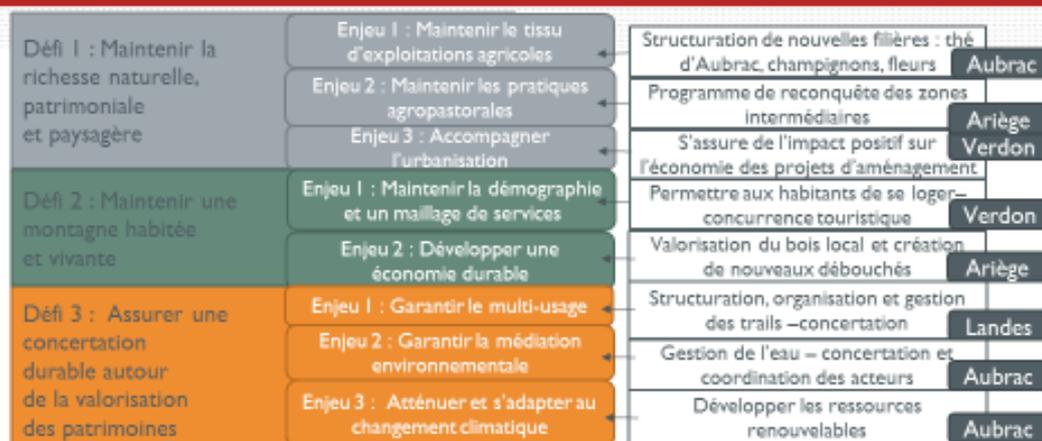


Quel Calendrier ? Quelles sont les prochaines étapes ?



A.6

Un PNR, pour faire quoi au juste ? Quels types de projets ?



- Animation et coordination (structures publiques et privées)
- Appui technique aux porteurs de projets, aux communes
 - Appui financier



Retour



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE SOULE



Jacques BARREIX

Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule

Nbre de membres en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de Votants : 32

Date de la convocation : 28/06/2018

Commission Syndicale du Pays de Soule Xiberoko Zindikata

Extrait du Registre des Délibérations

Séance Plénière du Samedi 7 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de Juillet, à 9h 30.

le Conseil Syndical, dûment convoqué en session ordinaire,
s'est réuni sous la présidence de M Jacques BARREIX, Syndic.

Étaient Présents : Geneviève ETCHEBARNE (sup. Alçay) - Dominique UTHURRY - J. Marie CHALLA - Michel SICRE (Aroue) - J. Marie QUEHEILLE - Jean CLAVERIE - Daniel DARASPE - J. Philippe PETIT - Pierre MONGABURU - Laurent LAHIRIGOYEN - M. Dominique UHALDE - Michel SICRE (Espès) - Alain PERCHICOT - J. Christophe ARRAYET - J. Pierre AGUIAR - David CASENAVE - J. Paul NECIBAR - André CHAFFURIN - Marianne PETIT - Alain IRIART - Chantal GUISSAGAITZ - Nicolas CHRISTY - Olivier CARASCO - Dominique SALLABERRY - J. Marc BORTHAYRE - Jacques BARREIX - Arnaud FONTAINE - Alexandre LAGOURGUE - Sylvain AYPHASSORHO - Matthieu CHUTAHANDY - Alfred ARROSSAGARAY - Cédric TRILHE - Sébastien INDA-GALLUR (Directeur Commission Syndicale) - Josy ARROSSAGARAY (Directrice Chalets d'Iraty) - Fabien ESCALIERE (agent ONF).

Étaient Excusés ou Absents : J. Michel IRIGOYEN-AFHADOBERRY - Philippe ARHIE - Nathalie IRIGOYEN - Benat CHRISTY - Jakes SARRAILLET - Arnaud UHART - Cyril ARHIE - Cédric MALY - Philippe BORTHIRY - J. Michel IRIART - Benat ETCHEGOYHEN.

31 - Dépôt de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR de la Montagne Basque.

Après un rappel des actions structurantes menées à l'échelle de la Montagne Basque (périmètre des communes en zone montagne et/ou massif du Pays Basque) depuis les années 2000, dont la charte de développement durable de la montagne basque, le programme LEADER, le projet montagne basque ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'étape préalable à la démarche de création d'une Parc Naturel Régional (PNR) que constitue l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR ; étude qui a explicité les atouts et fragilités de la montagne basque au regard des critères PNR, qui a confirmé que le PNR et une réflexion, une démarche, un outil de développement durable qui peut répondre aux besoins de ce territoire rural dans un cadre partenarial entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Commissions Syndicales (EHMEB) ;

Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs locaux et socioprofessionnels lors de temps d'échange organisé le 26 octobre 2017 à Mendionde avec lesquels ils ont pu échanger sur l'intérêt et la pertinence de l'outil PNR pour la Montagne Basque et pour renforcer les liens entre les acteurs ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, la Commission Syndicale du Pays de Soule,

Valide l'opportunité de la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque,

Charge Monsieur le Syndic de la remise du rapport d'opportunité et de faisabilité au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, en vue de sa délibération du 22 octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Syndic de Soule,

Jacques BARREIX



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/07/2018



A.8

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION SYNDICALE D'OSTABARET

Commission Syndicale de l'Ostabaret



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ostabat-Asme
L'an deux mille dix huit
Le 12 juillet à 10h

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CASET Jean-Louis

Date de la convocation : le 02 juillet 2018

PRESENTS : Messieurs CASET Jean Louis - POYDESSUS Dominique - CALVO Mickael- URRUTY Cédric - INCHASTOCHIPY Dominique - CALDUMBIDE Sauveur – UHART Jean Christophe – ETCHEBERRY Jean Michel- - HARISPURU Jean Claude -- MAINHAGUIET Jean Bernard – HARAMBERRY Gabriel- - ETCHEBERRY André- SALLA Gérard- GARAT Xavier - GACHEN Dominique -Mme TRISTANT Sylvie- OLCOMENDY Daniel remplacé par LARRALDE – ETCHEVERRY André BISCAY Benoît

ABSENTS excusés : /

Nombre de membres :18 en exercice : 18 Présents : 18 Votants : 18 Pour : 18

OBJET : AVIS D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE

Après un rappel des actions structurantes menées à l'échelle de la Montagne Basque (périmètre des communes en zone montagne au massif Pays Basque) depuis les années 2000 dont la charte de développement durable de la montagne basque, le programme Leader ,le projet montagne basque ;

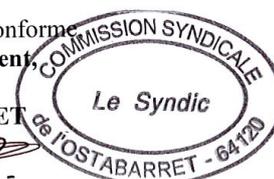
Après s'être fait présenter les résultats de l'étape préalable à une démarche de création de Parc Naturel Régional (PNR) que constitue l'étude d'opportunité et faisabilité d'un PNR ; étude qui a explicité les atouts et fragilités de la montagne basque au regard des critères PNR, qui a confirmé que le PNR est une réflexion une démarche, un outil de développement durable qui peut répondre aux besoins de ce territoire rural dans un cadre partenarial entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Commissions Syndicales (EHMEB) Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs locaux et socioprofessionnels lors de temps d'échange organisé le 26 octobre 2017 à Mendionde avec lesquels ils ont pu échanger sur l'intérêt et la pertinence de l'outil PNR pour la Montagne Basque et pour renforcer les liens entre les acteurs ;

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical à l'unanimité,
VALIDE l'opportunité de la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque
VALIDE la remise du rapport d'opportunité et de faisabilité à la région Nouvelle Aquitaine en vue d'une délibération le 22 octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

JL CASET



LARCEVEAU

Siège : Maison "Baratzartenea" - 64120 OSTABAT-ASME

Tél. : 05 59 37 83 55 et Fax : 05 59 37 54 67 - E-mail : syndicat-ostabaret@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE CIZE

GARAZIKO MENDI ELKARGOA

64220 DONIBANE GARAZI

N° :2018. 31

Bi mila hemezortzi-ko urtean, AGORRILAREN 03an ,aratsaldeko zazpi orenetan, , Ezterenzubiko herriko etxean,legez deituak, GOYHENEIX Joseph, lehendakari, burubatzarrekin, bildu dira :

COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE CIZE

Cité Administrative ST-JEAN PIED DE PORT

L'an deux mil dix huit, le 03 aout à 19 heures 00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairier d'Esterencubi, sous la présidence de GOYHENEIX Joseph, Président.

Hor ziren / Présents : Mad., HARLOUCHET , PARIS

MM, GOYHENEIX, UHALDE, ETCHANDY, AHAMENDABURU , INCHAUSPE, TAFERNABERRY, ,GUECAIMBURU, JAUREGUIBERRY

Pouvoir donné par Mr OURET Extebe à Monsieur INCHAUSPE Henry

Ezin etorriak /Mad: NEGUELOUART MM. BERETERBIDE, ETCHEVERRIA .IRIART, CACOUTEGUY LURO.OURET. BIDEGAIN BIDAURY, LARRALDE , ELICEITS Peio

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance: INCHAUSPE

N° ORDRE: 2018/04/02

Deia/Convocation 26/07/2018
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 20
Hor zirenak / Présents : 10
Bozkatzaile/Votants : 11

OBJET : Avis d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque

Après un rappel des actions structurantes menées à l'échelle de la Montagne Basque (périmètre des communes en zone montagne et /ou massif du Pays Basque) depuis les années 2000, dont la charte de développement durable de la montagne basque, le programme Leader, le projet montagne basque ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'étape préalable à une démarche de création de Parc Naturel Régional (PNR) que constitue l'étude d'opportunité et faisabilité d'un PNR ; étude qui a explicité les atouts et fragilités de la montagne basque au regard des critères PNR, qui a confirmé que le PNR est une réflexion, une démarche, un outil de développement durable qui peut répondre aux besoins de ce territoire rural dans un cadre partenarial entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Commissions Syndicales (EHMEB);

Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs locaux et socioprofessionnels lors de temps d'échange organisé le 26 Octobre 2017 à Mendionde avec lesquels ils ont pu échanger sur l'intérêt et la pertinence de l'outil PNR pour la Montagne Basque et pour renforcer les liens entre les acteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité,

Valide L'opportunité de la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque

La remise du rapport d'opportunité et de faisabilité à la Région Nouvelle Aquitaine, en vue d'une délibération le 22 octobre 2018.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Le Syndic*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/08/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/08/2018

A.10

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAIGORRI



DELIB2018-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE BAIGORRI

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit du mois de juin, à neuf heures trente, s'est réuni, à la mairie de St Etienne de Baigorri, la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, sous la présidence de M. Michel BIDART.

Date de convocation : 12/06/2017.

Présent : OÇAFRAIN A., ALDACOURROU V., GUERAÇAGUE J.P., GOYHENETCHE J.M., LAXAGUE B., MOCHO F., SORHONDO B. (suppléant).

Excusé : OÇAFRAIN J.M.

M. ALDACOURROU V. a été élue secrétaire.

Objet : Avis d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Après un rappel des actions structurantes menées à l'échelle de la Montagne Basque (périmètre des communes en zone montagne et /ou massif du Pays Basque) depuis les années 2000, dont la charte de développement durable de la montagne basque, le programme Leader, le projet montagne basque ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'étape préalable à une démarche de création de Parc Naturel Régional (PNR) que constitue l'étude d'opportunité et faisabilité d'un PNR ; étude qui a explicité les atouts et fragilités de la montagne basque au regard des critères PNR, qui a confirmé que le PNR est une réflexion, une démarche, un outil de développement durable qui peut répondre aux besoins de ce territoire rural dans un cadre partenarial entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Commissions Syndicales (EHMEB) ;

Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs locaux et socioprofessionnels lors de temps d'échange organisé le 26 Octobre 2017 à Mendionde avec lesquels ils ont pu échanger sur l'intérêt et la pertinence de l'outil PNR pour la Montagne Basque et pour renforcer les liens entre les acteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité,

■ **VALIDE** L'opportunité de la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque

■ **VOTE** - la décision 0 voix contre 8 voix pour, 0 abstention.
- la remise du rapport d'opportunité et de faisabilité à la Région Nouvelle Aquitaine, en vue d'une délibération le 22 octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures.

Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri



1/1

DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2018

**OJ N°11 - MONTAGNE BASQUE.
AVIS D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN PARC NATUREL REGIONAL (PNR)
POUR LA MONTAGNE BASQUE.**

Date de la convocation : 13 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCC Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N°15), CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain représenté par LABEGUERIE Marc, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François représenté par DETCHEGARAY Valérie, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°23), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°24), DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick (jusqu'à l'OJ N°20), DONAPETRY Jean-Michel, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°15), ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°19), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), JOCOÛ Pascal, JONCOHALSA Christian, JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°15), LAFITE Guy, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°23), MANDAGARAN Arnaud,

1

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egaitza
15 Foch Barbizeta - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

Szedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°23), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°7), MONDORGE Guy, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°6), NARBAIS-JAUREGUY Éric, OCAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°24), OCAFRAIN Michel (à partir de l'OJ N°11), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°13), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, POULOU Guy, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°25), SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°29), SANBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°20), SOREAU Eric, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Mickael, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°15), UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BEGUE Cathorinc, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEgain Gérard, BLEUZE Anthony, BRAU-BOIRIE Françoise, CAMOU Jean-Michel, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASTEL Sophie, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, LACOSTE Xavier, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEURGORY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel, SAN PEDRO Jean, SECALOT Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, VERNASSIERE Marie-Pierre, VILLENEUVE Arnaud.

PROCURATIONS :

BARATE Jean-Michel à BERTHET André, BERARD Marc à ALZURI Emmanuel, BERLAN Simone à BEHOTEGUY Maider, BERRA Jean-Michel à LESPADÉ Daniel, BLEUZE Anthony à HIALLE Sylvie, CARRICABURU Jean à CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard à ALCUGARAT Christian (à compter de l'OJ N°14), CASTEL Sophie à ARCOUET Serge, DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°26), DESTIZON Patrick à LAFITE Guy (à compter de l'OJ N°21), DEVEZE Christian à JOUGLEUX Bernadette (jusqu'à l'OJ N°23), DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ELGUE Martin à IRUME Jacques, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ETCHEMAITE Pierre à ERREÇARRET Anicet, ETCHEMENDY René à OLCOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°16), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°21), ETCHEVERRY Maialen à ORTIZ Laurent, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GASTAMBIDE Arño à DONAPETRY Jean-Michel (à compter de l'OJ N°20), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à OCAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°11), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°28), ITHURRIA Nicole à SOREAU Eric (à compter de l'OJ N°29), LACASSAGNE Alain à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°16), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LISSARDY Sandra à IPUTCHA Jean-Marie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à NARBAIS-JAUREGUY Eric, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°24), MOTSCH Nathalie à CASTAGNEDE Jocelyne, NEYS Philippe à SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à GOHENEIX Joseph, NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, OCAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (à compter de l'OJ N°25), OLIVE Claude à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°14), PEYROUTAS Maitena à BAUDRY Paul, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°20), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°21), SOROSTE Michel à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°24), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine,

2

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Ioch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeo
15 Aviangado Foch - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

URRUTIAGUER Sauveur à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°16), VILLENEUVE Arnaud à
ETCHEBEST Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote à main levée

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Baïona Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeño
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

**OJ N°11 - MONTAGNE BASQUE.
AVIS D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN PARC NATUREL REGIONAL (PNR)
POUR LA MONTAGNE BASQUE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

Mes chers collègues,

Contexte

Le Pays Basque compte quelques 111 communes classées en zone montagne et/ou massif sur environ 2 500 km². L'espace montagne du Pays Basque constitue la partie la plus occidentale de la chaîne pyrénéenne et fait office de frontière naturelle avec l'Espagne (Euskadi et Navarre).

Ce territoire rural est marqué :

- par la gestion collective et les pratiques agropastorales transhumantes qui ont façonné des paysages caractéristiques, identitaires et contribuant à l'attractivité du Pays Basque (écotourisme, activités de pleine nature) et à la présence d'une mosaïque de milieux, écrin d'un patrimoine naturel exceptionnel ;
- par la cohabitation de différents usages (montagne multiusage);
- par une vie frontalière ;
- par une solidarité séculaire entre hauts et bas de vallées ;
- par l'éventail des métiers - anciens comme nouveaux - qui contribuent chacun et ensemble à la vie des villages.

Cette solidarité et ce dynamisme sont fragilisés par la diminution de main d'œuvre et de transmission des exploitations agricoles entraînant une déprise agricole, la modification des pratiques, la dévitalisation démographique, le changement climatique. Les menaces/fragilités qui pèsent sur ce système engendrent des répercussions négatives sur l'ensemble de l'écrin montagnard.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a choisi de se saisir de la question de la montagne avec une politique forte pour relever les défis d'une montagne habitée et vivante, en partenariat avec les gestionnaires d'espaces montagnards que sont les communes, les commissions syndicales, les associations foncières pastorales..., tout en maintenant la concertation public/privé et la dynamique de projet initiées lors des travaux du Conseil de Développement du Pays Basque (2003), de la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque (2007) et poursuivie dans le cadre du programme Européen Leader (2007-2013 puis 2014-2020) et du projet Montagne Basque 2014-2020.

C'est en ce sens que la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna, l'association des commissions syndicales, ont lancé en mai 2017 une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional (PNR) en montagne basque. Cette étude est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et associe le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Itebidea - CS 88 507
64 185 Bionaz Cedex
05 59 44 72 72

Sedeño
15 Avda Foch - CS 88 507
64 185 Bionaz Cedex
05 59 44 72 72

Des résultats favorables de l'étude d'opportunité et de faisabilité

L'initiative de créer des parcs naturels régionaux relevant de la compétence des Régions, la constitution d'un dossier d'opportunité constitue l'étape préalable nécessaire à la délibération d'un avis d'opportunité du Conseil Régional.

Cette étude a permis :

- de conforter l'engagement et la motivation des acteurs publics et privés du territoire pour co-construire un projet de Parc Naturel Régional et sa charte; un engagement issu d'une dynamique de projets communs et de concertation initiées il y a plus de 10 ans ;
- d'identifier et partager les enjeux et défis prioritaires de la montagne basque auxquels un Parc Naturel Régional pourrait répondre par ses missions ;
- de justifier la cohérence du périmètre Leader montagne choisi et porté localement. Ce périmètre est le plus adapté au regard du portrait du territoire, de sa qualité patrimoniale, des dynamiques en œuvre et des enjeux et besoins spécifiques identifiés pour la Montagne Basque ;
- d'argumenter la pertinence et la plus-value de cette démarche/ outil de développement durable complémentaire aux outils existants : un outil marqué par le partenariat, l'expérimentation et l'innovation, la pérennisation des actions garantes de la vie en montagne.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire est invité à :

- exprimer un avis favorable sur la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque ;
- valider la remise d'un rapport d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite du projet en partenariat avec l'association des Commissions Syndicales « Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Sébastien EVRARD.



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2018
Publié le : 24 JUIL. 2018

Acte certifié exécutoire

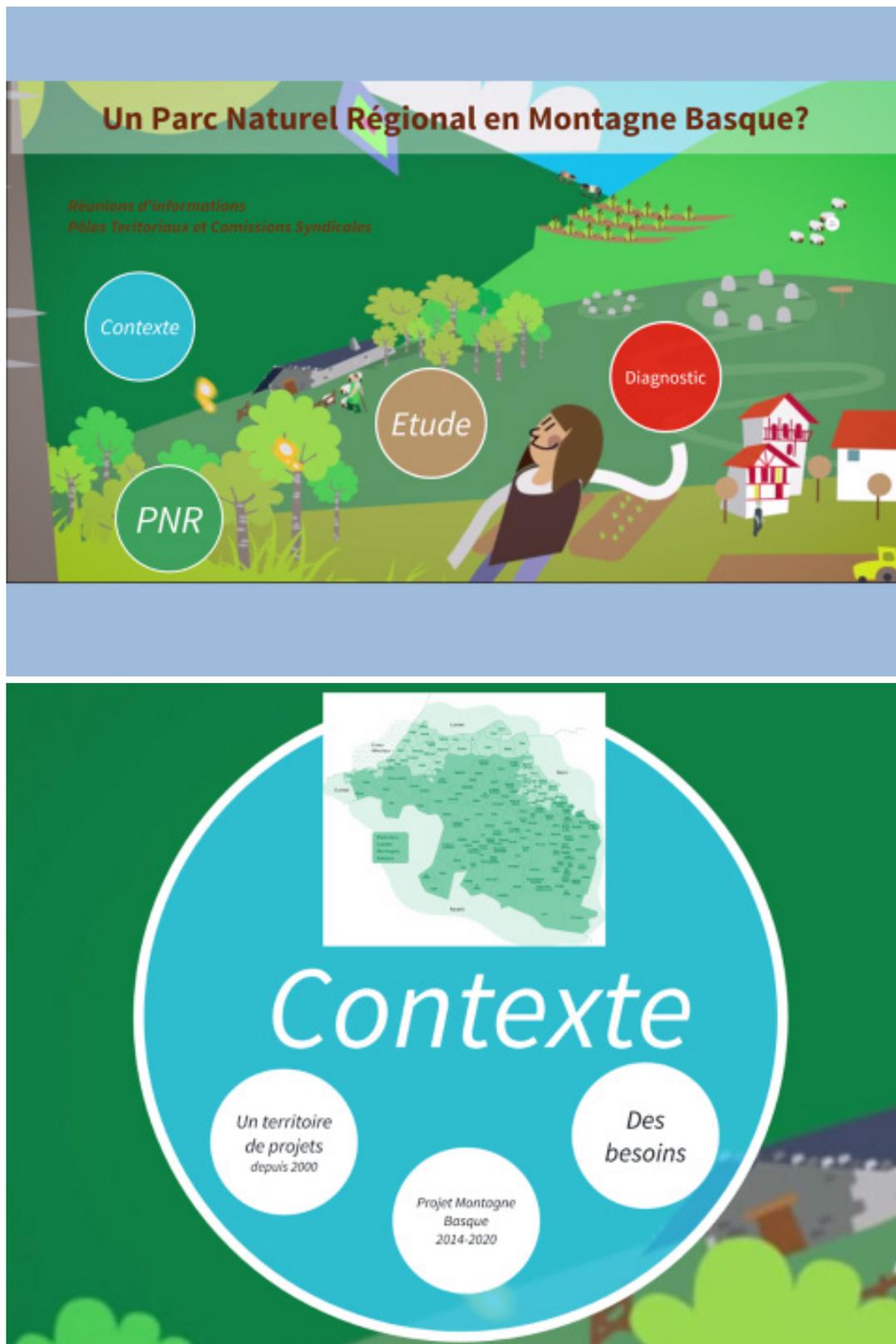
- Par publication ou notification le 24/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/07/2018

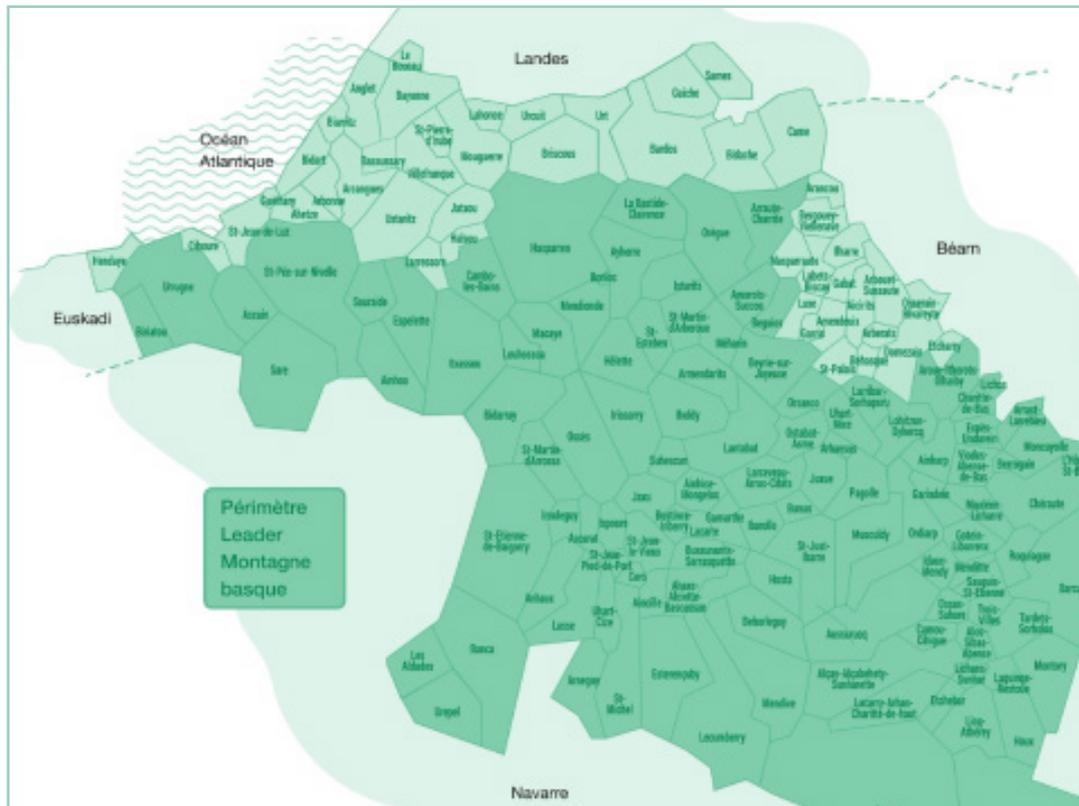


Szakalga
15. Avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

A.12

PRÉSENTATION EFFECTUÉE AUPRÈS DES SOCIOPROFESSIONNELS LE 26 OCTOBRE





Un territoire de projets depuis 2000

- Cohabitation des activités
- Gestion collective
- Public/Privé
- Patrimoine culturel/ naturel
- Synergies agriculture/tourisme
- Pastoralisme transhumant
- Economie forestière



Charte de développement durable de la montagne basque



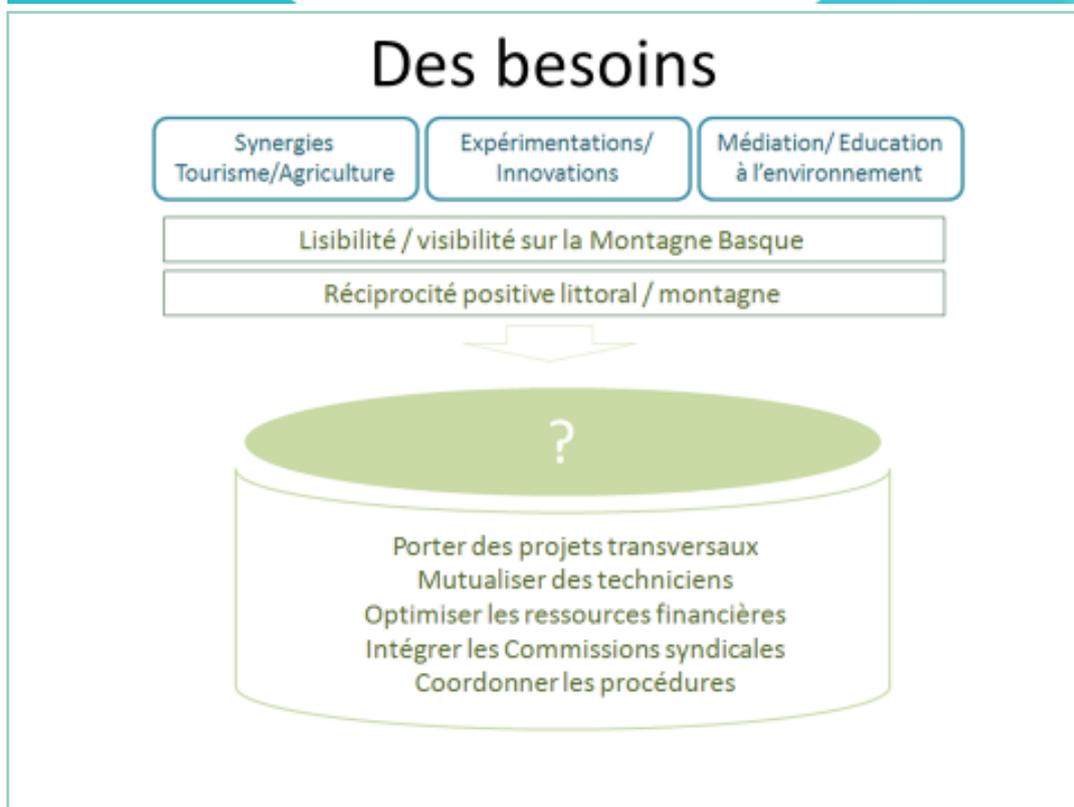
A.12



Projet Montagne Basque 2014-2020

- Développer les capacités de gestion collective et d'aménagement des zones de montagne
- Valoriser économiquement le territoire et ses ressources
- Communiquer, informer, former, sensibiliser sur la Montagne Basque
- Garder les villages vivants avec une qualité de vie attractive

En transfrontalier



PNR

Territoire rural habité avec une forte valeur patrimoniale et paysagère, fragilisé

Parc Naturel Régional

Développer durablement

Adhésion libre des communes Charte valable 15 ans Application du droit commun

Volonté locale Missions locales

PN
Parc National

Préserver

Compétences Loi particulière
Volonté de l'Etat

+ vidéo PNR

Etude

de faisabilité et d'opportunité d'un PNR en Montagne Basque

CRP Consulting BIOTPE Landot et Associés

Logo Montagne Basque

Logo Nouvelle-Aquitaine

Logo Communauté de Communes du Pays Basque EUSKAL ERKAR GOA

	Mai 2017	Novembre	Mars 2018	Juin
Quels enjeux pour le territoire ?				
+/- de l'outil PNR ?				
Quel périmètre ?				
Décision ?				OUI / AUTRES
Informations	●			●
Concertation		▲	▲	

A.12

Premiers éléments

Diagnostic

Atouts

- Un patrimoine naturel exceptionnel
- Des paysages uniques marqueurs d'une identité de territoire
- Un agropastoralisme transhumant

Menaces

Des mutations qui fragilisent le territoire:

- la déprise agricole
- le changement des usages
- les nouvelles dynamiques d'urbanisation.

...

Enjeux

Enjeux de gestion durable des richesses de la Montagne Basque:

- Maintien de l'agropastoralisme
- Diversification des usages en bonne cohabitation
- Maîtrise de l'étalement urbain et revitalisation des centres bourgs

?



Votre vision ?

Envie de participer en donnant votre vision/perception de la montagne ?

Envoyez nous photos/dessins/mots/textes

projetPNRMB@gmail.com



Projet PNRMB
Projet de Parc Naturel Régional
Montagne Basque

A.13

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DU 26 OCTOBRE AUPRÈS DES SOCIOPROFESSIONNELS



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET FAISABILITÉ D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE AUPRÈS DES SOCIOPROFESSIONNELS

Du 26 octobre 2017 à Mendionde

La réunion de présentation s'est scindée en deux temps. Premièrement, une présentation de ce qu'est un PNR a été faite. Elle a donné lieu à un temps d'échange.

ORDRE DU JOUR / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXPOSÉS

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN MONTAGNE BASQUE

La carte du périmètre LEADER a été présentée. Il s'agit d'un périmètre au sein duquel la concertation entre les différents acteurs est ancrée. Il regroupe les communes classées en zone montagne et/ou massif, soit 111 communes. C'est sur ce périmètre que porte l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque. Le bilan du programme LEADER a permis de mettre en évidence des besoins et des enjeux pour la Montagne Basque : le portage de projets transversaux, la mutualisation de l'ingénierie, l'optimisation des ressources financières, l'intégration des Commissions Syndicales... Face à ces enjeux, l'outil PNR apparaît comme une solution.

2. PRÉSENTATION DE L'OUTIL PARC NATUREL RÉGIONAL

Le PNR est un « territoire rural habité avec une forte valeur patrimoniale et paysagère, fragilisé ». Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, qui prend forme dans un contrat, la Charte du Parc, et qui fixe les objectifs à atteindre dans les quinze ans. Ce contrat est basé sur une adhésion libre des communes.

Le PNR se différencie des Parcs Nationaux par ses compétences et son rôle. Le PNR n'a pas pour rôle de réglementer. En effet, un PNR naît d'une volonté locale à l'inverse d'un Parc National qui est une structure initiée et gérée par l'État. Le PNR contribue à développer une économie durable et améliore les conditions de vie et d'activité de sa population, par une gestion durable de l'ensemble de ses patrimoines (naturel, culturel, économique et humain). Un Parc National concerne des territoires bien souvent inhabités où les activités humaines sont très réglementées. Un Parc National a ainsi pour principal objectif de protéger et gérer des milieux naturels avec une réglementation stricte. Le PNR est géré par les collectivités territoriales (la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, les

gestionnaires de montagne et les communes). Un PNR ne régleme nte pas, il ne contraint personne et agit par engagement volontaire. Il a été diffusé le film de la Fédération des PNR pour définir le PNR.

3. CALENDRIER DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ PNR EN MONTAGNE BASQUE

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque a commencé en mai 2017, avec trois prestataires : CRP consulting, Biotope et Landot et associés.

4. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET LES ENJEUX

Les premiers éléments du diagnostic ont fait ressortir des atouts et des menaces. Les atouts du territoire sont :

- ▶ Un patrimoine naturel exceptionnel
- ▶ Des paysages uniques marqueurs d'une identité de territoire
- ▶ Un agropastoralisme transhumant

Mais ces atouts connaissent des mutations qui fragilisent le territoire :

- ▶ La déprise agricole
- ▶ Le changement des usages
- ▶ Les nouvelles dynamiques d'urbanisation

Ce diagnostic donne des premiers éléments d'enjeux sur la gestion durable des richesses de la Montagne Basque :

- ▶ Le maintien de l'agropastoralisme
- ▶ La diversification des usages en bonne cohabitation
- ▶ La maîtrise de l'étalement urbain et revitalisation des centres bourgs

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ÉCHANGES :

Les élus introduisent le débat par le rappel d'un contexte financier difficile pour les éleveurs et bergers de la Montagne Basque.

S'ensuit une présentation de différentes associations de protection de la nature, se sentant quelque peu délaissées par les projets de territoire. Elles informent de leur intérêt et de leur volonté à vouloir participer à la concertation, notamment sur les thématiques liées à l'eau, l'air et au sol, qui ne sont pas suffisamment évoquées.

L'écobuage, pratique ancestrale, est sujet à controverse. Il est rappelé qu'il existe un Comité d'Orientation Écobuage. Les élus souhaitent que les individus gardent en tête des dangers économiques qui pèsent sur la montagne si cette dernière n'est pas entretenue. Cette pratique ne peut pas être remplacée par le gyrobroyage du fait du relief et de son coût.

Il est demandé comment est pris en compte le patrimoine bâti. C'est le diagnostic qui va l'analyser et le définir. Il sera bien évidemment pris en compte. En effet, le territoire possède un patrimoine exceptionnel dont certains sont des patrimoines de l'humanité et il est important de prendre conscience de l'histoire du territoire.

L'agriculture doit aussi être un pilier de ce PNR. En effet, il est mis en évidence que dans les Montagne Basque l'agriculture est à la base du maintien des paysages et de nombreuses activités.

Il existe une crainte du fait que le PNR peut engager une massification du tourisme. Or il est rappelé qu'un PNR prône un tourisme doux et respectueux de l'environnement et des Hommes.

A.14

COMPTE-RENDU DU TEMPS D'ÉCHANGES DU 27 JUIN



COMPTE-RENDU DE LA MATINEE D'ÉCHANGES SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL (PNR) MONTAGNE BASQUE

Du 27 juillet 2018 à 9h30 à St Jean Le Vieux

► Intervenants :

André VALADIER (Président du PNR Aubrac), André ROUCH (Président du PNR Pyrénées Ariégeoises), Philippe OSPITAL (Directeur du PNR des Landes de Gascogne), Adeline GOUBELY (Ancienne responsable du pôle Grands Sites et aménagement du territoire du PNR du Verdon)

► Membres du public :

Jean ACCOCEBERRY, Cécille AGUERRE (Chambre d'Agriculture), Ines ALMANDOZ (CAPB direction Littoral et milieux naturels), Jean-Christophe ARRAYET (Commission Syndicale du Pays de Soule), Josy ARROSSAGARAY (Directrice des Chalets d'Iraty), Xavier ASPORD (CAPB), AURIOL (Association Auñamendi), Mirentxu AUZQUI (Syndicat agricole ELB), Sylvain AYPHASSORHO (Commission Syndicale du Pays de Soule), Isabelle BAGDASSARIAN (Conseil Départemental), Jean-Michel BARREIX (Syndicat Ossau-Iraty), Lucien BETBEDER (Maire de Mendionde, CAPB), Anne BETBEDER (Syndicat des vins d'Irouleguy), Jean-Paul BIDART (Maire d'Ahaxe), Michel BIDEAIN (CAPB), Evelyne BISCAYE (association Su Aski), Sophie BLANCHART (Interpro Forêt Bois 64), Luc BLOTON (INAO), Anne BUSSELOT (CGET), Xavier CABILLON (Centrales hydroélectriques), Jérôme CANGRAND (Office de tourisme Garazi-Baigorri), Hélène CAPDEVIELLE (CAPB, Pôle Soule Xiberoa), Lisa CHATEAUGIRON (BLE CIVAM), Marinne CHAVANNE (LPO), Natacha

COURDURIE (CAPB), Jenofa CUISSET (Su Aski), Daniel DARASPE (Commissions Syndicale du Pays de Soule), Pascal DARRIEUMERLOU (CAUE 64), Jean De Rivière (AaDT64) ; Romain DUBOSCQ (CDEO), Hélène DURAND (Région Nouvelle-Aquitaine), Gabriel DURRUTY (Sagartzea), Dominique EBRARD (association Ikerzaleak), Andrée ETCHEVERRIA (Maire de Ossas), Iker ELOSEGUY (EHLG), Katia EMERAND (CAPB), René ERRECARET (Fédération Des Chasseurs 64), Fabien ESCALIERE (ONF), Rose-Marie ESLARMONDE (Conseil Départemental 64), Maite ETCHART-DUHALDE (Municipalité d'Ayherre), Patrick ETCHEGARAY (Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques), Vincent ETCHEVERRY (Conseil de Développement du Pays Basque), Pierre EYHERABIDE (CAPB), Floriane FAUCHEUX (Chambre d'Agriculture), Fabienne FEUTRY (Université de Pau et des Pays de l'Adour - site de la côte Basque), Yannick FIEUX (EPFL Pays Basque), Fabienne FEUTRY (Université de Pau et Des Pays de l'Adour), Yannick FIEUX (EPFL Pays Basque), Jérôme FRATY (ARTEKA), Jean-Michel GALANT (Maire d'Ascart), Chantal GERBET (Direction Départementale Cohésion Sociale Pôle Jeunesse et Sports), Stéphane GIPOULOUX (DDTM) Maite GONZALEZ (CAPB), Laurence GOYENECHÉ (CPIE), Josph GOYHENEIX (Commission Syndicale du Pays de Cize), Laurence HARISPE (CAPB Direction Tourisme), Pierre HARISPOUROU (Mairie Ixassou), Maite HARLOUCHET (Commission Syndicale du Pays de Cize), Maitena HUSTU (CAPB), Henry INCHAUSPE (Commission Syndicale du Pays de Cize), Laurent INCHAUSPE (Office de Tourisme Garazi-Baigorri), Sébastien INDA-GALLUR (Commissions Syndicale du Pays de Soule), Jean-Dominique IRIART (ACCL Larrau), Eneko ITHURBIDE (Association

Lagun), Jean-Paul ITURBURUA (Mairie Itxassou), Nicolas LACROIX, Maider LAPHITZ (Chambre d'Agriculture), Maddi LARRABURU (Aunamendi), Danielle LASSALLE (Cellule pastorale), Tanguy Le MOAL (CEN), Joël MAITIA (ADEPFO), Maritxu LOPEPE (EHLG), Christophe MARISSIAUX (Conseil Départemental), Julien MASSE-NAVETTE (ONF), Paul MENDIBURU (AFP Baigura), Pampi MOUNHO (Chambre d'Agriculture), Patrick MOUSSE (CPIE), Corinne NALEM (MSA), Jean-Marie OCAFRAN (Commissions Syndicale de la Vallée de Baigorry), Michel OCAFRAIN (CAPB), Benoit ONDARS (FDSEA), Catherine OTEIZA (Aiba), Iban PEBET (Chambre d'Agriculture), Myriam PIERROT (Lurzaindia), Stéphane PIFFET (DDTM), Françoise PITRAU (Fédération AFP-GP), Elodie RECALDE (Azia), Ande SAINTE-MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine), Pampi SAINTE-MARIE (ELB), Lucas SARRAMAGNAN (ONF), Michel SECALOT (CAPB), Roger TAFERNABERRY (Commission Syndicale du Pays de Cize), Jean-Christophe TASSY (CAPB), Kattin TEILLERIE (CAPB), Léa THEVENO (CAPB), Chantal TURPIN (Grottes d'Isturitz), Michel UHIART, Jean-Paul URCUN (LPO), Sébastien UTHURRIAGUE (Chambre d'Agriculture), Rafael VALDIVIELSO (Larrunpatrimoibecommun, CADE montagne), Christine VIDAL, Marine VILARELLE (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorry), Denis VINCENS (Lycée Agricole Frantsesenia), Philippe VOUET (CDRP64), Julie YAICHE (Su Aski), Rosana ZUCCHELI (Ecogis), Jean-Pierre MIRANDE (Conseil Départemental), Jacques BARREIX (Commission Syndicale du Pays de Soule) Jean-Baptiste LABORDE (CAPB)

► **L'animatrice :**

Pantxika MAITIA (Aldudarrak Bideo)

► **Vos interlocuteurs techniques :**

Coralie ARTANO GARMENDIA, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA, Emmanuelle YOHANA

LES INTERVENTIONS

JACQUES BARREIX, président de la Commission Syndicale du Pays de Soule et du comité de pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque, ouvre la matinée

d'échanges en remerciant le président du Pôle Garazi-Baigorri d'accueillir cet évènement, en remerciant les quatre intervenants d'avoir accepté de venir témoigner (André VALADIER, Philippe OSPITAL, André Rouch, Adeline GOUBELET) et en remerciant chaleureusement le public d'être venu aussi nombreux.

Il rappelle l'historique de la démarche. Le projet PNR est l'aboutissement de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de la Montagne Basque : élus, gestionnaires d'estives, socioprofessionnels. Cette mobilisation s'est traduite par des actes forts (Charte de Développement Durable de la Montagne Basque) et engageants (programmes LEADER) qui ont conduit des acteurs divers mais volontaires à initier une démarche de réflexion et de co-construction pour l'avenir de ce territoire. Le projet PNR Montagne Basque s'inscrit non seulement dans la continuité de cette démarche mais vise également à la poursuivre, à la développer, à la structurer et à la pérenniser sur un temps long.

Suite à ses propos, la vidéo GAME OVER est diffusée. Comme l'indique **JEAN-BAPTISTE LABORDE**, cette vidéo a été réalisée par un groupe de travail issu du LEADER Montagne Basque. Elle évoque la vie de la Montagne Basque, de ses villages et l'impact désastreux qu'aurait la disparition du pastoralisme sur ce territoire. Le fait que Jacques BARREIX assure la présidence du comité de pilotage de l'étude témoigne du rôle déterminant de l'agropastoralisme sur le territoire, garant du multusage de la Montagne Basque.

PANTXIKA MAITIA, l'animatrice de la matinée, rappelle que ce temps d'échanges est dédié à une réflexion partagée sur la création d'un PNR en Montagne Basque. Ce projet est porté par les quatre Commissions Syndicales basques (Vallée de Baigorry, Pays de Cize, Vallée d'Ostabaret, Pays de Soule), par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette matinée se veut libre. Elle doit contribuer à répondre aux questions suivantes :

A.14

- ▶ Pourquoi un PNR ?
- ▶ Quels intérêts ?
- ▶ Quelles exigences ?
- ▶ Quelles craintes ? Quelles contraintes ?

Elle invite chaque participant à remplir des post-it et à les déposer à la sortie de la salle. Elle conclue en donnant la parole à André Valadier.

ANDRÉ VALADIER débute son intervention en évoquant l'origine des PNR et les différents entretiens qu'il a pu avoir avec le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani. Ce dernier est à l'origine du concept qui a été institutionnalisé suite à un décret signé en 1967 par le Général de Gaulle. La création des PNR s'est faite en silence. Le Conseil d'Etat et le Sénat ne comprenaient pas la création de périmètre hors des dispositifs administratifs existants. Pourtant, Edgar Pisani jugeait leurs créations indispensables face aux effets négatifs de la modernisation agricole. Cette dernière s'est traduite par la diffusion d'un modèle similaire à du « prêt à porter » difficilement applicable dans certains territoires compte tenu des conditions naturelles. Pour ces territoires, il devenait urgent de créer du « sur-mesure ». Or, la figure PNR a été rejetée par l'agriculture, la jugeant vétuste, marginale, dépassée.

Il poursuit son discours en indiquant que la construction du PNR en Aubrac a été longue, du fait notamment d'un périmètre reposant sur trois départements. Bien qu'impulsée par des élus, la création d'un PNR repose sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire, représenté par le Conseil de Développement. Elle implique d'apprendre à travailler ensemble et à surmonter les élections qui se traduisent par le renouvellement des représentants parfois éloignés de la figure PNR. Le PNR Aubrac doit beaucoup à l'UPRA Aubrac qui s'est révélée être le ciment de la démarche.

Il insiste ensuite sur l'importance des éleveurs au sein du PNR, comme l'atteste le logo. Bien qu'inquiets au départ, ils se sont rapidement conduits comme les premiers militants du PNR. Ils ont pris conscience que le PNR était un dispositif ascendant, à la gouvernance localisée. Ils sont aujourd'hui convaincus que le PNR est un périmètre

au sein duquel il faut sauvegarder l'économie, la culture, les paysages afin de mieux le partager. Toutefois, les éleveurs ne sont pas les seuls acteurs du PNR. L'agriculture ne peut, à elle, seule résoudre tous les problèmes. Un PNR n'est pas qu'un projet agricole. Il prend la forme d'un projet rural multiusage. Par le biais d'un partenariat public/privé, le territoire est à même de mieux sceller son destin.

Puis, il présente les plus-values du PNR pour le territoire Aubrac. Dès l'instant qu'un territoire est labellisé, des effets positifs non négligeables apparaissent sur le développement touristique, résidentiel et sur la mise en marché de divers produits. Il insiste particulièrement sur le développement touristique. Les diverses expertises réalisées ont démontré le rôle de l'élevage dans la construction des paysages actuels recherchés par les visiteurs. Elles ont permis aux acteurs agricoles et touristiques d'en prendre conscience et de travailler main dans la main pour répondre à la demande sociétale des visiteurs (journée à la ferme, visite des pâturages, découverte de la fabrication du fromage...).

Il décrit ensuite la Charte du PNR. La Charte d'un PNR doit être perçue comme le curriculum vitae d'un territoire, comme l'est un cahier des charges pour un produit. La Charte du PNR Aubrac accorde une place prépondérante à la gestion de l'eau. Les chapitres dédiés ont été rédigés à partir d'atelier de travail réunissant les acteurs de l'eau-énergie, de l'eau-élevage, de l'eau-potable, de l'eau-loisir et de l'eau-thermale.

Pour lui, la Montagne Basque est déjà une référence en matière de sauvegarde économique, culturelle et paysagère enviée par d'autres territoires et d'autres PNR. Cette dernière phrase marque la fin de son intervention. Adeline Goubely, ancienne responsable pôle sites paysages et aménagement du territoire, prend le relais.

ADELINE GOUBELY décrit rapidement le PNR du Verdon. Il s'agit d'un territoire rural, agricole (43 % du territoire dédié au pastoralisme de moyenne

montagne), à la biodiversité remarquable, situé aux abords de plusieurs grandes métropoles. Adeline Goubely concentre ensuite sa présentation autour de quatre thématiques : le développement touristique, la pression foncière, la gestion de l'eau le patrimoine et la marque PARC.

► **Le développement touristique :**

Loin d'une « mise sous cloche », les élus du PNR travaillent pour le développement économique du territoire qui se traduit, entre autres, par le développement d'une offre touristique durable et raisonnée. Le Verdon est réputé pour ses paysages et ses gorges. Cela entraîne une surexploitation touristique de certains sites, entre le 15 juillet et le 15 août, source de conflits d'usages (1 million de visiteur dans des villages de 800 habitants ne disposant de structures d'accueil adaptés...). Afin d'y remédier, le PNR œuvre à développer un tourisme « hors circuits » et « hors saisons ». L'objectif est d'attirer des visiteurs sur l'ensemble du territoire et sur l'année. En partenariat étroit avec les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, agences départementales...), le PNR travaille à la construction d'une destination touristique à l'échelle du Verdon axée sur l'itinérance douce, à pied (offre de randonnées de pays proposant des boucles) ou à vélo. Il mène également l'opération « Grand Site » en venant en aide aux petites communes ne pouvant porter de grands projets d'aménagement.

► **La gestion de l'eau :**

La rivière du Verdon est une composante essentielle du PNR. C'est d'ailleurs elle qui est à l'origine du périmètre. Les problématiques d'usages de l'eau sont au centre de la Charte du PNR. Le PNR joue un rôle de médiation prépondérant entre les différentes activités aquatiques. Il réunit régulièrement les acteurs de la gestion de l'eau, des activités de loisirs d'eaux-vives, des associations de protection. Il a notamment permis de limiter le nombre de départs journaliers de randonnées aquatiques et de former les guides afin d'empêcher les visiteurs de piétiner les berges. Le PNR porte la SDAGE.

► **La valorisation du patrimoine bâti :**

Le PNR concourt à la rénovation du patrimoine en pierre sèche en organisant des chantiers collectifs bénévoles et en formant les agents municipaux à la restauration des bâtis construits à partir des matériaux locaux. Au-delà de la rénovation, ces actions permettent aux habitants de s'approprier leur patrimoine.

► **La pression foncière :**

Le PNR doit faire face à une forte concurrence entre l'hébergement touristique et l'hébergement local devenu inaccessible. Afin de limiter ses effets négatifs, le PNR accompagne les communes à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme. Il participe à la mise en place de projet aboutissant à la création de logements locatifs communaux ou de lotissement communaux qui permettent d'accueillir des habitants à l'année et ainsi faire vivre la commune. Il a également accompagné la création de bistrot de pays ; lieu assurant la construction de liens sociaux.

► **La marque PARC :**

Le partenariat entre les différents acteurs du tourisme est scellé par la marque PARC. Au-delà des lieux d'hébergement et de restauration, le PNR essaie de développer le nombre de produits marqués (herbes aromatiques, miel, safran...). Récemment, il a accompagné un viticulteur à bénéficier de la marque PARC pour son vin déjà sous signes de qualité.

Il ne faut pas oublier que la Charte d'un PNR est un contrat entre différents partenaires. Il s'agit d'un acte volontaire, portant sur 15 ans. La Charte place l'Homme au cœur du projet PNR. Sur ces propos, la parole est donnée à Philippe Ospital.

PHILIPPE OSPITAL commence son intervention en précisant que le PNR des Landes de Gascogne est un des plus anciens de France. Il a été construit autour d'un projet de développement de la Lyre (fleuve) et autour du pôle culturel Marqueze, un écomusée. Il axe sa présentation sur quatre points : la culture, le tourisme, la forêt et les trails.

A.14

► **La culture :**

Le PNR a beaucoup contribué à la rénovation des Cercles de Gascogne. Les Cercles sont des bistros de villages au sein desquelles se réunissaient les résistants qui luttèrent contre les grands propriétaires terriens. Aujourd'hui, les Cercles sont des lieux de rencontre, de lien social, qui proposent régulièrement des animations culturelles. Le PNR accueille également chaque année des artistes contemporains qui installent leurs œuvres de part et d'autres du territoire. Au total, 25 œuvres sont visibles.

► **Le tourisme :**

Le PNR contribue à fédérer les acteurs du tourisme autour de petits réseaux (exemple : réseau d'hébergeurs). L'objectif est de rassembler les acteurs autour d'une éco-destination, voir du slow tourisme.

► **La forêt :**

Sur les 360 000 hectares composant le PNR, 330 000 hectares sont couverts par de la forêt privée. Le PNR a donc peu développé d'actions relatives à la gestion forestière. Toutefois, dans les années 2010, les propriétaires privés et les élus locaux ont fait appel au PNR face à l'augmentation des incendies de forêts. Bien que privés, les pistes forestières étaient régulièrement parcourues par des individus, provoquant un accroissement des incendies. Le PNR a donc agi en tant que médiateur. Il a réuni toutes les personnes concernées afin de trouver des solutions. Il a aidé les communes à mettre en place des arrêtés et à diffuser des outils de sensibilisation.

► **La gestion des trails :**

Le PNR joue un rôle de médiation et de sensibilisation dans la gestion des trails. Une fois par an, il réunit toutes les associations désirant organiser un trail et rappelle les règles de bonnes conduites. Il aide les petites communes à rédiger des arrêtés et à conseiller les parcours les moins sensibles écologiquement. Le PNR réalise également une veille sur internet pour connaître les parcours les plus prisés par les sportifs et voir s'ils sont compatibles avec les réglementations environnementales.

Philippe Ospital avoue être émerveillé par le nombre de personnes présentes à ce temps d'échanges. Il faut continuer ainsi et alimenter l'engouement. La labellisation d'un territoire est loin d'être une finale remportée. Il faut toujours réfléchir à maintenir la motivation et la cohésion des acteurs même 30 ans après la création d'un PNR. Le PNR des Landes de Gascogne souffre d'un désintérêt des acteurs locaux. A présent la parole est à André Rouch, président du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

ANDRÉ ROUCH évoque la naissance du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Tout a débuté par la rencontre des socioprofessionnels qui voyaient le PNR comme une figure non gênante. Fort de ce constat, les acteurs à l'origine du projet ont mobilisé les élus pour lancer officiellement la démarche de création. Il aura fallu 12 ans avant la labellisation du territoire en 2009. Il revient sur le rôle d'un PNR. Un PNR ne peut rien interdire, ni rien autoriser.

Il n'a pas de pouvoir de police. Il agit pour faire appliquer les lois de la démocratie française (par exemple : la suppression des panneaux de publicités). Le PNR des Pyrénées Ariégeoise se concentre sur le développement économique de son territoire. Pour illustrer ses propos, Mr Rouch présente plusieurs initiatives du PNR :

► **La valorisation de la marque valeur PNR :**

Il s'agit d'une marque appartenant à l'Etat, gérée par la Fédération des Parc Naturels Régionaux de France. Divers produits peuvent en bénéficier : paniers en osier, viandes, miel, herbes aromatiques... Pour cela, ils doivent être produits et transformés sur le territoire du PNR. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises compte également plus de 100 hébergements labélisés. Pour cela, les hébergeurs doivent respecter un cahier des charges (alimentation locale...).

► **La valorisation du bois local :**

Le PNR contribue à mettre en place des projets œuvrant à la valorisation du bois local. Les communes peuvent imposer aux artisans d'utiliser le bois local. Ainsi, des bistros de Pays, des villages

vacances ont été rénovés à partir du bois local. Le PNR contribue à rouvrir les paysages à proposant aux habitants d'abattre leurs arbres. Ces mesures ont permis d'installer trois agriculteurs.

► **Les projets transfrontaliers :**

Le PNR travaille étroitement avec l'Andorre et l'Espagne. Ensemble, ils vont mettre en place une structure qui portera des projets européens transfrontaliers.

► **La valorisation et le maintien du pastoralisme :**

Le PNR met en place des journées de sensibilisation à Natura 2000 et au pastoralisme qui permet d'entretenir ces territoires. Ces journées sont un moyen de remercier les agriculteurs pour le travail qu'ils réalisent. Le PNR organise des journées similaires avec les gestionnaires des zones humides. L'ours est l'affaire de l'Etat et non du PNR. La présence de l'ours demande toutefois qu'on aide les bergers au maximum et qu'on enlève les ours « à problème ».

OUVERTURE DU DÉBAT

Une première série de questions/remarques est posée : le PNR est-il le bon outil pour la Montagne Basque ? Quel est son intérêt s'il ne peut rien interdire, ni rien autoriser ? Quelle est la place des agriculteurs, des représentants agricoles au sein des instances décisionnelles ? Quelle est la différence entre un PNR et un parc national ? Jusqu'à quelle point peut-on faire du tourisme dans des milieux valorisés par le pastoralisme ? Existe-il des mesures financières pour aider les bergers en montagne ? Le pastoralisme n'a pas suffisamment été mis en valeur dans les présentations tout comme la protection de l'environnement ne paraît pas centrale. Comment le campagnol a été éradiqué en Aubrac ?

PHILIPPE OSPITAL prend la parole pour préciser les différences qui existent entre un PNR et un

parc national. Les parcs nationaux ont été créés en 1967. Huit parcs nationaux ont alors vu le jour. Suite à un allègement de la réglementation en leur sein, trois autres parcs nationaux ont été créés en 2006. Aujourd'hui, l'Etat ne parvient plus à créer de nouveaux parcs nationaux car les habitants sont réticents. Les règlements des parcs nationaux prennent la forme suivante : l'article 1 liste les communes adhérentes, l'article 2 énumère toutes les actions qui sont interdites au sein de son périmètre, l'article 3 précise ce que le parc national autorise. Les parcs nationaux définissent deux zones. Le cœur où la réglementation est stricte. L'aire d'adhésion où une charte est établie entre les différents acteurs. A l'inverse, un PNR ne fait qu'appliquer le droit français.

ANDRÉ ROUCH répond à la question « Pourquoi créer un PNR ». L'intérêt d'un PNR est multiple.

Il vient du fait qu'il est issu d'un travail commun. Il fédère l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un même projet, d'une même direction. Le PNR possède également une équipe de salariés. Dans le cas de l'Ariège, l'équipe se compose de 20 salariés, dont 15 ingénieurs. Cette équipe est au service des collectivités. Le nombre actuel de PNR en France (54) prouve à lui-même l'intérêt de cet outil.

Il poursuit en évoquant la problématique de la prédation. L'aide à la prédation facilite l'embauche de bergers salariés. Leur nombre est passé de 50 à plus de 100. Les pertes provoquées par l'ours sont 20 à 30% moindre que celles engendrées par le loup. Ce constat n'empêche pas d'affirmer que l'ours est un véritable problème pour le pastoralisme.

Il évoque ensuite la question de la gouvernance. En Ariège, les chambres consulaires sont membres du syndicat en tant que partenaires associés. Elles participent à tous les débats sans avoir un droit de vote ; vote qui par ailleurs est très rare car les décisions sont prises collectivement après concertation. Ce format résulte d'un choix collectif. Si les chambres consulaires participaient aux votes, elles devraient payer une taxe sur les salaires.

Il précise que la taille du périmètre a peu d'importance tant qu'il est garant d'une cohérence économique, sociale, identitaire et écologique.

A.14

Enfin, il indique que les produits marqués parc permettent de maintenir une économie locale.

ADELIN GOUBELEY complète les propos d'André Rouch sur la plus-value d'un PNR. Pour elle, les PNR permettent aux communes de bénéficier d'une équipe d'ingénieurs de proximité pour monter des projets et pour disposer d'informations relatives à la réglementation. Le PNR est un outil souple, adaptable à tous les territoires. Il ne dispose pas de compétences mais de missions définies par les acteurs locaux. Le PNR permet d'expérimenter et d'innover.

ANDRÉ VALADIER répond à son tour aux premières questions posées. Il propose de transmettre les documents produits sur la lutte des rats taupiers.

Il insiste sur la relation signe de qualité/marque valeur parc. Aucune démarche ne peut se substituer à celle des signes de qualité. Les signes de qualité appliquent un cahier des charges stricts, véritable Curriculum Vitae du produit. Ils établissent le lien entre des pratiques, un territoire et un produit. La marque valeur Parc est garante d'un produit territorial. L'un ne porte pas préjudice à l'autre. Il ne faut pas avoir de crainte pour les produits sous signes de qualité du Pays Basque.

PHILIPPE OSPITAL précise la dimension naturelle des PNR. Les PNR sont porteurs de valeurs, dont la protection de la nature. Tous les projets de développement local intègrent une dimension environnementale. Une PNR ne pourrait défendre un projet à l'impact écologique négatif.

ADELIN GOUBELEY insiste. L'environnement est au cœur des chargés de mission PNR. Dans les missions, un technicien n'oppose jamais développement local/biodiversité. Ils n'imposent jamais non plus leurs points de vue mais ils en construisent un avec les partenaires.

De nouvelles questions/remarques sont posées : Le compte-rendu du temps d'échanges va-t-il être diffusé ? Quel doit être le format des réunions pour garantir la participation d'un large public ? Quelle est la légitimité des Commissions Syndicales pour porter ce projet ? Pourquoi n'utilisez-vous pas le terme « agrosylvopastoral » ? Le PNR ne va-t-il pas faire de la Montagne Basque un site de loisir ? Le PNR ne va-t-il pas amener des contraintes pour les éleveurs ? Les éleveurs doivent impérativement avoir une place centrale au sein de ce futur PNR. La prédation est une menace pour le pastoralisme. Il est difficile d'entendre que l'ours a permis d'augmenter le nombre de bergers en Ariège.

ANDRÉ ROUCH prend la parole. En Ariège, la réflexion a débuté avec les forces vives du périmètre. Le mercredi matin était dédié à la rencontre des acteurs locaux (charcutier, instituteur, FNSEA...). Il était alors question de recueillir leur avis sur l'outil PNR et sur le périmètre qui serait pertinent. Puis des réunions réunissant un large public ont été organisées dans toutes les communes le soir à 18h00 ou 20h30.

Il rappelle que les prédateurs sont l'affaire de l'Etat et non des PNR. Il faut veiller à ne pas faire d'amalgames. L'Etat introduit des ours où il le souhaite, dans des territoires labellisés PNR comme non labellisés. Il est certain que les crédits européens dédiés à la prédation permettent aux éleveurs d'embaucher des salariés plus facilement. Il conclut ses propos en précisant les modalités de financements des PNR. En règle générale, les communes et les départements versent un euro par habitant et les régions quatre euros. En Ariège, les communes et les départements donnent 2.70 euros par habitant et la région 16 euros.

ADELIN GOUBELEY insiste sur l'importance des fonds régionaux dans le budget des PNR.

PHILIPPE OSPITAL répond à la question relative au tourisme. Dans la Charte, les acteurs locaux devront définir le tourisme qu'ils souhaitent afin d'éviter les effets négatifs du tourisme de masse.

ANDRÉ VALADIER est le dernier intervenant à prendre la parole. Il ne faut pas oublier que la Charte est soumise à toutes les communes. Elles sont libres d'adhérer ou non. Ensuite, elle fait l'objet d'une enquête publique afin de prendre en compte les avis de tous les habitants. Il n'existe pas d'autres projets qui reposent sur un engagement permanent de tous les acteurs du territoire. Dans tous les projets de PNR, il y'a le corps et le cœur. L'un est indispensable à l'autre.

Il continue avec la place des agriculteurs dans le PNR. Le PNR Aubrac vient de signer une convention avec les trois Chambres d'agriculture présentes sur le territoire. Au salon de l'agriculture, les éleveurs ont souhaité que le PNR est un stand contre le leur. Le concept PNR revient à ses origines.

Le Pays Basque est certes un exemple de sauvegarde en matière d'économie, de démographie mais il n'est pas à l'abri des menaces d'où l'intérêt de réfléchir à un PNR. Le PNR est un projet qui repose sur tous les acteurs locaux et pas uniquement sur les élus. Il n'y a pas d'autres projets aussi près des acteurs du territoire. Il est déterminant de conserver une gouvernance locale. «Mais là je vous fais confiance».

pour un territoire vivant, plaçant au centre les êtres humains. Le projet PNR a le total soutien du Conseil Départemental. Il s'inscrit pleinement dans le plan montagne qui vise à relancer le pastoralisme et à éviter que les vallées se vident. A son tour, **ANDDE SAINTE-MARIE**, Conseiller Régional, remercie les intervenants. La Région Nouvelle-Aquitaine adhère à ce projet. L'opportunité de la création d'un PNR en Montagne Basque sera votée d'ici la fin de l'année. **JACQUES BARREIX** rappelle que la création d'un PNR est un long processus. Il y aura de nombreux débats. Il faudra que tous les acteurs amènent leurs idées. **JEAN-BAPTISTE LABORDE** remercie une nouvelle fois les intervenants et le public. Le but d'un PNR est de définir le meilleur pour le pays basque et c'est le vœu de tout le monde.

CONCLUSION

La matinée d'échanges arrive à ses fins. **JEAN-PIERRE MIRANDE**, Conseiller départemental, se félicite de la qualité des intervenants. Le PNR est l'aboutissement d'un long parcours. Il y'a des opposants comme des adhérents immédiats. Le PNR est un symbole de la démocratie, lieu où tous les acteurs peuvent s'exprimer. Le PNR est un projet

A.15

RÉSUMÉ DU JEUX DES POST-IT EFFECTUÉ LE 27 JUIN

Le temps d'échanges du 27 juin a réuni 107 personnes. Chaque personne a inscrit des remarques, questions sur des post-it. Nous vous proposons une synthèse de ces post-it.

CE QUI VOUS PARAÎT POSITIF

A. Journée d'échanges

- ▶ La qualité des interventions, notamment le franc-parler de M. Rouch et l'humanisme et le charisme d'André Valadier, ont été particulièrement appréciés.
- ▶ La présentation du large spectre d'orientations possibles et les retours d'expérience ont été jugés positifs.
- ▶ L'animation a été d'une grande qualité.

B. Outil PNR

- ▶ Le PNR est perçu comme un projet commun, fédérateur, participatif et démocratique, cohérent à l'échelle du territoire. Il crée une réelle dynamique qui se doit d'être maintenue.
- ▶ Le PNR a un rôle de médiateur et de facilitateur de liens entre les différents acteurs et activités du territoire.
- ▶ Le PNR semble offrir un avenir plus serein et plus naturel aux générations futures.
- ▶ Ce projet est construit selon les besoins et les enjeux du territoire. L'agropastoralisme est un élément indispensable, qui est priorisé et qui se doit d'être conservé.
- ▶ Cet outil apparaît comme un laboratoire d'expérimentation et d'aide à l'élaboration de projet.
- ▶ Les actions du PNR vont mettre en valeur le patrimoine et les produits locaux.
- ▶ Le PNR n'impose ni réglementation, ni autorisation.
- ▶ Le PNR est pour un développement harmonieux, respectueux et raisonné tout en préservant et protégeant le patrimoine naturel et culturel.
- ▶ C'est un avantage pour l'économie locale, le lien

social et pour la vie dans les villages. Le PNR va aider à redynamiser les petites communes.

- ▶ La transversalité et l'ingénierie des compétences du Parc sur différentes thématiques sont des éléments positifs pour le territoire.
- ▶ Le PNR doit prendre en compte le transfrontalier.
- ▶ La co-construction et la souplesse de la Charte sont un atout.

C. Gouvernance

- ▶ La gouvernance d'un PNR est locale et ascendante.
- ▶ Le PNR est perçu comme un lieu de concertation et de travail avec tous les acteurs du développement du territoire tout en intégrant la société civile.

D. Label Parc

- ▶ La marque "Valeur Parc" avec zéro tolérance qui valorise la production locale est un véritable atout.

E. Tourisme

- ▶ Le Parc valorise un tourisme respectueux du patrimoine naturel et de la culture locale. Le PNR a la possibilité de réguler le tourisme de masse, notamment sur les événements de TRAIL.
- ▶ Le Parc est un atout pour le développement touristique et pour faire connaître le Pays Basque intérieur.

F. Environnement

- ▶ L'environnement est au cœur de toutes les démarches et décisions. Le PNR construit une vraie réflexion environnementale.

" On était peu à penser que ce n'était pas une folie, cette fois on est nombreux à l'affirmer "

CE QUI VOUS PARAÎT NÉGATIF/VOS INTERROGATIONS

A. Création du projet

- ▶ Il reste encore beaucoup de travail.
- ▶ La mise en place est jugé trop longue.
- ▶ Le changement des élus effraie.
- ▶ La procédure doit être clarifiée.

B. Périmètre

- ▶ Le choix du périmètre interroge. Que signifie « la Montagne Basque » ?
- ▶ Pourquoi faut-il se limiter au Pays Basque ? Ne faut-il pas prendre en compte d'autres vallées au nom de la solidarité territoriale ?
- ▶ Pourquoi faut-il créer une nouvelle institution et un nouveau périmètre ?

C. Label PARC

- ▶ Des craintes sont évoqués sur la pertinence de créer une nouvelle marque sur un territoire qui en compte déjà un certain nombre.
- ▶ Quelle est la plus-value de cette marque par rapport aux marques existantes ?
- ▶ Comment le PNR peut-il inciter à utiliser la production locale ?

D. Gouvernance

- ▶ La gouvernance du PNR Montagne Basque doit être clarifiée.
- ▶ Il faut clarifier les compétences des acteurs du PNR.
- ▶ Il faut préciser les relations Parc / CAPB / CS.
- ▶ Tous les acteurs doivent impérativement être associés.
- ▶ Quelle est la place des citoyens dans la gouvernance ?
- ▶ Quel est le rôle et le pouvoir de la Région dans la construction, l'élaboration de la Charte et la gouvernance ?
- ▶ Les chambres consulaires sont exclues.

E. Outil PNR

- ▶ Des craintes sont émises sur la plus-value de l'outil PNR sur le territoire du fait de la CAPB et de l'existence de nombreuses structures.

- ▶ Le lien entre les structures existantes et le futur PNR doit être précisé.
- ▶ Le PNR peut-il empêcher des projets ?
- ▶ La construction et le contenu de la Charte doivent être clarifiés.

F. Financements et budgets

- ▶ Les ressources financières des PNR n'ont pas été assez évoquées.
- ▶ Ne faut-il pas craindre des retards de financement ?

G. Agropastoralisme

- ▶ Les éleveurs et les agriculteurs n'ont pas été associés à la réflexion.
- ▶ Il ne faut pas oublier l'agriculture en privilégiant trop l'environnement et le tourisme.
- ▶ Il n'y a pas eu d'exemples concrets sur le développement agricole.
- ▶ Quelle est la plus-value du PNR pour les éleveurs ?

H. Environnement

- ▶ L'environnement est trop peu pris en compte.
- ▶ Des craintes sont émises sur le fait que la préservation des espèces et espaces protégés ne soit qu'une façade.
- ▶ Quelle est la place de la nature dans le projet ?

I. Communication

- ▶ Il y a un manque de lisibilité auprès du public.
- ▶ Le projet nécessite plus de pédagogie, de concertation et de communication avec tous les acteurs.
- ▶ Il est nécessaire d'engager des réunions pour expliquer la démarche auprès du public.
- ▶ Il n'y a pas assez de concertation.

J. Tourisme

- ▶ Il existe des craintes d'augmenter le tourisme de masse et son impact négatif sur le coût de l'immobilier.

A.16

ANALYSE AFOM DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE PÉRIMÈTRE

Pour chaque territoire délimité par un zonage, une analyse « atouts, faiblesses, opportunités et menaces » a été réalisée. Cette analyse s'appuie sur le diagnostic thématique. Il s'agit d'une analyse du territoire et non d'une présentation des avantages et des inconvénients au regard des critères de classification PNR et des critères Montagne Basque.

1. ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » SCÉNARIO 1

ATOUTS

- ▶ Relief supérieur à 900 mètres
- ▶ Présence des « Massifs »
- ▶ Richesse du patrimoine naturel (sites naturels, biodiversité, zones Natura 2000 montagne, inventaires patrimoniaux, qualité de l'eau/contexte salmonicole, densité de la Trame Verte et Bleue)
- ▶ Richesse du petit patrimoine bâti, patrimoine historique (contrebande, guerres, activités d'exploitation forestière, industrie minière...), savoir-faire et pratiques agropastorales, mythologie, patrimoine religieux (chemins Jacquaires, chapelles), jeux de bergers, bâti, toponymie...)
- ▶ Paysages spécifiques (échelle des sous-unités)
- ▶ Frontière : quelques faceries, Pays Quint, vie frontalière, échanges et accords transfrontaliers
- ▶ Mode de gestion collective (capacité des acteurs à s'organiser)

FAIBLESSES

- ▶ Déprise agricole
- ▶ Baisse démographique
- ▶ Vieillesse de la population
- ▶ Déprise économique
- ▶ Chute des emplois
- ▶ Faible revenu des ménages
- ▶ Diminution du nombre de services dans les communes
- ▶ Conditions météorologiques (enneigement, pluviométrie, ensoleillement)

OPPORTUNITÉS

- ▶ Multiusage
- ▶ Valorisation des patrimoines
- ▶ Frontalier : essor des échanges transfrontaliers
- ▶ Gestion collective (mobilisation des acteurs)

MENACES

- ▶ Dévitalisation démographique et économique
- ▶ Déprise agricole et ses conséquences
- ▶ Clivage sociétal (rural/urbain)
- ▶ Changement climatique (gestion du risque, ressource en eau, disparition de la faune et flore endémiques, modification des espèces forestières)

2. ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » SCÉNARIO 2

ATOUTS

COMMUNS :

- ▶ Relief supérieur à 900 mètres
- ▶ Présence des « Massifs »
- ▶ Richesse patrimoine naturel (site naturel, biodiversité, zones Natura 2000 montagne, inventaires patrimoniaux, qualité de l'eau/contexte salmonicole, densité de la Trame Verte et Bleue)
- ▶ Richesse du petit patrimoine bâti, patrimoine historique (contrebande, guerres, activités d'exploitation forestière, industrie minière...), savoir-faire et pratiques agropastorales, mythologie, patrimoine religieux (chemins Jacquaires, chapelles), jeux de bergers, bâti, toponymie...
- ▶ Paysages spécifiques
- ▶ Frontière : toutes les faceries, Pays Quint, vie frontalière, échanges et accords transfrontaliers

OUEST :

- ▶ Développement socio-économique (niveau de revenu, services)

EST :

- ▶ Mode de gestion collective (capacité des acteurs à s'organiser)

OPPORTUNITÉS

- ▶ Multiusage
- ▶ Valorisation des patrimoines
- ▶ Essor des échanges transfrontaliers
- ▶ Echanges d'expérience sur la gestion de la montagne
- ▶ Relations touristiques est-ouest

FAIBLESSES

COMMUNES :

- ▶ Conditions météorologiques (enneigement, pluviométrie, ensoleillement)
- ▶ Déprise agricole

OUEST :

- ▶ Pression foncière

EST :

- ▶ Baisse démographique
- ▶ Vieillesse de la population
- ▶ Déprise économique
- ▶ Chute des emplois
- ▶ Faible revenu des ménages
- ▶ Diminution du nombre de services dans les communes

MENACES

COMMUNES :

- ▶ Déprise agricole et ses conséquences
- ▶ Clivage sociétal (rural/urbain)
- ▶ Changement climatique

OUEST :

- ▶ Etalement urbain (pression foncière)
- ▶ Entretien de l'espace/risque incendie
- ▶ Multiusage incontrôlé (sur-fréquentation de certains sites)

EST :

- ▶ Dévitalisation démographique et économique (diminution des services marchands, santé, éducation)

A.16

2. ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » SCÉNARIO 3

ATOUTS

- ▶ Relief entre 300 et 900 m (inclusion des zones intermédiaires)
- ▶ Complémentarité haut et bas de vallée (utilisation des sols, économique, services, biodiversité, marqueurs identitaires et culturels...)
- ▶ Zone de transition écologique plaine/montagne (nombreux inventaires, Natura 2000 cours d'eau, qualité de l'eau, contexte salmonicole)
- ▶ Unités paysagères

FAIBLESSES

- COMMUNES :**
- ▶ Déprise agricole
- OUEST/NORD :**
- ▶ Pression foncière
- EST :**
- ▶ Baisse démographique
 - ▶ Vieillesse de la population
 - ▶ Déprise économique
 - ▶ Chute des emplois
 - ▶ Faible revenu des ménages
 - ▶ Diminution du nombre de services dans les communes

OPPORTUNITÉS

- ▶ Le renforcement et la valorisation de la complémentarité haut et bas de vallée (diversification des revenus des ménages, complémentarité des espaces agricoles renforçant la diversification, valorisation des patrimoines...)
- ▶ Réciprocité est/ouest renforcée
- ▶ Relations avec le Béarn (bassins de vie)

MENACES

- COMMUNES :**
- ▶ Déprise agricole et ses conséquences
 - ▶ Clivage sociétal (rural/urbain)
 - ▶ Changement climatique (gestion du risque, ressource en eau, disparition de la faune et flore endémique, modification des espèces forestières)
- OUEST/NORD :**
- ▶ Etalement Urbain (pression foncier)
 - ▶ Entretien de l'espace/risque incendie
 - ▶ Multiusage incontrôlé (sur-fréquentation de certains sites)
- EST :**
- ▶ Dévitalisation démographique et économique (diminution des services marchands, santé, éducation)
 - ▶ Evolution des pratiques agropastorales et ses conséquences (agrandissement des exploitations dû à la libération de terre, abandon des terres difficiles à travailler et des zones intermédiaires...)

2. ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » SCÉNARIO 4

ATOUTS

COMMUNS :

- ▶ Mosaïque des patrimoines
- ▶ Zone de surfaces collectives
- ▶ Complémentarité agricole nord/sud

ZONE NORD :

- ▶ Proximité des zones urbaines, des services, accès aux marchés

FAIBLESSES

COMMUNES :

- ▶ Déprise agricole

OUEST/NORD :

- ▶ Pression foncière/Etalement urbain de plus en plus important

EST :

- ▶ Baisse démographique
- ▶ Vieillesse de la population
- ▶ Déprise économique
- ▶ Chute des emplois
- ▶ Faible revenu des ménages
- ▶ Diminution du nombre de services dans les communes

OPPORTUNITÉS

- ▶ La valorisation de la mosaïque des patrimoines
- ▶ Renforcement de la trame verte et bleu
- ▶ Echanges d'expérience sur les diverses modes de gestion collectives
- ▶ Réciprocité nord/sud renforcée
- ▶ Relations Béarn/Sud Landes

MENACES

COMMUNES :

- ▶ Déprise agricole et ses conséquences
- ▶ Clivage sociétal (rural/urbain)
- ▶ Changement climatique (gestion du risque, ressource en eau, disparition de la faune et flore endémique, modification des espèces forestières)
- ▶ Cohabitation de plusieurs identités (montagnarde, Xarnegu, urbaine)

OUEST/NORD :

- ▶ Contrôle de l'urbanisation
- ▶ Entretien de l'espace/risque incendie
- ▶ Multiusage incontrôlé (sur-fréquentation de certains sites)

EST :

- ▶ Dévitalisation démographique et économique (diminution des services marchands, santé, éducation)
- ▶ Evolution des pratiques agropastorales et ses conséquences (agrandissement des exploitations dû à la libération de terre, abandon des terres difficiles à travailler et des zones intermédiaires...)

A.16

2. ANALYSE « ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » SCÉNARIO 5

ATOUTS

- ▶ Mosaïque des patrimoines
- ▶ Zone Montagne/Massif
- ▶ Territoire de dynamique de projets, habitudes de travail

FAIBLESSES**COMMUNES :**

- ▶ Déprise agricole

OUEST/NORD :

- ▶ Pression foncière/Etalement urbain de plus en plus important

EST :

- ▶ Baisse démographique
- ▶ Vieillesse de la population
- ▶ Déprise économique
- ▶ Chute des emplois
- ▶ Faible revenu des ménages
- ▶ Diminution du nombre de services dans les communes

OPPORTUNITÉS

- ▶ La valorisation de la mosaïque des patrimoines
- ▶ Renforcement de la trame verte et bleu
- ▶ Réciprocité nord/sud renforcée
- ▶ Relations Béarn/Sud Landes
- ▶ Poursuite de la dynamique de projet

MENACES**COMMUNES :**

- ▶ Déprise agricole et ses conséquences
- ▶ Clivage sociétal (rural/urbain)
- ▶ Changement climatique (gestion du risque, ressource en eau, disparition de la faune et flore endémique, modification des espèces forestières)
- ▶ Cohabitation de plusieurs identités (montagnarde, Xarnegu, urbaine)
- ▶ Limites de zonages en lien avec réglementation donc soumises à évolution

OUEST/NORD :

- ▶ Contrôle de l'urbanisation
- ▶ Entretien de l'espace/risque incendie
- ▶ Multiusage incontrôlé (sur-fréquentation de certains sites)

EST :

- ▶ Dévitalisation démographique et économique (diminution des services marchands, santé, éducation)
- ▶ Evolution des pratiques agropastorales et ses conséquences (agrandissement des exploitations dû à la libération de terre, abandon des terres difficiles à travailler et des zones intermédiaires...)

I. UN PARC NATUREL MONTAGNE BASQUE EN RÉFLEXION

Mardi 20 septembre 2016 à 6:10

Par Bixente Vrignon,

France Bleu Pays Basque



Le parc prendrait le nom de «Montagne Basque» © Radio France - Bixente Vrignon

Six communautés de communes du Pays Basque, d'Auñamendi à la Rhune s'intéressent à la création d'un Parc Naturel Régional. Mais il faudra une dizaine d'années avant qu'il voit le jour.

Le parc naturel régional de la montagne basque. Il faudra encore beaucoup de réunions et de dossiers, avant que ce projet devienne réalité. Les communautés de communes de Xiberoa, Garazi-Baigorri, Iholdi- Oztibarre, Pays d'Hasparren, Errobi, et l'aglo sud Pays Basque ont présenté une demande en ce sens en 2014. Depuis, il a fallu attendre la mise en place des grandes régions, et les élections, parce qu'un Parc naturel régional dépend avant tout de la région.

Hier, Nicolas Thierry, vice-président en charge de

l'environnement et de la biodiversité a rencontré les élus à St Palais, accompagné d'AnddeSaintemarie lui aussi élu à la région. Les élus régionaux ont lourdement insisté, "nous n'avons rien imposé, nous répondons à une demande locale". Un parc naturel régional n'a rien à voir avec un Parc National où c'est l'Etat qui décide, là, la région ne fera rien si le projet ne fait pas l'unanimité.

Il faut une dizaine d'années pour obtenir le label Parc régional, et le label est valable 15 ans. Il permet de développer des appellations certifiées aider le tourisme, où les activités durables, et protéger des espèces sur certaines zones précises.

Mots-clés : montagne nature Pays Basque

A.17

REVUE DE PRESSE

II. LE PARC NATUREL RÉGIONAL MONTAGNE BASQUE À L'ÉTUDE

Le 30 septembre 2016 à 8H16.

La République des Pyrénées



Conseiller départemental et président de la commission syndicale du Pays de Soule, Jean-Pierre Mirande participait à la réunion comme président du comité de pilotage Montagne basque © Jean-Louis Belhartz

Une étude sera engagée dans les prochaines semaines pour analyser l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet.

Lors de la réunion du 19 septembre organisée à Saint-Jean-le-Vieux pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'un Parc naturel régional (PNR) Montagne Basque, Nicolas Thierry, vice-président de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'environnement et de la biodiversité, et Jean-Pierre Mirande, président du comité de pilotage Montagne basque, ont échangé avec les nombreux élus représentant les commissions syndicales, les communautés de communes et d'agglomération Sud Pays basque, le Département, le Conseil des Élus et le Conseil de développement du Pays Basque, et les services de l'Etat dont le Commissariat de Massif des Pyrénées. « Tous s'accordent sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions engagées pour un développement durable et plus harmonieux de

la montagne, informe le communiqué publié par Rachid Belhadj, responsable de la communication du conseil régional : une montagne façonnée et entretenue par l'activité agricole mais fragilisée par la déprise, la nécessité de soutenir les pratiques agricoles, pastorales, transhumantes, comme élément fondamental du développement du territoire, de son attractivité, de ses paysages, en bonne cohabitation avec les autres usages ».

En quoi la création d'un Parc naturel régional apporterait-elle des réponses pertinentes aux besoins identifiés par les acteurs locaux ? Quelle plus-value pourrait apporter cet outil au développement de la Montagne dans le contexte de la création de la Communauté d'agglomération du Pays Basque ?

Pour un espace rural vivant

« C'est ce que devra indiquer l'étude qui sera engagée dans les prochaines semaines, en coportage et avec le soutien de la Région, et en concertation étroite avec les acteurs socioprofessionnels du territoire et les collectivités locales concernées » poursuit le communiqué.

Si les conclusions de l'étude confirment l'intérêt et l'adhésion au projet, il faudra obtenir l'accord du ministère de l'Environnement pour engager la labellisation du territoire, au terme d'une démarche de plusieurs années. Pas moins de 51 territoires en France bénéficient actuellement du classement Parc naturel régional.

La réunion a aussi permis de rappeler qu'un Parc naturel régional diffère d'un Parc National, il ne s'agit pas de sanctuariser mais bien de trouver avec les différents acteurs du territoire un développement harmonieux pour un espace rural vivant.

Mots-clés : Mauléon-Licharre Pays-Basque Montagne

III. LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PAYS BASQUE SUR LES RAILS

Commissions syndicales et élus défendent la création de ce parc pour préserver et développer le montagne basque.

02/07/2018 14:55

Par Goizeder Taberna,
Mediabask



Les quatre commissions syndicales et les élus de la CAPB, de la région et du département ont commandé l'étude d'opportunité © Médiabask

La réflexion sur l'opportunité d'un parc naturel régional (PNR) au Pays Basque est sur le point d'aboutir. Bien que d'autres formes d'organisation ont été étudiées, celle du PNR est l'hypothèse privilégiée. Les acteurs locaux doivent soumettre le rapport dans un mois à la Région Nouvelle-Aquitaine, le principal financeur.

La phase de réflexion a abouti avec une réunion ouverte aux acteurs socio-professionnels, mercredi 27 juin, à Saint-Jean-le-Vieux. Une centaine de personnes se sont rassemblées pour évoquer l'intérêt d'une telle marque de territoire. Avant le feu-vert de l'Etat, attendu pour le milieu de l'année 2019, la Région devrait soumettre ce projet au vote en octobre. Les élus de la Communauté

d'agglomération Pays Basque (CAPB) devraient également débattre dessus à la rentrée.

L'accord de ces trois échelons n'est pas un aboutissement, ce n'est que le début d'une longue phase de définition du projet : les acteurs de la montagne basque devront écrire la Charte du parc naturel régional. Un chantier mené par la Région et la CAPB. Chacune des 111 communes du périmètre défini devra ensuite valider les principes. Les municipalités sont libres d'y adhérer ou pas.

Pas de pouvoir contraignant

«Un PNR n'a pas de compétences, il a les missions que ses membres lui attribuent», a clarifié Jacques Barreix, le président de la Commission syndicale du Pays de Soule, voulant chasser les craintes de certains utilisateurs de la montagne qui voient dans cette démarche l'ombre du parc national. Ce dernier a un pouvoir réglementaire.

Bien qu'elle n'ait pas de pouvoir contraignant, la marque territoriale est là pour préserver le patrimoine naturel et culturel. Elle est un outil pour réfléchir à l'aménagement et assurer un développement durable tenant compte de l'environnement, de l'économie et du social.

Le conseiller communautaire en charge de la délégation montagne à la CAPB et maire de Sare, Battitt Laborde, est convaincu : c'est l'outil dont le territoire avait besoin. «Le travail mené dans le cadre des fonds européens LEADER nous a permis de nous connaître, nous nous apprécions», témoigne-t-il. La CAPB n'aurait pas permis d'exploiter ce capital apporté par les acteurs du territoire.

Pérenniser le travail réalisé

Présent à Saint-Jean-le-Vieux, le président du PNR d'Aubrac, André Valadier, a insisté sur l'importance de la base dans ce type de démarche : «Dans tous les territoires, il y a un cœur et un corps, on a besoin des deux». Il a mis en garde l'assistance sur le risque de faire l'amalgame entre les intérêts électoraux et les intérêts territoriaux. Dans le public, d'autres craintes sont apparues, notamment que le tourisme «semi-industriel» prenne le pas sur le tourisme artisanal, comme cela a pu être constaté

A.17

dans le pastoralisme.

Signée pour 15 ans, la Charte du PNR aurait comme avantage, selon ses défenseurs, de pérenniser le travail réalisé pendant les dernières années. Déjà en 2007, la Charte de développement durable pour la Montagne Basque avait été signée. A la différence d'autres territoires, le Pays Basque Nord a déjà une cohérence de territoire.

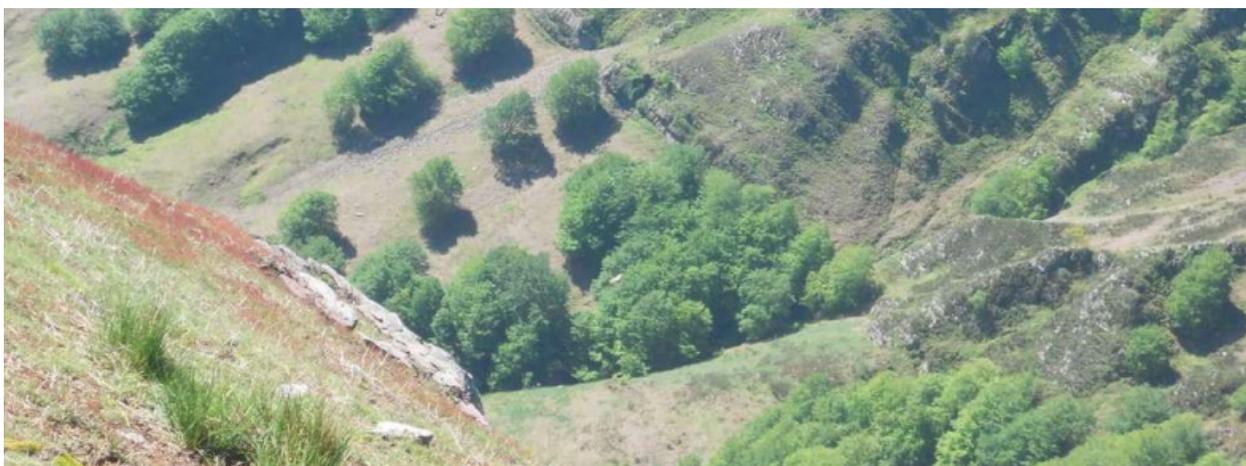
Le parc naturel régional, c'est aussi et surtout une question d'argent. En moyenne, un parc bénéficie d'un budget de fonctionnement de 3 millions d'euros. Un budget formé par les différents partenaires. Pour un euro collecté dans le territoire, dix euros viennent des partenaires extérieurs tels que la Région, le Département, l'Etat et l'Union Européenne. Pour l'instant, le projet a coûté aux collectivités 50 000 euros, destinés à l'étude d'opportunité, lancée par l'association des quatre commissions syndicales, l'Agglomération Pays Basque, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Région Nouvelle-Aquitaine.

IV. LA CRÉATION D'UN PARC NATUREL EN RÉFLEXION

Le 03/07/2018 à 3h51

Par Patrice Crusson ,

Sud Ouest



111 communes seraient concernées par le projet © PH.P.C.

À la suite de plus de dix ans de réflexions communes sur la Charte de développement durable de la montagne basque et le programme européen LEADER, les commissions syndicales et la Communauté d'agglomération pays basque en lien avec les acteurs professionnels et associations du territoire sont à l'initiative du projet de Parc naturel montagne basque.

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ainsi que le Département des Pyrénées-Atlantiques sont partenaires de ce beau projet de territoire. Il s'agit d'une étude préalable à une éventuelle création d'un Parc naturel régional (PNR), enquête qui doit vérifier l'opportunité et la faisabilité d'un parc au pays basque pour sa zone montagne.

Un processus de création ardu

Si elle est concluante, ce qui paraît bien engagé, le territoire via la Communauté d'agglomération Pays basque et l'association des commissions syndicales Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna

demandera à la Région de délibérer favorablement à la création d'un PNR sur la partie montagne du pays basque. 111 communes en zone montagne ou massif seraient concernées. À partir du moment où le processus de création est lancé, il faut compter environ huit ans pour élaborer la Charte du parc naturel. Soit un document d'objectifs coécrit par la société civile, les organismes et associations représentant les secteurs d'activités de la montagne, les institutions et collectivités.

Les objectifs à terme d'un parc sont les suivants : encourager le développement durable pour une montagne habitée et vivante, favoriser une réflexion commune sur l'avenir de cette montagne partagée et façonnée par l'activité agricole, accompagner les acteurs du territoire dans le développement de leurs projets et actions expérimentales menées en montagne.

Mots-clés : À la une, Pyrénées Atlantiques, Saint-Jean-Pied-de-Port

A.17

REVUE DE PRESSE



UN PARC NATUREL POUR LA MONTAGNE BASQUE ?



Le projet de création d'un parc naturel régional dans le périmètre de la montagne basque est en discussion depuis quelques mois. Les représentants de quatre parcs naturels de France ont témoigné de l'utilité de cet outil lors d'une réunion publique à St-Jean-le-Vieux. Le conseil régional devra voter à la fin de l'année sur l'opportunité de ce projet.

80!

Hala helduak gira ! Laborariiek ta laborarisek ezin dute astean 80 orenen muga pasatzen ahal uztaillaren 1etik. Egiten badute, ez dakit pundurik irabazten duten edo galtzen duten etxen... Edo treinetako langileek proposatuko ote dituzte oren batzu ? Sustenguz ? Ez direa elgarrekin orain ? Lagunak orain ? Borroka berdinean ? Korporate ! Gora SF !

Gaztaintxo, 2018.07.02

Montagne

UN PARC NATUREL RÉGIONAL À L'ÉTUDE POUR LE PAYS BASQUE

Depuis plusieurs mois, les discussions sont engagées en Pays Basque pour étudier l'opportunité de créer un parc naturel régional (PNR) sur le territoire de la montagne basque (communes classées en zone montagne). La semaine dernière, à l'occasion d'une réunion publique à St-Jean-le-Vieux, les représentants de quatre PNR de France ont témoigné de ce qu'avait apporté cet outil sur leur territoire.

Parc naturel = parc à contraintes ? Les quatre intervenants ont été unanimes sur ce point : les PNR n'ont pas la capacité de réglementer (contrairement aux parcs nationaux qui sont des outils de protection), donc ne peuvent interdire ou imposer. Les PNR sont dotés d'une Charte, élaboré par ses membres, qui est une sorte d'engagement sur un projet de préservation et de développement durable. Qui l'écrit ? Tous les acteurs du territoire sont susceptibles d'intégrer la gouvernance du parc et la charte doit être approuvée par toutes les communes du périmètre. "Je connais peu de projets aussi fondés sur l'engagement des parties concernées. Toutes les décisions sont soumises à l'approbation de la base", a avancé André Valadier, président du PNR de l'Aubrac, en réponse à des inquiétudes sur l'aspect démocratique du processus.

Un PNR n'est-il pas un appel d'air touristique au détriment du pastoralisme ? En Aubrac, ce sont les éleveurs qui sont aujourd'hui les premiers militants du PNR, notamment l'organisme de sélection de l'Aubrac, puissance agricole locale, alors que les paysans étaient parmi les plus réticents au lancement de l'idée. "La Charte définit quel type de tourisme on va promouvoir. Si on veut un tourisme doux et durable, on l'écrit ainsi et on cherche à le promouvoir", a indiqué de son côté Philippe Ospital, directeur du PNR des Landes de Gascogne. Dans le Verdon, le PNR a travaillé au développement du "tourisme hors circuit et hors saison" pour désengorger des



secteurs surfréquentés. "Chez nous, le PNR valorise tout ce qui est lié à l'économie en priorité, car la biodiversité existe et est préservée", a expliqué André Rouch, président du PNR des Pyrénées Ariégeoises. En Ariège, la marque "Valeurs parc", dont sont détenteurs les PNR permet d'identifier des produits alimentaires ou non

(artisanat, hébergement...) qui garantissent une valeur ajoutée locale. "La condition de notre marque est que le produit soit élaboré en quasi totalité dans le périmètre du parc. Pour marquer des hébergements ou de la restauration, on regarde quelle est l'utilisation des produits locaux. On fait aussi tourner des scies mobiles

sur les places de village pour valoriser le bois de nos communes et construire avec", a souligné André Rouch. Venant d'une zone où vit une cinquantaine d'ours, l'ancien président de la Fédération pastorale d'Ariège a également répondu à ceux qui faisaient le lien entre parc naturel, prédation et risques pour le pastoralisme. "C'est l'Etat

"Un concept ascendant pour sceller son destin"

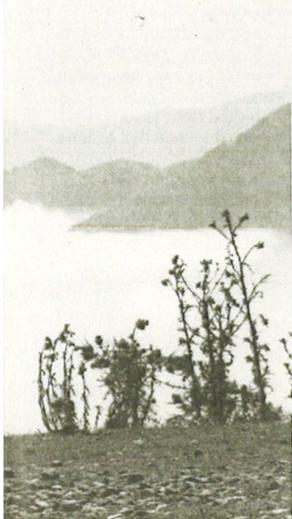
André Valadier, président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac est une figure de ce territoire et un militant actif des AOP (il a présidé l'INAO). Il a témoigné à St-Jean-le-Vieux : "Pour créer un PNR, il faut une réelle appropriation des élus et des acteurs socio-professionnels, sinon il ne faut pas le faire. Aujourd'hui, notre territoire dispose d'un label qui permet une plus-value immédiate. Les éleveurs ont compris que le tourisme est une activité complémentaire à leur activité même si

la dominante de notre projet est l'élevage. Le concept de PNR, qui est un concept ascendant, permet d'éviter à certains territoires de basculer complètement dans la culture intensive du handicap. Ce n'est pas le cas au Pays Basque où on a cultivé l'inverse. Vous êtes une démonstration permanente de sauvegarde économique, culturelle, territoriale mais vous n'avez peut-être pas écarté tous les dangers. Par le partenariat public-privé que permet le PNR, le territoire est plus à même de sceller son destin."

N°1255
6 juillet 2018

Laborant

**Euskal mendiaren eremuan
parke natural baten sortzeko
gogoetaren hazteko, Frantziako
lau parketako ordezkariak bildu
dituzte proiektuaren eramaileek**



qui met les ours, pas le PNR. Si l'Etat veut en introduire, il le fera qu'il y ait un parc ou non", a-t-il lancé.

Les quatre intervenants ont également mis en avant l'intérêt des PNR par la capacité d'ingénierie qu'ils apportent aux communes. Les parcs régionaux se financent par une contribution (fixé par habitant) des communes, du département et surtout de la région. Ils emploient ainsi un bon nombre de techniciens ou chercheurs qui peuvent mettre en œuvre des études ou programme d'action sur divers sujets, en apportant des moyens que les communes rurales n'auraient pas. Les quatre représentants ont démontré que la création du PNR sur leur territoire a permis d'apporter des réponses à des problématiques économiques, démographiques, sociales.

Reste à mesurer quelle plus value

peut amener un tel outil pour la montagne basque où les appellations d'origine rayonnent, où le tourisme est relativement développé, où il existe déjà des lieux d'échange entre les entités publiques et les acteurs du territoire.

"Priorité au pastoralisme"

Le comité de pilotage de l'étude de faisabilité et d'opportunité du PNR montagne basque est présidé par Jacques Barreix, président de la fédération des Commissions syndicales de la montagne basque. Ce dernier a répété mercredi dernier que le pastoralisme et l'activité agricole sont des axes prioritaires tout comme il a souligné que *"le PNR, s'il se fait, sera ce que les acteurs socio-professionnels voudront en faire"*.

La création d'un PNR peut prendre une dizaine d'années entre le début de la réflexion et la reconnaissance officielle. L'étude d'opportunité en cours va s'achever en octobre, pour un vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine prévu le même mois ou en décembre. S'en suivront la rédaction de la Charte, une enquête publique, les procédures d'approbation par les acteurs locaux, etc.

Préservation

LES BERGERS PAYÉS FACE AUX INCENDIES

Le Cabildo de l'île de Gran Canaria (administration locale insulaire) a trouvé un accord avec les bergers de l'île pour prévenir les incendies grâce au pastoralisme, notamment en les rémunérant pour que les troupeaux pâturent certaines zones.

La pratique de la transhumance a très fortement régressé sur l'île au cours des décennies notamment suite aux décisions institutionnelles de sanctuariser des espaces naturels, en estimant, sans base scientifique, que la présence des élevages était néfaste à la flore locale.

Aujourd'hui, le Cabildo répond à un double objectif en contractualisant avec les bergers : prévenir les incendies (qui ont plusieurs fois secoué l'île) et contribuer à ce que l'activité pastorale ne disparaisse pas. La mesure la plus importante de l'accord avec les bergers, intitulée *"brebis pompiers"*, est l'accompagnement financier pour

faire pâturer/débroussailler certains secteurs de l'île par les brebis et les chèvres. Le niveau d'aide, situé entre 20€ et 130€/ha, dépend de la distance de déplacement du troupeau, du type de végétation et de l'importance stratégique du lieu.

Les techniciens du service agro-environnemental de l'administration locale définissent les zones stratégiques de pâturage, le chargement de bétail que peuvent supporter les différents secteurs et les espèces végétales qu'il faut protéger pour éviter des dommages à la flore.

L'administration collabore ainsi avec 54 bergers qui sont autorisés à monter leurs troupeaux sur les estives publiques, les lieux stratégiques, les espaces naturels protégés, les gorges et vallées. Près de 3300 hectares sont ainsi gérés, sur lesquels pâturent 7000 animaux, essentiellement des brebis et des chèvres.



ARAL
PRO

Espace Entreprises Aldatu
Rue Léon Larregain
64240 Hasparren

+33 (0)6 46 44 39 03

rl@aralpro.com

SPÉCIALISTE MISE AU POINT MOTEUR

- Machines agricoles
- Poids lourd
- Industrie-Forestiers-TP
- Utilitaires-Véhicules légers

PASSAGE BANC DE PUISSANCE

Contrôler la puissance et le couple de votre tracteur

OPTIMISATION MOTEUR
Augmenter le couple et le rendement de votre véhicule



V. MAULÉON-LICHARRE: LE PARC NATUREL RÉGIONAL EST SUR LES RAILS

Le 12 juillet 2018 à 20H46, modifié le 13 juillet 2018,
La République des Pyrénées



Une partie des salariés de la commission syndicale,
Sébastien Inda-Gallur, Coralie Artano et Josy
Arrossagaray © GillesChoury

Les délégués de la commission syndicale du Pays de Soule ont confirmé que le projet était bien lancé, même s'il sera long.

Le parc naturel régional est sur les rails (PNR) de la montagne basque est sur les rails. Après avoir reçu les conclusions d'une étude sur le sujet, **les élus de la commission syndicale du Pays de Soule viennent de voter une délibération** qui propose au Conseil régional de délibérer à son tour. **Un vote qui devrait avoir lieu le 22 octobre prochain à Bordeaux.**

Le PNR a été lancé par les communes du périmètre de la montagne basque de Sare à Ste Engrace, les commissions syndicales, l'agglomération Pays basque et le Conseil régional. Chacun de ces membres devra délibérer pour adhérer (ou pas) au projet. Quoiqu'il en soit, le processus sera long, comme le rappelait Jacques Barreix, le syndic de Soule : « **Avant qu'il ne voit le jour, il pourra se passer de 8 à 10 ans.** Car il faudra prendre le temps de bien faire les choses en co-créant avec tous les

utilisateurs de la montagne basque la Charte qui nous servira de base de travail ».

« Ça n'a rien à voir avec un Parc National »

Par rapport à certaines inquiétudes qui pointaient du côté des opposants à la réintroduction de l'ours, le syndic de Soule s'est voulu rassurant : « Le parc naturel régional n'a rien à voir avec un parc national. **Il sera ce que nous voulons qu'il soit**, c'est-à-dire un outil pour accompagner le développement de notre zone de montagne. Sa mise permettra d'établir des projets communs tout en bénéficiant de cofinancements spécifiques ».

Et le message semble passer auprès des élus et des socio-professionnels, comme cela a été constaté lors d'une réunion à St Jean Le vieux le 27 juin dernier, malgré quelques avis défavorables. « Nous étions une centaine et cela a étonné positivement nos amis qui étaient venus de parcs naturels d'autres régions, souligne Jacques Barreix. **Notre force c'est notre capacité à porter des projets ensemble** ».

Autre précision importante : le PNR ne s'imposera pas aux communes. « **Elles sont libres d'y adhérer ou pas**, note le syndic de Soule. Il pourra très bien y avoir une commune non adhérente au milieu d'autres qui auront fait le choix du parc naturel régional ».

Enchères de chasse : une baisse limitée

Avec une baisse de 36 035 €, les enchères de chasse de 2018 auront été nettement moins bonnes qu'en 2015. « Mais ce n'est pas catastrophique, tempère Jacques Barreix, le syndic de Soule. **Alors que certains nous annonçaient une baisse de 50%, elle n'est que d'un tiers.** Ce qui montre l'attachement des équipes de chasseurs à Irati et à la convivialité qui y est attachée ». Dans le détail, les enchères 2018 apporteront annuellement au budget de la commission syndicale du Pays de Soule, **69 225 € pour les cols et 3 650 € pour les cabanes.** Au sujet de la chasse à la bécasse, un jour de fermeture (le vendredi) a été acté, mais l'ouverture sera avancée au 15 octobre (1er novembre pour les cols et cabanes).

A.17

REVUE DE PRESSE

19 Juillet 2018
Sud Ouest

MAULÉON-LICHARRE

Le parc naturel régional sur les rails

Le 7 juillet dernier, la Commission syndicale de Soule a déposé un dossier de création d'un parc naturel régional (PNR), dans la zone de la Montagne basque. La décision incombe désormais à la région, de donner ou non son aval.

Depuis un an, la Commission syndicale travaille sur ce projet, qui est co-porté par l'association des quatre commissions syndicales, concernées par le PNR.

Pour déterminer le bien-fondé d'une telle entreprise, l'entité locale a commandé une étude, menée par la Région et la Communauté d'agglomération Pays basque. Étude qui s'est révélée plutôt positive pour le président de la Commission syndicale, Jacques Barreix. « Est-ce qu'il fallait qu'il y ait un PNR ou non ? L'étude fait clairement ressortir que oui », lance-t-il. Aujourd'hui, ce n'est pas incompatible d'avoir une communauté d'agglomération forte avec des actions, qui sont menées sur le territoire, et un PNR qui se réalise sur la Montagne basque. »

Grâce à ce parc naturel régional, les quatre commissions syndicales, dont celle de Soule, bénéficieraient de davantage de subventions et de poids, pour gérer le territoire de manière durable, tout en maintenant les activités pastorales qui existent déjà. « Pour nous, le choix se pose plus vers l'agriculture de montagne, le pasto-



Jacques Barreix, président de la Commission syndicale du Pays de Soule. PHOTO A.J.

ralisme dans ce PNR, la mise en valeur des produits issus de ce pastoralisme et de cette agriculture de montagne », précise-t-il.

Des longues procédures

Le 22 octobre prochain, la Région validera ou non le dossier. Une longue procédure attend les porteurs du projet qui devront, pour le concrétiser, réunir les principaux acteurs du territoire. « Il faut savoir que c'est juste le dossier que nous déposons, rappelle Jacques Barreix. La route est longue et il faudra écrire une charte avec tous les socio-professionnels et les associations de ce territoire, comme les chas-

seurs, les pêcheurs, les agriculteurs et les environnementalistes. Le 27 juin dernier, à Saint-Jean-le-Vieux, nous avons convié ces acteurs, - 107 personnes étaient présentes dont deux présidents de PNR existants - pour expliquer qu'un PNR est un outil pour le territoire et son aménagement. On ne peut rien interdire, rien autoriser. » Si le projet est validé, le PNR devrait voir le jour, dans les décennies à venir. « C'est une longue phase qui démarre, de l'ordre de huit à dix ans, avec la constitution d'une association ou d'un syndicat mixte qui portera le projet. »

Audrey Jasa

VI. FEU VERT POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL AU PAYS BASQUE NORD

La Communauté d'agglomération Pays Basque, réunie ce samedi 21 juillet en conseil communautaire, a émis un avis favorable quant à la création d'un parc naturel régional pour la montagne basque.

Le 23/07/2018 à 17:28
Par Ainhoa Aizpuru ,
Mediabask



Chacune des 111 communes du périmètre défini devra valider les principes de la future Charte du parc
© Médiabask

Samedi matin, les élus du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) se sont montrés favorables, à l'unanimité, à la création d'un parc naturel régional de la montagne basque. Ils ont par ailleurs validé la remise d'un rapport d'opportunité à la région Nouvelle-Aquitaine, autorité compétente en la matière.

Préserver et développer la montagne basque : la réflexion sur la création d'un parc régional naturel se poursuit depuis plusieurs mois déjà. La Communauté d'agglomération et Euskal herrikomendielkargoen batasuna, l'association des commissions syndicales, ont lancé en mai 2017 une étude de faisabilité et d'opportunité

d'un parc naturel régional en montagne basque. Cette dernière a permis de conforter l'engagement et la motivation des acteurs publics et privés du territoire pour co-construire un projet de parc naturel régional. La CAPB souhaite, à travers ce projet, se saisir de la question de la montagne avec une politique forte pour «relever les défis d'une montagne habitée et vivante en concertation avec les gestionnaires d'espaces montagnards et les partenaires publics ou privés associés».

Pour Jean-René Etchegaray, président de la Communauté d'agglomération, la création d'un parc naturel régional est une démarche «très importante» qui permettra de réaliser «de belles choses» comme cela a été le cas dans d'autres régions de l'Hexagone. Le projet de parc naturel régional touchera aussi bien la question du tourisme, de l'économie ou encore du patrimoine. Les réflexions en jeu portent sur l'identification et le partage des défis et des enjeux prioritaires de la montagne basque auxquels un parc naturel régional pourrait répondre. Mais elles concernent aussi la cohérence du périmètre choisi, que le portage de ce projet soit assuré localement, ainsi que la pertinence et la plus-value de cette démarche complémentaire aux outils existants.

Un projet «fédérateur et collaboratif»

Battitt Laborde, maire de Sare et conseiller communautaire en charge de la délégation montagne, voit un projet «fédérateur et collaboratif» qui représente «un levier pour de nombreux projets du territoire». B. Laborde considère ce parc naturel régional comme «une suite logique» au travail effectué par le projet LEADER montagne basque. Il indique par ailleurs que son avancement se réalisera dans la concertation et en dialogue avec les 111 communes placées en zone montagne. Ce projet n'en est néanmoins qu'à ses prémices et de nombreuses autres étapes restent à venir.

A.18

LISTE DE PROJETS EXISTANTS DANS DES PNR SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE AUX DÉFIS ET ENJEUX DE LA MONTAGNE BASQUE

Défis	Enjeux	Exemples d'actions de PNR sur des enjeux similaires (chaque opérateur légitime fait, dans un cadre coordonné et financé)
<p>DÉFI 1</p> <p>MAINTENIR LA RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE</p>	<p>1. Maintenir le tissu d'exploitations agricoles</p> <p>2. Maintenir les pratiques agropastorales</p> <p>3. Accompagner l'urbanisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ambassadeurs pastoraux et du PNR (PNR Anjou) ▶ Relations producteurs consommateurs (PNR Pyrénées Ariégeoises) ▶ Actions foncières (PNR Pyrénées Ariégeoises) ▶ Sensibilisation (PNR Pyrénées Ariégeoises) ▶ Approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective ▶ Valorisation de la viande bovine ▶ Expérimentations sur des filières innovantes (plantes tinctoriales, chanvre) ▶ Valorisation des sous-produits agricoles en énergie renouvelable ▶ Densification en cœur de village et réhabilitation du bâti ancien (PNR du Vexin) ▶ Projets d'habitas groupés participatifs (PNR Caps et marais d'Opale) ▶ Chantiers participatifs de rénovation de maisons (PNR des Contentin et du Bessin) ▶ Pôle éco-construction qui valorise les produits agricoles (paille, chanvre, lin) (PNR du Vexin) ▶ Revitalisation des centres bourgs (PNR du Perche) ▶ Trophées des innovations (PNR Chartreuse) ▶ Création d'infrastructures et services d'éco mobilité pour le secteur touristique (PNR Alpilles) ▶ Classeur de ressources pédagogiques à l'attention des enseignants (PNR Alpilles) ▶ Cueillons la nature (PNR Avesnois) ▶ Concours « prairies fleuries » (PNR Bauges) ▶ Développement de la filière bois-énergie (PNR Armorique)
<p>DÉFI 3</p> <p>MAINTENIR UNE MONTAGNE HABITÉE ET VIVANTE</p>	<p>1. Maintenir la démographie et un maillage de services</p> <p>2. Développer une économie durable</p>	
<p>DÉFI 3</p> <p>ASSURER UNE CONCERTATION DURABLE AUTOUR DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES</p>	<p>1. Garantir le multi-usage</p> <p>2. Garantir la médiation environnementale</p> <p>3. Atténuer et s'adapter au changement climatique</p>	

A.19

DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

A.20

CLIP SUR LA JOURNÉE D'ÉCHANGES DU 27 JUIN 2018

**MONTAGNE
BASQUE**